



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2018-096

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## CHU DE BORDEAUX

33-2018-09-12-001 - Decision d ouverture un concours interne sur titres d infirmiers anesthesistes de 1er grade (2 pages)	Page 4
---	--------

## DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-27-004 - récépissé de déclaration 2B SERVICES (1 page)	Page 7
33-2018-08-17-012 - récépissé de déclaration AIDE SERVICE GASCOGNE (2 pages)	Page 9
33-2018-08-23-006 - récépissé de déclaration ALCOUFFE G (1 page)	Page 12
33-2018-08-09-006 - récépissé de déclaration CHESSA J (1 page)	Page 14
33-2018-08-17-011 - récépissé de déclaration DUCONGER E (1 page)	Page 16
33-2018-08-17-010 - récépissé de déclaration HARRIBEY S (2 pages)	Page 18
33-2018-09-03-011 - récépissé de déclaration HEBERT C (1 page)	Page 21
33-2018-08-16-012 - récépissé de déclaration HELWASER L (1 page)	Page 23
33-2018-08-16-014 - récépissé de déclaration ORNE C (2 pages)	Page 25
33-2018-09-04-005 - récépissé de déclaration POITEVINEAU M (1 page)	Page 28
33-2018-08-23-007 - récépissé de déclaration SULINON L (1 page)	Page 30
33-2018-09-04-006 - récépissé modificatif de déclaration RENFORT SERVICE AD (modif) (2 pages)	Page 32
33-2018-08-16-013 - récépissé modificatif de déclaration TEMPS D'M (modif) (2 pages)	Page 35

## DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

### NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-03-013 - 2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature de la responsable de la Trésorerie de Bordeaux Municipale et Métropole (3 pages)	Page 38
33-2018-08-09-007 - 2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature du responsable de la Paierie Régionale de Nouvelle Aquitaine (2 pages)	Page 42
33-2018-09-03-015 - 2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature du responsable de la Trésorerie de SOULAC SUR MER (3 pages)	Page 45
33-2018-09-01-004 - 2018 09 01 Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de la responsable du SIE de Langon (4 pages)	Page 49
33-2018-08-31-002 - 2018 09 01 Délégation de signature en matière de contentieux, gracieux fiscal et de recouvrement, du responsable du SIP Pessac-Talence (4 pages)	Page 54
33-2018-09-03-014 - 2018 09 01 délégations signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de la responsable du PCE de BDX (1 page)	Page 59
33-2018-09-03-012 - 2018 09 03 Délégation de pouvoirs et de signature de la responsable de la Trésorerie de Bordeaux CHU (1 page)	Page 61
33-2018-09-01-003 - Délégation de pouvoirs et de signature, Trésorerie de Langon 2018 09 01 (2 pages)	Page 63

### PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2018-09-13-001 - arrêté portant restriction de la navigation sur la Garonne le 14 septembre 2018 (3 pages)	Page 66
---	---------



CHU DE BORDEAUX

33-2018-09-12-001

Decision d ouverture un concours interne sur titres d  
infirmiers anesthesistes de 1er grade

**Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier des corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière,  
Vu le décret n° 2017-988 du 10 mai 2017 modifié, relatif au classement indiciaire applicable aux corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière.

**DECIDE**

**ARTICLE I** Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, à partir du mercredi 12 septembre 2018, en vue de pourvoir **6 postes** d'infirmiers anesthésistes de 1<sup>er</sup> grade.

**ARTICLE II** Peuvent présenter leur candidature, les personnes :

➤ Remplissant les conditions d'accès à la fonction publique hospitalière :

- jouir de ses droits civiques,
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions,
- n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de technicien de laboratoire médical,
- se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ou de la journée d'appel de préparation à la défense ou de la journée défense et citoyenneté.

➤ Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique, et ouvert aux infirmiers en soins généraux et spécialisés comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical, classé dans la catégorie A.

**ARTICLE III** Les candidats remplissant les conditions ci-dessus énoncées et intéressés par le concours, doivent adresser leur lettre de candidature précisant entre autres (nom, prénom, adresse complète, code agent...), curriculum vitae, photocopie recto-verso sur la même feuille de la carte d'identité, photocopie recto-verso sur la même feuille du diplôme, dûment enregistré par l'ARS de la Gironde, **OU** Photocopie du diplôme **et** du document attestant son enregistrement auprès de l'ARS de la Gironde (n° Adeli), Attestation d'inscription au conseil de l'ordre national des infirmiers, à la :

Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux  
Département des Ressources Humaines  
Secteur Recrutement Concours  
12, rue Dubernat  
33404 TALENCE cedex

**avant le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

**ARTICLE IV** Ce concours est publié dans les locaux des établissements du Centre Hospitalier Universitaire de BORDEAUX, dans ceux de l'Agence Régionale de Santé dont il relève ainsi que dans ceux de la préfecture du département. Il est également publié par voie électronique sur le site Internet de l'agence régionale de santé d'Aquitaine.

**ARTICLE V** Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 12 septembre 2018

Le Directeur Général  
par délégation  
Le Directeur du Département  
des Ressources Humaines

François SADRAN



DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-27-004

récépissé de déclaration 2B SERVICES



PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP839352580**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 27 août 2018 par Monsieur Benoit BRUMENT en qualité de Président, pour la SAS 2B SERVICES située 16 Allée du Château du Bourgailh 33600 PESSAC et enregistré sous le N° SAP839352580 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 27 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY



**DIRECCTE UD GIRONDE**

**33-2018-08-17-012**

**récépissé de déclaration AIDE SERVICE GASCOGNE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP840573604**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 24 juillet 2018 par Monsieur Jérôme RIO en qualité de Président, pour la SAS AIDE SERVICE GASCOGNE située 231 ave ST Jacques de Compostelle 33610 CESTAS et enregistré sous le N° SAP840573604 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 17 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde



Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-23-006

récépissé de déclaration ALCOUFFE G



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP807818729**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 23 août 2018 par Monsieur Kévin Grégory ALCOUFFE en qualité de micro entrepreneur situé 18 Richard Wagner 33700 MERIGNAC et enregistré sous le N° SAP807818729 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-09-006

récépissé de déclaration CHESSA J



PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP827451683**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 9 août 2018 par Monsieur Jimmy CHESSA en qualité de chef entreprise, pour l'organisme CHESSA Jimmy situé 2 les grandes vignes 33230 LES PEINTURES et enregistré sous le N° SAP827451683 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 9 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-17-011

récépissé de déclaration DUCONGER E





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP841521594**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 10 août 2018 par Monsieur Edouard DUCONGER en qualité de micro entrepreneur situé 48, rue de la croix de Lambert 33910 ST CIERS D ABZAC et enregistré sous le N° SAP841521594 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 17 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-17-010

récépissé de déclaration HARRIBEY S

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP841000789**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 20 juillet 2018 par Mademoiselle Sylvie HARRIBEY en qualité de micro entrepreneur, située RES Bois Bourru 24 Cité Bois Bourru33820 ETAULIERS et enregistré sous le N° SAP841000789 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.


Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 17 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde



Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-09-03-011

récépissé de déclaration HEBERT C



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP398168948**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 28 août 2018 par Mademoiselle Corinne HEBERT en qualité de micro entrepreneur, située 9, Clos PARGADE 33410 CADILLAC et enregistré sous le N° SAP398168948 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

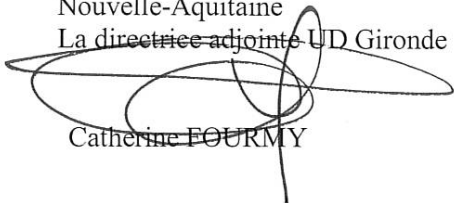
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 3 septembre 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

  
Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-16-012

récépissé de déclaration HELWASER L



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP841393812**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 5 août 2018 par Monsieur Léo HELWASER en qualité de micro entrepreneur situé 8 Rue Marcel Duhamel Résidence Mussonville, Batiment D Appartement 434 33130 BEGLES et enregistré sous le N° SAP841393812 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 16 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY



DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-16-014

récépissé de déclaration ORNE C



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP841293905**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 1<sup>er</sup> août 2018 par Madame Cassandra ORNE en qualité de micro entrepreneur, située 3 avenue Jules Verne bat c apt 475 33700 MERIGNAC et enregistré sous le N° SAP841293905 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

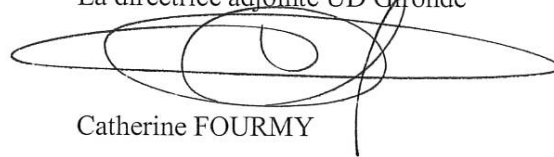
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 16<sup>r</sup> août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards from the right side of the signature.

Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-09-04-005

récépissé de déclaration POITEVINEAU M



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP841697428**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 3 septembre 2018 par Mademoiselle Maeva POITEVINEAU en qualité de micro entrepreneur située Rue Paul Cézanne, Rse.lorenzaccio, entrée C Appartement 498 33400 TALENCE et enregistré sous le N° SAP841697428 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 4 septembre 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-23-007

récépissé de déclaration SULINON L



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP839505294**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 21 août 2018 par Monsieur Lucien SULINON en qualité de micro entrepreneur situé 1 rue des Mésanges 33114 LE BARP et enregistré sous le N° SAP839505294 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

Catherine FOURMY

**DIRECCTE UD GIRONDE**

**33-2018-09-04-006**

**récépissé modificatif de déclaration RENFORT SERVICE  
AD (modif)**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé modificatif de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP840570600**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu l'agrément en date du 28 juin 2018 à l'organisme RENFORT SERVICE AD;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 4 septembre 2018 par Madame Christelle ADAM en qualité de Directrice, pour la SAS RENFORT SERVICE AD située 61 Chemin de cavernes villa 2 33450 ST LOUBES et enregistré sous le N° SAP840570600 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Assistance informatique à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

**Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :**

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (33)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (33)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (33)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (33)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

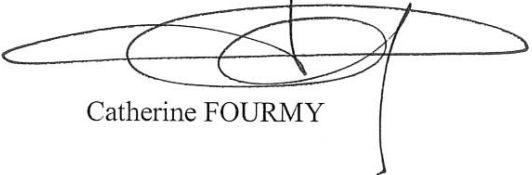
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 4 septembre 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards from the right side of the signature.

Catherine FOURMY

DIRECCTE UD GIRONDE

33-2018-08-16-013

récépissé modificatif de déclaration TEMPS D'M (modif)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA GIRONDE*

**Récépissé modificatif de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP835035700**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

**Le préfet de la Gironde**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Gironde le 23 juillet 2018 par Madame Nathalie RIVIERE en qualité de gérante, pour l'organisme TEMPS D'M situé 94 Avenue de l'hippodrome 33320 EYSINES et enregistré sous le N° SAP835035700 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Livraison de repas à domicile.
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

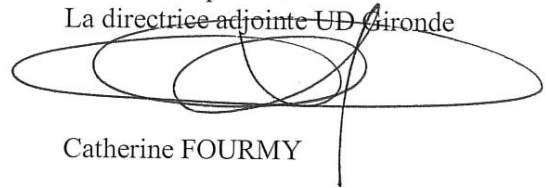
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 16 août 2018

Pour le Préfet et par Délégation  
Pour la directrice de la Direccte  
Nouvelle-Aquitaine  
La directrice adjointe UD Gironde

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards from the right side of the signature.

Catherine FOURMY

DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-03-013

2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature de la  
*2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature de la responsable de la Trésorerie de*  
*Bordeaux Municipale et Métropole*  
responsable de la Trésorerie de Bordeaux Municipale et  
Métropole



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECISION DU 3/9/2018**

TRESORERIE DE BORDEAUX MUNICIPALE  
ET METROPOLE DE BORDEAUX

### **DELEGATION DE SIGNATURE**

Mme Caroline PERNOT affectée en qualité de cheffe de service comptable de la Recette des Finances de Bordeaux Métropole par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 26 mars 2015, également nommée agent comptable des régies personnalisées de l'Opéra National de Bordeaux et de PARCUB par arrêtés préfectoraux du 29 mai 2015, et installée le 1<sup>er</sup> juin 2015 déclare :

#### **ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR**

- constituer pour mandataire spécial et général, les personnes suivantes :

Madame Anne BERTHOME, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Monsieur Vincent LAFFITTE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

- leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, la Recette des Finances de Bordeaux Métropole ainsi que des deux agences comptables des régies personnalisées de l'Opéra National de Bordeaux et de PARCUB,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement des dites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de la suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seuls ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à la gestion de la Recette des Finances de Bordeaux Métropole, et aux affaires qui s'y rattachent.

#### **ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE**

- Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Vincent LAFFITTE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Madame Anne BERTHOME, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

### ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

- Délégation spéciale de signature est donnée à :

OPERATIONS	AGENTS HABILITES A SIGNER
Octroi de délais de paiement, <b><u>dans la limite de 3 mois et 10 000 euros</u></b>	Huissier des Finances Publiques
Octroi de délais de paiement, <b><u>dans la limite de 3 mois et 10 000 euros</u></b> demandes de renseignements, bordereaux de situation, lettres de relance manuelles, réponses aux demandes de renseignements des usagers hors contentieux, mises en demeure, OTD , lettres de relances manuelles	Madame Doris Amory, Inspectrice des Finances Publiques
Ordres de paiement Accusés de Réception des oppositions sur : - salaires - sur créances fournisseurs Avis de remboursement ,les attestations de dépenses et les attestations de droit à déduction de TVA mensuelles bordereaux de remise des valeurs inactives rejets des mandats suite à MEI	Monsieur Tomislav ILIC-COPIN, Inspecteur des Finances Publiques Madame Charlotte MELIN Inspectrice des Finances Publiques
Accusés de Réception des oppositions sur : - salaires - sur créances fournisseurs	Monsieur Pedro BADIA Contrôleur des Finances Publiques Monsieur Abdelkader BOUAJAJ Contrôleur des Finances Publiques Madame Anne CASTELL Contrôleuse Principale des Finances Publiques Monsieur Didier DEMEL, Contrôleur Principal des Finances Publiques Madame Sandrine ETHEVENIN Contrôleuse des Finances Publiques Madame Françoise GAUTHIER Contrôleuse des Finances Publiques Monsieur Loik MAHAUD , Agent administratif des Finances Publiques Madame Corinne PASCOT Agente Administrative Principale des Finances Publiques Madame Lina YEE KIM TCHRENG Agente Administrative Principale des Finances Publiques



demandes de renseignements,	<p>Madame Béatrice FAURIE          Contrôleuse Principale des Finances Publiques          Madame Nathalie DOUBLET          Contrôleuse Principale des Finances Publiques          Monsieur Dominique FOURTET          Contrôleur des Finances Publiques          Monsieur Thierry RABOUDOT          Contrôleur des Finances Publiques          Madame Clémentine ROBARD          Contrôleuse des Finances Publiques</p>
<p>demandes de renseignements, bordereaux de situation, lettres de relance manuelles, réponses aux demandes de renseignements des usagers hors contentieux</p> <p>Octrois de délais <b><u>dans la limite de 3 mois et 1 500 €</u></b></p>	<p>Madame LAURE SEBY,          Contrôleuse Principale des Finances Publiques          M Pierre CASTEL          Contrôleur des Finances Publiques          Madame Khady DIOP          Contrôleuse des Finances Publiques          Monsieur Cyril JAGER          Agent Administratif Principal des Finances Publiques</p>
<p><b><i>POUR LA GESTION DE LA TLE ET RAP EXCLUSIVEMENT</i></b>          Lettres de relance, mises en demeure, demandes de renseignements, bordereaux de situation, reçus aux notaires et huissiers.          Courriers aux administrations et à tout autre destinataire suite aux retours de chèques,  <b><u>Octrois de délais dans la limite de 3 mois et 1 500 €</u></b></p>	<p>Madame Doris Amory,          Inspectrice des Finances Publiques</p>

• **ARTICLE 4 : ABROGATION**

La délégation de signature du 19/09/2017 est abrogée par la présente décision.

• **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.  
A Bordeaux, le 3/9/ 2018

Bon pour pouvoir,

L'Administratrice des Finances Publiques,  
cheffe de service comptable

  
**Caroline PERNOT**

DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-08-09-007

2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature du  
responsable de la Paierie Régionale de Nouvelle Aquitaine

*2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature du responsable de la Paierie Régionale de  
Nouvelle Aquitaine*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Paierie régionale de Nouvelle-Aquitaine,**

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrête du 15 décembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

### **DELEGATION DE SIGNATURE**

M. Jean-René NOLF, Administrateur des Finances publiques, affecté en qualité de comptable de la Paierie Régionale de la Nouvelle Aquitaine, déclare donner délégation aux agents placés sous son autorité, dans les conditions visées aux articles 1 et 2 ci-après.

#### **ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR**

Pouvoir est donné aux personnes suivantes, en qualité de mandataire spécial et général :

**Madame Nell CAMOUSSEIGT-COMBETTE , Inspectrice des Finances Publiques**

**Madame Corinne CAUBEL, Inspectrice des Finances publiques**

**Monsieur jacques LACROIX, Inspecteur des Finances Publiques**

En vue :

- de gérer et d'administrer, pour lui-même et en son nom, la Paierie régionale de Nouvelle Aquitaine ;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- d'exercer toutes poursuites ;
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures ;
- d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- de le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seuls ou concurremment avec lui tous les actes relatifs à la gestion de la Paierie Régionale Nouvelle Aquitaine, et aux affaires qui s'y rattachent.

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

• **ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE**

Délégation générale de signature est donnée à :

•

Madame Nell CAMOUSSEIGT-COMBETTE , Inspectrice des Finances Publiques

Madame Corinne CAUBEL, Inspectrice des Finances Publiques

Monsieur Jacques LACROIX, Inspecteur des Finances Publiques

Madame Christiane FAYEMENDY, Contrôleuse Principale des Finances Publiques

Monsieur Laurent CASTELLO, Contrôleur Principal des Finances Publiques

**ARTICLE 3** : La présente délégation annule et remplace celle du 1<sup>er</sup> septembre 2017

• **ARTICLE 4 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État des actes administratifs de l'État de la région Nouvelle-Aquitaine.

A Bordeaux, le 9 août 2018

L'Administrateur des Finances publiques,  
Comptable de la Paierie Régionale de la Nouvelle Aquitaine

Jean-René NOLF

Bon pour pouvoir,



DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-03-015

2018 09 01 Délégation de pouvoirs et de signature du  
*2018 09 01 Délégation de pouvoir et de signature du responsable de la Trésorerie de SOULAC*  
responsable de la Trésorerie de SOULAC SUR MER  
*SUR MER*

DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
TRÉSORERIE DE SOULAC-SUR  
-MER

ARRÊTÉ DU 3 SEPTEMBRE 2018

16, Place Jean-Fraçois Pintat  
33780 SOULAC SUR MER

---

DELEGATION DE SIGNATURE

---

Monsieur HOGREL Gilbert, nommé Trésorier de SOULAC SUR MER par décision du 19 juillet 2018 déclare :

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR** (à compter du 03/09/2018)

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Cécile RULLEAU (*Contrôleuse principale des Finances Publiques*),
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de SOULAC SUR MER ,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de SOULAC SUR MER et aux affaires qui s'y rattachent.

**ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE** (à compter du 03/09/2018)

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Brigitte MICHAULT (*Contrôleuse des Finances publiques*)

**ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE**(à compter du 03/09/2018)

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Monsieur BABONNEAU Damase, (*Contrôleur des Finances publiques*), en matière quittance valable de toutes sommes reçues,
- Madame BOURDON Roseline, (*Contrôleuse des Finances publiques*), en matière de quittance valable de toutes sommes reçues,
- Madame BUSSIERES-OTT Fabienne , (*Agent administratif principal des Finances publiques*), en matière de quittance valable de toutes sommes reçues,
- Monsieur DUBREUIL Thierry, (*Agent administratif principal des Finances publiques*), en matière quittance valable de toutes sommes reçues,

**ARTICLE 4 : PUBLICITE**

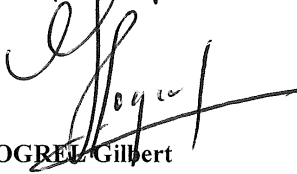
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

Le Comptable Public

(nom, prénom)

Bon pour pouvoir,

Bon pour pouvoir



HOGREU Gilbert

Signature du mandant

Le(s) mandataire(s)

Nom(s) et prénom(s) du (ou des) mandataire(s)

Bon pour acceptation de pouvoir,


Bon pour acceptation de pouvoir



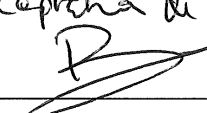
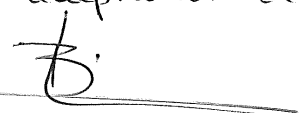
RULLEAU Cécile

Signature(s) du (ou des) mandataire(s)

## Délégation générale de signature

Nom Prénom	Signature
Mme MICHAULT Brigitte	<p>Bon pour acceptation de pouvoir, Bon pour acceptation de pouvoir</p> 

## Délégation spéciale de signature

Nom Prénom	Signature
M. BABONNEAU Damase	<p>Bon pour acceptation de pouvoir, Bon pour acceptation de pouvoir</p> 
Mme BOURDON Roseline	<p>Bon pour acceptation de pouvoir, Bon pour acceptation de pouvoir</p> 

Mme BUSSIERES-OTT Fabienne	<p><i>Bon pour acceptation de pouvoir,</i></p> <p><i>Bon pour acceptation de pouvoir</i></p> <p><i>Bussieres</i></p>
M. DUBREUIL Thierry	<p><i>Bon pour acceptation de pouvoir,</i></p> <p><i>Bon pour acceptation de pouvoir</i></p> <p><i>Dubreuil</i></p>



DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-01-004

2018 09 01 Délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal de la responsable du SIE  
*2018 09 01 Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de la  
responsable du SIE de Langon*  
de Langon

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
de NOUVELLE AQUITAINE et du département de la Gironde**

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE LANGON  
ADRESSE : 70, cours du général Leclerc  
33 213 LANGON CEDEX VILLE CEDEX

tél : 05 56 63 66 60

Mél. : sie.langon@dgfip.finances.gouv.fr

**DELEGATION DE SIGNATURE a/c du 01/09/2018 du responsable du SIE de  
LANGON**

Marie-José MARBOEUF, comptable public, responsable du service des impôts des entreprises de LANGON

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude LAFON, Inspecteur, Adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de LANGON, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de remboursement de crédits d'Impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Raphaël DELIAVAL	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
Viviane FOURKAL	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
Anne-Marie DI-NARDI	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
Delphine DUDZIAK	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
Nathalie DUFLADE	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
Christelle FONTEYREAU	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
Christophe ADDA	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
Said MEDJANI	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
Christine LOPEZ	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
Catherine ROUZADE	Agente	2 000 €	2 000 €		
Sabine MOCAER	Agente	2 000 €	2 000 €		
Laëtitia DELIAVAL	Agente	2 000 €	2 000 €		
Nadege COUSTURES	Contrôleuse	10 000 €	10 000€		
Nadège NIGAUX	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000€
Laurence MALAVAL	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Florian CRUZ-GIMENEZ	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Sylvie DELOUBES	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Géraldine BOUDEY	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Gironde et prendra effet au date

A LANGON, le 01/09/2018

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises  
de LANGON



**Marie-José MARBOEUF**



DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-08-31-002

2018 09 01 Délégation de signature en matière de

*2018 09 01 Délégation de signature en matière de contentieux, gracieux fiscal et de recouvrement,  
du responsable du SIP Pessac-Talence*

contentieux, gracieux fiscal et de recouvrement, du  
responsable du SIP Pessac-Talence

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Service des Impôts des Particuliers de PESSAC-TALENCE  
Cité Administrative – Bâtiments A et B - 17ème étage  
1 rue Jules Ferry - Boîte 32  
33090 BORDEAUX CEDEX

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX,  
DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT**

Le comptable public, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PESSAC-TALENCE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe 11 et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme. Odile DARCOURT, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques, adjointe au Responsable du service des impôts des particuliers de PESSAC-TALENCE à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, de décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvements ou restitutions d'office et sans limitation de montant, ses décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

La même délégation est donnée à Mmes. Marie DEAU-LAGRANGE et Arlène ROCHEFEUILLE, inspectrices, adjointes au Responsable du SIP PESSAC-TALENCE.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Christiane AM SALEM	Mme Catherine BENEJAM	M. Sylvain DIOT
Mme Cécile DUPITOUT	Mme Catherine GONFOND	M. François CHASTANET
Mme Laure TEXIER	Mme Marie-Hélène DARNIS	Mme. Sabrina CHASTANET
M. Florian MAZOUX	Mme Aurore RODRIGUEZ	Mme Muriel CHOUQUET
Mme Josette FEUGAS	Mme Michèle TIFFON	Mme Monique DEBANDE

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après ;

Mme Marie OYHAMBERRY	M. Amine BENJELLOUN	Mme. Martine BRUNETIERE
M. Nicolas FOURNEL	M. Jean-Etienne DARROUSSAT	M. Hugues FROT
Mme Véronique VILLARD-BASSET	Mme. Agnès GALLET	M. Maxime KROMWEL
Mme. Mathilde MORISOT	Mme. Marie Antoinette PRABEL	
Mme. Anne-Marie DUBIEF	Mme. Anne-Sophie VILAR-LOURENCO	Mme Jocelyne BESSODOUX
Mme. Coralie REME	Mme. Khadija HADDIOUI	Mme. Flore PRAS
Mme. Françoise ROUBERTOUX	Mme. Catherine ELIE	M. Henri-Jean-Marc
Mlle Amandine RUBINI		M. Minh-Hung LAM

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BALAN-CHALAUX Cécile	Contrôleur	300	6 mois	3000
MORANIS Hélène	Contrôleur	300	6 mois	3000
PETIOT Sylvie	Contrôleur	300	6 mois	3000
MEYNET Sandrine	Contrôleur	300	6 mois	3000
DECONINCK Karine	Contrôleur	300	6 mois	3000
JOLY Karine	Contrôleur	300	6 mois	3000
MONANGE Sylvie	Contrôleur	300	6 mois	3000
RENARD Florent	Contrôleur	300	6 mois	3000
DUMAS Chantal	Agent	300	6 mois	3000
LADJIMI Yamina	Agent	300	6 mois	3000
SEGHERS Florence	Agent	300	6 mois	3000

#### Article 4

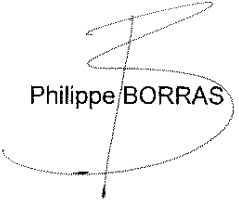
Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

A Bordeaux, le 31 août 2018

Le comptable public,  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers  
de PESSAC-TALENCE,

  
Philippe BORRAS



DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-03-014

2018 09 01 délégations signature en matière de contentieux  
et de gracieux fiscal de la responsable du PCE de BDX

*2018 09 01 délégations signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de la responsable  
du PCE de BDX*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE et département de la GIRONDE  
POLE CONTROLE ET EXPERTISE DE BORDEAUX  
Cité administrative Tour A 13ème étage  
33090 BORDEAUX CEDEX

## Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

La responsable du pôle contrôle expertise de BORDEAUX,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

### Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Françoise DOGNON	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Olivier FAYEMENDY	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Bernard LE GOFF	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Jean-Christophe MOURE	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Thierry PIQUEMAL	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Marie-Claude SIRVIN	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Nadine VIGOUROUX	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Sylvie ALLARD	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Jeannine DE GRAEVE	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Loïc GUEHO	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Denis RAFIER	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Edwige RUIZ	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Serge SIGIRAN	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

### Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Bordeaux, le 3 septembre 2018  
La responsable du pôle contrôle expertise,  
Véronique FAOUEN

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-03-012

2018 09 03 Délégation de pouvoirs et de signature de la

*2018 09 03 Délégation de pouvoirs et de signature de la responsable de la Trésorerie de Bordeaux*  
responsable de la Trésorerie de Bordeaux **CHU**  
*CHU*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

Décision du 03 septembre 2018

TRESORERIE BORDEAUX CHU

12 Rue Dubernat

33400 TALENCE

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Madame Dominique Carlotto**, Administratrice des finances publiques adjointe, nommée Trésorière du CHU de BORDEAUX par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 28 décembre 2016 portant mutation et nomination de chefs de service comptable à la direction générale des finances publiques, déclare :

### ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Bernadette ORTET, Inspecteur Divisionnaire CN ;
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie du CHU de Bordeaux ;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- d'exercer toutes poursuites ;
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures ;
- d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances, et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie du CHU de BORDEAUX et aux affaires qui s'y rattachent.

### ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Stéphanie BRAJAT, Inspectrice des Finances Publiques ;
- Madame Laurence LOMBART, Inspectrice des Finances Publiques ;
- Madame Nathalie SICILIA, Inspectrice des Finances Publiques ;
- Monsieur Abdenahim CHAIBI, Inspecteur des Finances Publiques en ce qui concerne la gestion de l'antenne du CHS Charles Perrens.

### ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Mesdames et Messieurs les contrôleurs principaux, contrôleurs et agents d'administration des Finances Publiques, chacun pour ce qui les concerne, pour les secteurs dont ils ont la charge.

### ARTICLE 4 : PUBLICITE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

La Trésorière du CHU de Bordeaux

Dominique CARLOTTO

À  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

DRFIP DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES NOUVELLE-AQUITAINE ET DU  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

33-2018-09-01-003

Délégation de pouvoirs et de signature, Trésorerie de

*Délégation de pouvoir et de signature de la responsable de la Trésorerie de Langon 2018 09 01*

Langon 2018 09 01

BP 132

17 Cours des fossés

33212 LANGON

ARRÊTÉ DU 1<sup>er</sup> septembre 2018

## DELEGATIONS DE POUVOIR et de SIGNATURE

Madame Françoise DEGOUY, nommée Trésorière de LANGON par décision du 22 novembre 2011 déclare :

### ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018)

- constituer pour mandataire spécial et général Madame Mardjân MOHEYMANI et Madame Laëtitia BIBENS,
- leur donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LANGON
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de LANGON et aux affaires qui s'y rattachent.

### ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018)

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame MOHEYMANI Mardjân (Inspectrice)
- Madame BIBENS Laëtitia (Contrôleuse Principale),

### ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018)

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Madame LAPALU Florence (Contrôleuse Principale), en matière de secteur public local et toutes les pièces relatives au contrôle interne
- Madame NORMANT Patricia (Contrôleuse), en matière de secteur public local (ordres de paiement)
- Madame ALLARD Murielle (Contrôleuse Principale), en matière de recouvrement contentieux
- Madame MANAC'H Stéphanie (Contrôleuse), en matière de secteur public local (ordres de paiement) et de recouvrement contentieux
- Madame SARTHE Séverine (Agente administrative principale), en matière de recouvrement contentieux

### ARTICLE 4 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

La Trésorière

DEGOUY Françoise

Bon pour pouvoir,

Les mandataires

Bon pour acceptation de pouvoir,



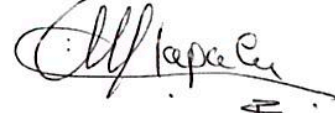
MOHEYMANI Mardjân



BIBENS Laëtitia



LAPALU Florence



NORMANT Patricia



ALLARD Murielle



MANAC'H Stéphanie:



SARTHE Séverine



Signature du mandant

Signatures des mandataires

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2018-09-13-001

arrêté portant restriction de la navigation sur la Garonne le  
14 septembre 2018

*Direction départementale des territoires  
et de la mer de la Gironde  
Service maritime et littoral*

Bordeaux, le 13 SEP. 2018

---

**Arrêté portant restriction temporaire à la navigation sur la Garonne le 14 septembre 2018 à l'occasion d'un spectacle de drones organisé dans le cadre du Festival de l'Innovation NOVAQ**

---

LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PREFET DE LA GIRONDE

VU le code des transports, notamment ses articles L4241-1 et suivants, constituant le règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5 ;

VU la déclaration de manifestation aérienne présentée par la société «DRONISOS »;

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la navigation durant le déroulement du vol de démonstration d'un essaim de drones sur la Garonne le 14 septembre 2018 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

A l'occasion de la manifestation organisée au-dessus de la Garonne le 14 septembre 2018, il est créé une zone réglementée délimitée par les coordonnées GPS suivantes (WGS 84) :

-44° 51,540' N / 00° 33,1741' O ;  
-44° 51,4228' N / 00° 33,4373' O ;  
-44° 51,2813' N / 00° 33,3064' O ;  
-44° 51,3980' N / 00° 33,0363' O ;

Une représentation graphique est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2**

Dans cette zone, la mise à l'eau, la circulation et le mouillage de tous navires, bateaux et engins flottants sont interdits le 14 septembre 2018 de 20h45 à 21h40.

Cette interdiction ne s'applique pas aux moyens nautiques utilisés par l'organisateur et aux engins nautiques de service public chargés d'assurer la police de la navigation, les secours et la sécurité sur le plan d'eau.

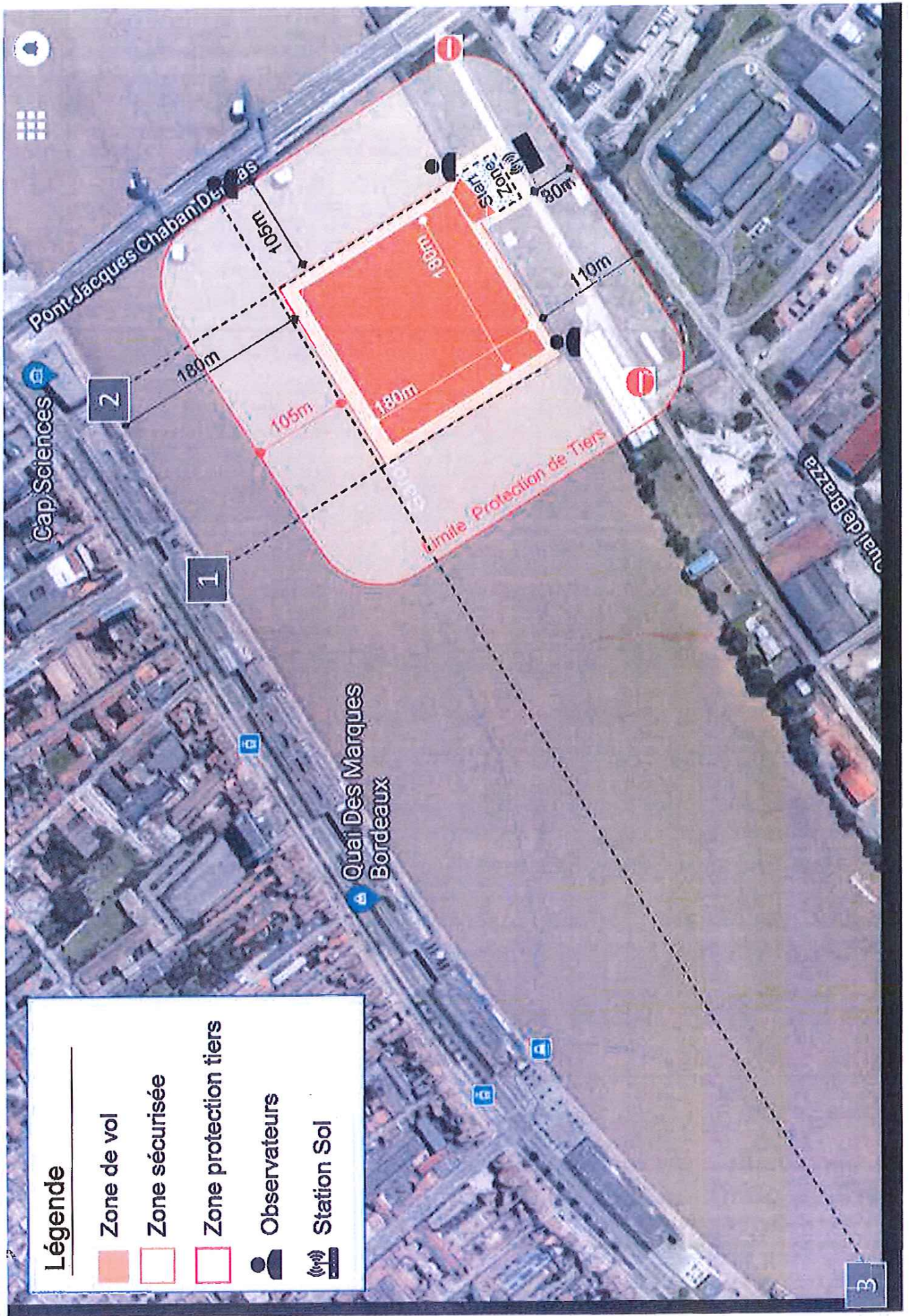
**ARTICLE 3**

La société « DRONISOS », en sa qualité d'organisatrice de la manifestation est responsable de la surveillance et du contrôle du respect de la zone réglementée. Elle devra assurer la plus large publicité du présent arrêté entre autre par son affichage dans les zones d'accès d'appontement et de mise à l'eau des bateaux.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde, Monsieur le maire de Bordeaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Le Préfet,  
~~Pour le Préfet par délégation,~~  
le Secrétaire Général,  
Thierry SUQUET



**Légende**

- Zone de vol
- Zone sécurisée
- Zone protection tiers
- Observateurs
- Station Sol

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2018-08-24-007

perimetre\_bureaux\_de\_vote\_gironde\_2019-1.pdf

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau des Élections et de l'Administration Générale

**ARRETE**  
**déterminant le périmètre des bureaux de vote**  
**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**  
**et fixant les conditions d'inscription sur les listes électorales**  
**de certaines catégories d'électeurs**

**LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE,**  
**PREFET DE LA GIRONDE,**

- VU** la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales, entrant en vigueur le 1er janvier 2019 ;
- VU** la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrant en vigueur le 1er janvier 2019 ;
- VU** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des deux lois susvisées, établissant notamment que les scrutins organisés jusqu'au 10 mars 2019 ont lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 28 février 2018 ;
- VU** le code électoral et notamment son article R.40 dans sa rédaction à compter du 01 janvier 2019 ;
- VU** la circulaire ministérielle INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007 portant instruction relative au déroulement des opérations électorales selon laquelle un même bureau de vote ne doit pas excéder, autant que possible, plus de 800 à 1000 électeurs inscrits ;
- VU** la circulaire ministérielle INT/A/13/17573/C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- VU** la circulaire ministérielle NOR/INTA 1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

Au terme du décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des deux lois organique et ordinaire du 01 août 2016, l'arrêté préfectoral déterminant chaque année le périmètre des bureaux de vote entre en application au 01 janvier de l'année suivante.

Il est prévu qu'à titre transitoire, les périmètres des bureaux de vote modifiés avant le 31 août 2018 entreront en vigueur pour les scrutins organisés à partir du 11 mars 2019.

**A compter du 11 mars 2019**, le nombre total des bureaux de vote institués dans le département de la Gironde s'établit à **1375**.

## ARTICLE 2

Les bureaux de vote recensés pour chaque commune du département de la Gironde, avec indication de leur périmètre géographique, sont annexés au présent arrêté.

## ARTICLE 3

Les électeurs sont rattachés à un bureau de vote au regard du motif qui justifie leur inscription. Ainsi, les électeurs nouvellement inscrits sont rattachés au bureau de vote dans le périmètre duquel se trouve leur domicile ou leur résidence.

De même, les Français établis hors de France qui auront fait le choix d'être inscrits sur la liste communale, lorsqu'ils sont inscrits au titre de leur lieu de naissance, de leur dernier domicile ou de celui d'un de leurs parents, sont rattachés au bureau de vote correspondant à leur lieu de naissance ou à ce domicile.

A défaut, lorsqu'il s'avère impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote, l'intéressé est rattaché au **bureau de vote centralisateur** de la commune.

Les dispositions du précédent alinéa s'appliquent dans les mêmes conditions notamment pour les personnes rattachées à la commune au titre de leur situation personnelle listée ci-dessous :

- les Français établis hors de France visés par l'article L. 12 du code électoral ;
- les militaires visés par l'article L. 13 du code électoral ;
- les personnes sans domicile stable ayant été, à leur demande, inscrites sur la liste électorale de la commune où est situé l'organisme auprès duquel elles ont élu domicile en application de l'article L. 264-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- ainsi que les marinières et les personnes visées par l'article L. 15 du code électoral.

## ARTICLE 4

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, MM. les Sous-Préfets, Mmes et MM. les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché partout où besoin sera.

Bordeaux, le 24 AOÛT 2018

LE PREFET  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET



ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	CodInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
3	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 001	Abzac	0001	MAIRIE	RUE DU DOCTEUR TEXIER		OUI	NON		Arnaud Oust, Au Chaillot, Barraud, Bel Air, Champ de Rocherons, Champ des Arnauds, Chemin de la Fontaine, Chemin Louis Pasteur, Choisy, Clair Logis, Etang de Barraud, Grandes Vallées, La Coudrey, Laubardement, Laubrade, Les Arnauds, Les Arnauds Oust, Les Fellonneaux, Les Grandes Vallées, Les Hillaires, Lotissement Champ des Arnauds, Place Georges Brassens, Plaine des Sports, Pré de la Fosse, Résidence Acharé, Résidence Champ de Mars, Résidence l'Espérance, Rochereau, Rue de Fournel, Rue de la Croix des Hillaires, Rue des Arnauds, Rue des Fellonneaux, Rue des Grandes Bardes, Rue des Terres Jaunes, Rue du Cheminot, Rue du Docteur Texier, Rue du Palet, Rue du Petit Moulin, Rue Henri Rozier, Rue Jean Achard, Rue Jean Jaures et Stos Barraud
3	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 001	Abzac	0002	CENTRE CULTUREL	RUE DU PETREAU		NON	NON		Le Petreau, Au Bas des Vignes, Au Breuillet, Au Breuillet Oust, Au Maucra, Barraud de Nadau, Beaulieu, Catherineau, Champ de Haut, Champ des Ardouins, Château d'Abzac, Chemin des Treilles, Cité Clair Logis, Grand Piron, Grand Sorillon, Hautes Cabanes, La Catheline, Le Paradis, Le Port du Mas, Les Graves, Les Jaugues, Les Serres Est, Moulin d'Abzac, Penot, Petit-Fron, Petit-Sorillon, Port du Mas, Résidence Gardorise, Résidence le Barrau, RPA Gardorise, Rue Avinacius, Rue de Bothereau, Rue du Petreau, Rue Jules Richereau, Rue Jules Ferry, Trapeteau, Vacher et Villa "La Comère"
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 002	Aillas	0001	SALLE DU FOYER RURAL	12 AILLAS LE GRAND		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0001	HOTEL DE VILLE	18 PLACE DE LA VICTOIRE		OUI	OUI	COMPRIS DANS	Rue du Président Coty ( du 1 au 23 et du 2 au 22), rue Edmond Fautat, rue Lucie Aubrac, rue Rosa Bonheur, place de la Victoire, avenue du Parc du Gua, Allée de la Hottasse, allée des Flamants roses, allée des Cormorans, rue des Cigognes, rue des Albatros, rue des Goelands, allée des Hérons, place du Maréchal Leclerc, rue Joseph Cabane, Impasse Morand, lieu dit " Terrasson ", rue Gustave Eiffel, lotissement Les Jardins du Prieuré, rue Victor Hugo (du 1 au 29 et du 2 au 30), Impasse Abbe Dulong, rue Abbé Lalanne, rue du Clos Saint Pierre, rue Saint Sicaire, Allée des Poetes, rue des Jardins du Prieuré, place du Clos du Prieuré, lotissement le Côteau, rue Simone de Beauvoir, rue Pierre Bérigoy, rue Paul Ramadit, lieu dit Lacanau et Impasse des Jardins du Prieuré
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0002	SALLE PLURIVALENTE ECOLE PRIMAIRE BEL AIR	Avenue de l'Europe		NON	NON	COMPRIS DANS	Allée des Ormeaux, rue Pierre Monimeau, rue de Sabarèges, rue Emile Zola, chemin de Martet, rue André Lignac, chemin de la Palue des Sabarèges, Chemin de Jambes, Place Armand Champpeau, rue du Pré de Sabarèges, Impasse Léo Guillaume, rue des Trétiens, rue du Lyonnais, rue Emile Combes, rue Jean Jaures, allée du Sable, allée du Bois Vert, rue de Sicart, chemin du Picotous, avenue des Industries, chemin du Pas du Loup, rue de Formont, rue du val de Barès, rue d'Orion, place des Sagittaires, rue des Sagittaires, rue des Gâteaux, allée des Versaux, rue des Chanterelles, rue des Gobelos, lieu dit « Jambes », lieu dit « le Lyonnais », lieu dit « les Coûtes », lieu dit « le Pas du Loup », lieu dit « Formont », lieu dit « Sicart », lieu dit « Les Gobelos », lotissement Les Jardins de Lagrave », lotissement les Prés de Sabarèges », lotissement « Domaine de Martet », lotissement « la Campanie », lotissement « le Val de Barès », le Clos des Chanterelles, lieu dit « Marquet » et lieu dit « le Pont du Lyonnais
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0003	ECOLE CHARLES PERRAULT	Rue Lamartine		NON	NON	COMPRIS DANS	Impasse Lamarque, rue Louis Jouve, rue Raymond Bédichaud, allée du Printemps, rue du Canton, Place du Canton, place de la Liberté, rue Lamartine, impasse des Jardins de Lagrave, rue de Ribeyrotte, impasse Antoine Pol, rue Paul Fort, avenue Georges Brassens, rue Jacques Prévert, place Jacques Brel, rue de Merlet, rue du Pontet, rue du Treuil, rue Paul Verlaque, rue François Villon, Clos St Michel, Clos St Georges, lotissement « la Pergola », lotissement « Domaine de Lamarque », lotissement « les Jardins de Lagrave », lotissement « les Prés de Michaëlis », lotissement « le Lamartine », lotissement « place de la Liberté », domaine de Parabelle, lieu dit « le Canton sud », lieu dit « le Pontet », lieu dit « Parabelle », lieu dit « Lamarque », lieu dit « les Agnans » et impasse page
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0004	ECOLE AMBARES II	Avenue Jules Ferry		NON	NON	COMPRIS DANS	Avenue Jules Ferry (du 2 au 40 - du 1 au 99 et du 46 au 1000), rue Jean Prat, place du 19 mars 1962, rue Nelson Mandela, lieu dit « Jean Prat » lotissement COGEDM, impasse du Hameau de Jean Prat, lieu dit « Carreau », rue Vivaldi, impasse des 4 Saisons et lotissement « les 4 Saisons », rue Django Reinhardt, rue Boris Vian et rue Coluche
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0005	ECOLE MATERNELLE DES JARDINS DE LAGRAVE	Rue de la Vierge		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue de Barbère, chemin de l'Oeil du Pas, rue Alfred de Musset, rue de Canteranne, chemin de Napoléon, rue du Chêne vert, rue du Chêne vert prolongée, avenue de la Libération, rue de la Gare, rue Roger Salengro, rue Simone Signoret, rue Jacqueline Auriol, chemin du Moulin, impasse de la Libération, rue du Maréchal Foch, rue du Maréchal Foch prolongée, place de la Libération, rue de la Vierge, rue Victor Hugo (du 31 au 55 et du 32 au 56), rue de la commanderie des Templiers, rue de Charvet, avenue de St Loubès, chemin de la Ricodonne, rue Max Linder, rue de Chante Aboquette, chemin de la Hourcade, rue de Beaunjour, rue de Brandier, rue de la Croix noire, rue de Mallier, impasse du Maréchal Foch, rue Emile Larrou, lieu dit « la Croix noire », lieu dit « l'Oeil du pas », lieu dit « le Poseau », lieu dit « la Ricodonne », lieu dit « Chante Aboquette », lieu dit Beaunjour, lieu dit « Brandier », lieu dit « Charvet », lieu dit « la Hourcade », lieu dit « le Chêne vert » et lieu dit « le Gues »
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0006	SALLE DE L' AUDITORIUM	Place de la République		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue de Chevreuse, rue de Fontainebleau, rue d'Anjou, rue d'Enghien, impasse Tritelau, rue du Domaine d'Hostein, rue d'Argenteuil, avenue Pierre Barre, Hameau de la Clairière, impasse du Hameau de la Clairière, rue Claude Tandin, allée de la Roseira, allée des Peupliers, rue du Pré des Places, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, impasse Charles Beauvais, place Marcel Pol, rue Marceau, rue du Parc des sports, place de la République, place du Marché, rue Jean Moulin, rue Edouard Herriot, allée de Kellheim, avenue Pierre Mendès France, résidence du Général de Gaulle, lotissement « le Hameau de la Clairière », lotissement « Michaëlis », lotissement « le Clos des Places », lotissement « le Clos de la Bourge » et rue Louis Massina, rue Albert Camus
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0007	R.P.A DU MOULIN	Avenue Jules Ferry		NON	NON	COMPRIS DANS	Avenue Jules Ferry (le 42 et le 44), avenue de Jourdan, route de Jourdan, chemin du Coude, impasse Bernatet, rue André Clanis, rue des Albizias, avenue du Roy, chemin de la Palue de la Blanche, chemin du Bois de la Blanche, chemin de Beaujet, chemin de la Palue de Beaujet, chemin de Montferand, lieu dit « Courtesse », lieu dit « Beaujet », lieu dit « la Blanche », lieu dit « le Bois de la Blanche », lieu dit « la Cabane », lieu dit « Bernatet », lieu dit « Pelet », lotissement « le Château du Gua », lotissement « Le Moulin du Gua » et lotissement « les Albizias »
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0008	CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE	Rue Paulin de Nôle		NON	NON	COMPRIS DANS	Avenue du Chemin de la Vie, avenue de Grandjean, place de Grandjean, chemin de Grandjean, rue de Grandjean, rue Raymond Bauvais, rue du Monastère, chemin des Badaunes, chemin de Saint Denis, Domaine de St Denis, rue de Quinsus, chemin de Garouilla, chemin de Peychaud, chemin de Picon, chemin de Merle, rue du château Peychaud, rue Marcel Coiffard, rue de Barot, rue du Bout du Parc, rue Jeanne de Lestonnat, rue Paulin de Nôle, chemin de Maransins, rue de Saint Denis, rue Saint Laurent, rue du Tarrey d'Aillabaun, chemin des Placées, chemin de Bréchet, lieu dit « Garouilla », lieu dit « Durandeau », lieu dit « Baraille », lieu dit « Barot », lieu dit « Bréchet » lieu dit « Châtagnier », lieu dit « Pousseguere, lieu dit « Moulin de Battailley », lieu dit « le Tarrey d'Aillabaun », lieu dit « les Badaunes », lieu dit « le Protestant », lieu dit « Picon », lieu dit « Le Bout du Parc », lieu dit « Grandjean », lieu dit « Maransin », lieu dit « le Pondus », lieu dit « le Canton Nord », lieu dit « la Moinsene », lieu dit « Peychaud » lieu dit « le Grand Bernadat », rue Guillaume Peychaud et lieu dit « le Levant »
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0009	SELF DE L'ECOLE MATERNELLE BEL AIR	Avenue de l'Europe		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue du Président Coty (du 24 au 74 et du 25 au 75), rue de la Gorp, rue Pasteur, rue Louis Braille, rue de Bassens, avenue de l'Eaupe, rue de Carbon-Blanc, rue de la Moulins, impasse de la Moulins, résidence « les Côteaux d'Ambarès », résidence « Amandine », résidence « les Pernées », Résidence « Bel Air », lieu dit « le Tillac », lieu dit « les Causelles », lotissement « les chènes », lotissement « la Moulins », lotissement « villas de Marquet » et lieu dit « les Hauts d'Ambarès »
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0010	SELF DES BLANDATS	Rue des Blandats		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue de Pelet, rue du Broustey, rue Lazare Ponticelli, rue Roger Couderc, rue de Lalande, rue de Lousteau, rue de Saint Sever, rue du Clos de Lousteau, cité Lavossier, cité EDF des Blandats, avenue de la Liberté, rue des Blandats, impasse des Blandats, rue Ampère, impasse des Places, rue du Clos des Blandats, chemin des places, lieu dit « les Blandats », lieu dit « le Broustey », lieu dit « Saint Sever », lotissement « le Clos des Blandats », lotissement « le Clos de Lousteau », lotissement « l'Orée du Broustey », lotissement des Blandats, place des Blandats et lotissement « les jardins de Lalande » et lieu dit la Cabane, rue Albaladejo
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 003	Ambarès-et-Lagrave	0011	SELF DE L'ECOLE FRANCOIS AUBOIN	Avenue Léon Blum		NON	NON	COMPRIS DANS	Avenue Léon Blum, rue Marcel Palacin, rue Maurice Thorez, rue Alfred Jarry, rue Georges Clémenceau, rue Marguerite Duras, chemin des Jauges, rue de Marsillon, rue de Sauvign, chemin rural de Sauvign, Place Raoul Gazillon, lotissement « Clos de Marsillon », lotissement « le Clos des Azalées », lieu dit « Verdo », lieu dit « Sauvign », lieu dit « Rabaneau », lieu dit « les Jauges », Résidence « les Erables », impasse Barras et rue de Rabaneau, rue des Vergers, rue de l'Aubépine, rue des Muriers
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 004	Ambès	0001	GYMNASE MUNICIPAL	Place du Marché		OUI	NON	COMPRIS DANS	rue Jean Jaures, rue Manon Cormier, rue Jean Charcot, rue Jules Ferry, rue Georges Guyonnet, rue Jean Abtrad, rue Bernard Linaus, rue Nungesser et Coli, rue Benoît Frachon, rue Salvador Allendé, rue du 19 mars 1962, rue Marcel Paul, rue Jean Mermoz, lieu dit Cinq Sois, rue Antoine de Saint Exupéry, lieu dit Le Fourat, Tilledé, Gare de la Chapelle, lieu dit Troubadis, lieu dit Béchade, Mirambeau R.D.10, lieu dit Mirambeau, lieu dit Izards, lieu dit Arrouch, lieu dit Le Mayne, Port Lopez, ZI du Bec, Bec d' Ambès et les Charmilles, Rue des grillons, rue du Dr Roger Valoton, Rue Salomon Lopes, Rue Jean-Raymond Trappier, Chemin de la Vie Nord, Chemin d'Izards, Chemin de Fourat
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 004	Ambès	0002	GYMNASE MUNICIPAL	Place du Marché		NON	NON	COMPRIS DANS	Avenue du Général de Gaulle, rue Pierre Curie, rue Guglielmo Marconi, avenue Edouard Branly, rue Montesquieu, avenue du docteur Couaillière, rue Michel de Montaigne, rue Maurice Hérog, avenue Pierre Bérigoy, rue Louis Lachanal, Baurgard, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue Auguste Renoir, rue Claude Monet, rue Paul Cézanne, rue Amadeo Modigliani, avenue Eugène Delacroix, avenue Louis Pasteur, rue Lamandé et allée de Padouan, rue du Maréchal Leclerc, Place du XI Novembre, Rue du Maréchal Ferdinand Foch, Rue Charles Mangin, Rue Joseph Gallieni, Rue Figeau, Rue Elie Guadet
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 004	Ambès	0003	GYMNASE MUNICIPAL	Place du Marché		NON	NON	COMPRIS DANS	Avenue Vincent Auriol, rue Léon Gambetta, rue Jean Albas, rue Desirée Bouchon, rue Ampère, rue Marcel Cachin, rue François Arago, rue Pierre Mendès France, allée des Frères, rue Léon Blum, rue Eirico Fermi, rue Louis Lachanal (encluse) avenue Jean Moulin à l'avenue du 10 mai 1981), rue des Frères Derez et Canteloup, avenue du 10 mai 1981, rue dit Jamos, lieu dit le Barck, lieu dit Laëne, lieu dit la Bousquette, lieu dit Godot, lieu dit Noliquet, lieu dit Lane, lieu dit la Soubrante, avenue Max Decout, Chemin de Noliquet, Chemin du Roy, Rue du Docteur Joël Deschamps
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0001	MAIRIE	179 boulevard de la République		OUI	OUI	DELIMITE PAR	la limite rue Camille Rongier, boulevard de la République côté pair et impair dans sa partie comprise entre les numéros 105 à 187 et 156 à 266 et côté impair du 189 jusqu'à la fin.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0002	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	Boulevard de la Plage		NON	NON	DELIMITE PAR	le boulevard de la République du numéro 268 à la fin, l'avenue d'Arès, la limite de l'avenue Jean-Marcel Despagne jusqu'au n° 85 et l'avenue des Hères.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0003	ECOLE MATERNELLE DU COULIN	rue du Commandant David Allègre		NON	NON	DELIMITE PAR	la limite de l'avenue des Hères, avenue Jean-Marcel Despagne côtés pair et impair du numéro 87 et 66 jusqu'à la fin, limite du boulevard du page et de l'allée des bûcherons.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0004	SALLE DU BROUSTIC	Esplanade du Broustic		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Jean-Marcel Despagne côtés pair et impair des numéros 2 et 1 au numéros 64 et 85, rue des jonquilles, allée de la clé des champs et avenue de Bordeaux côtés pair et impair des numéros 1 et 2 au numéros 56 et 67, boulevard de la République dans la partie affectée au 1er bureau.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0005	SALLE DU BROUSTIC (salle 2)	Esplanade du Broustic		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue des champs, avenue Jean-Marcel Despagne dans sa partie comprise entre les numéros 70 et 93 jusqu'à la fin, le boulevard du page côtés pair et impair des numéros 1 et 2 au 17 et 18 inclus, le boulevard Pierre Despagne et le côté impair dans la partie comprise entre les numéros 81 et 105.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0006	SALLE DU BROUSTIC (salle 3)	Esplanade du Broustic		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue des bûcherons, limite de la rue Pierre Despagne et limite avenue de Bordeaux dans la partie comprise entre le 107 et la fin.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0007	ECOLE PRIMAIRE DU BETEY	Avenue de la Marne		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Camille Rongier, Avenue des Colonies jusqu'au numéro 38, boulevard Georges Clémenceau côtés pair et impair des numéros 28 et 29 à la fin, la rue des lierons et la limite du boulevard de la République et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0008	'ECOLE DE MUSIQUE	PLACE DE L'ETOILE		NON	NON	DELIMITE PAR	la limite de l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, boulevard de la République côtés pair et impair dans sa partie comprise entre les numéros 1 et 2 et 57 et 86, boulevard du Maréchal Juin jusqu'au numéros 19 et 36 et l'ensemble des rues sites au Sud de l'avenue de Gascogne.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0009	ECOLE MATERNELLE DE CAPSUS	RUE JEAN SACCHETTI		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue de Gascogne, boulevard du Maréchal Juin côtés pair et impair à partir des numéros 21 et 38.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0010	ECOLE PRIMAIRE DE CAPSUS	RUE JEAN SACCHETTI		NON	NON	DELIMITE PAR	la limite du boulevard du Maréchal Juin, de l'avenue Michel Montaigne, de la rue J. Strauss, du ruisseau du Bétéy et le long de la limite du boulevard Georges Clémenceau.

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 005	Andernos-les-Bains	0011	ECOLE PRIMAIRE DE CAPSUS (SALLE 2)	RUE JEAN SACCHETTI		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue de Bordeaux a partir du numéro 58, rue des tulipes, partie gauche du ruisseau du Béty, partie située à gauche de l'avenue Strauss.
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 006	Anglade	0001	MAIRIE	1 PLACE DES PLATANES		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 007	Arbanats	0001	MAIRIE	1 PLACE CARAYON LATOUR		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 008	Arbis	0001	MAIRIE	844 LE BOURG SUD		UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0001	Hôtel de Ville	Salon d'honneur	Place Lucien Gracia	OUI	NON	DELIMITE PAR	Boulevard Marcel Gounouilh, une partie de l'avenue Gambetta du Cours Lamarque et de la rue Léo Neveu
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0002	Ecole Osiris	80, cours Tartas		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Régault, une partie de la rue Léo Neveu, du Cours Lamarque, de l'avenue Gambetta, du cours, du cours Desbrey et de l'avenue Victor Hugo
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0003	Ecole Paul Bert	77, Cours Tartas		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Léo Neveu, l'allée Charles Rhoné, l'allée Jacques Monod et l'avenue du Parc Perce
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0004	Luxembourg 1	98, Boulevard Deganne		NON	NON	DELIMITE PAR	le boulevard Veyrier Montagnères, la rue du Professeur Joyet, une partie de l'avenue Nelly Deganne, du cours Héricart de Thury, de l'avenue du Gal de Gaulle, du Gal Leclerc, de la place de Verdun, l'avenue Jean Farges, la rue Albert 1er, une partie du Cours Desbrey et l'avenue Gambetta
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0005	Luxembourg 2	98, Boulevard Deganne		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue du Professeur Joyet, une partie de l'avenue Nelly Deganne, du cours Héricart de Thury, de l'avenue du Gal de Gaulle, du Gal Leclerc, de la Place de Verdun, l'avenue Jean Farges, une partie de l'avenue de la Libération, l'allée des Maronniers, une partie du boulevard Deganne, la rue du Cardinal Domnet et la rue de la Dune Pontac
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0006	Espace Jean Mauriac	2, Avenue de la République		NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Deganne, la rue du Cardinal Domnet, une partie de l'avenue de la République, du boulevard de la Plage, le boulevard Mestrezat, le boulevard Pierre Loti et la rue Dune Pontac
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0007	Maison de quartier de l' Aiguillon	rue de la pêcherie		NON	NON	DELIMITE PAR	de la rue Dune Pontac, une partie de l'avenue de la République, du boulevard de la Plage, du boulevard Mestrezat, et le boulevard Pierre Loti
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0008	Bout'Chou	17, avenue de la Règue Verte		NON	NON	DELIMITE PAR	quartier Bories, Règue Blanche et Règue Verte
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0009	Maison des Jeunes et de la Musique	8, allée José Maria de Hérédia		NON	NON	DELIMITE PAR	quartier la Ville d'Ivry compris entre le lycée industriel et hôtelier, le sémaphore et le Parc Perce
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0010	Ecole Abatilles primaire	13, allée de la Farandole		NON	NON	DELIMITE PAR	le quartier des Arènes, une partie des Abatilles et une partie de la SICCA jusqu'à la limite de l'allée Florida, de l'allée Roger Totton et d'avenue Guy de Pierrefeu
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 009	Arcachon	0011	Ecole du Mouleau	Avenue Louis Garros		NON	NON	DELIMITE PAR	quartier du Mouleau, de Bellevue, ainsi que l'autre partie des Abatilles et de la SICCA jusqu'à l'allée Roger Totton et l'avenue Guy de Pierrefeu
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 010	Arcins	0001	MAIRIE	4 ROUTE DE PAULLAC		UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 011	Arès	0001	Salle Polyvalente Brémontier	1, Route du Temple		OUI	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Machinotte, avenue du Général de Gaulle, rue du Général de Gaulle, impasse René Descot, allée des Champs, impasse du Square du Perrey, rue Brémontier, impasse Brémontier, allée du Centre, rue des Chanterelles, impasse des Coulemelles, Rue des Giroilles, impasse des Bidanos, impasse des Moulins, rue des Cèpes, avenue du Perrey, allée d'Argant, allée des Rosignols, rond Point des Estrois, rue Gaudet, rue de la Révoise, impasse du Grand Banc, impasse du Toulmaget, impasse de l'île, rue de l'île, rue de Passant, impasse de Mipsoscher, rue de la Matte, impasse des Gravettes, impasse de Mouchabette, impasse du Carélon, rue de Hambelille, allée du Stade, place du Cap Landé, place de la Victoire, impasse de la Révoise, impasse du Général de Gaulle, lot Le Square du Perrey, rue des Abbats et allée des Alouettes.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 011	Arès	0002	Salle Polyvalente Brémontier	1, Route du Temple		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Rose des Sables, allée Saint Hubert, rue Pétra Rubens, rue Diège Vitiacq, allée Rembrandt, avenue Edgard Degau, rue Auguste Renoir, impasse Louis David, avenue Léonard de Vinci, Rue Pierre Mignard, rue François de Goya, rue D. Ingres, rue Camille Pisano, rue François Boscher, rue Botticelli, rue Antoine Watteau, avenue Toulouse Lautrec, rue A. Modigliani, rue Marc Chagall, rue E. Lescieur, rue C. Lébrun, rue Claude Monet, avenue Vincent Van Gogh, rue Paul Gauguin, rue Michel Ange, allée Matisse, allée Maurice Utrillo, rue P. Picasso, rue E. Manet, rue E. Delacroix, rue Camille Saint Saens, allée Maurice Ravel, allée Claude Debussy, Lot. Mer et Soleil, allée Frédéric Chopin, allée Richard Wagner, Lot. Les Dunes Vertes, allée du Languebis, allée d'Argant, allée de Cézanne, allée de Brétagny, allée du Puits et allée de Giverny.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 011	Arès	0003	Ancienne Mairie	27, avenue de la Libération		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Gendarmerie, avenue des Chandonnières, allée des Cheminots, allée des Grives, allée des Pins, allée des Platanes, allée des Rosiers, allée des Tillais, allée des Verdiers, avenue de Bordeaux, avenue de la Gare, avenue de la Libération, avenue des Merles, avenue des Rouges Gorges, avenue du Port, boulevard de l'Aérium, boulevard Javal, impasse Cavaley, impasse de la Gare, lot. Bel Air, lot. Hameau de la Scierie, rue Aristide Briand, rue Bel Air, rue Coste, rue de l'Avenir, rue de la Scierie, rue des Palombes, rue du Pilote, rue Gargachos, rue Jean Lebas, rue Jean Tempier, rue Pasteur, rue Gargachos, allée Marine, avenue Louis Adolphe Eude, rue des Baigneurs, rue Edouard Herriot, rue Georges Clemenceau, rue Jean Jaurès, rue Raymond Poincaré et rue René Coty.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 011	Arès	0004	Hôtel de Ville	7, rue Pierre Pauilhac		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue de la Libération, avenue de la Plage, avenue du Goeland, avenue du Commandant l'Hermier, avenue du Port, domaine de l'ASCOA, impasse des Portes du Bourg, impasse des Docteurs Bordes-Sic, impasse Sempêche, La Gareme, lot Le Pré du Centre, maison de Retraite Paul Louis Weiller, M.G.E.N., place de l'Eglise, place Weiss, résidence de la Plage, résidence du Centre, résidence Le Centre, résidence Le Centre, rue Walkerstein, résidence Les Galips, résidence Les Reflets du Bassin, rue Amiral Courbet, rue de la Gareme, rue de la Liberté, rue de la République, rue des Ecoles, rue des Pêcheurs, rue du Commandant Charpentier, rue du Port Ostréole, rue du Pré du Centre, rue du XIV Juillet, rue Emilel Barreyre, rue Jean Balde, rue Nelson Barrau, rue Paul Walkerstein, rue Pierre Curie et rue Pierre Pauilhac.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 011	Arès	0005	Domaine des Lugées	34, Allée du Domaine des Lugées		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de Charenton, allée de la Prêde, allée Saint Brice, allée des Amandiers, allée des Aulnes, allée des Bouleaux, allée des Bruyères, allée des Cigales, allée des Ecurieils, allée des Fougères, allée des Frênes, allée du Courlis, allée des Arbusiers, allée des Eglantiers, allée des Mûres, allée des Oliviers, allée du Bois d'Armand, allée du Domaine des Lugées, avenue de la Libération, avenue de la Meule, avenue des Tamaris, boulevard de l'Actium, boulevard Javal, impasse de Charenton, impasse des Brandes, impasse des Cigales, allée des Eucalyptus, impasse des Genêts, impasse des Grillons, impasse du Ruisseau, impasse Saint Brice, lot Le Bois d'Armand, lot Les Mimosas, résidence Les Cascades de Saint Brice, rond Point Saint-Brice, rond Point des Lugées, rond Point Lamarque, rue Albert Monage, rue André Labrunette, rue Chéri Ducaumon, rue Damien Barrau, rue de la Chènerie, rue des Ajoncs, rue des Chrysalides, rue des Cigales, rue des Criquets, rue des Grépins, rue des Mimosas, rue des Ormes, rue des Oyat, rue du Cours, rue du XIV Juillet, rue Lamarque, rue Paul Viatrain, rue Rosnard, rue Victor Hugo, allée des Primoris, avenue des Tontreilles, résidence du Parc, cité du Paradis, cité Martin Clair et rue des Favorites.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 012	Arsac	0001	ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE	SALLE ELEMENTAIRE		OUI	NON		Avenue de Bordeaux, avenue de la Forêt, rue Parmentier, allée de la Copellière, cité Plaisance, lot La Forestière, rue des Bécauses, rue des Pluvers, impasse des Aigrettes, rue du Temple, allée Marvye Bastié, avenue de Graveyron, impasse du Teychan, rue du Teychan, avenue de Camillelle, impasse du Courbey, lot Le Hameau des Ecoles, impasse G. Gouverneur, impasse Hélène Boucher, rue Louis Bleriot, rue Jean Mermoz, rue Clément Ader, rue Antoine de Saint Exupéry, rue Pierre Lacomère, rue des Prairies, rue Jules Chantrellet, zone d'Activités, rue du Capitaine Allé, impasse François Collé, impasse Charles Nungesser, impasse Marie Marvaget, impasse Charles Lohberg, rue J. Auried, Saint Anne et Domaine de la Saussouze.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 012	Arsac	0002	ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE	SALLE MATERNELLE		NON	NON		allée Clos du Bernad, allée de Crabin, allée de la Camenère, allée de la Chénaie, allée de la Dame Blanche, allée de la Fée Melaine, allée de Lancetot, allée du Cabernet, allée du Clos Lalande, allée du Luquet, allée du Merlot, allée du Petit Verdol, allée du Roi Artus, allée du Tertre, avenue de Ligondras, avenue du Lac, Château d'Angludet, rue de Lariaud, rue de Barail, rue du Bois du Luquet, rue du Prince
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 012	Arsac	0003	ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE	SALLE PREPARATION		NON	NON		allée de Champagne, allée de la Tremblère, allée de l'Astrakan, allée de Linas, allée de Panchon, allée de Ségar, allée de Toscane, allée du Berry, allée du Cachemire, allée du Château, allée du Comte, allée du Dauphiné, allée du Limousin, allée du Poutou, allée du Quercy, allée du Shetland, allée Georges Brassens, avenue du Lac, avenue de Soubeyran, chemin de Baupillere, chemin de Casse, chemin de Joutet
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 012	Arsac	0003	ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE	SALLE PREPARATION		NON	NON		allée de Canot, allée de Chappaz, allée de la Halle, allée de Matelin, allée de Monbrion, allée des Sources de Sescas, allée du Parc de Vinci, allée du Pas de Seguis, allée du Pilot, allée du Vieux Chêne, allée du Vieux Puits, allée RPA, avenue de Ligondras, Avenue J.J. Vonderheyden, avenue de Lesclause, chemin de Bory, impasse Cazeauviel, impasse de la Lagune, impasse de Ligondras, place Camille Godard, place Saint-Germain, rue de Cazeauviel
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0001	MAIRIE	10, avenue Desclaux		OUI	NON	DELIMITE PAR	Allée des Epis, Allée du Moulin d'Antonne, Rue de la Cascade, Rue des Cerfs, Rue des Lévrier, Rue du Grand Veneur, Rue du Grun, Rue du Meunier, Rue du Moulin d'Antonne, Allée des Aulnes, Allée des Cèdres, Allée des Chênes, Allée des Magnolias, Allée des Peupliers, Allée des Pins, Allée du Centre, Allée du Mascat, Allée Victor Schoelcher, Avenue de la Prairie, Avenue de la Vigne, Avenue de l'Orée du Bois, Avenue du Mirail, Avenue du Périgord, Rue de la Muscadelle, Rue de la Cabanelle, Rue du Cabernet, Rue du Chauselas, Rue du Malbec, Rue du Merlot, Rue du Sauvignon, Rue du Teimurin, Rue du Verdoy, Rue Jean-Baptiste Charcot, Rue Jean Moulin et Rue Rosa Parks
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0002	Ecole de la Plaine	allée du Parc		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Mouline, Allée du Sauternais, Avenue de l'Eglise Romane, Rue de Barsac, Rue de l'Enclos, Rue de Pomerol, Rue Saint Emilion, Rue de Sauternes, Rue Maurice Utrillo, Rue Sonia Detaunay, Allée du Bois Léger, Avenue de l'Europe, Avenue Desclaux, Avenue du Golf, Rue d'Allemagne, Rue de Belgique, Rue de Grande-Bretagne, Rue des Cigales, Rue des Fougères, Rue des Genêts, Rue des Grillons, Rue des Jonquilles, Rue des Nénuphars, Rue d'Espagne, Rue d'Italie, Rue du Bois Léger et Place Despoij
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0003	CHATEAU LESTRILLE	Allée de Diane		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de Diane, Allée des Libellules, Allée des Papillons, Allée des Vendangeurs, Allée des Vignerons, Allée Pierre Mendès France, Avenue de la Ferme, Avenue de Lestrille, Avenue de Téchency, Avenue du Duc d'Epénon, Avenue du Peyrou, Avenue des Giroilles, Rue Daniel Casanova, Rue de Saint Hubert, Rue des Bosquets, Rue des Chanterelles, Rue des Chevreuils et Rue des Ecurieils, allée de la Bousidie
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0004	CHATEAU BETAILHE	Allée de Betailhe		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue de Virécourt, Avenue Descartes, Avenue Gay-Lussac, Place Pierre Curie, Rue de la Blancherie, Allée de Castillon, Avenue de l'Eglise Romane, Avenue de Virécourt, Boulevard des Oiseaux, Rue Andersen, Rue Charles Perrault, Rue de la Gareme, Rue de la Lande, Rue de Ségur, Rue des Alouettes, Rue des Chardonnet, Rue des Favorites, Rue des Grives, Rue des Hirondelles, Rue des Mélanges, Rue des Palombes, Rue des Pervenches, Rue des Ramiers, Rue des Roitelets, Rue des Rosignols, Rue des Tourterelles, Rue Pablo Neruda et Rue Rosalind Franklin
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0004	CHATEAU BETAILHE	Allée de Betailhe		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Bergerie, Allée des Vosges, Allée du Potou, Avenue des Provinces, Boulevard Feydeau, Rue d'Alsace, Rue d'Aquitaine, Rue de Béguay, Rue de Fontaudin, Rue de la Pastourelle, Rue de Lorraine, Rue de Normandie, Rue de Taris, Rue des Amandiers, Rue des Eucalyptus, Rue des Lauriers, Rue des Myosotis, Rue des Noyers, Rue des Oliviers, Rue des Pyramides, Rue des Romarin, Rue du Sempollet, Rue Fleur de Lys et Rue Simone de Beauvoir
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0005	CHATEAU FEYDEAU	Avenue de l'île de France		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Bel Air, Allée Bernthe Albrecht, Allée Camille Claudel, Allée des Acacias, Avenue de la Moune, Avenue de Pinsan, Avenue des Tabernottes, Avenue du Ruisseau, Rue Pierre Closterman, Place Elsa Triollet, Rue de la Courrège, Rue de Meynot, Rue des Hauts de Pinsan, Rue du Poqueyras, Rue Flora Tristan, Rue Germaine Tillon, Rue Lucie Aubrac, Rue René Lévy, Allée des Lavandières, Allée du Puits, Allée Lafite, Avenue de la Source, Rue de la Fontaine, Rue des Cygnes, Rue des Flamants, Rue du Lavoir, Rue des Abeilles, Allée Anne Franck et Allée Condoctret, rue Jean Henri Fabre
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 013	Artigues-près-Bordeaux	0006	SALLE PINSAN	Salle Pinsan		NON	NON	DELIMITE PAR	RUE DU BOURG, RUE DU CHATEAU DE BUPPALD, RUE DU CROIX, RUE DU PUYFAURE, RUE DU VIEUX PLANTIER, RUE DU VIEUX PUYFAURE, RUE DU VIGNEAU
6	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 014	Les Artigues-de-Lussac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 015	Arveyres	0001	SALLE COMMUNALE	LE BOURG		OUI	NON		au nord, par le Bourg ; à l'est, par le lieu-dit Franchot ; à l'ouest, par le lieu-dit Brau ; au sud, par le Port du Noyer.
6	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 015	Arveyres	0002	PORT DU NOYER	SALLE POLYVALENTE		NON	NON		au nord, par le lieu-dit Franchot ; à l'est, par la commune de Genissac ; à l'ouest, par la commune de Vayres ; au sud, par la commune de Saint Germain du Puch
6	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 016	Asques	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 017	Aubiac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 018	Val de Virvée	0001	AUBIE ET ESPASSAS	MAIRIE		OUI	NON	DELIMITE PAR	(A SALIGNAC) ALLEE DE BEAUJEU, ALLEE DE LA MAISON NEUVE, ALLEE DE MICHELLE, ALLEE DU GAYE, ALLEE DU MANEGE, CHEMIN DE CROZE, CHEMIN DE FILLON, (A AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DE LA GARDE, CHEMIN DE POLU, CHEMIN DE SOLESSE, (A SALIGNAC) CHEMIN DES ALLARDS, (A AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DES NONNES, (A SALIGNAC) CHEMIN DES SOURDERRES, CHEMIN DU CRELA, (A AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DU MOULIN DE MORIEAU, (A SALIGNAC) CHEMIN DU TRETY, (A AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DU PUYFAURE, IMPASSE DE BARBOULEY, IMPASSE DE CHARLEU, IMPASSE DE DEVAL, IMPASSE DE PIVAN, IMPASSE DE POLU, IMPASSE DES CARRIERES, IMPASSE DES CAVALLONS, (A SALIGNAC) IMPASSE DU CAVALIER, (A AUBIE ET ESPASSAS) IMPASSE DU LAVOIR, IMPASSE DU PRELIERE, IMPASSE DU PUYFAURE, IMPASSE FOND D'ALBERT, IMPASSE FONTAINE DE POLU, IMPASSE MARCALLOU, (A SALIGNAC) ROUTE DE GAURAGUET, ROUTE DE SAINT GENES, (A AUBIE ET ESPASSAS) RUE D'ALBIE, RUE D'ESPASSAS, RUE DE BARBOULLY, RUE DE BOUCHON, RUE DE BOUCHON, RUE DE CHARLEU, RUE DE DEYNOT, RUE DE FOND D'ALBERT, RUE DE GAULON, RUE DE LA CARBONNE, RUE DE LA GERBALE, LOT LES VIGNES, RUE DE MAUBRAT, RUE DE MOREAU, RUE DE MAILLET, RUE DE PIOTE, RUE DE PIVAN, RUE DE REDIN, RUE DE SOLESSE, RUE DE VEVRETTE, RUE DES CHARMILLES, RUE DES ECOLES 1, RUE DES PEUPLIERS, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU BARRAIL, RUE DU BOURG, RUE DU CHATEAU DE BUPPALD, RUE DU CROIX, RUE DU PUYFAURE, RUE DU VIEUX PLANTIER, RUE DU VIEUX PUYFAURE, RUE DU VIGNEAU
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 018	Val de Virvée	0002	SAINT ANTOINE	SALLE DES FETES		NON	NON	DELIMITE PAR	(A SAINT-ANTOINE) ALLEE DES PEUPLIERS, ANCIENNE RN 10, (A AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DE BOIS MARIN, CHEMIN DE DAVID, (A SAINT-ANTOINE) CHEMIN DE GALLEL, (A AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DE GORIN, COMMUN DE LA GRUPE, IMPASSE DE LA POSTE, IMPASSE DE SOUBOLE, IMPASSE DU MASSON, (A SAINT-ANTOINE) LE CHEMIN DE MARIETTE, LOTISSEMENT DU RUISSEAU, (A AUBIE ET ESPASSAS) LOTISSEMENT DU CABANELLE, (A SAINT-ANTOINE) PASSAGE DES PEUPLIERS, PLACE DE L'EGLISE, RESIDENCE LE CLOS GALLEL, RUE D'ARTIGUELONGUE, (A AUBIE ET ESPASSAS) RUE DE BOIS MARIN, RUE DE JOSEPH, (A SAINT-ANTOINE) RUE DE LA COMMANDERIE, (A AUBIE ET ESPASSAS) RUE DE LA GRUPE, RUE DU COMMUN DE LA GRUPE, RUE DU GRAND ETIENNE, RUE DU PUYET, (A SAINT-ANTOINE) RUE DU RUISSEAU





ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 051	Biganos	0008	ECOLE DU LAC VERT	Allée des Pignots		NON	NON		Allée des Arroussineys, Rue des Bergeronnettes, Rue des Bouvreuils, Allée Brémontier, Rue des Colibris, Rue des Colombes, Rue des Colverts, Domaine du Delta, Allée des Garbails, Impasse Georges Clémenceau, Rue Georges Clémenceau (côté impair à compter du N° 105 inclus), Rue Georges Clémenceau (côté pair à compter du N°114 inclus), Rue des Grives, Rue des Hironnelles, Allée Isabelle, Rés Jardin du Delta, Rue Joseph Cruchon, Lotissement Le Lac Vert, Allée Maurice Lafon, Lieu dit Nincech, Impasse de Nincech, Rue des Palombes, Allée des Platanes, Allée des Pluviers et Prate forestière le Richot
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 051	Biganos	0009	ECOLE DU LAC VERT	Allée des Pignots		NON	NON		Rue d'Arroussiney, Allée Bois de Pomponne, Rue Camille Julian, Allée de Chalignayrie, Rue des Chalignayrie du côté pair à compter du N°44 inclus, Rue des Chalignayrie du côté impair à compter du N°40 inclus, Rue des Combattants d'AFN, Rue Daniel Digneaux, Allée de la Deslégue, Rue de la Forêt des Boters, Rue Gambetta (côté impair à compter du N°43 inclus), Rue Gambetta (côté pair à compter du N°52 inclus), Allée des Gencours, Lotissement les Jaugots, Rue Jules Verne, Rue Mirache, Allée Pas de Pajoux, Prate de Fagon, Rue de Pomponne, Lieu dit le Taudin, Rue du Taudin, Lieu-dit les Tuileries, Allée des Tuileries et Rue Voltaire
8	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 052	Les Billaux	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 053	Birac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 054	Blaignac	0001	MAIRIE	le bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 055	Blaignan	0001	MAIRIE	6, rue de Verdun		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0011	ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE DE LA RENNEY	9 à 13 rue de la Renney		OUI	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Général de Gaulle côté impair uniquement (de la rue de la Forteresse à la rue Gambetta), la rue Gambetta non comprise, la rue de la République non comprise, la rue Poumeau Delille non comprise, la rue André Deris non comprise, la rue de Canteret non comprise et la rue de la Forteresse non comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0012	ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE DE LA RENNEY	9 à 13 rue de la Renney		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Général de Gaulle côté impair uniquement (de la rue Gambetta à la rue Tastet Girard), la rue Tastet Girard (de l'avenue du Général de Gaulle à la rue Edouard Avril) non comprise, la rue Adolphe Thiery comprise, la rue Léopold Carne comprise, la rue de la Landille (de la rue Alphonse de Lamartine à la rue de la Renney) non comprise, la rue de la Renney non comprise, l'avenue du XI Novembre (de la rue de la Renney à la rue Dupuy) non comprise, la rue Dupuy comprise, la rue de la République comprise et la rue Gambetta comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0013	ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE DE LA RENNEY	9 à 13 rue de la Renney		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Général de Gaulle côté impair uniquement (de la commune d'Eysines à la rue de la Forteresse), la rue de la Forteresse (de l'avenue du Général de Gaulle à la rue de Canteret) comprise, la rue de Canteret comprise, la rue André Deris comprise, la rue Poumeau Delille comprise, la rue Dupuy non comprise, l'avenue du XI Novembre (de la rue Dupuy à la rue de Solesse) non comprise, la rue de Solesse non comprise, la rue de la Jalle non comprise, la commune de Bruges et la commune d'Eysines
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0014	ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE DE LA RENNEY	9 à 13 rue de la Renney		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue du Repas comprise, la rue Jean Moulin (de la rue du Repas à l'avenue du XI Novembre) non comprise, la rue de la Gare non comprise, la rue Jean Duvert (de la rue de la Gare à la rue Antoine de Saint-Exupéry) comprise, la rue Antoine de Saint-Exupéry (de la rue Jean Duvert à l'avenue du Port du Roy) comprise, l'allée du Flamand comprise, la commune de Parempuyre, la Garonne, la commune de Bordeaux, l'avenue du Port du Roy (de l'avenue de Labarre à la rue Charles Gounod) comprise, la rue Charles Gounod comprise, la rue Mozart comprise, l'avenue du Port du Roy (de la rue Charles Gounod à l'avenue du XI Novembre) comprise, l'avenue du XI Novembre (de la rue Georges Mandel à la rue de la Renney) comprise, la rue de la Renney comprise et la rue de la Landille (de la rue de la Renney à la rue Alphonse de Lamartine) comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0015	ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE DE LA RENNEY	9 à 13 rue de la Renney		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Général de Gaulle côté impair uniquement (de la rue Jean Moulin à la rue de Cantenac), la rue de Cantenac non comprise, la rue de Saint Ahon (de la rue de Cantenac à la rue Frédéric Chopin) comprise, la rue Frédéric Chopin comprise, la rue Georges Sand comprise, la rue de Tujan (de la rue Georges Sand à l'avenue du XI Novembre) comprise, l'avenue du XI Novembre (de la rue de Tujan à la rue de la Rivière) comprise, la rue de la Rivière (de l'avenue du XI Novembre à la rue de Fleurence) non comprise, la rue de Fleurence (de la rue de la Rivière à la rue Descartes) comprise, la rue Descartes comprise, la rue Antoine de Saint-Exupéry (de la rue Descartes à la rue de la Pérouse) non comprise, la commune de Parempuyre, l'allée du Flamand non comprise, l'avenue du Port du Roy (de l'allée du Flamand à la rue Antoine de Saint-Exupéry) non comprise, la rue Antoine de Saint-Exupéry (de l'avenue du Port du Roy à la rue Jean Duvert) non comprise, la rue Jean Duvert (de la rue Antoine de Saint-Exupéry à la rue de la Gare) non comprise, la rue de la Gare comprise, la rue Jean Moulin (de l'avenue du XI Novembre à la rue du Repas) comprise, la rue du Repas non comprise, la rue Léopold Carne non comprise, la rue Adolphe Thiery non comprise, la rue Tastet Girard (de la rue Edouard Avril à l'avenue du Général de Gaulle) comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0016	ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE DE LA RENNEY	9 à 13 rue de la Renney		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de la Jalle comprise, la rue de Solesse comprise, l'avenue du XI Novembre (de la rue de Solesse à la rue Georges Mandel) comprise, l'avenue du Port du Roy (de l'avenue du XI Novembre à la rue Charles Gounod) non comprise, la rue Charles Gounod non comprise, la rue Mozart non comprise, l'avenue du Port du Roy (de la rue Charles Gounod à l'avenue de Labarre) non comprise, la commune de Bordeaux et la commune de Bruges
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0021	ECOLE DE SATURNE	rue Lestaing		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Général de Gaulle côté pair uniquement (de la commune d'Eysines au boulevard Montesquieu), le boulevard Montesquieu non compris, la rue du Luxembourg comprise, la rue de Lestaing comprise, l'avenue de l'Europe (de la rue de Lestaing à la rue du Cardinal Lecot) non comprise, la rue du Cardinal Lecot non comprise, l'avenue de la Salle de Breillan (de la rue du Cardinal Lecot à la commune de Le Taillan-Médoc) non comprise, la commune de Le Taillan-Médoc et la commune de Eysines
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0022	ECOLE DE SATURNE	rue Lestaing		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Linais comprise, l'avenue du Général de Gaulle côté pair uniquement (de la rue de Linais à l'avenue de la Salle de Breillan), l'avenue de la Salle de Breillan (de l'avenue du Général de Gaulle à la rue Louis Pasteur) comprise, la rue Louis Pasteur non comprise, le boulevard Alcide Lançon (de la rue Louis Pasteur à l'avenue de l'Europe) non compris, l'avenue de l'Europe (du boulevard Victor Hugo à la rue du Cardinal Lecot) comprise, la rue du Cardinal Lecot comprise, l'avenue de la Salle de Breillan (de la rue du Cardinal Lecot à la commune de Le Taillan-Médoc) comprise, la rue du Manège comprise et le chemin entre la rue du Manège et la rue de Linais comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0023	ECOLE DE SATURNE	rue Lestaing		NON	NON	DELIMITE PAR	le boulevard Montesquieu compris, la rue du Luxembourg non comprise, la rue de Lestaing non comprise, l'avenue de l'Europe (de la rue de Lestaing au boulevard Victor Hugo) non comprise, le boulevard Alcide Lançon (de l'avenue de l'Europe à la rue Louis Pasteur) compris, la rue Louis Pasteur comprise, l'avenue de la Salle de Breillan (de la rue Louis Pasteur à l'avenue du Général de Gaulle) non comprise et l'avenue du Général de Gaulle côté pair uniquement (de l'avenue de la Salle de Breillan au boulevard Montesquieu)
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0031	ECOLE DE CAYCHAC	av du Général de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Général de Gaulle (de la rue Mathurin Olivier à la commune de Parempuyre) comprise, la commune de Parempuyre, la rue Antoine de Saint-Exupéry (de la rue de la Pérouse à la rue Descartes) comprise, la rue Descartes non comprise, la rue de Fleurence (de la rue Descartes à la rue de la Rivière) non comprise et la rue de la Rivière comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0032	ECOLE DE CAYCHAC	av du Général de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Mathurin Olivier non comprise, l'avenue de Tanais non comprise, la rue du Vivay (de l'avenue de Tanais à la rue du Clos Cardinal) non comprise, la rue du Clos Cardinal non comprise, la rue de Linais (de la rue du Clos Cardinal au chemin entre la rue de Linais et la rue du Manège) non comprise, le chemin entre la rue de Linais et la rue du Manège non compris, la rue du Manège non comprise, l'avenue de la Salle de Breillan non comprise, la commune de Le Taillan-Médoc, la commune de Le Plan-Médoc et l'avenue du Général de Gaulle (de la commune de Le Plan-Médoc à la rue Mathurin Olivier) non comprise
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 056	Blanquefort	0033	ECOLE DE CAYCHAC	av du Général de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue du Clos Cardinal comprise, la rue du Vivay (de la rue du Clos Cardinal à l'avenue de Tanais) comprise, l'avenue de Tanais comprise, la rue Mathurin Olivier comprise, la rue de la Rivière (de l'avenue du Général de Gaulle à l'avenue du XI Novembre) non comprise, l'avenue du XI Novembre (de la rue de la Rivière à la rue de Tujan) non comprise, la rue de Tujan non comprise, la rue Georges Sand non comprise, la rue Frédéric Chopin non comprise, la rue de Saint Ahon (de la rue Frédéric Chopin à la rue de Cantenac) non comprise, la rue de Cantenac comprise, l'avenue du Général de Gaulle côté pair uniquement (de la rue de Cantenac à la rue de Linais) et la rue de Linais (de l'avenue du Général de Gaulle à la rue du Clos Cardinal) non comprise
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 057	Blasimon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 058	Blaye	0001	MAIRIE	MAIRIE		OUI	OUI	DELIMITE PAR	à l'ouest, la Gironde; au nord, le stade Bernard Déloré, la piscine, la rue Paul Raboulet (comprise), la rue Roland (comprise), le rond-point du Chapon Doré (compris), la rue Saint-Romain (comprise), l'avenue Paul Tardy (comprise), la rue Urbain Albouy (comprise), la rue Jean-Jacques Rousseau (comprise), la rue Yves Delor (comprise), la rue Saint-Marguerite (comprise) et la rue Lucien Grosperin (non comprise); à l'est, la résidence Patroux (non comprise), la résidence Taurin (comprise), la résidence Le Gauffond (comprise), la rue Jauré Ruelé du n°2 jusqu'au 56 (gendarmérie comprise) et du n°1 à la rue William Taurin; au sud, la rue Urbain Chasseleoup (comprise), la place de Châteaun du rat (comprise), le cours Bazalain (compris), la rue Emile Giroux (comprise)
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 058	Blaye	0002	Ecole Primaire André Vallaeys	Ecole Primaire André Vallaeys	rue Henri Dunant	NON	NON	DELIMITE PAR	à l'ouest, la Gironde; la rue Rolland (non comprise), le rond-point du Chapon Doré (non compris), l'avenue Paul Tardy (non comprise), la rue Urbain Albouy (non comprise), la rue Lucien Grosperin (comprise); au nord et à l'est, la commune de Saint-Martin-Lacaussade; au sud, la résidence Patroux (comprise), la résidence Edouard Doré (comprise), la résidence Touvent (comprise), la rue Lucien Grosperin (comprise), la voie communale n°7 (comprise)
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 058	Blaye	0003	Ecole Rosa Bonheur	Ecole primaire Rosa Bonheur		NON	NON	DELIMITE PAR	à l'ouest, la Gironde; au nord, la zone industrielle Bazalain (non comprise), la place du rat (non comprise); la rue Urbain Chasseleoup (non comprise), la rue Jauré Ruelé (de la route de Saint-Luce à la gendarmerie (non comprise), et la rue William Taurin (non comprise); la closerie Saint-Luce (comprise), la résidence Tolbae (comprise), la cité de la Croisette (comprise), la résidence François Mineraud (comprise), le Cassou (comprise), la résidence Jean Dupuy (comprise); à l'est, la commune de Cars, au sud, la commune de Plassac
2	BORDEAUX	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 059	Blésignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 060	Bommes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 061	Bonnetan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 062	Bonzac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		toute la commune
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1101	ATHENE MUNICIPAL - SALLE 1	PLACE SAINT CHRISTOLY	ETABLISSEMENT MUNICIPAL	NON	OUI	DELIMITE PAR	le cours de l'Intendance côté pair de la rue Vital Carles à la rue Sainte-Catherine, la rue Sainte-Catherine côté impair, la rue Guirade côté impair, la rue de Chevrons côté pair, la rue Poquein Molère, la place St Christoly non comprise, la rue Beaubatn côté impair, la rue des Trois Conils non comprise, la rue Vital Carles côté pair jusqu'au cours de l'Intendance
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1102	AHTENE MUNICIPAL - SALLE 2	PLACE SAINT CHRISTOLY	ETABLISSEMENT MUNICIPAL	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Chevrons côté impair de la rue Poquein Molère à la rue Guirade, la rue Guirade côté pair, la rue Sainte Catherine côté impair, le cours d'Alsace et Lorraine côté impair, la place Pey-Berland du n°9 au n°20, la place Jean Moulin non comprise, la rue des Trois Conils, la rue Beaubatn côté pair, la place Saint-Christoly et la rue Poquein Molère non comprise jusqu'à la rue de Chevrons
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1201	VIEUX BORDEAUX - SALLE 1	RUE DIEU	ECOLE ELEMENTAIRE DU VIEUX BORDEAUX	NON	NON	DELIMITE PAR	le quai du Maréchal Lyautey, le quai de la Douane, le quai Richelieu, le cours d'Alsace et Lorraine côté impair, la rue des Bahutiers non comprise, la place Saint-Pierre, la rue du Parlement Saint-Pierre côté impair, la place du Parlement du n°1 au n°5, la rue Fernand Philippart côté pair et la place de la Bourse jusqu'au quai du Maréchal Lyautey
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1202	VIEUX BORDEAUX - SALLE 2	RUE DIEU	ECOLE ELEMENTAIRE DU VIEUX BORDEAUX	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours du Chapeau Rouge côté pair de la place Jean Jaurès à la rue Sainte-Catherine, la rue Sainte-Catherine côté pair, la rue du Cancera non comprise, la rue du Pas Saint-Georges côté impair, la place du Parlement du n°6 à la fin, la rue Fernand Philippart côté impair, la place de la Bourse non comprise et le quai du Maréchal Lyautey non compris jusqu'à la place Jean Jaurès non comprise
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1203	VIEUX BORDEAUX - SALLE 3	RUE DIEU	ECOLE ELEMENTAIRE DU VIEUX BORDEAUX	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Sainte-Catherine côté pair du cours d'Alsace Lorraine à la rue du Cancera, la rue du Cancera, la rue du Pas Saint-Georges côté pair, la rue du Parlement Saint-Pierre côté pair, la place Saint-Pierre non comprise, la rue des Bahutiers et le cours d'Alsace Lorraine côté impair jusqu'à la rue Sainte-Catherine
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1301	PAUL BERT - SALLE 1	3, RUE PAUL BERT	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	le quai Richelieu du cours d'Alsace et Lorraine à la place Bir Hakeim, la place Bir Hakeim du n°7 à la fin, le cours Victor Hugo côté impair, la rue Bouquiète non comprise, la rue Buhun non comprise et le cours d'Alsace et Lorraine côté pair jusqu'au quai Richelieu
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1302	PAUL BERT - SALLE 2	3, RUE PAUL BERT	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours d'Alsace et Lorraine côté pair de la rue Sainte-Catherine à la place Pey Berland, la place Pey Berland du n°21 au n°33, la rue du commandant Arnould côté pair, la rue de Cursol, le cours Victor Hugo côté impair, la place de la Ferme de Richemont non comprise, la rue Ravez non comprise, la rue des Ayres côté pair et la rue Sainte-Catherine jusqu'au cours d'Alsace et Lorraine
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1303	PAUL BERT - SALLE 3	3, RUE PAUL BERT	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours Victor Hugo côté pair de la rue des Boucheries à la place de la Ferme de Richemont, la place de la Ferme de Richemont, la rue Ravez, la rue des Ayres côté impair, la rue Sainte-Catherine non comprise, le cours d'Alsace Lorraine côté pair jusqu'à la rue Buhun, la rue Buhun, la rue Bouquiète et la rue des Boucheries jusqu'au cours Victor Hugo
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1401	MENUTS - SALLE 1	57 RUE DES MENUTS	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Sainte-Catherine côté pair du cours Victor Hugo à la place de la Victoire, la place de la Victoire du n°1 au n°3 et du n°32 à la fin, la rue Elie Gintrae côté pair, la place des Capucins du n°44 à la fin, la rue Bergeret, la rue Marengo, la rue des Cordeliers côté pair, la rue Leyteire côté impair et le cours Victor Hugo côté pair jusqu'à la rue Sainte-Catherine
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1402	MENUTS - SALLE 2	57 RUE DES MENUTS	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Bergeret non comprise de la place des Capucins à la rue Marengo, la rue Marengo non comprise, la rue du Cloître non comprise, la rue des Cordeliers non comprise, la rue Ulysse Despaux non comprise, la place Canteloup non comprise, la rue des Allamanders non comprise, le quai de la Momaie, la rue Porte de la Momaie côté impair, la place Léon Duguit du n°5 à la fin, la rue du Hamel côté impair et la place des Capucins non comprise
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1403	MENUTS - SALLE 3	57 RUE DES MENUTS	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Leyteire côté pair de la rue des Cordeliers au cours Victor Hugo, le cours Victor Hugo côté pair, la place Bir Hakeim du 1 au 6, le quai des Salinières, le quai de la Grave, la rue des Allamanders, la place Canteloup, la rue Ulysse Despaux, la rue des Cordeliers, la rue du Cloître, la rue Marengo non comprise et la rue des Cordeliers côté impair jusqu'à la rue Leyteire
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1501	HENRI IV - SALLE 1	12 RUE DE LA MISERICORDE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Sainte-Catherine côté impair du cours Victor Hugo à la place de la Victoire, la place de la Victoire du n°25 au n°31, le cours Aristede Briand côté pair, la rue Jean Burguet côté pair, la rue Henri IV côté impair, la rue Paul Louis Lande côté pair, la rue du Commandant Arnould côté pair, la rue de Cursol non comprise et le cours Victor Hugo côté pair jusqu'à la rue Sainte-Catherine
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1502	HENRI IV - SALLE 2	12 RUE DE LA MISERICORDE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue du Commandant Arnould côté impair de la rue Paul Louis Lande à la place Pey Berland, la place Pey Berland du n°34 à la fin, la rue des Frères Bonie côté pair, le cours d'Albert côté pair, la rue Prosper, la rue de Belfort côté pair, la rue du Tondou côté pair, la rue Louis Mie non comprise, la place Aiméde Lartieu du 1 au 14, la rue de Pessac côté impair, la rue Edmond Costeodot côté impair, la rue Jean Burguet côté impair, la rue Henri IV côté pair et la rue Paul Louis Lande côté impair jusqu'à la rue du Commandant Arnould
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1503	HENRI IV - SALLE 3	12 RUE DE LA MISERICORDE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours d'Albert côté impair de la rue Joseph Carayon Latour à la rue Prosper, la rue Prosper non comprise, la rue de Belfort côté impair, la rue du Tondou côté impair, la rue de Belleville non comprise, la place Rodesse, la rue Belleville non comprise, le cours du Maréchal Juin côté pair, la rue du Château d'Eau non comprise et la rue Joseph Carayon Latour côté pair jusqu'au cours d'Albert
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1601	SABLIERES DEYRIES - SALLE 1	22 RUE DES SABLIERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Saint Genès côté pair de la rue du Pavillon à la rue Edmond Costeodot, la rue Edmond Costeodot côté pair, le cours Aristide Briand côté impair, la place de la Victoire du n°15 au n°24, le cours de l'Argonne côté impair, la rue Brian côté pair, la rue Millière côté pair, la rue Clément non comprise, la rue Mazarin non comprise, la rue Mazarin côté impair jusqu'à la rue Succursale, la rue Mazarin côté impair jusqu'à la rue du Pavillon et la rue du Pavillon jusqu'à la rue de Saint-Genès
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1602	SABLIERES DEYRIES - SALLE 2	22 RUE DES SABLIERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours de l'Argonne non compris de la rue Brian à la rue Grateloup, la rue Grateloup, la rue Lhérionnon non comprise, la rue André Cavene côté impair, la rue des Enfants Assistés non comprise, la place Simiot non comprise, la rue Forestier côté pair, la rue Tillet côté impair, le cours de la Somme côté impair et la rue Saint Nicolas côté impair jusqu'à la rue Brian
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1603	SABLIERES DEYRIES - SALLE 3	22 RUE DES SABLIERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la place Simiot, la rue Paul Denucé côté impair, le cours de l'Argonne, la rue Bertrand de Goth côté pair, la rue Charles Peguy non comprise, la rue Elvina Sivan côté impair, le cours de la Somme côté impair, la rue Tillet côté pair et la rue Forestier côté impair jusqu'à la place Simiot
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1604	SABLIERES DEYRIES - SALLE 4	22 RUE DES SABLIERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Dulac côté pair du cours de l'Argonne à la rue de Saint Genès, la rue de Saint Genès côté pair, la rue du Pavillon non comprise, la rue Mazarin côté impair jusqu'à la rue Succursale, la rue Mazarin jusqu'à la rue Clément, la rue Clément, la rue Millière côté impair, la rue Brian côté impair, le cours de l'Argonne jusqu'à la rue Grateloup, la rue Grateloup non comprise, la rue Lhérionnon, la rue André Cavene côté pair, la rue des Enfants Assistés, la place Simiot non comprise, la rue Paul Denucé côté pair et le cours de l'Argonne non compris jusqu'à la rue Dulac
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1701	JACQUES PREVERT - SALLE 1	45 RUE DE TALENCE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Pessac côté pair de la rue de Budos à la rue Saint Genès, la rue Saint Genès côté impair, la rue de Ségur côté pair, la rue des Treuils côté pair, la rue de Talence et la rue de Budos jusqu'à la rue de Pessac

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1702	JACQUES PREVERT - SALLE 2	45 RUE DE TALENCE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Ségur côté impair de la rue Saint Genès à la rue des Treuils, la rue des Treuils côté impair, la rue de Talence non comprise, la rue de Budos non comprise, la rue de Pessac côté pair, le boulevard George V côté pair, la place Louis Barthou du n° 8 à fin, le cours de l'Argonne côté impair et la rue Duluc côté impair et la rue St Genès côté impair jusqu'à la rue de Ségur
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1801	AMEDEE LARRIEU - SALLE 1	PLACE AMEDEE LARRIEU	ETABLISSEMENT MUNICIPAL	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Belleville, la place Rodosse non comprise, la rue Belleville, la rue du Tondou côté impair, la rue Sainte Cécile non comprise, la rue Mouneyra, la rue François de Sourdils côté pair, la rue Marguerite Crauste côté pair et la rue Jean Fleuret côté pair jusqu'à la rue du Château d'Eau.
2	BORDEAUX	2	3302	Bordeaux-1	33 063	Bordeaux	1802	AMEDEE LARRIEU - SALLE 2	PLACE AMEDEE LARRIEU	ETABLISSEMENT MUNICIPAL	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Louis Mie de la rue du Tondou à la place Amédée Larrieu, la place Amédée Larrieu du n° 15 à fin, la rue de Pessac côté impair, la rue Fernand Audéguil côté pair, la rue François de Sourdils côté pair, la rue Mouneyra non comprise, la rue Sainte Cécile et la rue du Tondou côté pair jusqu'à la rue Louis Mie.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2101	HOTEL DE VILLE - SALLE 1	PLACE PEY BERLAND	MAIRIE	OUI	OUI	DELIMITE PAR	la rue Vital Carles côté impair du cours de l'Intendance à la place Jean Moulin, la place Jean Moulin, la place Pey-Berland du n° 9 au n° 37 non comprise, la place Rohan non comprise, la rue de l'Hôtel de ville non comprise, la rue Monthazon côté impair, la rue Bouffard côté pair, la place Gambetta du 1 au 14 T et le cours de l'Intendance côté pair jusqu'à la rue Vital Carles.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2102	HOTEL DE VILLE - SALLE 2	PLACE PEY BERLAND	MAIRIE	NON	NON	DELIMITE PAR	place Gambetta du 15 au 37, la rue Bouffard côté impair, la rue Monthazon côté pair, la rue de l'Hôtel de ville, la place Rohan, la rue des frères Bonie côté impair, le cours d'Albert côté pair, la rue Joseph Carayon Latour côté impair, la rue du Château d'Eau non comprise jusqu'à la place du Colonel Raynal, la rue du Château d'Eau côté pair et la rue Judaque côté pair jusqu'à la place Gambetta.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2201	NAUJAC - SALLE 1	25 RUE NAUJAC		NON	NON	DELIMITE PAR	le boulevard du Président Wilson côté pair, de la rue Naujac jusqu'à la rue Croix de Seguey. La rue Croix de Seguey côté pair jusqu'à la rue Paulin. La rue Paulin jusqu'à la rue Rosa Bonheur. La rue Rosa Bonheur jusqu'à la rue Wustenberg. La rue Wustenberg jusqu'à la rue Naujac. La rue Naujac côté impair jusqu'au boulevard Président Wilson.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2202	NAUJAC - SALLE 2	25 RUE NAUJAC		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Borgrond, de la rue du docteur Albert Barraud jusqu'à la Place de l'herne. La place de l'herne comprise sauf les n° 2 et 3. La rue Goya côté impair, de la place de l'herne jusqu'à la rue Turme. La rue Turme côté impair, de la rue Goya jusqu'à la rue Paulin La rue Paulin côté pair, de la rue Turme jusqu'à la rue Naujac. La rue Naujac côté impair, de la rue Paulin jusqu'à la rue Wustenberg. La rue Wustenberg non comprise, de la rue Naujac jusqu'à la rue Rosa Bonheur. La rue Rosa Bonheur non comprise, de la rue Wustenberg jusqu'à la rue Paulin. La rue Paulin non comprise, de la rue Rosa Bonheur jusqu'à la rue Fondaudge. La rue Fondaudge côté pair, de la rue Paulin jusqu'à la rue du docteur Albert Barraud. La rue du docteur Albert Barraud non comprise, de la rue Fondaudge jusqu'à la rue Borgrond.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2203	NAUJAC - SALLE 3	25 RUE NAUJAC		NON	NON	DELIMITE PAR	la place de l'herne n° 2 et 3, la rue Goya côté pair, de la place de l'herne jusqu'à la rue Turme. La rue Turme côté impair, de la rue Goya jusqu'à la rue du Docteur Albert Barraud. La rue du docteur Albert Barraud non comprise, de la rue Turme jusqu'à la rue Rodrigues Péreire. La rue Rodrigues Péreire côté pair, de la rue du docteur Albert Barraud jusqu'à la rue Saint Fort. La rue Saint Fort côté impair, de la rue Rodrigues Péreire jusqu'à la rue du Palais Gallien. La rue du Palais Gallien côté impair, de la rue Saint Fort jusqu'à la rue Turme. La rue Turme côté impair, de la rue du Palais Gallien jusqu'à la Place Charles Gruet du n° 8 jusqu'à la rue Fondaudge. La rue Fondaudge côté pair, de la place Charles Gruet jusqu'à la rue du Docteur Albert Barraud. La rue du Docteur Albert Barraud, de la rue Fondaudge jusqu'à la rue Borgrond. La rue Borgrond non comprise, de la rue du docteur Albert Barraud jusqu'à la place de l'herne.
2	BORDEAUX	1	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2301	LAGRANGE - SALLE 1	145 RUE LAGRANGE	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	quai Louis XVIII du cours Xavier Arnoz au cours de Verdun, le cours de Verdun côté pair et le cours Xavier Arnoz côté pair jusqu'au quai Louis XVIII.
2	BORDEAUX	1	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2302	LAGRANGE - SALLE 2	145 RUE LAGRANGE	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Duplessy côté impair de la place Bardineau à la rue Fondaudge, la rue Fondaudge côté impair, la rue Croix de Seguey côté impair, la rue Labottière côté pair, la rue David Johnston côté pair, la place Longchamps n° 1-2-3, une ligne fictive longeant le jardin public jusqu'à la place Bardineau et la place Bardineau non comprise jusqu'à la rue Duplessy.
2	BORDEAUX	1	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2303	LAGRANGE - SALLE 3	145 RUE LAGRANGE	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	place Bardineau non comprise, une ligne fictive longeant le jardin public jusqu'à la place Longchamps, la place Longchamps n° 4. La rue David Johnston côté impair, la rue Dumaine côté pair, la rue du Lavoisier côté pair, la rue Laseppe côté pair, la rue Lagrange côté pair, la rue Mandron côté pair, la rue de la Course côté impair, la rue d'Aviana côté pair, le cours de Verdun côté impair jusqu'au cours de Gourgues et une ligne fictive entourant le jardin public jusqu'à la place Bardineau.
2	BORDEAUX	1	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2304	LAGRANGE - SALLE 4	145 RUE LAGRANGE	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Lagrange côté impair de la rue Mandron à la rue Laseppe, la rue Laseppe côté impair, la rue du Lavoisier côté impair, la rue Dumaine côté impair, la rue David Johnston côté impair, la rue Labottière côté pair, la rue Camille Godard côté pair et la rue Mandron côté pair jusqu'à la rue Lagrange.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2401	ALBERT BARRAUD - SALLE 1	21 RUE DU DOCTEUR ALBERT BARRAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Judaque côté impair, de la place des Martyrs de la Résistance jusqu'à la rue Lachassaingne. La rue Lachassaingne côté pair, de la rue Judaque jusqu'à la rue Capdeville. La rue Capdeville côté pair, de la rue Lachassaingne jusqu'à la place du Pradeau. La place du Pradeau jusqu'à la rue Lachassaingne. La rue Lachassaingne côté impair, de la rue Capdeville jusqu'au Passage Kieiser. Le passage Kieiser côté impair, de la rue Lachassaingne jusqu'à la rue Jean Soula. La rue Jean Soula côté pair, du passage Kieiser jusqu'à la rue Répond. La rue Répond côté pair, de la rue Jean Soula jusqu'à la rue Mondenard. La rue Mondenard côté pair, de la rue Répond jusqu'à la rue Paulin. La rue Paulin non comprise, de la rue Saint Etienne côté impair, de la rue du docteur Albert Barraud jusqu'à la rue Judaque.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2402	ALBERT BARRAUD - SALLE 2	21 RUE DU DOCTEUR ALBERT BARRAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Mondenard, de la rue du docteur Albert Barraud jusqu'à la rue Paulin. La rue Mondenard côté impair, de la rue Paulin jusqu'à la rue Ernest Renan. La rue Ernest Renan non comprise, de la rue Mondenard jusqu'à la rue Naujac. La rue Naujac côté pair, de la rue Ernest Renan jusqu'à la rue Paulin. La rue Paulin côté impair, de la rue Naujac jusqu'à la rue Turme. La rue Turme jusqu'à la rue du Docteur Albert Barraud. La rue du docteur Albert Barraud, de la rue Paulin jusqu'à la rue du Docteur Albert Barraud. La rue du docteur Albert Barraud non comprise, de la rue Paulin jusqu'à la rue de l'Herne.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2403	ALBERT BARRAUD - SALLE 3	21 RUE DU DOCTEUR ALBERT BARRAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Saint Etienne côté impair, de la rue Rodrigues Péreire jusqu'à la rue de la Concorde. La rue de la Concorde côté impair, de la rue Saint Etienne jusqu'à la place du Pradeau. La place du Pradeau jusqu'à la rue Capdeville. La rue Capdeville côté impair, de la place du Pradeau jusqu'à la rue Lachassaingne. La rue Lachassaingne côté impair, de la rue Capdeville jusqu'au Passage Kieiser. Le passage Kieiser côté impair, de la rue Lachassaingne jusqu'à la rue Jean Soula. La rue Jean Soula côté pair, du passage Kieiser jusqu'à la rue Répond. La rue Répond côté pair, de la rue Jean Soula jusqu'à la rue Mondenard. La rue Mondenard côté pair, de la rue Répond jusqu'à la rue Paulin. La rue Paulin non comprise, de la rue Saint Etienne côté impair, de la rue du docteur Albert Barraud jusqu'à la rue Judaque.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2404	ALBERT BARRAUD - SALLE 4	21 RUE DU DOCTEUR ALBERT BARRAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue du Haillan, de la rue Ernest Renan jusqu'au cours Marc Nouaux. Le cours Marc Nouaux côté impair, de la rue du Haillan jusqu'au boulevard du Président Wilson. Le boulevard du Président Wilson côté pair, du cours Marc Nouaux jusqu'à la rue Naujac. La rue Naujac côté pair, du boulevard du Président Wilson jusqu'à la rue Ernest Renan. La rue Ernest Renan, de la rue Naujac jusqu'à la rue de l'Herne.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2405	ALBERT BARRAUD - SALLE 5	21 RUE DU DOCTEUR ALBERT BARRAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Soissons côté impair, de la rue Chevalier jusqu'à la rue Ernest Denis. La rue de Soissons non comprise, de la rue Ernest Denis jusqu'au boulevard du Président Wilson. Le boulevard du Président Wilson côté pair, de la rue Soissons jusqu'à la rue de Soissons. La rue de Soissons côté impair, de la rue Chevalier jusqu'à la rue Ernest Denis. Le cours Marc Nouaux jusqu'à la rue de Candéran. La rue de Candéran côté pair, de la rue de Soissons jusqu'à la rue de Marseille. La rue de Marseille côté impair, de la rue Chevalier jusqu'à la rue de Candéran. La rue de Candéran côté impair, de la rue de Marseille jusqu'à la rue de Jean Soula jusqu'à la rue Chevalier. La rue Chevalier côté pair, de la rue Kieiser jusqu'à la rue de Marseille. La rue de Marseille côté pair, de la rue Chevalier jusqu'à la rue de Candéran. La rue de Candéran côté impair, de la rue de Marseille jusqu'à la rue Répond. La rue Répond côté impair, de la rue du Haillan jusqu'à la rue Jean Soula. La rue Jean Soula côté impair, de la rue Répond jusqu'à la rue Kieiser.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2406	ALBERT BARRAUD - SALLE 6	21 RUE DU DOCTEUR ALBERT BARRAUD	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Antoine Gautier côté pair de la rue d'Ornano à la rue Georges Bonnac, la rue Georges Bonnac côté pair, la rue du Manège côté pair, la rue du Château d'Eau côté impair, la rue Jean Fleuret côté impair, la rue Marguerite Crauste côté impair, la rue François de Sourdils côté impair et la rue d'Ornano côté impair jusqu'au boulevard Antoine Gautier.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2501	SAINT-BRUNO - SALLE 1	RUE O'REILLY	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Judaque côté pair de la rue du Manège jusqu'à la rue Deshey, la rue Deshey côté pair, la rue de Brach côté impair, la rue Pierre côté pair, la rue Georges Bonnac côté impair et la rue du Manège côté impair jusqu'à la rue Judaque.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2502	SAINT-BRUNO - SALLE 2	RUE O'REILLY	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Judaque côté pair de la rue Deshey au boulevard du Président Wilson, le boulevard du Président Wilson côté pair, la rue Georges Bonnac côté impair, la rue Pierre côté impair, la rue Brach côté pair et la rue Deshey côté impair jusqu'à la rue Judaque.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2503	SAINT-BRUNO - SALLE 3	RUE O'REILLY	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard du Président Wilson côté pair de la rue Judaque à la rue de Soissons, la rue de Soissons jusqu'à la rue Ernest Denis, la rue de Soissons côté pair, la rue Kieiser côté pair, le passage Kieiser côté pair, la rue Lachassaingne côté impair et la rue Judaque côté impair jusqu'au boulevard du Président Wilson.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2504	SAINT-BRUNO - SALLE 4	RUE O'REILLY	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Lecocq de la rue Héron au boulevard du Maréchal Leclerc, le boulevard du Maréchal Leclerc, la rue d'Ornano côté pair, la rue François de Sourdils côté impair, la rue J Renaud Dandicolle côté impair et la rue Héron côté pair jusqu'à la rue Lecocq.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2601	ALPHONSE DUPEUX - SALLE 1	PLACE D'ARLAC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Fernand Audéguil côté impair, de la rue du Tondou à la rue de Pesse, la rue de Pesse côté impair, le boulevard Georges V, le boulevard du Maréchal Leclerc, la rue Mouneyra non comprise, la rue Desse et la rue du Tondou côté pair jusqu'à la rue Fernand Audéguil.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2602	ALPHONSE DUPEUX - SALLE 2	PLACE D'ARLAC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Mouneyra de la rue Desse à la rue du 144 <sup>ème</sup> régiment d'Infanterie, la rue du 144 <sup>ème</sup> régiment d'Infanterie, le boulevard du Maréchal Leclerc, la rue Lecocq non comprise, la rue du Héron côté impair, la rue J Renaud Dandicolle côté pair, la rue Fernand Audéguil côté impair, la rue du Tondou côté impair et la rue Desse non comprise jusqu'à la rue Mouneyra.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2603	ALPHONSE DUPEUX - SALLE 3	PLACE D'ARLAC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	cours du Maréchal Gallieni côté impair du boulevard Georges V à la rue Quintin, la rue Quintin côté impair, la rue de la Béchade non comprise, la place Campeyrat non comprise, la rue Léo Saignat côté pair jusqu'au boulevard Georges V et le boulevard Georges V non compris jusqu'au cours du Maréchal Gallieni.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2701	LOUCHEUR - SALLE 1	12, RUE GÉO DELVILLE	ECOLE LOUCHEUR	NON	NON	DELIMITE PAR	cours du Maréchal Gallieni côté impair de la rue Quintin à la rue du Taurin, la rue du Taurin non comprise, la rue de la Béchade non comprise et la rue Quintin côté pair jusqu'au cours du Maréchal Gallieni.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2702	LOUCHEUR - SALLE 2	12, RUE GÉO DELVILLE	ECOLE LOUCHEUR	NON	NON	DELIMITE PAR	cours du Maréchal Gallieni côté impair de la rue Quintin à la rue du Taurin, la rue du Taurin non comprise, la rue de la Béchade non comprise et la rue Quintin côté pair jusqu'au cours du Maréchal Gallieni.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2703	LOUCHEUR - SALLE 3	12, RUE GÉO DELVILLE	ECOLE LOUCHEUR	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Albert Thomas du boulevard du Maréchal Leclerc à la rue Léo Saignat, la rue Léo Saignat jusqu'au carrefour de la rue de Canolli, un axe traversant le Centre Hospitalier Universitaire jusqu'à la rue du Docteur Rocaz, la rue du Docteur Rocaz, la rue des Carnes côté impair, la rue de Bethmann, la rue de Berthelot côté impair, la rue du Haut Broon, la rue d'Artois côté impair, le cours du Maréchal Gallieni côté impair, la rue du Taurin, la rue de la Béchade, la place Campeyrat, la rue Léo Saignat côté impair et le boulevard Maréchal Leclerc non compris jusqu'à la rue Albert Thomas.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2704	LOUCHEUR - SALLE 4	12, RUE GÉO DELVILLE	ECOLE LOUCHEUR	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Frantz Despagne côté pair du boulevard du Maréchal Leclerc jusqu'à la place Amélie Raba Léon, la place Amélie Raba Léon, la rue de la Pelouse de Douet côté pair, la rue Emile Combes côté pair, la rue du professeur Timothée Pichand, la rue Francisco Ferrer côté pair, la rue d'Artois côté pair, la limite de la commune de Pesse, la rue de Lille côté impair, la rue de Luchey côté pair, la rue de l'Arresté Smith côté pair, la rue des Carnes côté impair, la rue du docteur Rocaz non comprise, un axe traversant le Centre Hospitalier Universitaire jusqu'au carrefour rue Léo Saignat, rue de Canolle, la rue Léo Saignat non comprise et le boulevard du Maréchal Leclerc non compris jusqu'à la rue Frantz Despagne.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2801	MABLY	3 RUE MABLY		NON	NON	DELIMITE PAR	le quai Louis XVIII de la rue Esprit des Lois jusqu'à une ligne fictive qui sépare l'esplanade des Quincoines en son milieu jusqu'au cours de Tournon. Le cours de Tournon côté pair jusqu'à la place Tourou, La Place Tourou du n° 1 au n° 8. La rue Fondaudge côté pair, de la place Tourou jusqu'à la rue Lhôte. La rue Lhôte côté pair, de la rue Fondaudge jusqu'à la rue Huguerie. La rue Huguerie côté pair, de la rue Lhôte jusqu'à la rue Lafaurie de Montbadon. La rue Lafaurie de Montbadon non comprise, de la rue Huguerie jusqu'au cours Georges Clémenceau. Le cours Georges Clémenceau côté pair, de la rue Lafaurie de Montbadon jusqu'au cours de l'Intendance. Le cours de l'Intendance côté impair, du cours Georges Clémenceau jusqu'au cours du Chapeau Rouge. Le cours du Chapeau Rouge côté impair, du cours de l'Intendance jusqu'à la place Jean Jaures. La place Jean Jaures du cours du Chapeau Rouge au quai Louis XVIII.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2802	MABLY	3 RUE MABLY		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Fondaudge côté pair, de la rue Lhôte jusqu'à la Place Charles Gruet. La place Charles Gruet du n° 1 à 7, de la rue Fondaudge jusqu'à la rue Turme. La rue Turme côté pair, de la place Charles Gruet jusqu'à la rue Turme. La rue Turme côté pair, de la place Gambetta à la place Gambetta. La place Gambetta, de la rue du Palais Gallien jusqu'au cours Georges Clémenceau. Le cours Georges Clémenceau côté impair, de la place Gambetta jusqu'à la rue Lafaurie de Montbadon. La rue Lafaurie de Montbadon, du cours Georges Clémenceau jusqu'à la rue Huguerie. La rue Huguerie côté impair, de la rue Lhôte côté impair, de la rue Lafaurie de Montbadon. La rue Lafaurie de Montbadon non comprise, de la rue Huguerie jusqu'au cours Georges Clémenceau. Le cours Georges Clémenceau côté pair, de la rue Lafaurie de Montbadon jusqu'au cours de l'Intendance. Le cours de l'Intendance côté impair, du cours Georges Clémenceau jusqu'au cours du Chapeau Rouge. Le cours du Chapeau Rouge côté impair, de la rue Lhôte jusqu'à la rue Judaque. La rue Judaque côté impair, de la place des martyrs de la résistance jusqu'à la rue du Palais Gallien. La rue du Palais Gallien côté impair, de la rue Judaque jusqu'à la rue Saint Fort.
2	BORDEAUX	2	3303	Bordeaux-2	33 063	Bordeaux	2803	MABLY	3 RUE MABLY		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue d'Arès côté pair de l'allée des Pins jusqu'à la rue Emile Combes, la rue Emile Combes côté pair, la limite de la ville de Pessac, la rue Laplacette, la place Saint Augustin, la rue du Grand Maurin côté impair, la cité Sainte Monique non comprise, la rue Emile Gentil côté impair, la rue Bertrier côté pair, la rue Labat non comprise, l'avenue de la Préservation non comprise et l'allée des Pins côté impair jusqu'à l'avenue d'Arès.
2	BORDEAUX	2	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3101	SAINT AUGUSTIN - SALLE 1	44, RUE FLORNOY	ECOLE ELEMENTAIRE FLORNOY	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue d'Arès côté pair du boulevard Antoine Gautier jusqu'à l'allée des Pins, l'allée des Pins côté pair, la rue François Duanes, le boulevard Georges Pompidou non compris, la rue Frantz Despagne côté impair et le boulevard Antoine Gautier côté impair jusqu'à l'avenue d'Arès.
2	BORDEAUX	2	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3102	SAINT AUGUSTIN - SALLE 2	44, RUE FLORNOY	ECOLE ELEMENTAIRE FLORNOY	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Emile Combes côté pair de la rue Pelouse de Douet à la rue Laplacette, la rue Laplacette non comprise, la place de l'Eglise St Augustin non comprise, la rue du Grand Maurin côté pair, la rue Laurent Sens côté impair et la rue de la Pelouse de Douet côté impair jusqu'à la rue Emile Combes.
2	BORDEAUX	2	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3103	SAINT AUGUSTIN - SALLE 3	44, RUE FLORNOY	ECOLE ELEMENTAIRE FLORNOY	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Laurent Sens côté pair de la rue Pelouse de Douet à la rue du Grand Maurin, la rue du Grand Maurin côté impair, la cité Sainte Monique, la rue Emile Gentil côté pair, la rue Bertrier côté impair, la rue Labat, l'avenue de la Préservation, l'allée des Pins côté pair, la rue de Lacanau jusqu'à la rue Laporte.
2	BORDEAUX	2	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3104	SAINT AUGUSTIN - SALLE 4	44, RUE FLORNOY	ECOLE ELEMENTAIRE FLORNOY	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Laporte, de la rue de Lacanau jusqu'à la rue de Capcyron, la rue de Capcyron côté pair, la rue Morton non comprise, la rue Deveaux non comprise, la rue Pasteur côté impair jusqu'à la rue Charles Chaumet. La rue Pasteur, la rue Bahr, la rue Charles Chaumet et la rue de Lacanau jusqu'à la rue Laporte.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3201	PAUL LAPIE - SALLE 1	3, RUE FERNAND CAZERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	OUI	DELIMITE PAR	l'avenue du Maréchal Leclerc côté pair de l'avenue Louis Barthou à la rue Cerey. La rue Cerey non comprise, l'avenue Louis Barthou jusqu'à la rue de l'Eglise. L'avenue Louis Barthou côté impair jusqu'à l'avenue du Maréchal Leclerc.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3203	PAUL LAPIE - SALLE 3	3, RUE FERNAND CAZERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Longchamps non comprise de la rue Laporte à l'avenue Louis Barthou, l'avenue Louis Barthou non comprise jusqu'à la rue de l'Eglise, l'avenue Louis Barthou côté pair, la rue Dauphine, la place Frédéric Ozanam, la rue Charles Chaumet jusqu'à la rue de l'Ecole Normale, la rue Charles Chaumet côté impair et la rue de Lacanau non comprise jusqu'à la rue Laporte.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3204	PAUL LAPIE - SALLE 4	3, RUE FERNAND CAZERES	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Louis Barthou côté pair de la rue de la Cape à la rue Dauphine. La rue Dauphine non comprise, la place Frédéric Ozanam non comprise, la rue Charles Chaumet non comprise jusqu'à la rue de l'Ecole Normale. La rue Charles Chaumet côté pair, la rue Bahr non comprise, la rue Pasteur, la rue Wilson côté impair, la rue d'Austerlitz, la rue Monneron, l'avenue Alsace Lorraine côté impair, l'allée Chantilly, la rue Monneron, l'allée Fabelle et la rue de la Cape non comprise jusqu'à l'avenue Louis Barthou.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3301	JULES FERRY - SALLE 1	101, RUE JULES FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue d'Arès côté impair du boulevard du président Wilson à la rue Solle, la rue Solle, la rue Bernard Adour non comprise, la rue Verte non comprise, l'avenue de la République jusqu'au boulevard du Président Wilson et le boulevard du Président Wilson côté impair jusqu'à l'avenue d'Arès.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3302	JULES FERRY - SALLE 2	101, RUE JULES FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue de la République côté impair de la place Mondésir à la rue Etchenique, la rue Etchenique, rue Etienne Lhoste non comprise, l'avenue Bel Air non comprise, la rue Jean de la Fontaine non comprise, la rue des Ecoles non comprise, le rond point Michel Louis Garros non compris, la rue Guilhott côté impair, la rue Pasteur non comprise, la rue Etchenique côté impair, la rue Etchenique côté impair, l'allée Mirabeau non comprise et la rue Guyennet non comprise jusqu'à la place Mondésir.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3303	JULES FERRY - SALLE 3	101, RUE JULES FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue de la République non comprise du boulevard du président Wilson à l'avenue Bel Air, l'avenue Bel Air, la rue Jean de La Fontaine, la rue des Ecoles, le rond point Michel Louis Garros, la rue Guilhott côté pair, la rue Pasteur non comprise et le boulevard du Président Wilson côté impair jusqu'à l'avenue de la République.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3304	JULES FERRY - SALLE 4	101, RUE JULES FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue d'Arès côté impair de la rue Solle à l'avenue de la République, l'avenue de la République côté pair, la rue Etchenique non comprise, la rue Etienne Lhoste, l'avenue Bel Air non comprise, l'avenue de la République, la rue Verte, la rue Bernard Adour et la rue Solle non comprise jusqu'à l'avenue d'Arès.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3401	PAUL DOUMER - SALLE 1	10 RUE PAUL DOUMER		NON	OUI	DELIMITE PAR	la rue de Soubriras côté pair de l'avenue du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny à l'avenue d'Esyimes, l'avenue d'Esyimes côté pair, la rue des Pins Francis et l'avenue du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny non comprise jusqu'à la rue de Soubriras

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3502	RAYMOND POINCARE - SALLE 2	28, AVENUE RAYMOND POINCARE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue de Capeyron côté pair de la rue Morton à la limite de la commune de Mérignac, la limite de la commune de Mérignac, la rue Louis Pasteur côté impair, la rue Deveaux et la rue Morton jusqu'à la rue de Capeyron.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3503	RAYMOND POINCARE - SALLE 3	28, AVENUE RAYMOND POINCARE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Pasteur non comprise de la rue Alfred de Vigny à la rue Murat, la rue Pasteur côté pair, la limite de la commune de Mérignac jusqu'à l'avenue de Mérignac, l'avenue de Mérignac côté impair, la rue André Maginot non comprise, la rue Ney non comprise et la rue Alfred de Vigny non comprise jusqu'à la rue Pasteur.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3504	RAYMOND POINCARE - SALLE 4	28, AVENUE RAYMOND POINCARE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Pasteur côté pair de la rue Etchenique jusqu'à la rue Murat, la rue Alfred de Vigny, la rue Ney, la rue du Général Castelnau non comprise, la rue Mac Carthy côté impair, la rue André et la rue Etchenique côté impair jusqu'à la rue Pasteur.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3505	RAYMOND POINCARE - SALLE 5	28, AVENUE RAYMOND POINCARE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Pasteur non comprise de la rue Marcellin Berthelot à la rue Etchenique, la rue Etchenique côté pair, la rue Andrieu non comprise, la rue Mac Carthy côté pair, la rue Calendrin côté impair, la rue des fauvettes côté pair, l'avenue d'Arès côté impair, l'avenue de la République non comprise, la rue Guymer, l'allée Mirabeau, la rue Etchenique du 80 au 80 quater et la rue Marcellin Berthelot jusqu'à la rue Pasteur.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3601	STEHELIN - SALLE 1	45 RUE STEHELIN	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, de la rue Domon jusqu'à la rue Jude. La rue Jude côté pair jusqu'à la rue de la Cage Verte. La rue de la Cage Verte côté impair jusqu'à la rue Docteur Bert. La rue Docteur Bert jusqu'à la rue Stéhelin. La rue Stéhelin côté pair jusqu'à la rue Chanoine André Lacaze. La rue Chanoine André Lacaze jusqu'à la rue François Coppée. La rue François Coppée jusqu'à la rue du 8 <sup>em</sup> régiment d'infanterie. La rue du 8 <sup>em</sup> régiment d'infanterie jusqu'à la rue Périnet. La rue Périnet jusqu'à la rue Stéhelin. La rue Stéhelin jusqu'à la rue Domon. La rue Domon côté pair jusqu'à l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3602	STEHELIN - SALLE 2	45 RUE STEHELIN	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue des Pins Francs non comprise, de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny jusqu'à l'avenue d'Eysines. L'avenue d'Eysines côté pair la limite de la commune d'Eysines jusqu'à la rue Caillon non comprise puis jusqu'à la rue de la Cage Verte. Rue de la Cage Verte côté pair jusqu'à la rue Jude. Rue Jude côté impair jusqu'à l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny non comprise jusqu'à la rue des Pins Francs. La rue des Pins Francs non comprise jusqu'à l'avenue d'Eysines.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3603	STEHELIN - SALLE 3	45 RUE STEHELIN	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Docteur Bert non comprise, de la rue Stéhelin jusqu'à la rue de la Cage Verte. Rue de la Cage Verte côté pair jusqu'à la rue Caillon. La rue Caillon, la limite des communes d'Eysines et Mérignac jusqu'à la rue Stéhelin. La rue Stéhelin côté impair jusqu'à la rue du docteur Bert.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3604	STEHELIN - SALLE 4	45 RUE STEHELIN	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Domon côté impair de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny jusqu'à la rue Stéhelin. La rue Stéhelin jusqu'à la rue Pojeanu. La rue Pojeanu non comprise jusqu'à 38. La rue Pojeanu en entier jusqu'à la rue Longchamps. La rue Longchamps jusqu'à la place Lestonnat. La place Lestonnat, la place Cours de Lestonnat, la rue Céréy jusqu'à l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny. L'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny côté pair jusqu'à la rue Gabriel L'église. L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny côté pair et impair jusqu'à la rue Domon.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3605	STEHELIN - SALLE 5	45 RUE STEHELIN	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Périnet non comprise depuis la rue Stéhelin jusqu'à la rue Sainte Elisabeth. La rue Sainte Elisabeth côté impair jusqu'à la rue de Capeyron. La rue de Capeyron côté impair jusqu'à la rue Longchamps. La rue Longchamps côté impair jusqu'à la rue Pojeanu. La rue Pojeanu non comprise jusqu'à 36. La rue Pojeanu côtés pair et impair jusqu'à la rue Stéhelin. La rue Stéhelin non comprise jusqu'à la rue Périnet.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3606	STEHELIN - SALLE 6	45 RUE STEHELIN	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Stéhelin côté pair, la limite de la commune de Mérignac jusqu'à 221 avenue Léon Blum. L'avenue Léon Blum jusqu'à la rue de Capeyron. La rue de Capeyron côté impair jusqu'à la rue sainte Elisabeth. La rue Sainte Elisabeth côté pair jusqu'à la rue du 8 <sup>em</sup> régiment d'infanterie. La rue du 8 <sup>em</sup> régiment d'infanterie non comprise jusqu'à la rue François Coppée. La rue François Coppé non comprise jusqu'à la rue du Chanoine André Lacaze non comprise. La rue du Chanoine André Lacaze non comprise jusqu'à la rue Stéhelin.
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3701	JEAN COCTEAU	47-49 RUE DE L'ECOLE NORMALE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard du Président Wilson côté impair de l'avenue d'Eysines à l'avenue Charles de Gaulle, l'avenue Charles de Gaulle côté impair, la rue du Parc non comprise, une ligne fictive longeant le parc bordelais pour rejoindre la rue Godard à son croisement avec la rue Gergères, la rue Godard non comprise et l'avenue d'Eysines côté pair jusqu'au boulevard du Président Wilson.	
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3702	JEAN COCTEAU	47-49 RUE DE L'ECOLE NORMALE	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Charles de Gaulle côté pair du boulevard du Président Wilson à l'avenue Louis Barthou, l'avenue Louis Barthou côté pair jusqu'à la rue de la Cape, la rue de la Cape, l'allée Fabelle non comprise, la rue de l'Ecole Normale et le boulevard du Président Wilson côté impair jusqu'à l'avenue Charles de Gaulle.	
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3703	JEAN COCTEAU	47-49 RUE DE L'ECOLE NORMALE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard du Président Wilson côté impair de la rue de l'Ecole normale à la rue Pasteur, la rue Pasteur, la rue François Marceau non comprise jusqu'à la rue de l'Ecole Normale non comprise, la rue de l'Ecole Normale non comprise jusqu'au boulevard du Président Wilson.	
2	BORDEAUX	1	3304	Bordeaux-3	33 063	Bordeaux	3704	JEAN COCTEAU	47-49 RUE DE L'ECOLE NORMALE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Pasteur de la rue François Marceau à la rue Wilson, la rue Wilson côté pair, la rue d'Austerlitz non comprise, la rue Monneron non comprise, l'avenue Ahacé Lorraine côté pair, l'allée Chantilly non comprise, la rue Monneron non comprise, la rue de l'Ecole Normale non comprise, la rue François Marceau jusqu'à la rue Pasteur.	
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4101	BALGUERIE STUTTENBERG - SALLE 1	31 COURS BALGUERIE STUTTENBERG	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	OUI	DELIMITE PAR	cours du Médoc côté pair du cours Balguerie Stuttenberg au quel des Chartons, le quel des Chartons, le cours de la Martinique côté impair jusqu'à la rue Notre Dame, la rue Notre Dame non comprise, la rue Barreyre côté pair, la rue André Darbon, la rue Aubourg des Arts non comprise et le cours Balguerie Stuttenberg jusqu'au cours du Médoc.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4102	BALGUERIE STUTTENBERG - SALLE 2	31 COURS BALGUERIE STUTTENBERG	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Emile Coumond côté pair de la rue Pierre Charreau jusqu'à la rue Prunier, la rue Prunier jusqu'au cours Saint-Louis, le cours Saint Louis côté impair, la rue Camille Godard non comprise jusqu'à la rue du Jardin Public, la rue Camille Godard côté impair jusqu'à l'avenue Emile Coumond et l'avenue Emile Coumond côté pair jusqu'à la rue Pierre Charreau.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4103	BALGUERIE STUTTENBERG - SALLE 3	31 COURS BALGUERIE STUTTENBERG	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	cours du Médoc côté pair de l'avenue Emile Coumond au cours Balguerie Stuttenberg, le cours Balguerie Stuttenberg non compris jusqu'à la rue Prunier, la rue Prunier non comprise jusqu'à l'avenue Emile Coumond, l'avenue Emile Coumond non comprise jusqu'à la rue Pierre Charreau et l'avenue Emile Coumond côté pair jusqu'au cours du Médoc.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4104	BALGUERIE-STUTTENBERG - SALLE 4	31 COURS BALGUERIE STUTTENBERG	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Prunier du cours Saint Louis au cours Balguerie Stuttenberg, la rue Faubourg des Arts, la rue André Darbon non comprise, la rue Barreyre côté impair, la rue Notre Dame, le cours de la Martinique côté impair jusqu'à la rue du Jardin Public, la rue Camille Godard jusqu'à la place Picard et le cours Saint Louis côté pair jusqu'à la rue Prunier.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4201	DUPATY - SALLE 1	87, RUE DUPATY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	quel des Chartons jusqu'au quai de Bacalan. Le quai de Bacalan jusqu'à la rue Chantecri. La rue Chantecri jusqu'à la rue Dupaty. La rue Dupaty côté pair jusqu'à la rue Surson. La rue Dupaty non comprise jusqu'à la rue Sainte Philomène. La rue Sainte Philomène non comprise jusqu'au cours du Médoc. Le cours du Médoc côté impair jusqu'au quai des Chartons.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4202	DUPATY - SALLE 2	87, RUE DUPATY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Marcel Pagnol côté pair jusqu'à la rue Armand Dalmon. La rue Armand Dalmon côté impair jusqu'à la place John Lewis Brown non comprise. La rue du Commandant Hatreux côté pair jusqu'à la rue de Leybardie. La rue de Leybardie côté pair jusqu'au cours Balguerie Stuttenberg. Le cours Balguerie Stuttenberg jusqu'à la rue Surson. La rue Surson côté impair jusqu'à la rue Dupaty. La rue Dupaty côté impair jusqu'au cours Edouard Vaillant. Le cours Edouard Vaillant côté pair jusqu'à la rue Balguerie Stuttenberg. Le cours Balguerie Stuttenberg jusqu'à la rue Lucien Faure. La rue Lucien Faure jusqu'à la rue Marcel Pagnol.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4203	DUPATY - SALLE 3	87, RUE DUPATY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	cours Balguerie Stuttenberg non compris jusqu'au cours Edouard Vaillant. Le cours Edouard Vaillant côté impair jusqu'à la rue Dupaty. La rue Dupaty côté pair jusqu'à la rue Chantecri. La rue Chantecri non comprise jusqu'au quai de Bacalan. Le quai de Bacalan jusqu'à la rue Lucien Faure. La rue Lucien Faure jusqu'au cours Balguerie Stuttenberg.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4204	DUPATY - SALLE 4	87, RUE DUPATY	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	cours Saint Louis côté pair de la rue de Leybardie jusqu'au cours du Médoc. Le cours du Médoc côté impair jusqu'à la rue Sainte Philomène. La rue Sainte Philomène, la place Saint Martial et la rue Dupaty jusqu'à la rue Surson. La rue Surson côté pair jusqu'au cours Balguerie Stuttenberg. Le cours Balguerie Stuttenberg non compris jusqu'à la rue de Leybardie. La rue de Leybardie côté impair jusqu'à la rue du Commandant Hatreux. La rue de Leybardie non comprise jusqu'au cours Saint Louis.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4301	ACHARD - SALLE 1	12, RUE LARTIGUE, accès également par le 6 rue Destanque	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Albert Branderberg depuis la Garonne jusqu'à la place Mareilhac. La place Mareilhac du 1 au 5 puis le boulevard Albert Branderberg côté pair jusqu'à la place René Maran comprise. Le boulevard Alfred Daney côté pair jusqu'à la rue Charles Martin. La rue Charles Martin jusqu'à la rue du Professeur Villemain. La rue du Professeur Villemain côté pair jusqu'à la rue Sauvignon. La rue Sauvignon côté impair jusqu'à la rue Lartigue. La rue Lartigue côté impair jusqu'à la rue Audoubert. La rue Audoubert jusqu'à la Garonne puis le boulevard Albert Branderberg.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4302	ACHARD - SALLE 2	12, RUE LARTIGUE, accès également par le 6 rue Destanque	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Alfred Daney côté pair de la rue Charles Martin jusqu'à la rue Lucien Faure. La rue Lucien Faure non comprise en passant par le quai de Bacalan jusqu'à la Garonne. Le long de la Garonne jusqu'à l'entrée des bassins à flots. Le quai de Bacalan non compris jusqu'à la rue Debos. La rue Debos jusqu'à la rue Blangui. La rue Blangui non comprise jusqu'à la rue de New York. La rue de New York côté pair jusqu'au cours Dupré Saint Maur. Le cours Dupré Saint Maur non compris jusqu'à la rue Charles Martin. La rue Charles Martin non comprise jusqu'à la rue Sauvignon. La rue Sauvignon côté pair jusqu'à la rue Lartigue. La rue Lartigue côté pair jusqu'à la rue Audoubert. La rue Audoubert jusqu'à la Garonne. Les berges de Garonne jusqu'à l'entrée des bassins à flots.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4303	ACHARD - SALLE 2	12, RUE LARTIGUE, accès également par le 6 rue Destanque	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	quai de Bacalan depuis les bassins à flots jusqu'à la rue Achard. La rue Achard jusqu'à la rue Debos. La rue Debos non comprise jusqu'à la rue Blangui. La rue Blangui jusqu'à la rue de New York. La rue de New York côté impair jusqu'au cours Dupré saint Maur. Le cours Dupré saint Maur jusqu'à la rue Charles Martin. La rue Charles Martin non comprise jusqu'à la rue du Professeur Villemain. La rue du Professeur Villemain côté impair jusqu'à la rue Sauvignon. La rue Sauvignon côté pair jusqu'à la rue Lartigue. La rue Lartigue côté pair jusqu'à la rue Audoubert. La rue Audoubert non comprise jusqu'à la rue Achard. La rue Achard jusqu'à la Garonne. Les berges de Garonne jusqu'à l'entrée des bassins à flots.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4401	POINT DU JOUR - SALLE 1	2 RUE BARIILLET DESCHAMPS	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Albert Branderberg côté impair de la rue de la place Mareilhac, la place Mareilhac du n° 8 à la fin, la place René Maran non comprise, une ligne fictive allant de la place René Maran jusqu'à l'impasse Lafon, l'impasse Lafon non comprise, la rue Arne Frank côté impair, la cité Lafon côté pair et la rue Henri Collet jusqu'à la Garonne.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4402	POINT DU JOUR - SALLE 2	2 RUE BARIILLET DESCHAMPS	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	impasse Lafitte non comprise de la Garonne à la rue Joseph Brunet, la rue Joseph Brunet côté pair, la rue Léon Blum côté pair, l'avenue de Labarde côté pair jusqu'à la rue Jean Vaquier, une ligne fictive prolongeant la rue Jean Vaquier, la rue du Professeur Denigès jusqu'à l'impasse Lafon, l'impasse Lafon, la rue Arne Frank côté pair, la rue Léon Blum côté impair et la rue Henri Collet non comprise jusqu'à la Garonne.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4403	POINT DU JOUR - SALLE 3	2 RUE BARIILLET DESCHAMPS	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Alfred Daney de la place René Maran jusqu'au boulevard Alléon d'Aquitaine, l'avenue de Labarde côté pair jusqu'à la commune de Blanquefort, la Garonne jusqu'à l'impasse Lafitte, l'impasse Lafitte, la rue Joseph Brunet côté impair, la rue Léon Blum côté impair, l'avenue de Labarde côté impair jusqu'à la rue Jean Vaquier et une ligne fictive dans le prolongement de la rue Jean Vaquier jusqu'à la place René Maran.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4501	LES AUBIERS - SALLE 1	RUE DU JONC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE JEAN MONET	NON	NON	DELIMITE PAR	boulevard Alléon d'Aquitaine non compris, le cours Charles Bricard non compris, l'avenue des trois cardinaux non comprise, l'avenue de Labarde côté impair, les limites des communes de Bruges et de Blanquefort, l'allée du Bois jusqu'à l'allée de Boutaut non comprise. L'allée de Boutaut non comprise jusqu'à la rue Marcel Dassault. De l'avenue Marcel Dassault côté impair jusqu'à la promenade du poète Jasmin non comprise. De la promenade du poète Jasmin jusqu'au cours de Québec. Le cours de Québec compris jusqu'à l'allée des enfants terribles non comprise. De l'allée des enfants terribles non comprise jusqu'à la rue des lendemains non comprise. De la rue des lendemains non comprise jusqu'à l'avenue André Renson comprise. De l'avenue André Renson comprise au rond-point Tobeen compris. Du rond-point Tobeen compris jusqu'à l'avenue Nontraste comprise. De l'avenue Nontraste comprise jusqu'au boulevard Alléon d'Aquitaine non compris.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4502	LES AUBIERS - SALLE 2	RUE DU JONC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE JEAN MONET	NON	NON	DELIMITE PAR	4 place Ravezies jusqu'à l'allée de Boutaut. Toute l'allée de Boutaut jusqu'à l'avenue de Laroque. De l'avenue de Laroque non comprise jusqu'à la rue Joseph Lépine. De la rue Joseph Lépine à la rue Charles Tourenmir. La rue Charles Tourenmir non comprise à la rue du Petit Miot. La rue du Petit Miot non comprise, une ligne fictive allant de la rue Gabriel Fréau jusqu'au boulevard Alléon d'Aquitaine. Le boulevard Alléon d'Aquitaine et place de Latule non compris jusqu'au boulevard Alfred Daney côté impair jusqu'au 4 de la place Ravezies.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4503	LES AUBIERS - SALLE 3	RUE DU JONC	ETABLISSEMENT SCOLAIRE JEAN MONET	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Laroque jusqu'à la rue Joseph Lépine. La rue Joseph Lépine non comprise, le cours des Aubiers non compris jusqu'à la rue Charles Tourenmir. La rue Charles Tourenmir jusqu'à la rue du petit Miot. La rue du petit Miot jusqu'à la rue Gabriel Fréau, une ligne fictive longeant la piste cyclable et allant de la rue Gabriel Fréau jusqu'au boulevard Alléon d'Aquitaine. Le boulevard Alléon d'Aquitaine non compris jusqu'à l'avenue de Nontraste. L'avenue de Nontraste non comprise jusqu'au rond-point Tobeen. Le cours de Québec compris jusqu'à l'allée des enfants terribles non comprise. De l'allée des enfants terribles comprise jusqu'à la rue des lendemains. La rue des lendemains comprise jusqu'à l'allée de enfants terribles. L'allée de enfants terribles comprise jusqu'au cours de Québec. Le cours de Québec jusqu'à la promenade du poète Jasmin, la promenade du poète Jasmin jusqu'à l'avenue Marcel Dassault. L'avenue Marcel Dassault côté pair jusqu'à l'allée de Boutaut et l'allée de Boutaut jusqu'à l'avenue de Laroque.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4601	SOUSA MENDÉS - SALLE 1	13 RUE ARISTIDE SOUSA MENDÉS	ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE SOUSA MENDÉS	NON	NON	DELIMITE PAR	Boulevard Alfred Daney côté pair de la place Ravezies à la rue Lucien Faure, la rue Lucien Faure, le cours Louis Fargue côté impair, l'allée Haussmann, les rond-points Québec et Fuksoka compris jusqu'à la place Ravezies n° 6.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4602	SOUSA MENDÉS - SALLE 2	13 RUE ARISTIDE SOUSA MENDÉS	ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE SOUSA MENDÉS	NON	NON	DELIMITE PAR	cours du Médoc côté impair du cours Saint Louis à la place Ravezies, la place Ravezies n° 8 et n° 10, l'allée Haussmann non comprise et le cours Saint-Louis jusqu'au cours du Médoc.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4603	SOUSA MENDÉS - SALLE 3	13 RUE ARISTIDE SOUSA MENDÉS	ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE SOUSA MENDÉS	NON	NON	DELIMITE PAR	cours Louis Fargue côté pair de la rue Lucien Faure jusqu'au cours Saint Louis côté pair. Le cours saint Louis côté pair jusqu'à la rue de Leybardie. La rue de Leybardie jusqu'à la rue du commandant Hatreux. La rue du commandant Hatreux côté impair jusqu'à la place John Lewis Brown non comprise. La rue Armand Dalmon côté pair jusqu'à la rue Marcel Pagnol. La rue Marcel Pagnol côté impair jusqu'à la rue Lucien Faure. La rue Lucien Faure jusqu'au cours Louis Fargue.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4701	ALBERT SCHWEITZER - SALLE 1	RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Emile Coumond non comprise de la rue Julien Manes à la place Ravezies, la place Ravezies n° 1 à 3, le boulevard Godard côté pair, la rue Jean Artus non comprise, la rue Louis Gendreau non comprise, une ligne fictive rejoignant la rue Maryste Bastié, la rue Maryste Bastié, la rue François Lévêque et la rue Julien Manes non comprise jusqu'à l'avenue Emile Coumond.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4702	ALBERT SCHWEITZER - SALLE 2	RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Jean Artus du boulevard Godard à la rue Louis Gendreau, la rue Louis Gendreau, la place de l'Europe non comprise, la rue Robert Schumann non comprise, la rue Pierre Trébod non comprise, la rue Henri Expert côté impair, la rue Mandron côté impair et le boulevard Godard côté pair jusqu'à la rue Jean Artus.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4703	ALBERT SCHWEITZER - SALLE 3	RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Emile Coumond côté impair de la place Ravezies à la rue Etienne Hayard, la rue Etienne Hayard non comprise, une ligne fictive de la rue Etienne Hayard jusqu'au Cours de Luze, la place de l'Europe, une ligne fictive de la place de l'Europe à la rue Maryste Bastié et la rue Camille Godard côté impair jusqu'à l'avenue Emile Coumond.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4801	GRAND PARC - SALLE 1	87 RUE CONDORCET, accès par le Cours de Luze	ECOLE MATERNELLE CONDORCET	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Emile Coumond côté impair de la rue Camille Godard à la rue Etienne Hayard, la rue Etienne Hayard, une ligne fictive de la rue Etienne Hayard jusqu'au Cours de Luze, le cours de Luze côté impair jusqu'à la rue Lucien Duffau, le cours de Luze non compris et la rue Camille Godard côté impair jusqu'à l'avenue Emile Coumond.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4802	GRAND PARC - SALLE 2	87 RUE CONDORCET, accès par le Cours de Luze	ECOLE MATERNELLE CONDORCET	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Camille Godard côté impair du cours de Luze à la rue Mandron, la rue Mandron côté impair, la rue du Président Coty côté pair, la rue Pierre Trébod, la rue des Généraux Duché, le cours de Luze côté pair jusqu'à la rue Lucien Duffau et le cours de Luze jusqu'à la rue Camille Godard.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4803	GRAND PARC - SALLE 3	87 RUE CONDORCET, accès par le Cours de Luze	ECOLE MATERNELLE CONDORCET	NON	NON	DELIMITE PAR	rue des Généraux Duché non comprise du cours de Luze à la rue Pierre Trébod, la rue Pierre Trébod, la rue du Président Coty côté impair, la rue Mandron côté pair, la rue Camille Godard côté impair, la rue de rivière non comprise, le passage Bernard Jabouin non compris, la rue Henri Expert côté pair, la rue Pierre Trébod côté pair, la rue Robert Schumann, la place de l'Europe non comprise et le cours de Luze non compris jusqu'à la rue des Généraux Duché.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4804	GRAND PARC - SALLE 4	87 RUE CONDORCET, accès par le Cours de Luze	ECOLE MATERNELLE CONDORCET	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Mandron côté pair du passage Bernard Jabouin au boulevard Pierre 1 <sup>er</sup> , le boulevard Pierre 1 <sup>er</sup> côté pair, la rue Croix de Seguey côté impair, la rue Labottière côté impair, la rue de Rivière et le passage Bernard Jabouin jusqu'à la rue Mandron.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4901	MONTGOLFIER - SALLE 1	6 RUE SAINT MAUR	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	quel des Chartons de la rue Latour au cours de la Martinique, le cours de la Martinique côté pair, le cours Portal, le cours de Verdun, la rue Comac côté impair et la rue Latour côté impair jusqu'au quai des Chartons.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4902	MONTGOLFIER - SALLE 2	6 RUE SAINT MAUR	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Albert Pitres non comprise de la rue de la Course à la rue Comac, la rue Comac côté pair, la rue Latour côté pair, le quai des Chartons, le quai Louis XVIII non compris, le cours Xavier Amozan côté impair, le cours de Verdun côté pair, la rue d'Avian côté impair, la rue de la Course côté pair jusqu'à la rue du Jardin Public et la rue de la Course non comprise jusqu'à la rue Albert Pitres.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4903	MONTGOLFIER - SALLE 3	6 RUE SAINT MAUR	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Camille Godard côté pair du cours de la Martinique à la rue Montgolfier, la rue Montgolfier, la rue Paul Verlain, la rue Luckner côté pair, la rue Albert Pitres côté impair, la rue Montgolfier non comprise, la rue Mandron côté impair, la rue de la Course côté impair jusqu'à la rue du Jardin Public, la rue de la Course, la place Paul Doumer, le cours de Verdun non compris et le cours de la Martinique côté pair jusqu'à la rue Camille Godard.
2	BORDEAUX	1	3305	Bordeaux-4	33 063	Bordeaux	4904	MONTGOLFIER - SALLE 4	6 RUE SAINT MAUR	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	rue Mandron côté impair de la rue Camille Godard à la rue Montgolfier, la rue Montgolfier, la rue Albert Pitres côté pair, la rue Luck

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5105	ANDRE MEUNIER 2 - SALLE 5	26, RUE DES DOUVES	ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MEUNIER	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours de l'Argonne côté pair de la place de la Victoire à la rue St Nicolas, la rue St Nicolas côté pair et le cours de la Somme côté impair jusqu'aux n°s 13 et 14 de la place de la Victoire
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5201	CAZEMAJOR - SALLE 1	ECOLE ELEMENTAIRE CAZEMAJOR	52, RUE CAZEMAJOR	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Maragnan du cours de la Somme à la rue Kléber, la rue Kléber, la rue Lafontaine, la rue de Bègles côté impair, la rue Goubeau, la rue Hippolyte Minier non comprise, la rue Cazemajor, la rue Pascal Mothes et le cours de la Somme côté pair jusqu'à la rue Mazagan.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5202	CAZEMAJOR - SALLE 2	ECOLE ELEMENTAIRE CAZEMAJOR	52, RUE CAZEMAJOR	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Cazemajor non comprise de la rue Hippolyte Minier à la rue Pascal Mothes, la rue Pascal Mothes non comprise, le cours de la Somme côté pair, le cours de l'Yser, la rue Malbec, la rue de La Réole côté impair, la rue de Bègles jusqu'à la rue Goubeau, la rue Goubeau non comprise et la rue Hippolyte Minier jusqu'à la rue Cazemajor
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5203	CAZEMAJOR - SALLE 3	ECOLE ELEMENTAIRE CAZEMAJOR	52, RUE CAZEMAJOR	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Bègles de la rue de la Réole à la rue des Poilus 1914-1918, la rue des Poilus 1914-1918, la rue de Sauternes, la rue Paul Astin, le cours de la Somme côté pair, le cours de l'Yser non compris, la rue Malbec non comprise et la rue de la Réole côté pair jusqu'à la rue de Bègles.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5301	SOMME 1- SALLE 1	286-294 COURS DE LA SOMME	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Bertrand de Goth côté impair de la rue Régis au cours de l'Argonne, le cours de l'Argonne côté pair, la place Louis Barthou du 1 au 7, le boulevard du Président Franklin Roosevelt côté pair et la rue Régis jusqu'à la rue Bertrand de Goth
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5302	SOMME 1- SALLE 2	286-294 COURS DE LA SOMME	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Bertrand de Goth côté impair de la rue Régis à la rue Elvina Sivan, la rue Elvina Sivan côté pair, le cours de la Somme côté impair, la route de Toulouse côté impair, le chemin de Suzon, la rue de Caudères côté pair, le boulevard du président Franklin Roosevelt côté pair et la rue Régis non comprise jusqu'à la rue Bertrand de Goth.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5303	SOMME 2- SALLE 3	294 COURS DE LA SOMME	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Paul Astin non comprise du cours de la Somme à la rue de Sauternes, la rue de Sauternes non comprise, la rue des Poilus 1914-1918 non comprise, une ligne fictive partant du n° 4 de la rue des poilus 1914-1918 pour rejoindre le carrefour de la rue d'Aspèrie et de la rue du professeur Bergonié, la rue du professeur Bergonié, le boulevard Albert 1er non compris et le cours de la Somme côté pair jusqu'à la rue Paul Astin.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5304	SOMME 2- SALLE 4	294 COURS DE LA SOMME	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la route de Toulouse côté pair de la limite de la commune de Bègles au boulevard Albert 1er, le boulevard Albert 1er jusqu'à la barrière de Bègles et la limite de la commune de Bègles jusqu'à la route de Toulouse.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5305	SOMME 2- SALLE 5	294 COURS DE LA SOMME	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	le boulevard Albert 1er de la rue Brassacat jusqu'à la rue du professeur Bergonié, la rue du professeur Bergonié non comprise, une ligne fictive partant du carrefour de la rue d'Aspèrie pour rejoindre le n° 4 de la rue des poilus 1914-1918, la rue des poilus 1914-1918 non comprise jusqu'à la rue de Bègles et un axe fictif rejoignant et longeant les ateliers SNCF jusqu'à la rue Brassacat
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5401	FRANCIN - SALLE 1	53 RUE FIEFFE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	le cours de la Marne côté impair de la Gare à la rue Malbec, la rue Malbec côté pair, la rue Furtado côté pair, la rue Fieffe côté impair, la rue Eugène le Roy, la place Casablanca et la rue Charles Domercq non comprise jusqu'au cours de la Marne.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5402	FRANCIN - SALLE 2	53 RUE FIEFFE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Charles Domercq du cours de la Marne à la rue Furtado, la rue Amédée Saint Germain, la rue Billaudel côté pair, la rue Fieffe côté impair, la rue de Bègles non comprise, la rue Malbec côté pair, la rue Furtado côté impair, la rue Fieffe côté pair et la rue Eugène le Roy non comprise jusqu'à la rue Charles Domercq.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5403	FRANCIN - SALLE 3	53 RUE FIEFFE	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Fieffe côté pair de la rue de Bègles à la rue Billaudel, la rue Billaudel côté impair, la rue Amédée Saint Germain et la rue de Bègles non comprise jusqu'à la rue Fieffe.
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5501	FERDINAND BUISSON - SALLE 1	14, PLACE FERDINAND BUISSON	ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Carle Vernet de la rue Brassacat jusqu'au n° 9 rue Carle Vernet, une ligne fictive rejoignant le 107 boulevard Jean-Jacques Bose, le boulevard Jean Jacques Bose, le boulevard Albert 1er non compris et une ligne longeant les ateliers SNCF jusqu'au carrefour des rues Brassacat et Carle Vernet
2	BORDEAUX	3	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5502	FERDINAND BUISSON - SALLE 2	14, PLACE FERDINAND BUISSON	ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	NON	NON	DELIMITE PAR	le boulevard Jean Jacques Bose côté impair du n° 105 jusqu'au quai de Brienne, les quais, la rue Charles Domercq non comprise, la rue Amédée Saint Germain non comprise, une ligne longeant les ateliers SNCF jusqu'à la rue Carle Vernet et la rue Carle Vernet non comprise jusqu'au n° 9 et une ligne fictive rejoignant le 105 boulevard Jean Jacques Bose.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5601	NUITS - SALLE 1	31 RUE DE NUITS, accès également par la rue Saverio	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la commune de Floirac, le quai de la Souys, le quai Deschamps, la rue de la Benauge côté impair, le boulevard Ludovic Trarieux non compris jusqu'à la commune de Floirac.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5602	NUITS - SALLE 2	31 RUE DE NUITS, accès également par la rue Saverio	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de la Benauge côté pair du quai Deschamps au cours Le Rouzic, le cours Le Rouzic côté impair, la rue Paul Camelle côté impair, la place Stalingrad non comprise et le quai Deschamps jusqu'à la rue de la Benauge
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5603	NUITS - SALLE 3	31 RUE DE NUITS, accès également par la rue Saverio	ECOLE MATERNELLE	NON	NON	DELIMITE PAR	le quai de Queyries de la place Stalingrad à l'allée Serr, l'allée Serr jusqu'à l'avenue Abadie, l'avenue Abadie jusqu'à la rue de la Rotonde, la rue de la Rotonde non comprise, une ligne fictive jusqu'à la rue Bonnefin, la rue Bonnefin côté impair, la rue de la Benauge côté pair, le cours Le Rouzic côté pair, la rue Paul Camelle côté pair, la rue Montméjan côté pair et la place Stalingrad jusqu'au quai de Queyries.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5701	NUYENS - SALLE 1	RUE NUYENS	ETABLISSEMENT SCOLAIRE NUYENS	NON	NON	DELIMITE PAR	l'allée Jean Giono non comprise depuis la Garonne jusqu'à l'esplanade Linné, l'esplanade Linné non comprise, la rue Gustave Cardé non comprise, la rue Hortense non comprise, la rue de la Rotonde non comprise, la rue des Queyries et une ligne fictive longeant la voie ferrée jusqu'à la limite des communes de Cenon et Lormont jusqu'à la Garonne
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5702	NUYENS - SALLE 2	RUE NUYENS	ETABLISSEMENT SCOLAIRE NUYENS	NON	NON	DELIMITE PAR	l'allée Jean Giono depuis la Garonne jusqu'à l'esplanade Linné, l'esplanade Linné, la rue Gustave Cardé, la rue Hortense, la rue de la Rotonde jusqu'au pont Bouthier, une ligne fictive rejoignant l'angle de l'avenue Abadie et de l'allée Serr, l'avenue Abadie non comprise et l'allée Serr non comprise jusqu'à la Garonne.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5801	THIERS - SALLE 1	315, AVENUE THIERS	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Thiers côté pair de la rue Bonnefin à la commune de Cenon, la limite de la commune de Cenon, une ligne longeant la voie ferrée de la commune de Cenon à la rue de Queyries, la rue de Queyries non comprise et une ligne fictive rejoignant l'avenue Thiers à l'angle de la rue Bonnefin.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5802	THIERS - SALLE 2	315, AVENUE THIERS	ECOLE ELEMENTAIRE	NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Thiers côté impair de la commune de Cenon jusqu'à la rue Galin, la rue Galin, le boulevard de l'Entre Deux Mers et la commune de Cenon jusqu'à l'avenue Thiers.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5901	BENAUGE - SALLE 1	CITE DE LA BENAUGE	ECOLE MATERNELLE BENAUGE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Janeau côté pair du boulevard Jules Simon à la rue Bonnefin, la rue Bonnefin côté pair, l'avenue Thiers côté impair, la rue Galin non comprise, la rue Antoine Monier côté impair, la cité de Libourne côté pair, la rue de Libourne côté pair et le boulevard Jules Simon côté pair jusqu'à la rue de Janeau.
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5902	BENAUGE - SALLE 2	CITE DE LA BENAUGE	ECOLE MATERNELLE BENAUGE	NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de Janeau côté impair du boulevard Jules Simon jusqu'à la rue Bonnefin, la rue Bonnefin côté pair, la rue de la Benauge côté pair, la rue Raymond Poincaré côté pair, la rue du Petit Cardinal côté pair, la rue Antoine Monier côté pair, la cité de Libourne côté impair, la rue de Libourne côté impair et le boulevard Jules Simon, côté impair jusqu'à la rue de Janeau
2	BORDEAUX	2	3306	Bordeaux-5	33 063	Bordeaux	5903	BENAUGE - SALLE 3	CITE DE LA BENAUGE	ECOLE MATERNELLE BENAUGE	NON	NON	DELIMITE PAR	la limite des communes de Floirac et Cenon, le boulevard de l'Entre Deux Mers, la rue du Petit Cardinal côté impair, la rue Raymond Poincaré côté impair, la rue de la Benauge côté impair et le boulevard Ludovic Trarieux jusqu'à la limite des communes de Floirac et Cenon
9	LIBOURNE	10	3310	Les Côteaux de Dordogne	33 064	Bossugan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 065	Bouliac	0001	BUREAU A	Av. du Domaine de Vialle	GROUPE SCOLAIRE	OUI	NON	COMPRIS DANS	Lieu dit Costerou - St Aimant, allée des Aubiers, route de Latresse, chemin de la Matte, impasse des Berges, chemin de Borie, Pont de Boulac, rue du Bourg, impasse du Bourg, impasse Jacques Brél, rue Louis Brochard, lieu dit Caillou, chemin de Cantin, chemin du Canton du Piquet, place Chevrière, rue Jean Costeau, chemin des Collines, sentier du Costerou, avenue du Costeau, chemin de Créon, chemin de la Croix d'Arlet, route du Bord de l'Eau, rue de l'Eglise, rue de l'Espérance, rue de Fourney, place Camille Hostein, chemin de l'Île, domaine de Magnières, chemin de Malas du 1 au 3 côté impair et du 2 au 8 côté pair, rue de Manière, cote du Piquet, lieu dit Rousseau - Pont de Bouliac, rue du Vallon, place Vettiner, rue Boris Vian, chemin de Vimency, allée Silvestre
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 065	Bouliac	0002	BUREAU B	Avenue du Domaine de Vialle	GROUPE SCOLAIRE	NON	NON	COMPRIS DANS	Rue des Acacias, domaine de Belfontaine, chemin de Mézac, impasse de Mézac, quartier Bételle, route Bleue, cote de Boulac, domaine de Canteran, chemin de Crabot, petit Dragon, château du Grand Dragon, hameau d'Espom, avenue de la Belle Ecole du début au 18 côté pair et du début au 39 côté impair, chemin de la Patte, avenue du Domaine de Saure, allée des Chênes, avenue du Domaine de Vialle, parc de Vialle.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 065	Bouliac	0003	BUREAU C	Avenue du Domaine de Vialle	GROUPE SCOLAIRE	NON	NON	COMPRIS DANS	Chemin de Brusseau, les Pelouses d'Ascot, lieu-dit de Boscage, domaine d'Espagne - avenue de la Belle Étoile, avenue de la Belle Étoile du 20 au 400 côté pair et du 41 au 401 côté impair, parc de l'Éclair, parc de Fayroux, rue du Gric, chemin de Laffoc, chemin de Malus du 5 au 99 côté impair et du 10 au 100 côté pair, allée des Marronniers, allée des Tilleuls, allée des Pins, allée des Érables, chemin de Pasterieu, chemin de Peyron, chemin de Roubier, allée du Ruissseau, allée du Moulin, allée Joachim du Bellay, allée Marie de France, allée Pierre de Ronsard, allée Christine de Pisan, allée François Villon, rue Pey Berland, allée Jean-Dominique Cassini, allée Cassiopeïe, impasse Galilée
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 066	Bourdelles	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 067	Bourg	0001	CHATEAU DE LA CITADELLE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 068	Bourideys	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0001	ECOLE MATERNELLE ERMITAGE "11"	130 avenue du Président R. Schuman		NON	NON		avenue d'Eysines du 1 au 169 côté impair, impasse de l'Avenir, rue Buffon, rue Ernest Royer, rue Gabriel Geneste, avenue du Général Leclerc, rue Hilaire Turpaud, rue Jacques Gérard, rue Laharpe, résidence Laharpe-Leclerc, avenue Pierre Brossollette, boulevard du Président Wilson, rue Victor Billon et rue Voltaire.
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0002	ECOLE MATERNELLE ERMITAGE "12"	130 avenue du Président R. Schuman		NON	NON		résidence le Castillon Tivoli, impasse Henri Yvonnet, avenue du Pdt R. Schuman du 1 au 107 côté impair et du 2 au 112 côté pair, avenue de la Libération Ch. de Gaulle du 1 au 93 côté impair et du 2 au 116 côté pair, rue Amiral Courbet du 1 au 51 côté impair et du 2 au 52 côté pair, résidence les Arènes, rue Armand Lamarque, rue Denfert Rochereau, rue Jean Mermoz, impasse Manes, boulevard Pierre 1er du 1 au 11 côté impair, rue Pierre Lassalle, place Marceau, rue Marceau et rue Max Coyne.
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0003	ECOLE MATERNELLE ERMITAGE "13"	130 avenue du Président R. Schuman		OUI	OUI		rue Bourbaki, avenue Victor Hugo du 1 au 53 côté impair et du 2 au 70 côté pair, avenue de Tivoli du 1 au 125 côté impair et du 2 au 110 côté pair, rue Amiral Courbet du 53 au 95 côté impair et du 54 au 98 côté pair, boulevard Pierre 1er du 13 au 71 côté impair et du 14 au 500 côté pair, cité Abel Delor, cité des Giroindins, impasse des Giroindins, rue des Giroindins, rue Guy Toulouse, rue Jean Noguès, rue des Marronniers et Résidence les Portes du Bouscat.
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0004	ECOLE MATERNELLE ERMITAGE "14"	130 avenue du Président R. Schuman		NON	NON		avenue du Commandant d'Aussy, rue de Francis de Pressensé au 58 au 116 côté pair et du 59 au 121 côté impair, rue Pasteur, rue Castillon, avenue d'Eysines du 171 au 229 côté impair, avenue du Pdt R. Schuman du 114 au 180 côté pair et du 109 au 177 côté impair, avenue de la Libération Ch. de Gaulle du 95 au 145 côté impair et du 118 au 168 côté pair, allée Calypso
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0005	ECOLE CENTRE II "21"	Rue Georges Lafont		NON	NON		avenue du Pdt R. Schuman du 182 au 244 côté pair et du 179 au 251 côté impair, avenue de la Libération Ch. de Gaulle du 147 au 187 côté impair et du 170 au 218 côté pair, rue Raymond Poincaré du 1 au 99 côté impair et du 2 au 100 côté pair, avenue Auguste Ferret, rue Blanchard, résidence la Calypso, rue Gallien, place Jean Jaures, rue Michelet et rue Pierre Curie
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0006	ECOLE CENTRE II "22"	Rue Georges Lafont		NON	NON		avenue Léon Lagrange du 41 au 99 côté impair, rue Francis de Pressensé du 1 au 57 côté impair et du 2 au 56 côté pair, rue Raymond Lavigne du 30 au 58 côté pair et du 51 au 55 côté impair, avenue d'Eysines du 231 au 279 côté impair, rue André Gaillon, rue des Camps, rue Chateaubriand, rue Daniel Poinant, rue Faidherbe, rue Georges Mandel, allée Jean Castéja, rue Joseph Pérés, rue Lamartine, résidence le Mandel, avenue Marius Marchandou, rue Marx Dormoy, rue Mathilde, impasse Roche, rue Roche, rue Roger Salengro, chemin Rottreau et place Serge Louis.
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0007	ECOLE CENTRE II "23"	Rue Georges Lafont		NON	NON		rue des Ecus du 30 au 76 et du 78 au 128 (côté pair) du 35 au 71 et du 73 au 127 (côté impair), cours Louis Blanc, impasse Bertrand Huret, rue Bertrand Huret, allée de Bonnoaus, impasse Bonnoaus, lotissement Bonnoaus, rue Bonnoaus, impasse Claude Monet, rue Coudol, rue Emile Combes, rue Georges Lafont, place Giéze, place Guichenet, allée des jardins du Bouscat, rue Jean Martial, impasse Lansade, rue Lansade, Rue Molère, place du Président Roosevelt, rue de République et rue Ronsard.
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0008	ECOLE CENTRE II "24"	Rue Georges Lafont		NON	NON		rue du 8 mai 1945, avenue Léon Lagrange du 2 au 40 et du 42 au 100 côté pair, rue Jules Ferry, rue Bert, rue Emile Zola, avenue Léon Blum du 1 au 39 côté impair et du 2 au 46 côté pair, rue Caboy, avenue du Mal de Latre de Tassigny, rue du Pdt Ali Chekkal, rue Raymond Lavigne, du 1 au 49 côté impair et du 2 au 28 côté pair, impasse Bouzelle, rue Formige, place Gambetta, rue Labenne, rue Paul Bert, clos Bossuet, avenue de la Libération Ch. de Gaulle du 189 au 253 côté impair et du 220 au 314 côté pair, rue Viaud.
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0009	ECOLE CENTRE I "31"	Rue Coudol		NON	NON		avenue Léon Blum du 41 au 89 côté impair et du 48 au 98 côté pair, avenue de la Libération Ch. de Gaulle du 316 au 318 - du 320 au 340 - du 346 au 348 - du 354 au 382 - du 388 au 408) côté pair et du 255 au 385 côté impair, rue des écus du 1 au 33 côté impair et du 2 au 28 côté pair, résidence les Emaux, résidence le Médicis et résidence la Tierce des Ecus
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0010	ECOLE CENTRE I "32"	Rue Coudol		NON	NON		avenue Léon Blum du 91 au 121 côté impair et du 100 au 186 côté pair, rue Pompière, rue Guonod, rue Mozart, avenue de Tivoli du 243 au 365 côté impair et du 254 au 370 côté pair, résidence mieux vivre, impasse pompière, avenue Ausone, rue Charles Péguy, rue du Commandant Charot, résidence Emeraude (rue H. Grossard), rue Lanet, rue Louis Jovet, rue Louis Loucheur, clos Montequieu, rue Montesquieu, rue Pierre Loti, rue Saint Euphrasy et la place Yves Gourbion
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0011	ECOLE CENTRE I "33"	Rue Coudol		NON	NON		avenue Victor Hugo du 55 au 161 côté impair, avenue Sadi Carnot, rue Raymond Poincaré du 101 au 175 côté impair et du 102 au 164 côté pair, rue Bouleau, rue Chanzy, rue Chateaudun, résidence de France, avenue Gauthier Lagardère, rue Henri Barbusse, rue Hoche, rue Lamothé, rue Louise, rue Samazeuilh et l'avenue Victor Hugo du 72 au 192 côté pair
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0012	ECOLE CENTRE I "34"	Rue Coudol		NON	NON		rue des Vergers du Soleil, rue de Verdun, impasse Jean Michel Viaud, rue Blanqui, rue Boileau, rue Mondon, rue Jean Brouillon, rue Henri Grossard, rue Raymond Ducourneau, clos le Boileau, avenue de Tivoli du 110 au 148 - du 150 au 252 côté pair et du 127 au 241 côté impair, avenue Victor Hugo du 163 au 211 côté impair et du 194 au 242 côté pair
2	BORDEAUX	1	3307	Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0013	ECOLE JEAN JAURES "41"	Rue Edouard Branly		NON	NON		rue Thiphophile Gautier, allée du Parc, rue du Parc, rue Abel, place Ampère, allée de Boutaut, rue Calixte Camelle, rue Condorcet, rue Ferdinand Buisson, rue Gabriel Péri, boulevard Godard, avenue Jules Guesde, rue Lescaze, avenue Marcelin Berthelot, place Montaigne, rue Prévost, rue Rigal.



ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo	Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0014	ECOLE JEAN JAURES "42"	Rue Edouard Branly		NON	NON		rue Abel Antoine, place du Quatorze Juillet, rue Edouard Branly, résidence Godard, square de J de La Fontaine, rue de la Préceinte, avenue Aristide Briand, rue Baudin prolongée, rue Baudin
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0015	ECOLE LAFON FELINE "51"	Avenue Lakanal		NON	NON		impasse de Madeleine, résidence Didier Daurat, résidence les Cèdres Bleus, résidence les Cèdres Argentés, impasse Adous, résidence Longchamp 2000, avenue Joseph Terral, chemin Leroy, rue Jacques Prévert, rue du Pdt J.F. Kennedy, avenue de la Libération Ch. de Gaulle du 342 au 344-du 350 au 352 et du 384 au 386 côté pair.
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0016	ECOLE LAFON FELINE "52"	Avenue Lakanal		NON	NON		rue Pierre Corneille, rue des Frères Darget, rue des Villas, allée de Boisserai, rue Albert Lavand, rue de Caudéran, rue Constant, rue Ernest Lavisse, impasse des Frères Darget, rue Raymond Lavigne du 57 au 151 côté impair et du 60 au 188 côté pair, rue Lafon Féline, rue Jules Massenet, avenue d'Eysines du 281 au 443 côté impair, allée Laharthe et rue Racine
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0017	ECOLE LAFON FELINE "53"	Avenue Lakanal		NON	NON		avenue d'Eysines du 471 au 487 côté impair, impasse des Tribunes, square du Présôu, rue Paul Claudel, route du Médos, résidence du Maréchal Lyautey, boulevard du Maréchal Lyautey, rue du Maréchal Gallieni, avenue de l'Hippodrome, impasse de Ferme, rue de Ferdinand de Lesseps, rue Edmond Rostand, rue Descartes, impasse Clémence, résidence du Champ de Courses, avenue du Bois d'Aygnovies, place Blaise Pascal et impasse des Bois.
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 069	Le Bouscat	0018	ECOLE LAFON FELINE "54"	Avenue Lakanal		NON	NON		rue Buscaillet, résidence Isabelle, place Edouard Delaye, avenue Lakanal, rue du Professeur Arnoz, avenue Anatole France, rue de Martinique, avenue Georges Clémenceau, avenue d'Eysines du 445 au 469 côté impair, rue Armut, rue Alexis Capelle, rue Pierre Renaud, rue de l'Observatoire, rue Marcel Sembat, rue Isabelle et rue Camille Mauney.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330		Le Sud-Médoc	33 070	Brach	0001	SALLE POLYVALENTE	ALLEE DES AJONCS		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310		Les Coteaux de Dordogne	33 071	Branne	0001	SALLE POLYVALENTE JEAN TEYSSANDIER	Rue du Fort Bayard		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327		Le Réolais et Les Bastides	33 072	Brannens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313		L'Estuaire	33 073	Braud-et-Saint-Louis	0001	MAIRIE	SALLE DES MARIAGES	1 place de la libération	UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327		Le Réolais et Les Bastides	33 074	Brouqueyran	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0001	ESPACE CULTUREL TREULON	AVENUE DE VERDUN		OUI	NON	COMPRIS DANS	rue François Bartolini, rue de la Chapelle, place de la Colonne, rue de la Colonne, avenue Conrad Gaussens, rue Gustave Gounouillou, allées des Rêges, rue Arthur Rimbaud, rue du Colonel Rozanoff, rue Saint-Louis, rue du Tapis Vert, rue Paul Verlaine, rue Emile Vidéau, rue François Villon, rue Louise de Vilmoren, rue Ferdinand Duprat, rue Francis Ruffet
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0002	ESPACE CULTUREL TREULON	AVENUE DE VERDUN		NON	NON	COMPRIS DANS	avenue de l'Europe, Avenue Charles de Gaulle du n° 0 au n° 85 et n° 0 au n° 94, rue du Jarreau, rue du Docteur Roger Rometfort, rue de la Tour de Gassies, rue du Jarreau, rue du Commandant Charcot, rue Jean Guérin, rue Saint-François Xavier, avenue des Martyrs de la Résistance du n° 9 et du n° 0 à 14, rue du Carros
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0003	ESPACE CULTUREL TREULON	AVENUE DE VERDUN		NON	NON	COMPRIS DANS	allée Pierre Benéjat, allée Léonard Bielle, allée des Boutôts, rue Georges Brassens, rue de la Clé des champs, rue Crabeyres, rue Jean Giomo, rue de Lartigue, impasse Ludovic, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, route du Médos, rue Frédéric Mistral, rue Marcel Pagnol, rue Louis Pasteur, rue Auguste Renoir, place de la République, rue Charles Trenet, rue Pascal Triat, chemin de Lartigue, impasse Crabeyres, impasse de Lartigue
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0004	ESPACE CULTUREL TREULON	AVENUE DE VERDUN		NON	NON	COMPRIS DANS	avenue Maryste Bastié, place du Belvédère, avenue de Bir Hakeim, rue Savorgnan de Brazza, rue Albert Camus, rue Jacques Cartier, rue Jean Cocteau, rue Francis Garnier, avenue du 8 mai, chemin de Labatut, Square J.F. Lapérouse, avenue de la Marne, place du 11 novembre, rue du Peyot, avenue Saint-Exupéry, rue André Sarcau, avenue de la Somme, Avenue de Jean Aurou, allée des Tempeliers, allée du Bocage, impasse de Bruges, impasse de la Tour de Gassies, impasse du Vigan, rue Comanderie des Tempeliers, rue du Couvent
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0005	ESPACE CULTUREL TREULON	AVENUE DE VERDUN		NON	NON	COMPRIS DANS	avenue Maryste Bastié, allée du Balers, passage Abel Bonnet, allée des Berges, square des Bruyères, rue Claude Debussy, rue Gabriel Fauré, avenue Charles de Gaulle (du n° 87 à la fin et du n° 96 à la fin), rue Edouard Lalo, rue Jacques Offenbach, rue Maurice Ravel, rue Camille Saint Saëns, rue Maurice Ahadié, rue Paul Feydié, rue Théodore Bellemer, avenue de Strasbourg, rue de Campilleau
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0006	DOMAINE DU GRAND DARNAL	54 RUE LOUIS FLEURANCEAU		NON	NON	COMPRIS DANS	allée du Brion, allée des Charmes, rue de la Charmille, rue Pierre Desbarats, rue André Descoches, rue de la Garenne, rue des Garéts, rue des Jardins Fleuris, allée de la Lande, allée du Limacnet, rue Jean Mérigon, rue du Petit Puits, rue Raymond Peyran, rue du Pont du Gail, rue de la Prairie, allée des Primeurs, rue François Riffau, rue Jauffé Rudel, rue des Terriers, rue Vincent Van Gogh, rue des Vignes
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0007	DOMAINE DU GRAND DARNAL	54 RUE LOUIS FLEURANCEAU		NON	NON	COMPRIS DANS	rue des Acacias, avenue d'Aquitaine, rue des Arbusiers, rue Rosa Bonheur, allée du Cersier, rue de la Croix du Sable, place Pierre Martin, rue Pierre Martin, rue des Mariers, rue du Parc, Square Jean Pionneau, allée du Vert Pré, avenue des Martyrs de la Résistance du n°11 à la fin et du n°16 à la fin, allée des Pins, impasse de la Marianne, chemin de la Marianne, allée Odile Redon, rue Camille Mauney, rue Henri Bergson, rue Teilhard de Chardin, rue des Armandiers
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0008	DOMAINE DU GRAND DARNAL	54 RUE LOUIS FLEURANCEAU		NON	NON	COMPRIS DANS	rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, rue Pierre Andron, rue Ausson, chemin de Bacchus, rue Beyerman, allée des Cèdres, allée des Chênes Rouvres, rue Serge Dejean, allée Pierre Derrupé, rue Louis Fleuranceau, rue des Frères, chemin de la Grave, rue de l'Herminie, chemin de la Hute, allée du Malbec, rue du Merlot, chemin de Picarey, rue du Pont Neuf, rue du Sauvignon, rue Jacques Bonnaire, allée Gisèle Borde, rue René de Boisson, rue Lucien Garnaud, allée Jacqueline Paronneau
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0009	SALLE DU TASTA	PLACE DES FUSILLES		NON	NON	COMPRIS DANS	rue Adrien Allard, allée du Bosquet, allée des Cigognes, rue des Colibris, rue des Cressonniers, rue de Daugère, rue Pierre Dubau, rue des Fauvettes, rue de Fieuzal, rue des Hironnelles, rue des Lilas, rue André Malraux, allée des Maraichers, rue des Mésanges, rue des Moineaux, rue du Réduit, rue des Roses, rue des Tillands, rue des Campanules, rue Jean-Claude Capdeville, rue des Magnolias, rue José Maria de Herédia, allée des Rainettes
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0010	SALLE DU TASTA	PLACE DES FUSILLES		NON	NON	COMPRIS DANS	rue de l'Avenir, rue Charles Baudelaire, allée Joachim du Bellay, allée des Conquérants, rue Pierre Ducasse, rue du Lac, allée Alfred de Musset, allée des Parassiens, allée Pierre de Ronsard, avenue des Sept Forêts, rue Paul Valéry, boulevard Jacques Chaban Delmas, place Henri Bernard, allée des Cipangos, allée François René de Chateaubriand, avenue Jean Aurou, avenue Jean Jaures du n°0 à 53 et du n° 0 à 60, rue Alfred de Vigny, rue Antoine Dubrous, rue Auguste Ravez, rue des Ecoles, rue Jean-Louis Villémin
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0011	SALLE DU TASTA	PLACE DES FUSILLES		NON	NON	COMPRIS DANS	rue Pierre Eymé, rue Fragonard, place des fusillés, rue Louis Lagrange, rue André Messager, place Jean Moulin, avenue Périé, place Marcel Saura, rue Aristide de Sousa Mendés, allée des Antilles, rue André Gonnay, rue Marie-Renée Orard, place Fragonard, avenue Raymond Manaud
2	BORDEAUX	1	3307		Le Bouscat	33 075	Bruges	0012	SALLE DU TASTA	PLACE DES FUSILLES		NON	NON	COMPRIS DANS	allée des Abricotiers, rue Louis Aragon, rue Perrault d'Armancourt, rue des Aulnes, impasse Béquigneux, rue Alfred Bert, rue Théodore Blanc, allées de Boutaut, avenue de Chauvailles, avenue Jean Claudeville, rue Pierre et Marie Curie, rue Alphonse Daudet, rue Durin, allée des Figuiers, rue Christian Franceries, avenue Jean Jaures (n°55 à la fin et du n°62 à la fin), rue Claude Justin, rue Léopold Laplante, rue Jeanne Lejeune, rue Robert Ptiangue, rue Prévost, allée des Tonnes, rue Elsa Triolet, rue Van Peule, allée Goy Carriart, rue Jean Pommerehne
3	LANGON	9	3315		Les Landes des Graves	33 076	Budoc	0001	SALLE LATAPY	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 077	Cabanac-et-Villagrains	0001	SALLE DES FETES DE	SALLE DES FETES DE		OUI			lotissement "Le Bois de Berner", lotissement "Le Bois de Gassies", lotissement "Les Pinssons", lotissement « Les Chardonnerets », lotissement « Le Bois du Martinet », lotissement « La Chénaie », lotissement « Les Mésanges », lotissement « Le Bois de la Stouque », lotissement « Domaine de Gassies », lotissement « de Gassies », lotissement « Le Clos de la Bergerie », lotissement de « l'Enclous », route de l'Entre-deux-Mers, route du Martinet à partir du numéro 1, Bois du Martinet, route des Graves à partir du numéro 36.
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 077	Cabanac-et-Villagrains	0002	VILLAGRAINS	SALLE DES FETES DE		NON			le vote des électeurs domiciliés à Villagrains
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 077	Cabanac-et-Villagrains	0003	CABANAC	SALLE DES FETES DE		NON			le vote des électeurs domiciliés sur le reste de la commune de Cabanac-et-Villagrains.
5	LIBOURNE	10	3310		Les Coteaux de Dordogne	33 078	Cabara	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 080	Cadaujac	0001	COLLEGE	GYMNASE		OUI	NON	DELIMITE PAR	allée des Alouettes, allée des Cigales, allée des Fauvettes, allée des Mésanges, av. du Général de Gaulle, av. de Lognon, av. de Toulouse (jusqu'au 1079), chemin de Coshins, chemin de la Gravette, chemin de la Malole, impasse de Chateceir, impasse de l'Ormeau, impasse Delube, rue du Brion, rue de Chateceir, rue de Faugère, rue de l'eau blanche, rue de l'Ormeau, rue des Prairies, rue du Maréchal Foch, rue du Moulin Noir, rue Guynemer, rue Jean Moulin, rue Nungesser et Coli, rue des Rosignols, rue de l'Abbé Pierre
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 080	Cadaujac	0002	COLLEGE	GYMNASE		NON	NON	DELIMITE PAR	allée de la Forêt du Conte, allée Cabernet, allée Chante Cigale, allée Clos Madeleine, allée Deck, allée des Acacias, allée des Bruyères, allée des Camélias, allée des Genêts, allée des Mimosa, allée des Pins, allée des Pommiers, allée des Roses, allée des Vignes, allée du Broutay Couill, allée du Château, allée Dussole, allée Malbec, allée Merlot, allée Saugiron, allée Tour Vent, av. de Toulouse à partir du n°1080 jusqu'au 2831), chemin de Matassat, chemin de Pavin, Grande allée, impasse des Pins, impasse Dussole, place de la Libération, rue de Balette, rue de Martillac, rue de Matassat, rue des Graves, rue Laroche, rue Truchon jusqu'au n°334)
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 080	Cadaujac	0003	COLLEGE	GYMNASE		NON	NON	DELIMITE PAR	allée Baradayre, allée Beaugot, allée Charles Baudelaire, allée de Marteau, allée des Chênes, allée F Armand de Saige, allée Jaugueyre, allée Pierre de Ronsard, allée Troublat, av. de St Médard d'Eyrans (jusqu'au n°2299), av. de Courregein, chemin de l'Esclopie, chemin de Mailères, chemin de Marteau, chemin du Château, impasse du Général de Gaulle, les Jardins de Balette, lotissement le Parc du Château, place de l'Eglise, place des Cabillouens, rue de la Gare, rue de la Sarpe, rue de l'Eglise, rue de l'Orée du Bourg, rue des Frères, rue des Magnolias, rue des Promenades, rue des Saules, rue du Bayot, rue du Clauzet, rue du Port de Grima, rue Gourdin, rue Michel Montagne, rue Paul Verlaine, rue Truchon (jusqu'au n°333)
2	BORDEAUX	9	3308		La Brède	33 080	Cadaujac	0004	COLLEGE	GYMNASE		NON	NON	DELIMITE PAR	allée Castaing, allée des Erables, allée des Lilas, allée des Violettes, allée du Muguet, allée du Petit Bois, allée Laroche, av. de St Médard d'Eyrans (à partir du 2300), av. de Toulouse (à partir du 2832), chemin du Port de l'Esquilloit, chemin de la Chataignerai, chemin de Gravey, chemin de Joye, chemin de la Metairie, chemin de la Morelle, chemin de Marguerite, chemin de Paix, chemin du Bocage, chemin du Port des Places, chemin du Port Duffour, impasse Valentin, Lot le Hameau du Poquey, Place de la Gas, place de la Houquette, place de la Peasae, places des Chemins, place du Aniel, poste restante, rue d'Armeau, rue de Badois, rue de Camille, rue de la Bastie, rue de la Fegulière, rue de la Pomtrique, rue de Milleviens, rue de Montmet, rue de Premachand, rue de Toulouse, rue des Latitères, rue des Marguerites, rue du Bois du Pont, rue du Courdooney, rue Laroche (pair à partir du 56 et impair à partir du 57), SDE rattaché à Cadaujac, chemin des Rosignols, rue du Port, route de Branne (numéros impairs jusqu'au 45 inclus), rue Cazeaux Cazalet jusqu'au 61 côté numéros impairs et 54 côté numéros pairs, rue Claude Bouchet, Avenue du Parc, Chemin de Vergé, Chemin de Toinette (numéros impairs), Fayau, L'Oustaou-beou, La Ferrière (numéros impairs), Pargade Ouest, Route de Branne (numéros impairs après le 75).
3	LANGON	12	3312		L'Entre-Deux-Mers	33 081	Cadillac	0001	MAIRIE			OUI	OUI	DELIMITE PAR	la route de Branne (numéros pairs jusqu'au 82 inclus + numéros impairs du 59 au 73), rue Cazeaux Cazalet à partir du 63 côté numéros impairs et 56 côté numéros pairs, Chemin de Toinette (numéros pairs), Boissonnet, Bardou Lagrange, Amaud Jouan, Pargade Est, Route de Branne (numéros pairs après le 112).
3	LANGON	12	3312		L'Entre-Deux-Mers	33 081	Cadillac	0002	RESTAURANT SCOLAIRE			NON	NON	DELIMITE PAR	Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316		Le Libournais-Fronsadais	33 082	Cadillac-en-Fronsadais	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311		Créon	33 083	Camarsac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311		Créon	33 084	Cambes	0001	MAIRIE	Route de Saint-Caprais		UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 085	Camblanes-et-Meynac	0001	ECOLE MATERNELLE			OUI	NON		chemin du Blaret, route de Bourg, chemin du Bourg Plessis, chemin du Calvaire, chemin du Carat, route des Cité, allée du Clos Fomhome, chemin de la Côte des Seurs, chemin de la Croix de Beylot, chemin de Duceize, chemin de Fernand, chemin des deux Ponts, chemin de Garaude, chemin de Gardeloup, chemin du Général de Gaulle, chemin de la Chaussée, chemin Lagrange, chemin de Louqueyrie, chemin de Magnolia, chemin de Maugy, chemin des Meunets, chemin de Moulac, chemin du Moulin de Demptos, chemin de Mozes, impasse des Pêcheurs, chemin de la Pierre Ronde, impasse Passan, chemin du Plessis, chemin du Pont de Cury, Z.A. Port Neuf, chemin de Seguin, chemin de Tasta et chemin de Verdun.
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 085	Camblanes-et-Meynac	0002	ECOLE MATERNELLE			NON	NON		route de Balarsique, chemin de Bazanes, impasse Bel Air, rue Bordès Fortage, chemin de Bourbon, chemin de Chardavoine, chemin du Château d'Eau, chemin de Coudot, route de Créon, chemin Charles Dubern, rue Oliver Dumas, rue Henri Fruges, chemin de Garstoy, chemin de Guerlande, Les Hauts de Pagaemaou, chemin du Jonc, impasse Jossim, route de La Lande, chemin Labory, chemin Lafitte, chemin Lapcyre, chemin de Lhote, chemin du Livey, chemin de Mandin, chemin de Méric, route de Meynac, chemin de Montschamp, route de Morillon, chemin de Mugron, chemin du Négrot, chemin de Pasquier, rue Henry Rouches, chemin de la Rooye, rue de Charles Salas, chemin de Sissans, chemin du Stade, chemin des Tambourins et rue de la Villa Pauline
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 086	Camiac-et-Saint-Denis	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 087	Camiran	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 088	Camps-sur-l'Isle	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 089	Campugnan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 090	Canéjan	0001	HOTEL DE VILLE			OUI	NON		Chemin de Barbicage, Allée des Bergeronnettes, Impasse de Briche, Chemin de Dault, Impasse de la Falencerie, Impasse des Fauvettes, Avenue F. de Lesepe, Allée de la Garenne Dault, Impasse de Granet, Impasse des Grives, Résidence l'Orée du Parc, Impasse de Maujay, Chemin de Maujay, Allée des Mésanges, Chemin d'Omon, Impasse du Petit Raisseau, Allée des Pinsons, Allée des Tourtelles
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 090	Canéjan	0002	CENTRE DE LOISIRS	ALLEE DE LA PRADE D'OMBEILLE		NON	NON		Place des Acacias, Avenue du Barricot, Chemin de Boisvert, Place du Bouquet, Place des Cèdres, Chemin de Chartreux, Allée des Châtaigniers, Place des Chênes, Place de la Clairière, Chemin des Communs, Impasse des Éléonores, Place des Fougères, Allée de la Fatate, Chemin de la Houce, Chemin de Larigac, Chemin de Lognan, Résidence les Prés de Petot, Avenue de la Libération, Rue des Lilas, Chemin de Maleres, Allée des Ormes, Boulevard Pey Arnaud, Impasse de la Prade, Allée de la Prade, Allée des Pins, Allée de la Prade d'Ombelle, Place du Pré, Place des Tillands
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 090	Canéjan	0003	ESPACE JEUNE (SPOT)			NON	NON		allée de la Bergerie, place du Bois Joli, boulevard Broustey, place des Bruyères, place de la Butte, place de la Chénais, place des Genêts, place du Breya, allée des Dunes, place de l'Estandit, allée de l'Étang, allée de la Forêt, allée du Gué des Gaulois, place de l'Hombelle, avenue du Lac, place du Marnon, place du Mirail, place de la Palomerye, place du Pas du Lac, place de la Peyre, place des Roseaux, place de la Sablonne, place de la Source, place du Tertre, place du Vieux Pin, allée du Vivier
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 090	Canéjan	0004	ECOLE DU CASSIOT			NON	NON		Chemin du 20 août 1949, Allée des Asphodèles, Allée des Bleuets, Chemin de la Briquetterie, Place du Cabernet, Chemin du Cassiot, Allée des Chevreuilles, Chemin du Courneau, Chemin de Forage, Avenue G. Eiffel, Lieu Dit Gaytayne, Chemin du Haut Bouscat, Allée du Merlot, Rue Monge, Allée du Moulin, Place des Pervenches, Rue Pierre Paul Riquet, Allée des Pimprenelles, Place du Pin Parasol, Impasse du Romanin, Allée du Rouillac, Allée du Sauvignon, Impasse du Sémillon, Place du Serpolet, Impasse du Taillis Vert, Rue Thomas Edison, Voie Romaine
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 090	Canéjan	0005	ETAGE DE L'HOTEL DE VILLE			NON	NON		Allée des Alouettes, Impasse de la Borde, Impasse du Bourillac, Allée des Chardonnets, Allée de l'Etable, Impasse de la Ferme, Résidence de la Ferme Pascual, Allée de la Garennotte, Impasse des Loriots, Impasse des Moutons, Allée des Palombes, Avenue du Parc, Chemin du Pas du Lac, Allée du Petit Arcachon, Chemin des Peytrès, Impasse du Piveri, Allée de la Sablière, Chemin Salvador Allende, Impasse du Teinturier, Allée des Ternis
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 090	Canéjan	0006	CENTRE DE LOISIRS	ALLEE DE LA PRADE D'OMBEILLE		NON	NON		Allée du Camps, Rue de la Borne Sud, Chemin du Petit Bordeaux, Chemin de Compostelle, Chemin des Gabets, Chemin de Gineste, Chemin du Pélerin, Impasse des Renardeaux, Impasse de Gineste, Chemin de Camparian, Place de la Liberté d'Expression, Allée Jacinthe, Allée de la Lucarne, Allée Jean Camleyre, Allée Jean Dupied, Allée Léonard Arneau, Allée André Croizier, Passage des Souffles
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 092	Cantois	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 093	Capian	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 094	Caplong	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 095	Captieux	0001	CAPTIEUX NORD	CENTRE CULTUREL	place de la Mairie	OUI	NON	DELIMITE PAR	Lucman, Bernos, Escadoux, Giscos et s'étendant au nord d'une ligne imaginaire allant de d'un point situé sur le CD 114 à la limite de la commune de Lucman à un point situé à 2km au sud du CD n°10 à la limite de la commune Giscos, passant au sud des lieux-dits Patchoure et Cabados, suivant le route de Callen, passant au sud de lieu-dit Jambon, coupant la CD 932, englobant les habitations situées le long de la rue de la gare et passant au sud des lieux-dits la Croix d'Or, Poulloc et le Tremblat
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 095	Captieux	0002	CAPTIEUX SUD	CENTRE CULTUREL	place du Foirail	NON	NON	DELIMITE PAR	Mallias, Rejoux, Leroux et Lucmaut s'étendant au sud d'une ligne imaginaire allant d'un point situé sur la CD 114 à la limite de la commune de Giscos, passant au sud des lieux-dits Patchoure et Cabados, suivant la route Callen, passant au sud du lieu-dit Jambon, coupant par le CD sud du lieu-dit la Croix d'Or, au nord du lieu-dit Nante et au sud du lieu-dit le Tremblat
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 096	Carbon-Blanc	0001	ECOLE MATERNELLE PASTEUR	rue Jean Rostand		NON	NON		Avenue de la Gardette, chemin du Soud, rue de Martiniville, allée Mirabeau, rue du Président Herriot, allée Beaumarchais, allée St Just, rue Paul Doumer, rue Roger Salengro, square Paul Doumer, rue Jean Moulin, rue Salvador Allende, place Paul Cézanne, place Marcel Pagnol, place Paul Guigain, rue Maurice Ravé, place Jean Cocteau, rue Frédéric Chopin, place Grossobelin, avenue Léon Blum, rue André Glé, rue Emile Zola, allée du Pin, avenue des Griffons, résidence les Griffons, rue des Flandres, rue Jolin, avenue Raoul Bourdieu, allée Jean Courbin, allée Xavier Daurel, électeur vivant à l'étranger, allée Pétrus Rubens, rue André Malraux, avenue Jean Capdebecq, place Raymond Poincaré, place Voltaire, place Montesquieu, place Hector Berlioz, résidence Triviaux, avenue d'A. quitaine et place Neil Armstrong
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 096	Carbon-Blanc	0002	ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	rue Jean Rostand		NON	NON		Rue Pasteur du n° 0 au 999, allée Branly, allée Calmette, square Henri Durant, rue François Mauriac, rue Jean Rostand, rue Jobot Curie, rue du 8 Mai 1945, rue de Lucie, allée de Malagar, allée d'Argelouse, résidence Lucy Beaumont, rue Louis Aragon, allée Montau, rue Gérard Philippe, allée Ronard, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel, rue Paul Fort, place Anatole France, résidence Mesquita, avenue François Mitterrand du 0 au 999, rue Léo Lagrange, rue Salazar et avenue de Bordeaux
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 096	Carbon-Blanc	0003	Château BRIGNON-SALLE A	rue San Martin De Valdeglesias		OUI	NON		Rue Blanqui, rue David Dugat, rue Louis Foulcher, rue Louis Blérist, rue Clément Ader, rue Roland Garros, avenue Antoine de Saint-Exupéry, allée Didier Daurat, allée Nungesser et Coli, rue Paul Maurel, rue Ludovic Bourdeau du n°16 au 38 et du n° 9 au 25, rue Jeanne de Lestonnac du n° 24 au 36 et du n° 23 au 39, allée Jean Ducasse, rue du Maréchal Juin, rue Jean Jaurès, rue Emile Combes, rue du Maréchal Bernadotte, rue du Maréchal Lannes, allée Wagram, rue du Maréchal Gallieni du n°19 au 999, rue du Maréchal Foch du n° 1 au 7, rue du Général de Gaulle, rue Suzanne Lacore et allée des Glycyottes.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 096	Carbon-Blanc	0004	MAIRIE	avenue André Vignau Anglade		NON	NON		Avenue Vignau Anglade, rue du château d'Eau, rue de Leclide, rue du Petit Bois, allée du Rond Point, rue Annon, rue Gaston Cabannes, allée Jean Lamothé, place Kennedy, place Beaujeu, rue Emile Barhou, rue Ariéside Briand, rue du 11 Nov 1918, place de la Libération, allée de l'Entre Deux Mers, rue Jean Raymond Guyon, rue René Cassagne RPA, rue Montaigne, rue Georges Bédarriax, rue Ludovic Bourdeau du n° 1 au 7 et du n° 2 au 14, rue du Maréchal Gallieni du n° 1 au 17 et du n° 2 au 18, avenue Austin Conte du n° 1 au 999, rue des Datz du n° 0 au 999, rue du Moulin, rue Jeanne de Lestonnac du n° 1 au 21 et du n° 2 au 20 et rue Thérèse.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 096	Carbon-Blanc	0005	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	rue des Futaies		NON	NON		Rue de la Mosline, rue de Fleurette, rue des Vergers, rue des Frères Lamières, rue du Cabernet, rue du Merlot, rue du Vignoble, chemin du Fayon, rue Victor Schoelcher, rue des Futaies, rue de Beau Val du n° 39 au 999, rue Waldeck Rousseau, rue Jules Ferry, rue Georges Clemenceau, rue de la Lande du n° 0 au 31 et du n° 1 au 27, allée de la Landotte, rue Lavossier, rue Gustave Eiffel, rue du 19 Mars 1962, avenue L'afontaine, rue Pierre Corneille, rue Albert Carnus, rue Jacques Béranger, allée du Rousseau, rue Racine et rue Molière
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 096	Carbon-Blanc	0006	Château BRIGNON-SALLE B	rue San Martin De Valdeglesias		NON	NON		Rue de Beau Val du n° 1 au 37, rue des Mimosas, rue du Plateau, rue des Acacias, rue de la Vigne, rue San Martin De Valdeglesias, rue Alphonse Lamartine, rue Pierre de Coulbertin, rue Yves du Manoir, rue Jack London, allée Jules Ladoumègue, rue Bir Hakem, rue du Maréchal Luchès, rue du Brignon, avenue Victor Hugo, allée Rhin et Danube, rue Buffon, allée Etienne Lascapède, rue des Roches, rue Labarde, résidence la Bergerie, rue du Maréchal Foch du n° 9 au 999 et rue de la Lande du n° 29 au 999 et du n° 34 au 998
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 097	Carcans	0001	HOTEL DE VILLE	2 A, ROUTE D'HOURLIN		OUI	NON		Zone Nord-est du bourg - Villeneuve - Couyras - Couyrasseau - Berdilan - Berron - Pipeyrous - Troussas nord
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 097	Carcans	0002	HOTEL DE VILLE	2A, ROUTE D'HOURLIN		NON	NON		Le Montaut - Maubuisson et son ancienne ZAC - Bombannes - Carcans-plage
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 097	Carcans	0003	HOTEL DE VILLE	2 A, ROUTE D'HOURLIN		NON	NON		Zone ouest du bourg - La Barrade - le Touat - Sainte Hélène de l'étang - le Fouch - Capdeville - la Mattade - Coutin - Devinas.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 097	Carcans	0004	HOTEL DE VILLE	2 A, ROUTE D'HOURLIN		NON	NON		Troussas-sud - le Mayne-Pauvre - Zone Sud-est du bourg -
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 098	Cardan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 099	Carignan-de-Bordeaux	0001	CENTRE CULTUREL L'ODYSSEE (Grande Salle)	35 Chemin du Moulin		OUI	NON		Avenue de Branne, Chemin de Cadène, Chemin de la Louga, Chemin de Guérin, Impasse du Haras, Rue de Bel Air, Rue de Cabannes, Allée des Châteaux, Route de Fargues, Rue Plain Ciel, Chemin du Petit Tourny, Allée de la Lande, Allée du Moulin Vergne, Chemin du Moulin, Chemin Pichou, Chemin Oasis, Chemin Gizard, Rue de Cadène, Rue de Verdun, Place Gonfreville, Impasse des Hirondelles, Chemin de la Devèze, Chemin de la Font, Rue Augustin Daurean, Chemin de la Brette, Chemin Croix de Rivière, Chemin des Coteaux, Chemin Vert, Allée Clair Soleil, Allée Borie du Porge, Chemin Ouvré, Allée de Nougaylon et Allée de Lestonnac
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 099	Carignan-de-Bordeaux	0002	CENTRE CULTUREL L'ODYSSEE (Salle Associative)	35 Chemin du Moulin		NON	NON		Rue du Pontet, Allée des Chênes de Robert, Rue de Lattigotte, Allée des Erables, Route de Tresses, Avenue de Cassiopée, Allée de Saturne, Allée de l'Étoile du Berger, Rue de la Croix du Sud, Allée de la Végétie, Square Beaujeu, Allée Beaujeu, Chemin de Cabrais, Allée du Grand Roc, Rue Lamarque, Allée du Bost du Roc, Chemin de Peyvidou, Rue L'eysson, Chemin de Fonttraillan, Rue Lamothé, Allée d'Aliès, Chemin du Moura, Allée Bosc, Avenue de Claret, Allée de Roqueys, Chemin de la Peyrine, Chemin de Passequin, Chemin de Labat, Clos de Lys, Allée Loustau-Néou, Avenue Grangeotte, Route de Lattresne (pairs et impairs du n° 1 au n° 49) et Rue de Neptune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 099	Carignan-de-Bordeaux	0003	CENTRE CULTUREL L'ODYSSEE (Salle Associative)	35 Chemin du Moulin		NON	NON		Avenue de Fontenille, Chemin de Bonnesfond, Chemin de Vignac, Allée Fita, Allée du Grand Arnaud, Chemin de Montfavet, Allée du Vallon, Chemin de Calonne, Chemin des Moines, Square du Belvédère, Chemin de la Treille, Chemin de Peyrouley, Chemin du Lens, Allée des Vignes, Rue de Beauguey, Le Clos de Beauguey, Chemin de Ferrand, Allée de Couelles, Allée du Moulin de Sonney, Chemin de Sonney, Allée de la Haute Prairie, Chemin Roucot, Route de Citon, Route de Lignan et Route de Lattresne (pairs et impairs du n° 51 au n° 117).
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 100	Cars	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 101	Cartelègue	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 102	Casseuil	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 103	Castelmoron-d'Albret	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 104	Castelnau-de-Médoc	0001	FOYER POLYVALENT	20 rue du Château		OUI	NON	DELIMITE PAR	rue Carnot, impasse Carnot, rue Saint-Pierre, rue du Docteur Roux, rue du Maréchal Foch, rue Anna Duchazeau, place du Maréchal Leclerc, impasse de l'ancien collège, rue de l'Eglise, place de l'Eglise, rue du Maréchal Joffre, rue du Château (jusqu'au pont de la jalle), place Aristide Briand, avenue Georges Mandel (jusqu'au pont de la jalle), rue Victor Hugo (côté pair), avenue Gambetta (côté impair), place André Rochette, place Saint-Antoine, rue Saint-Jacques, rue de l'Arceau, rue des Ecuries, rue du Général de Gaulle (du pont de la jalle à l'avenue Gambetta), allée des Marronniers, rue de la Fontaine, chemin du Sablonnet, chemin Saint-Genès, allée de Segonne, chemin de Terrefort, chemin de Teyché, place de la Liberté, rue du 14 juillet, chemin de Villeneuve, rue de la Gareme de Mauvaisin, chemin de la Bernède, rue des Tilleuls, rue Camille Godard, allée des Pommiers, allée des Tournesols, rue Saint-Antoine
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 104	Castelnau-de-Médoc	0002	FOYER POLYVALENT	20 rue du Château		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la République, chemin des Bois, allée des Bruyères, rue des Pagans, avenue du Stade, Lotissement l'allée du château, route de Saint-Raphael, château le Foulon, rue du château (du pont de la jalle au rond-point du cimetière), rue du 8 mai, avenue Norbert Gerbaud, allée de la Scierie, avenue Georges Mandel (à partir du pont de la jalle jusqu'à la limite d'Avensan), le Parc du Dèbes, rue du Général de Gaulle (du pont de la jalle jusqu'à la route d'Avensan), avenue de la Gare, route d'Avensan, avenue du Onze Novembre, allée des Acacias, allée des Châtaigniers, allée des Pervenches, allée des Grives, allée des Peupliers, allée des Pinsons, allée des chênes verts, allée des Genêts, allée des Eucalyptus, allée des Jonquilles, allée des Cigales, allée des Marguerites, allée des Violettes, allée des Pins, allée des Ajoncs, Lieu-dit-Mongarni, Eyssac, Valdefort, Meacrin
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 104	Castelnau-de-Médoc	0003	FOYER POLYVALENT	20 rue du Château		NON	NON	DELIMITE PAR	rue Camille Godard, rue de l'Alé, rue du Moulin Foulon, chemin du Petit Bois, rue des Pas Perdus, rue des deux Sœurs, rue de Campet, résidence Pasteur, lotissement les Jardins de Blandine, lotissement les Jardins de Thlé, rue Maurice Bernard, rue du 19 mars, chemin de Cassipagan, domaine de Carrat, chemin des neufs-fonds, rue André Moulinat, le parc des acacias, allée du Barail, lotissement de Campet, résidence les acacias, allée de l'Océan, chemin de Cassipagan, rue de Landrian, lotissement les Sadons du Poujet, chemin du Venissan, rue des Sablières, allée des Sablières, rue du 4 septembre, rue de Raboulet, rue des Sables
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 104	Castelnau-de-Médoc	0004	FOYER POLYVALENT	20 rue du Château		NON	NON	DELIMITE PAR	Electeurs hors commune et rattachement administratif, Lieu-dit Cablane, Lieu-dit les Lamberts, avenue Gambette (côté pair), chemin de la Palleyte, rue André Audubert, rue de Tivoli, impasse de Tivoli, rue de l'Eyre, rue de la Gareme, impasse de la Gareme, allée de la Mission, place Romain Videau, rue Victor Hugo (côté impair), avenue Pasteur, chemin des Bernones, chemin de la Croix de Cujac, chemin des Champs, allée des Vignes, allée du Cabernet, allée du Sauvignon, allée du Merlot, chemin des Arneys, chemin de la Calandole, chemin de Darnauran, parc de la Magnane, clos de la Magnane
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 105	Castelviel	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 106	Castets et Castillon	0001	MAIRIE de la commune déléguée de Castets en Dorthe	28 rue Grand rue		OUI	NON		Périmètre constitué par les limites territoriales de la commune déléguée de Castets en Dorthe
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 106	Castets et Castillon	0002	MAIRIE de la commune déléguée de Castillon de Castets			NON	NON		Périmètre constitué par les limites territoriales de la commune déléguée de Castillon de Castets
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 108	Castillon-la-Bataille	0001	SECTEUR EST			OUI	NON		à l'est, au nord et au sud par la limite de la commune, à l'ouest par les allées de la République (n° impairs), Place Pierre Orus (n° pairs), avenue Gambetta (n° pairs) et jusqu'à la limite Ouest de la commune située au nord de la voie ferrée.
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 108	Castillon-la-Bataille	0002	SECTEUR OUEST			NON	OUI		à l'est par les allées de la République (n° pairs), Place Pierre Orus, avenue Gambetta (n° impairs), au nord par la voie ferrée, à l'ouest et au sud par la limite de la commune.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 109	Castres-Gironde	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON		rue du Vieux Port, rue de Nouchet, impasse des domaines, rue des Deux Points, rue des Jacquets, rue Jules Ferry, la Garanne de Faures, rue du Général Leclerc, rue du Président Carnot, du Petit Bout du Blanc, rue de Mautemps, rue du Domaine Foncia, le Clos de Nadon, chemin des Palus de Gironde, Quartier Railton, rue de Verdun, Lotissement Pedesclaux, les Risquets de Faure, Clairière du Railton, route de Pomardé, route de Nadon, Place de la matre RN 113, quartier Les Lilas, Lotissement de Railton, Lot Les Berges du Gal, Rue/le Gérard Mengin, rue des Lilas, Le Clos de Chantclair, Place Gustave Lamanque, rue du 8 mai 1945, Passage des Remparts, rue de Renouville, rue du Général Leclerc, chemin du Relais de Poite et rue Jules Ferry
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 109	Castres-Gironde	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		Le Clos de Roqueton, allée de la Chapelle, rue de Faures, chemin du Moulin, allée de l'Arial, lotissement Faures, allée des genêts, chemin de l'Hermitage, rue de la Comteau, route du Bois de Savis, Clos de Savis, rue du Prion, allée des Genêts, chemin de Plegat, Lotissement la Polse, Allée des Posteyres, Passage de Faures, Mery la Gravère, château de Castres, impasse de la Chapelle et rue Bram Pan.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 111	Caudrot	0001	CENTRE SOCIO-CULTUREL			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 112	Caumont	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 113	Cauvignac	0001	MAIRIE-3	La Vigne		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 114	Cavignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 115	Cazalis	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 116	Cazats	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 117	Cazaugitat	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 118	Cénac	0001	Ecole de la Pimpine	allée des Ecoliers		NON	NON		Allée de Berdaquet, allée Bernadotte, allée de l'Amitié, allée de l'Orée du Bois, allée de Lamothe, allée de Montignac, allée de Cloutet, allée du Gard, allée du Petit Maçon, allée Gabrielle, allée de l'Hermitage du Mayne, avenue de Ciron, avenue de Graves, avenue de la Mouline, avenue de Latresse, avenue de Lignan, avenue de Mons, avenue de Montgirard, avenue de Pujade, avenue de Roquebrune, avenue de Chénes, avenue de Tilleuls, avenue du Bois des Filles, avenue du Bois du Moulin, avenue Pierre Larquay, avenue Rauné Sybil, chemin de Broustet, chemin de Pierriche, clos de la Mouline et Place de Montgirard.
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 118	Cénac	0002	Ecole de la Pimpine	allée des Ecoliers		OUI	NON		Allée de Raffi, allée du Stade, allée le Pin Franc, allée Valdon, avenue de Bordenon, avenue de Dupouy, avenue de Guyenne, avenue de la Font de Bac, lotissement le Clos du Bac, avenue de la République, avenue de Matereu, avenue de Moutills, avenue de Vinagey, avenue des Lilas, avenue des Premières Côtes, avenue des Vigierons, avenue du Rauné, avenue Jean Robert, Avenue de Mandin, Chemin de Mandin, chemin de Mons, Clos Moutille, Lotissement Le Beau Pré, Lotissement le Parc Saint-André, Lotissement le Square Saint-André, route de Créon.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0001	MAIRIE	1 AVENUE CARNOT		OUI	OUI		Allée Angon, allée de l'Espérance, avenue Carnot du 0 au 166 - Côté Pair/Impair, chemin Cailli, chemin des Carrières, chemin Pichéville, cours Victor Hugo, impasse Brunet, impasse Coupat, impasse Damas, impasse des Acacias, impasse Henri Barbusse, impasse Jean Rospide, lotissement le Hameau de Lissandre, parc de la mairie, rue Anatole France du 77 au 9999 - Côté Impair, rue Angelo, rue Cailli, rue Claude Deschamps, rue Coupat, rue d'Astros, rue des Acacias, rue des Pyrénées, rue du 19 mars 1962, rue du 24 avril 1915, rue du Maréchal Foch du 32 au 77 - Côté Pair/Impair, rue du Maréchal Joffre du 58 au 9998 - Côté Pair, rue du Maréchal Joffre du 65 au 9999 - Côté Impair, rue du Maroc, rue Emile Combes, rue Eugène Louis, rue Henri Barbusse, rue Jean Rospide, rue Jules Vallès, rue Lamartine, rue Louise, rue Lucien Gramet, rue Marie Nouriss, rue Marguerite, rue Paul Louis, rue Pierre Curie, rue Simone Despagnols.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0002	GROUPE SCOLAIRE JULES GUESDE	Rue Jules Guesde		NON	NON		Avenue Jean Jaures, avenue Maurice Rivière, chemin Latéral de Lissandre, cité Grédy, cité Saint Gobain, cité Tour Blanche, impasse Capreau, impasse Ouyettes, impasse Toubart, rue Albert Diépierre, rue Blanqui, rue du Maréchal Foch du 0 au 31 - Côté Pair/Impair, rue du Maréchal Joffre du 0 au 56 - Côté Pair, rue du Maréchal Joffre du 1 au 63 - Côté Impair, rue Edouard Vaillant, rue Fernand Favre, rue Fernand Laurent, rue Jules Guesde, rue Louis Blanc, rue Marcelin Berthelot, rue Paul Hugues, rue Paul Laflargue, rue Pierre Masfrand, rue Pierre Paigne, rue René Michel
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0003	BRUNEREAU	RUE BRUNEREAU		NON	NON		Cité Hugon, Cours de Verdun, impasse Barreau, impasse du Maréchal Foch, passage Foch, rue Alfred Griet, rue Billaudet, rue Brousse Melet, rue Brunereau, rue de l'Yser, rue de la Libération, rue des Chalets, rue Marcel Sembat, rue Marx Dormoy.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0004	COURS GAMBETTA	COURS GAMBETTA		NON	NON		Cité Henri Sellier, cours Gambetta, impasse Carnot, RPA Gambetta, rue Anatole France du 1 au 75 - Côté Impair, rue André Damercoq, rue Branly, rue Chanzy, rue de l'Amistice, rue de l'Égalité, rue de la Justice, rue du Cypressat, rue Gabriel Bès, rue Gardère, rue Jean Carreyre, rue Jules Ferry, rue Marcel Proust, rue Marie Louise, rue Sainte Marie
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0005	GROUPE SCOLAIRE DES CAVAILLES	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE		NON	NON		Avenue René Cassagne du 135 au 161 - Côté Impair, avenue René Cassagne du 186 au 198 - Côté Pair, Chemin Lecam, Cité Beau Site, Domaine de la Vieille Cure, impasse Clos des Cavailles, Lotissement Bim, Résidence Vivant, rue de l'Union, rue de la Vieille Cure, rue du Maréchal Foch du 78 au 9999 - Côté Pair/Impair, rue du Professeur Calmette, rue Emile Zola du 1 au 9999 - Côté Impair, rue Emile Zola du 26 au 9998 - Côté Pair, rue Henri Desoet, rue Jean Raymond Gayon, rue Marcel Paul, rue Pasteur.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0006	CENTRE DE LOISIR DE LA RE D'EAU	26, Rue Jacques Rivière		NON	NON		Allée Dumane, avenue René Cassagne du 163 au 9999 - Côté Impair, avenue René Cassagne du 200 au 9998 - Côté Pair, Base Athénée 203, Bellefonds, Bellevue, chemin Campanian, chemin de Sallèle, chemin du Cimetière, cote de l'Empereur, Domaine Dumane, impasse Dossat, Maison retraite Médocais, place Bellevue, petit chemin de Campanian du 1 au 11 - Côté Impair, parc de Campanian, résidence le Maréchal, rue de l'appel du 18 juin 1944, rue de la Concorde, rue de la Paix, rue du Maréchal Gallieni, rue de Dossat, rue Emile Zola du 2 au 24 - Côté Pair, rue Georges Guynemer, rue Hubert Dabedout du 2 au 20 - Côté Pair, rue Jacques Rivière, rue Jean Chaptal, rue Jean Mermoz, rue Pierre Bérégovoy, rue Saint Exupéry, rue Ulysse Gayon.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0007	MAISON DES SPORTS	3 RUE ARISTIDE BRIAND		NON	NON		Allée Berthe Lapeyade, parc Palmer, rue Aristide Briand du 0 au 18 - Côté Pair ; rue Aristide Briand du 1 au 1 - Côté Impair, rue Charles Baudeclair, rue Colette, rue du Docteur Schweitzer, rue René Descartes, rue Salvador Allende, square Pierre Bézat
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0008	ECOLE MATERNELLE LOUIS PERGAUD	1, rue Edmond Rostand		NON	NON		Allée Charlotte Lescur, allée Simone Boulouguet, lieu dit Tranchère, place Voltaire, rue Alain Fournier, rue Alfred de Vigny, rue Aristide Briand du 3 au 9999 - Côté Impair, rue Aristide Briand du 20 au 9998 - Côté Pair, rue Edmond Rostand, rue François de Chateaubriand, rue François Villon, rue Joachim du Bellay, rue Louis Pergaud
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0009	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	46, Avenue des 4 Pavillons		NON	NON		Avenue Carnot du 167 au 9999 - Côté Pair/Impair, avenue des 4 Pavillons, avenue René Cassagne du 0 au 64 - Côté Pair, avenue René Cassagne du 1 au 33 - Côté Impair, chemin des Gravères, impasse Gaston Defferre, rue Camille Pelletan du 0 au 52 - Côté Pair, rue Camille Pelletan du 31 au 61 - Côté Impair, rue Charles de Foucauld, rue de l'Espérance, rue de la Liberté, rue de la République, rue Gabriel Faure, rue Gaston Defferre du 0 au 19 - Côté Pair/Impair, rue Joseph Labat, rue Léon Blum, rue Louis Lagorgette, rue Moraz, rue Pablo Neruda, rue Roger Salengro, rue Saint Simeon.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0010	CENTRE DE LOISIRS TRIBOULET	Avenue Pierre Loti		NON	NON		Allée Ferdinand Buisson, allée Gabriel Péri, allée Ludovic Trarieux, allée Pierre Joseph Proudhon, allée René Latorre, allée Victor Basch, avenue J.F. Kennedy, avenue Pierre Brossolette, avenue Pierre Loti, impasse Rouget de Lisle, place du 14 juillet, place Léo Lagrange, rue Albert Camus, rue Albert Thomas, rue Ampère, rue Blaise Pascal, rue de l'Amitié, rue des Frères Lumière, rue Diderot, rue Elsie Reclus, rue François Coppée, rue Gaston Defferre du 20 au 9999 - Côté Pair/Impair, rue Guy Lussac, rue Honoré de Balzac, rue Léon Lagrange, rue René Cassin, rue Romain Rolland, rue Victor Scheelcher
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0011	ECOLE PRIMAIRE LEON BLUM	Avenue Jean Zay		NON	NON		Cité Le Loret, place de Flore, rue Auguste Renoir, rue Bernard Palissy, rue Buffon, rue Claude Monet, rue Clément Ader, rue Condorcet, rue des Eglantiers, rue des Erables, rue des Platanes, rue des Robniers, rue des Troènes, rue du Loiet, rue Eugène Dalacroix, rue Francisco Goya, rue Guy Banquet, rue Harms Rembrandt, rue Jean Zay, rue Laennec, rue Lavoisier, rue Odilon Redon, rue Paul Cézanne
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0012	MAISON DES ASSOCIATIONS	11 rue du 8 mai 1945		NON	NON		Résidence le Carrefour, rue Antoine Watteau, rue Camille Corot, rue du 8 mai 1945, rue Haroun Tazieff, rue Henri Matisse, rue Pétrus Rubens
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0013	MAISON DES ASSOCIATIONS	11, rue du 8 mai 1945		NON	NON		Allée d'Arcole, allée d'Éna, allée de Castiglione, allée de Friedland, allée de Lodi, allée de Marengo, allée de Montenotte, allée de Rivoili, allée de Wagram, allée du 1 <sup>er</sup> mai, allée du 4 septembre 1870, chemin d'Artigues, chemin des Bories, impasse Raymond Lavigne, résidence le Mail, rue Ariatide de Souza Mendès, rue d'Anteritz, rue de Brienne, rue de la Malmaison, rue du 11 novembre 1918, rue Fernand Patinet, rue François Cèré, rue Georges Clémenceau, rue Gustave Courbet, rue Hubert Dabedout du 22 au 42 - Côté Pair, rue Jean Guiso, rue Pablo Picasso, rue Pierre Mendès France, rue Raymond Lavigne
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0014	MAISON DE QUARTIER BRASSENS	Avenue Georges Clémenceau		NON	NON		Avenue de Virecourt, résidence Trait d'Union, résidence Virecourt, route de Trezennes, rue Alexandre Dumas, rue André Gide, rue Georges Clémenceau du 0 au 9999 - Côté Pair, rue Henri de Toulouse-Lautrec, rue Hubert Dabedout du 44 au 9998 - Côté Pair, rue Jean Cocteau, rue Martin du Gard, rue Paul Valéry, rue Paul Verlaine, rue Pauline Kergomard, rue Pierre Benoit, rue René Martenach.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 119	Cenon	0015	GYMNASSE GILBERT LALANNE	3 rue du Docteur Roux		NON	NON		Allée de la Marlotte, allée Elsa Tricotet, avenue du Président Vincent Auriol, avenue René Cassagne du 35 au 133 - Côté Impair, avenue René Cassagne du 66 au 184 - Côté Pair, avenue Roger Schœber, impasse Camille Pelletan, place François Mitterrand, RPA Paul Ramadier, rue Beaumarchais, rue Camille Pelletan du 54 au 9998 - Côté Pair, rue Camille Pelletan du 71 au 9999 - Côté Impair, rue Charles Péguy, rue du Docteur Roux, rue du Professeur Langvain, rue Elsa Abarado, rue Louis Mondaut, rue Stéphanie Mallarmé
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 120	Cérons	0001	SALLE COMMUNALE	place du Général de Gaulle		OUI	NON		les quartiers situés au Nord de la départementale 11 et de la départementale 117, Barthé, Beaulieu, Bergès, le Bourg, Caubillon, le Dumaine, Hauzet, la Hourcade, Huradon, la Morelle, la Pire, Larroc, Latour, Latate Nord, le Hagna Nord, le Juif, le Niot, le Port, le Seuil, les Quétons, Mennat, Pirade, Pey de Corme, Rousseau, rue Branly côté Nord, les Sansons, Place Charles de Gaulle côté Nord, le Freyron, le Paysan Nord
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 120	Cérons	0002	GROUPE SCOLAIRE	place Charles de Gaulle		NON	NON		les quartiers situés au Sud de la départementale 11 et de la départementale 117, Barreyre, Besson, Le Caillou, Cap de Mouché, Caulet, Expert, Jeanne de Mothes, Lartigalot, Latate Sud, le Canton, le Frayre, le Paysan Sud, le Hagna Sud, Jean Bouey, Lépinye, le Peyrat, Lous Carcoux, Peyrouette, Place Charles de Gaulle côté Sud, Robert, rue Branly côté Sud, Saint Circe, Salvant, l'Émiré, Zone industrielle.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 121	Cessac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0001	HOTEL DE VILLE			OUI	NON	DELIMITE PAR	la voie ferrée, le chemin des Sources (côté pair), le chemin de Magagne, le lieu-dit Thomazin, la route de Fourc (côté pair), le chemin Gat Esquiros (côté impair), le chemin de Pajau (côté impair du n°1 au n° 7), le chemin de Seguin (côté impair du n° 1 à 23), le chemin de la Croix d'ains, le chemin Duboudeu (côté pair).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0002	HOTEL DE VILLE			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue St Jacques de Compostelle (côté impair du n° 93 au n° 312), la commune du Barp, l'autoroute A 63, le chemin de la Croix d'ains (côté pair), le chemin de la Jalle (du ruisseau de Ribeyrot au n° 25), le chemin de Seguin (côté impair du n° 16 au n° 14), l'allée des Châtagniers (côté impair), l'avenue de Ribeyrot (côté impair du n° 9 à la fin), le chemin de Trigan (côté impair du n° 19 à la fin).

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0003	ECOLE PRIMAIRE DES PIERRETTES			NON	NON	DELIMITE PAR	la route du Fourc (du n° 1 au n° 65), la commune de Canéjan, l'avenue de l'Amasse (du n° 70 au n° 28), l'avenue Mlle de la Harpe (côté pair), le chemin du Gat Esquirois (du n° 2 au n° 6).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0004	ECOLE MATERNELLE DE REJOUIT			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue St Jacques de Compostelle (côté impair du n° 59 au n° 79), chemin des Jacquets (côté impair), le chemin de la Tourte (côté pair), le chemin Entre les Lagunes (côté pair du n° 36 au n° 2), chemin de la Tuilière (côté pair du n° 68 au n° 34), le chemin de l'Agnerot (côté impair), le lotissement « les Prés de Pinguet », la commune de Canéjan, le chemin de Camparian, l'avenue du Baron Haussmann (côté impair du n° 69 au n° 61) et le chemin de Chapet (côté impair).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0005	ECOLE PRIMAIRE DE REJOUIT			NON	NON	DELIMITE PAR	le chemin de Loignan (côté impair de la commune de Léognan au chemin de Peyre), le chemin de Peyre (côté pair), le chemin Chapet (côté pair), l'avenue du Baron Haussmann (côté pair du n° 64 à la fin) et la commune de Canéjan.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0006	MAIRIE ANNEXE	GAZINET		NON	NON	DELIMITE PAR	la voie ferrée, la rue Chambrelent (côté impair), l'avenue des Pratiéviels (côté pair), l'avenue Marc Nouaux (côté pair du n° 34 au n° 2) et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (du n° 39 au n° 2).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0007	SALLE DES FETES	GAZINET		NON	NON	DELIMITE PAR	la voie ferrée, la rue Chambrelent (côté pair du n° 2 au n° 14), l'avenue des Pratiéviels (côté impair du n° 5 au n° 1), l'avenue Marc Nouaux (côté impair du n° 17 au n° 1), l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (du n° 40 au n° 55) et le chemin des Sources (côté impair de la fin au n° 139).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0008	ECOLE PRIMAIRE DU PARC			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Jean Moulin (côté impair du n° 1 au n° 57), l'avenue Jean Cocteau (côté impair), l'avenue Salvador Allendé (côté pair du n° 80 au n° 28), les lieux-dits Maigne, Besson, le chemin des Sources (côté impair du n° 37 au n° 137) et la voie ferrée.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0009	ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue Jean Moulin (du n° 2 au n° 50), la rue Jean Cocteau (côté pair), l'avenue Salvador Allendé (côté pair du n° 82 à la fin), la voie ferrée et la commune de Canéjan.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0010	MAISON DE QUARTIER	PIERROTON		NON	NON	DELIMITE PAR	la voie ferrée, le chemin des Sources (côté pair du n° 190 à la fin), l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (du n° 56 à la fin), les lieux-dits Amaout, les Artestieux, Tootsoucau, Pierrotton, Castillonville, Croix d'Hins, l'autoroute A 63, le chemin Dubourdiou (côté impair).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0011	ECOLE PRIMAIRE DES PIERRETTES			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Baron Haussmann (côté impair du n° 39 au n° 55), le chemin de la Tuilière (côté impair du n° 61 au n° 33), le chemin de l'Agnerot (côté pair jusqu'à la commune de Canéjan), l'avenue de l'Amasse (côté impair du n° 65 au n° 17), le chemin du Graveyron (côté impair), l'avenue Mademoiselle de la Harpe (côté impair), le chemin Gat Esquirois (côté pair du n° 8 à la fin) et l'avenue de Renheim.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0012	ECOLE PRIMAIRE DE REJOUIT			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Prieuré (côté impair), le chemin de Loignan (côté pair du n° 30 à la fin), l'avenue St Jacques de Compostelle (du côté pair du n° 44 à la fin) et les limites des communes de Saucats et Léognan.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0013	ECOLE PRIMAIRE DU BOURG			NON	NON	DELIMITE PAR	la place Hattza, l'avenue de Reinheim, l'avenue du Baron Haussmann (côté pair du n° 24 au n° 42), le chemin entre les Lagunes (côté impair du n° 1 au n° 25), le chemin du Bruls (côté pair), l'avenue du Ribeyrot (côté pair de la fin au n° 12), le chemin du Biala (n° 13), l'allée des Châtagniers (côté pair), le chemin de Seguin (côté pair du n° 14 au n° 2), le chemin de Pujan (côté pair du n° 2 à la fin et côté impair du n° 9 au n° 37).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 122	Cestas	0014	ECOLE PRIMAIRE REJOUIT			NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue du Prieuré (côté pair), le chemin de Loignan (côté impair – non numéroté du chemin de Peyre au Rond Point RN 10), le chemin de Trigan (côté pair de la fin au n° 64), le chemin du Bruls (côté impair), le chemin entre les Lagunes (côté impair du n° 27 à la fin), le chemin de la Tourte (côté impair), l'impassée des jacquets (côté pair), l'avenue St-Jacques de Compostelle (côté pair du n° 42 au n° 28), le chemin de Peyre (côté impair), le chemin de Loignan (côté pair du n° 28 au n° 2).
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 123	Cézac	0001	MAIRIE			OUI	NON		à l'est des lieux-dits Lépine, Seguin, Chevillard, Petit Sabourin, ces quatre lieux-dits non compris
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 123	Cézac	0002	MAISON DES ASSOCIATIONS			NON	NON		à l'ouest des lieux-dits précités (ces lieux-dits compris).
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 124	Chamadelle	0001	MAIRIE	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 125	Cissac-Médoc	0001	MAIRIE	6 route du Landat		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 126	Civrac-de-Blaye	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 127	Civrac-sur-Dordogne	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 128	Civrac-en-Médoc	0001	MAIRIE	SALLE DE REUNIONS	PLACE DU FOYER RURAL	UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 129	Cleyrac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 130	Coimères	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 131	Coirac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 132	Comps	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 133	Coubeyrac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 134	Conquèques	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 135	Courpiac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 136	Cours-de-Monségur	0001	SALLE POLYVALENTE	place de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 137	Cours-les-Bains	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0001	SALLE DES FETES DU SULLY	PLACE DU 19 MARS 1962		OUI	OUI		au nord, limites de la commune avec Lagorce jusqu'à la rivière Drome ; à l'est, rivière Drome jusqu'au square Charles de Gaulle, rue Bastie - côté pair du n° 2 jusqu'à la rue Robert Boulin ; au sud, lotissement « les Marguerites » compris, rue de l'Hippodrome – côté pair (compris côté impair n° 1 au n° 11), voie communale n° 22 de « la Fourchée » jusqu'à la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'ouest, rivière Isle, limite de la commune de Gullères.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0002	ESPACE CULTUREL MAURICE DRUON	15, RUE SAINT JEAN		NON	NON		au nord, depuis la rivière Drome, ruisseau de Palard, rue des Colombes (non comprise), rue Edouard Branly (non comprise), rue Gambetta – côté pair et côté impair du 143 à 173, rue Edouard Vaillant et rue François Mitterand ; à l'est, résidence Henri de Navarre jusqu'à la voie ferrée Bordeaux-Paris ; au sud, voie ferrée, de la résidence Henri de Navarre à la rue Bastie ; à l'ouest, rue Bastie – côté impair de la voie ferrée au Square Charles de Gaulle, rivière Drome jusqu'au ruisseau de Palard
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0003	ECOLE ELEMENTAIRE HENRI SAUGUET	PLACE DU CHATEAU		NON	NON		au nord, rue Georges Pompidou, résidence les Brûlons, rue des Grands Champs (non comprise) ; à l'est, chemin des Treilles (non compris), VC n° 224, VC n° 48, Village de Couperie, chemin rural des Estiers ; au sud, rivière Isle jusqu'à la voie communale n° 22 de la Fourchée ; à l'ouest, voie communale de la Fourchée, rue de l'Hippodrome – côté pair et côté impair jusqu'au n° 13, rue Bastie – côté pair jusqu'à la rue Georges Pompidou.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0004	COLLEGE HENRI DE NAVARRE	9, RUE JEAN ZAY		NON	NON		au nord, rue du Buisson de Joyeuse, boulevard Henri de Navarre (non compris) ; à l'est, chemin de Bicu (non compris), avenue Justin Luquet – côté pair et côté impair jusqu'au n° 111, du n° 102 jusqu'à la rue des Grands Champs ; au sud, rue des Grands Champs, rue des Petits Etangs, résidence Sporting Vignoble, domaine des Petits Etangs et chemin des Petits Etangs jusqu'à la voie ferrée ; à l'ouest, voie ferrée jusqu'à la rue du Buisson de Joyeuse.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0005	ECOLE DE TROQUEREAU SUR L'ISLE	25, TROQUEREAU SUR L'ISLE		NON	NON		au nord, limite de la commune de la ligne EDF haute tension au lieu dit « la Grave » ; à l'est, limite de la commune de « la Grave » à la rivière « Isle » ; au sud, limite de la commune de la rivière Isle jusqu'à la ligne EDF haute tension ; à l'ouest, ligne EDF haute tension du sud au nord de la commune.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0006	RESIDENCE PERSONNES AGEES	177, RUE GAMBETTA		NON	NON		au nord, limite de la commune, de la rivière Drome à la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'est, voie ferrée jusqu'à la résidence Henri de Navarre (non comprise), rue Henri Dunant, rue Gambetta – côté impair du dernier n° au n° 175 ; au sud, rue Edouard Branly, rue des Colombes, ruisseau de Palard ; à l'ouest, rivière Drome, du ruisseau de Palard à la limite de la commune.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 138	Coutras	0007	ECOLE MATERNELLE ALICE DELAUNAY	71 ZI EYGRETEAU		NON	NON		au nord, limite de la commune, de la voie ferrée Bordeaux-Paris à la ligne EDF haute tension ; à l'est, ligne EDF haute tension, du nord au sud de la commune ; au sud, de la ligne EDF au ruisseau des Estiers, ruisseau des Estiers, village d'Audebeu, avenue Justin Luquet côté pair (non compris), chemin de Bicu, boulevard Henri de Navarre, rue du Buisson de Joyeuse (non comprise), voie ferrée (de la rue du Buisson de Joyeuse à la limite de la commune).
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 139	Coutures	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 140	Créon	0001	CENTRE SOCIO CULTUREL	RUE MONTESQUIEU		OUI	OUI	DELIMITE PAR	Boulevard de Verdun, boulevard Victor Hugo, avenue de la Croix Blanche, rue Dr Fauché, rue Jean Raspeyras, rue Bertal, rue Charles Dopfer, place de la Prévôté, rue Maugeon, rue de la Gare, rue Geynet, rue Gallée, rue Lavossier, rue d'Epéron, rue Badric, rue Pascal, rue Bernard Palissy, rue Parmentier, place de la Liberté, rue Voltaire, rue Bossuet, rue Louise Paris, rue Lafontaine, rue Jean Fesga, rue de la Pimpine, rue de la Pelou, chemin de l'Hoste Blanc, rue Régano, avenue Suzanne Salvet, rue Lamont, rue Pierre et Marie Curie, rue Bel Air, rue de Camblandes, route de Langostan, rond-point de la Verrière « résidence le Parc de la Verrière » et chemin de la Verrière
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 140	Créon	0002	CENTRE SOCIO CULTUREL	RUE MONTESQUIEU		NON	NON	DELIMITE PAR	Route du Post, route de Trotschère, rue François-Thomas Rey, rue Pierre de Coubertin, chemin Peyrouney, chemin des Grives, chemin de Bourdiol, rue 19 mars 1962, rue des Sittelles, rue Pierre et Ernest Michaux, rue des Aksoettes, rue Maréchal de Lattre de Tassigny, avenue de Libourne, rue la Banquette, chemin de la Scierie, route de Maurin, route de la Forêt, chemin du Genest, voie communale n° 8, chemin de Piveteau, chemin de Galoin, rue Dr Emile Saligac, rue Mathurin Lanoy, rue George Sand, rue Copernic, avenue de l'Entre Deux Mers, route de Girmand, route d'Haux, chemin de Camparian, chemin de la Mare de Baudin, chemin de Mailleau, chemin de la Béaise et rue Jean-Baptiste Baudin
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 140	Créon	0003	CENTRE SOCIO CULTUREL	RUE MONTESQUIEU		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue de Blaye, lotissement « Domaine de Lafon », chemin de la Source, rue Montaud, rue Jacques Bel, rue Yves Montaud, rue Denis Parin, chemin du Puits, allée Jacques Priveri, rue Georges Bhaenen, rue L'instaurant Pierre Basselette, rue des Tibilleu, rue des Pitaines, rue des Clénes, espace des Erables, rue des Vignes, rue Braude, rue Charles Tréret, rue de l'Ormeau, rue des Crésiers, rue des Châtagniers, rue des Frères, rue des Acacias, rue des Charmes, rue de Sauvignon, rue de Sémillon, rue Riboulet et rue des Frères Lumière
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 141	Croignon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 142	Cubnezais	0001	MAIRIE	3 rue de la Gravette		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 143	Cubzac-les-Ponts	0001	MAIRIE			OUI	NON		située à l'ouest de la route nationale 10 et délimitée par la commune de Saint André de Cubzac et la rivière « la Dordogne »

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
														à l'est de la route nationale 10 et délimitée par les communes de Saint André de Cubzac et Saint Romain la Virvée
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 143	Cubzac-les-Ponts	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 144	Cudos	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 145	Cursan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 146	Cussac-Fort-Médoc	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 147	Daignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 148	Dardenac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 149	Daubèze	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 150	Dieulivol	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 151	Donnezac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 152	Donzac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 153	Doulezon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 154	Les Eglisottes-et-Chalaires	0001	MAIRIE			OUI	NON		la Métairie de Lavergne, Lavergne, la pisserette, rue Pasteur, rue Pierre Curie, résidence Henri IV, le Canton, Reynaud du Moulin, rue Maurice Baudou, Avenue Victor Hugo n° 1 au n° 82, Le Bourg, Le Breuil, Les Grands Horrats n° 1 au n° 46, Résidence l'Eau Vive, Résidence de la Drome, Résidence Les Sables, Le Chalautre, Le Pistolet, Les Guiois, Les Boueygues, Bel Air, Lanrière, Le Champ de Lavergne, Le Pan de Teurlay, Les Grands Sillons, Le Grand Croizat, Paris, Le Champ de la Treille, Les Vallées, Le Bois du Four, Brande Bergère.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 154	Les Eglisottes-et-Chalaires	0002	MONFOURAT	SALLE MUNICIPALE		NON	NON		Monfourat, Le Cherpe, Les Bruleries, La Tour Blanche, Lacombe, La Papeterie, Bemaug, Château Gaillard, Les Petits Horrats, Bessange, Meffet, Les Genêts, Reynaud des Landes, Le Petit Croizat, La Croix du Breuil, Le Champ de la Treille, Paris, Boissier, Le Hameau de Boissier.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 155	Escaudes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 156	Escoussans	0001	SALLES DES FETES	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 157	Espiet	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 158	Les Esseintes	0001	FOYER RURAL – SALLE ANDRE DARCOS			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 159	Etauliers	0001	HALLE AUX GRAINS			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 160	Eynesse	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 161	Eyrans	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0001	ECOLE PRIMAIRE R.GIROL	Place de la Victoire		OUI	OUI		Allée de la Jalle, Allée du Petit Pré, Avenue de la Pompe, Avenue du Médoc (du 103 au 171 et 184 à 258), Bureau Centralisateur, Chemin du Moulin de Plansan, Clos du Cheval Blanc, Impasse du Cheval Blanc, Rue Amone, Rue Camille Dargeon, Rue de Gasteboy, Rue de l'Estey, Rue de la Gare, Rue des Cressonniers, Rue des Vignobles, Rue du Moulin Blanc, Rue du Petit Sessa, Rue Michel Montagne, Rue Montesquieu, Rue Pierre Benoit, Rue Pierre Brossollette, Rue Pierre Lalmiré.
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0002	ECOLE PRIMAIRE R.GIROL	Place de la Victoire		NON	NON		Allée Alfred de Vigny, Allée Bel Air, Allée Lamartine, Allée Margot, Avenue de la Libération (du 44 au 998 et 71 au 999), Avenue du Taillan-Médoc (du 114 au 196 et 119 au 201), Cné de Londres, Impasse Daniel Danet, Impasse de la Maison Haute, Impasse des Mètières, Impasse du Commerce, Impasse Seguin, Parc Brillant, Place Gabriel Lamboley, Rue Alfred de Mosset, Rue Daniel Danet, Rue de la Marne, Rue du 19 Mars 1962, Rue de Breteil, Rue du Dées, Rue Emmanuel Parantau, Rue Gabriel Mossu, Rue Gabriel Schodt, Rue Hector Danet, Rue Laborde, Rue Pierre Gauthier, Rue Raoul Déjean, Rue Raymond Renouil, Rue Seguin, Rue Victor Hugo
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0003	ECOLE PRIMAIRE R.GIROL	Place de la Victoire		NON	NON		Allée du Moulin à Vent, Avenue de la Libération (du 2 au 42 et 1 au 69), Avenue de Verdun, Impasse André Blanc, Impasse du Docteur Dauricellan, Impasse du Vieux Puit, Impasse Jean Lahary, Impasse du Lieutenant Villemeur, Place de la République, Rue André Blanc (du 2 au 48), Rue de Blahérinat, Rue de la Bibliothèque, Rue de la Pompe au Breteil (du 2 au 54), Rue de Maurat, Rue des Vignes, Rue du Capitaine Guiraud, Rue du Docteur Barrière, Rue du Lieutenant Villemeur, Rue du Moulin à Vent (du 2 au 50), Rue du Rouge, Rue Emile Zola, Rue Emmanuel Durand, Rue Jean Lahary, Rue Jean Touque, Rue Lucien Pét, Rue Paul Dumont
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0004	ECOLE PRIMAIRE R.GIROL	Place de la Victoire		NON	NON		Allée André Malraux, Allée de Cantinolle, Allée de la Source, Allée des Peupliers, Allée du Lavoir, Allée du Prado, Avenue du Médoc (du 173 au 999 et 260 au 998), Avenue du Taillan-Médoc (du 250 au 998 et 253 au 999), Chemin des Gleyes, Impasse Aladin Miquau, Impasse du May du Merle, Rue Aladin Miquau, Rue Bertrand Triat, Rue de Cares, Rue de l'Espérance, Rue des Acacias, Rue du Prado, Rue du Vignau, Rue Léon Raffi, Rue Martin Pore, Rue Olivier de Serres, Rue Parmentier
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0005	ECOLE PRIMAIRE R.GIROL	Place de la Victoire		NON	NON		Allée de Campuch, Rue Aimé Césaire, Allée du Poqueau, Allée Pierre Duret, Avenue René Antoine (du 2 au 24 et 1 à 93) Rue Armand Guiraud, Rue de la Lande Blanche, Rue de la Tour, Rue du Moulineau, Allée du Pinsan, Rue Faben Dessolles, Rue Jean Mermoz (du 2 au 112 et 1 à 127)
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0006	ECOLE PRIMAIRE R.GIROL	Place de la Victoire		NON	NON		Allée de la Clide, Allée de la Pillardière, Allée du Giramon, Avenue du Haillan, Avenue du Taillan-Médoc (du 198 au 248 et 203 au 251), Chemin de Bos, Chemin de Jalpout, Chemin du Couquout, Chemin du Pillard, Rue Daniel Sibassé, Rue de la Biscuiterie, Rue de la Clide, Rue de la Rosière, Rue des Graves, Rue des Peyreires, Rue du Bleu, Rue du Laguet, Rue du Ronteau Gaillard, Rue Moebius, Rue René Goscinny
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0007	SALLE MARCEL LACHIEZE	5 rue Gilbert Caudéran		NON	NON		Allée André Breton, Allée de la Requette, Allée Elsa Triolet, Allée Garnier, Allée Paul Eluard, Allée Vauban, Avenue du Médoc (du 2 au 182 et 1 au 101), Camin de Langlet, Place Charlot, Place Gabriel, Route de Puitluc, Rue Albert Mourgues, Rue Albert Schweitzer, Rue de Langlet, Rue des Frères Lumière, Rue des Sables, Rue du Cap de Haut, Rue du Collège Technique, Rue du Marais, Rue du Moulin à Vent (du 65 au 71 et 72 au 74), Rue Gaston Saux, Rue Horizon Bleu, Rue Jean Macé, Rue Le Notre, Rue Raymond Clavierie, Rue René Lavergne
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0008	SALLE MARCEL LACHIEZE	5 rue Gilbert Caudéran		NON	NON		Allée Beverley, Allée du Beaucaillou, Allée du Champ de Courses, Allée du Fourat, Avenue de Picot (du 83 au 125 et 86 au 102), Impasse de Bruges, Impasse du Paddock, Impasse Lartigue, Mail du Grand Caillou, Place André et Yvonne Baudou, Place de la Croix du Vigan, Place du Rouillaou, Rue de Bruges, Rue de la Gravade, Rue de la Pompe au Breteil (du 1 au 49), Rue des Treysins, Rue du Couvent, Rue du Moulin à Vent (du 51 au 63 et 52 au 70), Rue du Tronc du Pinsan (du 1 au 27), Rue Frédéric Mistral, Rue Gérard Philippe, Rue Gilbert Caudéran, Rue Jean Rotand, Rue Louis Jouvot, Rue Paul Verlaque, Rue René Cassin, Rue Sarah Bernhardt, Rue Serge Mallet
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0009	SALLE MARCEL LACHIEZE	5 rue Gilbert Caudéran		NON	NON		Allée Jean Mamez, Avenue du Derby, Avenue du Taillan-Médoc (de 95 au 101), Chemin de la Motte, Résidence les Hauts de l'Hippodrome, Rond-Point Paul Gauguin, Rue André Blanc (du 1 au 47), Rue Auguste Renoir, Rue Camille Corot, Rue de Cantelande, Rue du Tronc du Pinsan (du 2 au 53), Rue Eugène Delacroix, Rue Jean Moulin, Rue Jean-François Millet, Rue Louis David, Rue Paul Cézanne, Rue Toulouse Lautrec
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0010	SALLE MARCEL LACHIEZE	5 rue Gilbert Caudéran		NON	NON		Allée d'Ascot, Allée de Vincennes, Allée Muscardi, Avenue de l'Hippodrome (du 1 au 101 et 86 au 106), Avenue du Taillan-Médoc (du 1 au 93), Impasse des Cigales, Impasse des Grillons, Impasse des Libellules, Impasse du Taillan, Place du Pesage, Rue Arthur Rimbaud, Rue Charles Peguy, Rue des Abellies, Rue des Papillons, Rue du Carter, Rue du Champ de Courses, Rue Francis Jammes, Rue Françoise Dolto, Rue Jean Jaures, Rue Marguerite Yourcenar, Rue Marie Curie
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0011	ECOLE MATERNELLE MIGRON	rue des Violettes		NON	NON		Allée du Bois Gramond, Allée de la Butte, Allée de la Causette, Allée de la Chapelle, Allée de Lescur, Allée Léo Lagrange, Avenue de la Croix du Golf, Avenue des Alouettes (du 2 au 18 et du 1 au 13), Avenue du Taillan-Médoc (du 74 au 112), Rue d'Acquitaine, Rue de Gascogne, Rue de Guyenne, Rue des Chardonnets, Rue des Eglantiers, Rue des Jasmis, Rue des Lotois, Rue des Mézanges, Rue des Rossignols, Rue du Bois Gramond, Rue du Chêne, Rue du Haut Médoc (du 2 au 50 et du 1 au 41), Rue François Mauriac (du 2 au 22 et du 1 au 33), Rue Gustave Flaubert, Rue Henri Stendhal, Rue Honoré de Balzac, Rue Jacques Prevert
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0012	ECOLE MATERNELLE MIGRON	rue des Violettes		NON	NON		Allée des Arbousiers, Allée des Bougainvilliers, Allée des Hortensias, Allée des Lilas, Allée du Limanet, Allée Maryse Bastié, Avenue de Magadan (du 127 au 131), Avenue de Saint-Médard (du 107 au 263 et 140 au 230), Avenue René Antoine (du 26 au 998 et 95 au 999), Chemin des Ecoles, Rue Camille Saint-Saëns, Rue Charles Lecocq, Rue de la Clairière, Rue de la Gravette, Rue de la Gravette, Rue Germaine Fillion, Rue Guynemer, Rue Hector Berlioz (du 12 au 58 et 53 au 51), Rue Hélène Langouin, Rue Henri Cartier Bresson, Rue Jean Mermoz (du 114 au 300 et 129 au 999), Rue Jean-Baptiste Perrin, Rue Léo Dolbe, Rue Marie-Claude Vaillant-Couturier, Rue Robert Doisneau, Rue Saint-Esprit
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0014	ECOLE PRIMAIRE LA FORET	Chemin des écoles		NON	NON		Allée Colette, Allée du Grand Louis, Allée George Sand, Allée Louis Aragon, Avenue de Saint-Médard (du 1 au 105), Clos du Grand Louis, Résidence du Grand Louis, Résidence la Renaissance, Rue André Messager, Rue César Franck, Rue Charles Guignou, Rue Claude Debussy, Rue de la Renaissance (du 2 au 42 et 1 au 35), Rue Erik Satie, Rue Gabriel Fauré, Rue Georges Bizet, Rue Georges Brassens, Rue Hector Berlioz (du 2 au 10 et du 1 au 31), Rue Jean-Philippe Rameau, Rue Jude (du 2 au 36), Rue Marguerite Duras, Rue Maurice Ravel, Rue Paul Dukas
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 162	Eysines	0015	ECOLE PRIMAIRE LA FORET	Chemin des écoles		NON	NON		Allée Chamour, Allée d'Auteuil, Allée de Fondfoide, Allée de la Belauze, Allée de la Peuplerie, Allée des Fleurs, Allée du Hameau de Sévigné, Allée Jacques Brél, Allée Léo Ferré, Allée Merleau-Ponty, Allée Sainte-Anne, Avenue de l'Hippodrome (du 164 au 222 et 165 au 217), Impasse des Fleurs, Impasse des Vergers, Place Boris Vian, Résidence le Village, Rue de la Belauze, Rue des Fleurs, Rue du Docteur Roux, Rue du huit mai 1945, Rue Dubrana, Rue Fondebrau, Rue Henri Bergson, Rue Jean-Paul Sartre, Rue Lucie Aubert, Rue Pierre Mendès France
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 163	Faleyras	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 164	Fargues	0001	MAISON DU TEMPS LIBRE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 165	Fargues-Saint-Hilaire	0001	SALLE DES FETES	61 Av de l'Entre Deux Mers		OUI	NON	DELIMITE PAR	à l'Est par la commune de Tresses; au Nord par la commune de Pompignan
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 165	Fargues-Saint-Hilaire	0002	SALLE DES FETES	61 Av de l'Entre Deux Mers		NON	NON	DELIMITE PAR	à l'Ouest par la commune de Bonnetan; au Sud par le chemin départemental de Bordeaux à Bergerac côté nord, le chemin départemental n°115 côté ouest, le chemin rural n°6 de Laurent au Bourg côté nord, la voie communale n°11 bis du cimetière au chemin départemental n°9, côté Est, et le côté nord du chemin départemental de Bordeaux à Bergerac
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 166	Le Fieu	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0001	MAIRIE A	MAIRIE	6, avenue Pasteur (parking mairie)	OUI	NON	DELIMITE PAR	au nord, par le chemin Richelieu côté pair et l'avenue Pierre Curie côté pair, à l'est, par l'avenue Pasteur non comprise, au sud et à l'ouest par l'avenue Paul Lafargue non comprise, par la rue Emile Combes non comprise.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0002	MAIRIE B	MAIRIE	6, avenue Pasteur (parking mairie)	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par le chemin Richelieu non compris, rue Emile Combes comprise, avenue Paul Lafargue comprise, à l'est l'avenue Pasteur côté pair jusqu'au n° 90 côté impair jusqu'au n° 97, par l'impasse Coulet incluse, par la rue du Lavoisier incluse, par l'avenue François Mitterrand côté pair jusqu'au n° 32 côté impair jusqu'au n° 23, par l'avenue Gaston Cabannes incluse, par la voie de Pinel et la cité Pinel incluses, au sud par la rue Jules Guesde non incluse, à l'ouest par la rue Edouard Vaillant incluse et la commune de Bordeaux.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0003	PASTEUR	ECOLE PRIMAIRE PASTEUR	AVENUE PAUL LAFARGUE	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par l'avenue du Président François Mitterrand côté pair du 34 au 48 et côté impair du 25 au 43 ; à l'est, par une ligne imaginaire délimitant du Clos de la Paysière inclus jusqu'au chemin de Montagne, par le chemin de Montagne, par le chemin des Plateaux côté pair du 05 au 58 et côté impair du 1 au 39 inclus, par une ligne imaginaire démarant du 58 chemin des Plateaux jusqu'au 14 rue des Vignes, par une ligne imaginaire délimitant 16 rue des Vignes jusqu'au chemin de Beaufeu, par le chemin de Beaufeu inclus, par une ligne imaginaire de l'angle de l'allée des Chevreuils/chemin de Beaufeu jusqu'à l'avenue Gaston Cabannes et la commune de Bouliac. Au sud par la commune de Bouliac à l'ouest par l'avenue Gaston Cabannes non incluse.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0004	M270-A	MAISON DES SAVOIRS PARTAGES	Avenue Pierre Curie	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord par la rue du 12 juillet 1998 comprise ; à l'est par la rue du 12 juillet 1998, la rue Rosa Parks n°11 et 13 non comprises et la rue Jean Saint Marc comprise ; au sud par l'avenue de la Libération non comprise et à l'ouest par la rue Paul Gros non comprise, la rue Rosa Parks côté pair du 2 au 14 et le 9 côté impair et de la rue Simone de Beauvoir comprise jusqu'à l'angle de la rue du 12 juillet 1998 complétée par au nord l'avenue de la Libération non comprise, à l'est par l'avenue Pasteur non comprise, au sud par l'avenue Pierre Curie non comprise et à l'ouest par la rue Olympe de Gouge non comprise.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0005	M270-B	MAISON DES SAVOIRS PARTAGES	Avenue Pierre Curie	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par le cours Gambetta à partir du n° 19 et la commune de Cenon ; à l'est par l'avenue Pasteur côté pair à partir du 92 côté impair à partir du 99 ; au sud, par l'avenue Pierre Curie côté impair inclus ; à l'ouest, par l'avenue l'avenue Jean Jaurès incluse à l'exception du n° 87, l'allée du prieuré incluse, la rue Louis Latimier incluse, par la rue Marcelin Berthelot incluse.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0006	M270-C	MAISON DES SAVOIRS PARTAGES	Avenue Pierre Curie	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par l'avenue du 11 novembre 1918 et la commune de Bordeaux, par le cours Gambetta jusqu'au n° 17 et la commune de Cenon ; à l'est, par la rue Marcelin Berthelot non incluse par la rue Louis Latimier non incluse, par l'avenue Jean Jaurès non incluse à l'exception du n° 87 inclus par l'allée du prieuré non inclus ; au sud, par le chemin Richelieu côté impair ; à l'ouest, par la commune de Bordeaux.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0007	LEON BLUM A	ECOLE PRIMAIRE LEON BLUM	RUE LEON BLUM	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par la côte de l'Empereur et la commune de Cenon, par l'avenue Hubert Dabadout du 1 au 5 bis, par la rue Mollière non comprise, par la côte de Montrepos comprise, par la route départementale 936 comprise ; à l'est, par le chemin de Cornier inclus ; au sud par le chemin de Cornier inclus, l'avenue Pierre Sémirot non comprise et prolongée par une ligne droite imaginaire rejoignant l'avenue Pasteur à hauteur du n° 157 ; à l'ouest, par l'avenue Pasteur non comprise.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0008	LEON BLUM B	ECOLE PRIMAIRE LEON BLUM	RUE LEON BLUM	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par une ligne imaginaire allant du 157 avenue Pasteur jusqu'à l'angle de la rue de Sybrol non comprise, par l'avenue Pierre Sémirot comprise, par le chemin de Cornier non compris, par le chemin de Belle-Croix non compris ; à l'est et au sud par l'avenue du Président François Mitterrand côté impair à partir du 45 et côté pair à partir du 50 ; à l'ouest par la rue du Lavoisier non comprise, par l'avenue Pasteur non comprise.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0009	ALBERT CAMUS A	ECOLE PRIMAIRE ALBERT CAMUS	rue Voltaire	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par l'avenue Hubert Dabadout côté impair à partir du n° 7 jusqu'à l'angle de la rue Voltaire et la commune de Cenon ; à l'est, par la rue Voltaire comprise ; au sud, par la route départementale 936 non comprise, la rue Boileau comprise, la côte de Montrepos non comprise ; à l'ouest par la rue Mollière comprise.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0010	ALBERT CAMUS B	ECOLE PRIMAIRE ALBERT CAMUS	rue Voltaire	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par l'avenue Hubert Dabadout non comprise (de la rue Voltaire au chemin des Noyers) et la commune de Cenon ; à l'est, par la commune d'Artigues près Bordeaux ; au sud, par la route départementale 936 non comprise ; à l'ouest, par la rue Voltaire non comprise.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0011	LOUIS ARAGON A	ECOLE MATERNELLE LOUIS ARAGON	rue Eric Satie (Salle de jeux)	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par la route départementale 936 non comprise jusqu'à l'angle de l'avenue des Mondaults ; à l'est, par l'avenue des Mondaults côté pair du 0 au 10, par le chemin de la Gardelle côté impair, par le chemin des Plateaux côté impair du 41 jusqu'à l'angle de la rue Eric Satie ; au sud, par le chemin de Montagne ; à l'ouest par une ligne imaginaire allant du chemin de Montagne jusqu'au clos de la Paysière non compris, par l'avenue du Président François Mitterrand non comprise jusqu'à l'angle du chemin de Belle-Croix, par le chemin de Belle-Croix inclus, par le chemin de Cornier non inclus.
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0012	LOUIS ARAGON B	ECOLE MATERNELLE LOUIS ARAGON	rue Eric Satie	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par la route départementale 936 non comprise ; à l'est, par la commune de Tresses ; au sud, par la commune de Bouliac ; à l'ouest par une ligne imaginaire délimitant l'avenue Gaston Cabannes non comprise et allant à l'angle de l'allée des Chevreuils (chemin de Beaufeu, par le chemin de Beaufeu, par une ligne imaginaire délimitant chemin de Beaufeu et allant au 17 rue des Vignes, par une ligne imaginaire allant du 16 rue des Vignes au 60 chemin des Plateaux, par le chemin des plateaux du n° 60 jusqu'au chemin de la Gardelle, du chemin de la Gardelle, de l'avenue des Mondaults côté pair à partir du n° 12 et côté impair à partir du n° 1).
2	BORDEAUX	4	3309	Cenon	33 167	Floirac	0013	MITTERRAND	ECOLE PRIMAIRE DANIELLE MITTERRAND	2, Place Dulong	NON	NON	DELIMITE PAR	au nord par la rue Jules Guesde incluse, à l'est par l'avenue Eymet, par l'avenue Gaston Cabannes non incluse, par la voie et la cité Pinel non incluses, au sud par la commune de Bouliac, à l'ouest par les quais de la souys inclus et la commune de Bordeaux.
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 168	Flaujagues	0001	FOYER POLYVALENT			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 169	Floudès	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 170	Fontet	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 171	Fossès-et-Baleyssac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 172	Fours	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 173	Francs	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 174	Fronsac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 175	Frontenac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 176	Gabarnac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 177	Gaillan-en-Médoc	0001	SALLE SOCIO EDUCATIVE	6 rue de l'Hôtel de Ville		OUI	NON	DELIMITE PAR	dans la partie sud de la commune délimitée par la route nationale n° 215, ma voie communale n° 23 et le chemin départemental n° 202.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 177	Gaillan-en-Médoc	0002	SALLE SOCIO EDUCATIVE	6 rue de l'Hôtel de Ville		NON	NON	DELIMITE PAR	dans la partie nord de la commune délimitée par la route nationale n° 215, la voie communale n° 23 et le chemin départemental n° 202.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 178	Gajac	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 179	Galgon	0001	SALLE DES FETES	9 esplanade Charles de Gaulle		OUI	NON		avenue Fernand Pilot du n°1 au n°40, avenue François Mitterrand, chemin de Boutin Arnaud, chemin de Daudinet, chemin de Fournet, chemin de Haug, chemin de Jean Roux, chemin de la Barge, chemin de la Jaloussie, chemin de la Mongie, chemin de l'Espérance, chemin de Malleret, chemin de Petit Boutin Arnaud, chemin de Prades, chemin de Terrefort, chemin de Vincennes, chemin des Fades, chemin du Champ d'Auron, chemin Fougere Queyrac, chemin de la Grange, chemin Le Pey, Esplanade Charles de Gaulle, impasse de Bourdeur, impasse de Caillon, impasse de Daupin, impasse de la Mainie, impasse de la Truffière, impasse de Petit Bourdeur, impasse du Plantis, impasse Rigole Est, place du Marché, place Saint-Scurin, résidence La Morille, résidence La Nauze, résidence Les Garrigas, résidence Les Moens, route de Cavignac, route de Guitres n° impairs, route de Perissac, route de Vene, route de Villegouge n°pairs, route des Trois Ports, rue de l'Abbe David n°pairs, rue de l'ancienne Forge, rue de l'Église, rue du Stade, rue Jean Milhade.
3	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 179	Galgon	0002	SALLE DES FETES	9 esplanade Charles de Gaulle		NON	NON		avenue Fernand Pilot du n°42 au n°75, chemin Champ de Louise, chemin de Bizot, chemin de Camarac, chemin de Chabran, chemin de Charlemagne, chemin de Chevalier, chemin de Cornu, chemin de Faribolle, chemin de Fon de Faure, chemin de Fondore, chemin de Galopau, chemin de Joffert, chemin de la Barde, chemin de la Brande, chemin de la Croix, chemin de la Metairie, chemin de la Seurtre, chemin de l'ancien Charron, chemin de la Margie, chemin de Notre Dame, chemin de Pasquet, chemin de Saint-Cricq, chemin de Tourneur, chemin des Prairies de Bureau, chemin du Moulin de Beaumont, chemin du Petit Buisson, chemin du Petit Joffet, chemin du Port de Girard, chemin des Agrières, chemin Pierre Meunier, Cité l'Illotte, impasse de Causseye, impasse de Moreau, impasse de Mouston, impasse de Pimpine, impasse de Pinoguet, résidence l'Orée des Vignes, route de Guitres n°pairs, route de Libourne, route de Marze, route de Saillans, route de Saint Martin du Bois, route de Savignac, route de Villegouge n°impairs, rue de l'Abbe David n°impairs, rue Pierre Bernard.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 180	Gans	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 181	Gardegan-et-Tourtirac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 182	Gauriac	0001	SALLE POLYVALENTE "LA GABARE"	2 route de la Gabare		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 183	Gauriaguet	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 184	Générac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 185	Génissac	0001	BUREAU 1	FOYER COMMUNAL		OUI	NON		lieux-dits Petite Gare, la Mongie, le Boudilla, Machinot, Lartigue, le Verdol, le Barry, la Grande Jeanette, Rondieu, Lamotte, Ferran, Guillaumat, Mouniquet, Mongeat, Fongrose, Compassant, Durand, Chauvel, Guillon, Le Burg, la Testonne, Rambaud, Mouchas, Miot, Freychinet, le Roucau, Peyrouley, le Bayle, Roussillon, Peyfaure, le Brans, Miron, Combes, Château de Génissac, Tailade, Hôches, les Faures, le Moulin du Sud et la Mainerie.
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 185	Génissac	0002	BUREAU 2	FOYER COMMUNAL		NON	NON		lieux-dits Antoine, Joubert, Montalfier, Caillet, la Parquayre, le Treyrin, Courau, Cardonnet, Fauquay, la Verdure, Bettef, Tanaff, Gujot, Coulouque, Galochey, la Croix, Pouchaud, Guérin, Tambourlan, Le Pire, le Pradol, la Fourmente, le Canon, Palisse, Campillon, la Clère, Barbouac, le Redon, Blazroy, la Gèdelle, les Portes, Coussone, la Lande, Fort du Bert, le Lingot, le Port, le Petit Bochas, Grand Bochas, Grand Clauzet, Pinon, Pouchac, Top Tard, les Clairons, Gréguat et Montfaccan.
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 186	Gensac	0001	MAIRIE	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 187	Gironde-sur-Dropt	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 188	Giscos	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 189	Gornac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 190	Goualade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 191	Gours	0001	MAIRIE	IERE SECTION		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0001	TOUPIAC A	SALLE DES SPORTS PIERRE TOUPIAC	Avenue Jean Larrieu	NON	NON	DELIMITE PAR	allée de la Tourterelle, allée des Jardins, allée des Primevères, allée des Salamandres, allée du Berger, allée du Château, allée du Vigneron, allée Mégevis, allée Prince de Galles, allée Vallauris, avenue de l'Hippodrome, avenue de la Poterie, avenue de la Madecine, chemin de Granet, impasse d'Omon, impasse du Colinat, place Edgar Degas, rue Auguste Renoir, rue Bernard Palissy, rue d'Omon, rue de la Souvire, rue du Pas du Luc, rue du Solaire, rue de Paul Cézanne, rue Paul Gauguin, rue Paul Langevin.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0002	TOUPIAC B	SALLE DES SPORTS PIERRE TOUPIAC	Avenue Jean Larrieu	NON	NON	DELIMITE PAR	allée du Muguet, allée du Penon, avenue Gabrielle, avenue Jean Larrieu, résidence Hélias résidence les Marronniers, résidence les Semes de l'Érmitage, route de Canéjan, (n°124 à 998 et 179 à 999), rue Bellevue, rue de Loustalot, rue Edouard Michel, rue Georges Lasserre.

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0003	TOUPIAC C	SALLE DES SPORTS PIERRE TOUPIAC	Avenue Jean Larrieu	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Mallemeuche, allée des Platanes, allée du Chat Qui Danse, allées Gaston Rodrigues, allée Saint Euphrasy, avenue Charles et Emile Lestage, avenue Jean Coquilin, cours du Général de Gaulle (n°68 au 134 et n°107 au 167), place Bernard Roumegeoux, place des Augustins, place Deutsch de la Meurthe, résidence Château de Laurezane, résidence l'Ermitage, résidence le Bourg, résidence les Magnolias, résidence Rosiers Bellevue, rue de Laurezane, rue des Erables, rue des Lauriers, rue des Saules, rue des Tilleuls, rue Marcel Loubens.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0004	TOUPIAC D	SALLE DES SPORTS PIERRE TOUPIAC	Avenue Jean Larrieu	NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de Cayat, allée de la Cressonnière, allée de Terrefort, allée des Pins, allée des Vergers, allée du Moulin de Poumay, allée Marie Espelette, avenue de la Libération, cours du Général de Gaulle (du n°136 au 204 et du n°169 au 257), impasse Rodin, résidence Le Boquet, résidence les pins de Laurezane, route de Léognan (du n°2 au 74 et du n°1 au 55), rue de Poumay, rue du Professeur Bernard, rue François de Sourdais, rue Pasteur et square du Gué.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0005	TOUPIAC E	SALLE DES SPORTS PIERRE TOUPIAC	Avenue Jean Larrieu	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Bach, allée Bérlioz, allée Bizet, allée du Corpsore, allée Gounod, allée Liszt, allée Massenet, allée Mozart, allée Offenbach, allée Rameau, allée Ravel, allée Schubert, allée Verdi, allée Wagner, résidence Loustalot, route de Pessac (du n°2 à 78 et du n°1 à 97), allée Edmond Boissonnet
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0006	LANGE A	GROUPE SCOLAIRE LANGE	Rue des camélias	NON	NON	DELIMITE PAR	allée de Moulereux, allée des Ecurules, allée du Haut Vigneau, allée Paul Verlaine, route de Canéjan du n°60 au n°122 et du n°117 au n°193, rue Auguste Comte, rue Claude Bizot, rue de Brames, rue de Cantaranne, rue de Pichey, rue des Omeaux, rue du Doyen Brus, rue François Marria.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0007	LANGE B	GROUPE SCOLAIRE LANGE	Rue des camélias	NON	NON	DELIMITE PAR	allée des Amandiers, allée des Bouvreux, allée des Charmes, allée des Oliviers, allée des Palmiers, allée des Peupliers, avenue Camille Julian, cours du Général de Gaulle du n°2 au n°58 et du n°1 au n°97, résidence l'Hôt, résidence la Pléiade, résidence les Trois Tours, résidence Moulin Chapelle, rue Bois Laburthe, rue de Naudet, rue des Bergeronnettes, rue des Colbris, rue des Fauvettes, rue des Mézianges et rue du Professeur Villémin
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0008	LANGE C	GROUPE SCOLAIRE LANGE	Rue des camélias	NON	NON	DELIMITE PAR	allée de Chimène, allée de la Châtigneraie, allée des Cosmos, allée des Mimosa, allée George Sand, avenue du 19 Mars 1962, cours du Général de Gaulle du n°60 au n°66 et du n°99 au n°105, place Alphonse Daudet, route de Canéjan du n°34 au n°58 et du n°45 au n°115, rue Alexandre Dumas, rue Alfred Musset, rue Alfred de Vigny, rue Anatole France, rue Arthur Rimbaud, rue Charles Baudelaire, rue de F. Flang, rue de la Clarté, rue de la Prairie, rue de Labrousse, rue de Lange, rue de Mata, rue des Asténoles, rue des Camélias, rue des Hortensias, rue des Troènes, rue des Violettes, rue Emile Zola, rue Gérard de Nerval, rue Honoré de Balzac, rue Jean Racine, rue Lamartine, rue Stéphane Mallarmé, rue Théophile Gautier et rue Victor Hugo.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0009	LANGE D	GROUPE SCOLAIRE LANGE	Rue des camélias	NON	NON	DELIMITE PAR	chemin de Cotor, résidence Eurofac, route de Canéjan du n°2 au n°32 et du n°1 au n°43, route de Pessac du n°80 au n°98 et du n°99 au n°999, rue Charles Peguy, rue d' Artigues, rue de Cotor, rue de la Mauguette, rue du Cid, rue Henri Sellier, rue Marie Curie, rue Montaigne, rue Pierre Corneille, rue des Aubépines et rue des Tulipiers.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0010	SAINT GERY A	SALLE DES SPORTS SAINT GERY	Allée Fernand Lataste	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Pierre Duc, allée de l'Aurore, allée des Prés, allée Fénelon, allée Favard, place de l'Aube, résidence Bel Air, résidence du Parc, résidence la Fleurière, résidence la Lisière de Gradignan, résidence le Brandier, rue André Malraux, rue de Gaziellan, rue des Bolets, rue des Giroles, rue des Montils, rue du Brandier, rue du Choumy du n°22 au n°98 et du n°13 au n°999, rue du Clair Matin, rue du Soleil Levant, rue Paul Féval, rue Paul Fort, rue Saint-François-Xavier du n°2 au n°62 et du n°1 au n°61, Square Georges Feytaud.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0011	SAINT GERY B	SALLE DES SPORTS SAINT GERY	Allée Fernand Lataste	NON	NON	DELIMITE PAR	allée de la Rivière, allée des Catalpas, allée des Roses, allée du Moulin de Cazaun, avenue Guillaume Apollinaire, impasse de Cazeaux, impasse du Moulin de Pelissey, rue Albert Camus, rue Apollonius, rue Archimède, rue Clos Saint François, rue de Bénédictus, rue de la Croix de Monjeux, rue de la Nigonne, rue de Martinson, rue des Tanneries, rue Dikoret, rue du Bourdillat, rue de Choumy du n°2 au n°20 et du n°1 au n°11, rue du Clos du Haut Madere, rue Euclide, rue Louison Bobet, rue Montesquieu, rue Pythagore, rue Saint François-Xavier du n°63 au n°999 et du n°64 au n°998, rue Thalès, rue Voltaire et Square de Cazaun.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0012	SAINT GERY C	SALLE DES SPORTS SAINT GERY	Allée Fernand Lataste	NON	NON	DELIMITE PAR	résidence Saint-Géry, résidence Saint Jacques, rue de la Chénaie, rue des Cèdres, rue du Pailley.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0013	SAINT GERY D	SALLE DES SPORTS SAINT GERY	Allée Fernand Lataste	NON	NON	DELIMITE PAR	allée de Gascogne, allée de Guyenne, allée du Moulin de Desclau, allée Fernand Lataste, résidence Gaziellan, résidence Martinon, rue Célestin Freinet, rue de l'Abbé Mounier, rue de Rochefort, rue des Acacias, rue des Fontaines de Monjeux, rue du Marais, rue du Moulneau.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0014	SAINT GERY E	SALLE DES SPORTS SAINT GERY	Allée Fernand Lataste	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Carbon Ferrère, allée des Demoiselles, rue Sémillon, rue des Cépages, chemin des Maures et impasse des Maures, allée des Sarments.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0015	MALARTIC A	GROUPE SCOLAIRE MALARTIC	Boulevard Malartic	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Beynac, allée Brantôme, allée Castelnaud, allée de Hautefort, allée des Milandes, allée des Floriales, avenue du Maréchal Juin, impasse des Marguerites, résidence les Saules, rue des Volubilis, rue du Clos des Obiers, allée Jean Bertrand, allée Don Bosco, avenue du Maréchal Juin.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0016	MALARTIC B	GROUPE SCOLAIRE MALARTIC	Boulevard Malartic	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Beychevelle, allée Baron, allée Bonaguilh, allée Bourdellès, allée Campagnac, allée Capella, allée Commarque, allée de Barthez, allée de la Croix du Sud, allée de la Lacomme, allée de la Lyre, allée du Cygne, allée du Dauphin, allée du Petit Renard, allée Fayrac, allée Flora, allée Fortuna, allée Haut Brion, allée Lardimalie, allée Margaux, allée Mercure, allée Montfort, allée Neptune, allée Pablo Casas, allée Rastignac, allée Richmond, allée Sirius, allée Stella, allée Venigac, allée Vesta, allée Vivaldi, boulevard de Malartic, place Flora, résidence Chantemerle, rue des Avelles, rue des Siellanes, rue Saligac, allée Debussy.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0017	MALARTIC C	GROUPE SCOLAIRE MALARTIC	Boulevard Malartic	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Bricidoire, allée Cléram, allée de Chambéry, allée de l'Èren, allée de la Filoie, allée de la Gaubertie, allée de la Marthonie, allée de la Renaudie, allée de la Rigale, allée de Lussac, allée de Mareuil, allée des Grands Bois, allée du Clud, allée Estifac, allée Fage, allée Lanquais, allée Montardy, allée Monbrun, allée Paymartin, rue des Campanules, rue des Capucines.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0018	MALARTIC D	GROUPE SCOLAIRE MALARTIC	Boulevard Malartic	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Belcaire, allée Cantemerle, allée Goulers, allée Madailan, allée Rauzan, allée Roquetaillade, allée Sauverette, allée Vizaroil, résidence Barthez, rue des Brunelles, rue des Jasmins.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0019	MANDAVIT A	THEATRE DES QUATRE SAISONS	Parc de Mandavit - Allée de Pflingstad	OUI	NON	DELIMITE PAR	allée du Clos des Moulins, allée de la Housse, allée de l'Éan Bourde, allée des Fronsaisons, allée du Bois d'Andache, allée du Midi, allée Pierre de Ronsard, avenue du Lac, chemin des Moulins, allée Aimé Césaire, impasse du Castéra, impasse du Courneau, place Florian, rue de Baricet, rue de la Forêt, rue de la Bruyère, rue des Chardonnetiers, rue du Domaine de Montgallard, rue du Prieuré, rue de la Fontaine du Forgeron.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0020	MANDAVIT B	THEATRE DES QUATRE SAISONS	Parc de Mandavit - Allée de Pflingstad	NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de Perrau, allée de Titou, allée des Graves, allée des Jones, allée des Lils, allée des Vignes, chemin de Bragues, chemin de l'Osé du Caillon, chemin de Marroy, chemin de Roux, impasse du Barbut, route de Léognan du n°76 au n°998 et du n°57 au n°999, rue de Branlac, rue de Calior, rue de Canteloup, rue de Chant, rue de Fouquet, rue de la Croix, rue de l'Oustaou, rue de Mandavit, rue de Peycamin, rue du Barbut, square de l'Entre Deux Mers, square du Médoc, square du Pomey et square du Sautemais.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 192	Gradignan	0021	MANDAVIT C	THEATRE DES QUATRE SAISONS	Parc de Mandavit - Allée de Pflingstad	NON	NON	DELIMITE PAR	allée des Douilles, allée des Fougères, allée des Landrières, allée du Clos du Pontet, chemin de Kerzaco, chemin de la Plante Blanche, chemin de Lestonac, chemin du Lapot, chemin du Plantey, cours du Général de Gaulle du n°206 au n°998 et du n°259 au n°999, impasse du Moulet, rue de Benasquell, rue de Catoy, rue de la Landrière, rue des Bostons d'Or, rue du Pontet, rue du Serpente, rue Laffontaine, allée des Tonneliers, allée Yvonne Prévost.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 193	Grayan-et-l'Hôpital	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 194	Grézillac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 195	Grignols	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 196	Guillac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 197	Guillos	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 198	Guîtres	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0001	SALLE DES FETES	Place du Général de Gaulle		OUI	OUI	COMPRIS DANS	Allée de Bordeaux du n°131 au n°173, allée de Cazaun, allée des Chênes, allée des Rossignols, allée des Vignes, allée du Moulin Neuf, allée François de la Rocheffoucauld, allée François Mauriac, allée François Rabelais, allée Jaféine, allée Natier, allée Nicolas Poussin, allée Toulouse Lautrec, avenue de Césarée du n°21 au n°999, impasse Jaféine, lieu-dit-Césarée, lieu-dit-Saint-Henri, rue de l'Or du n°59 au n°999 et square de la Placette.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0002	MAISON DES ARTS	26 Rue Edmond Daubric		NON	NON	COMPRIS DANS	Allée Colbert, allée des Cotonniers, allée des Hirondelles, avenue de l'Église, avenue de Meyran du n°1 au n°25, avenue du Maréchal Juin, avenue du Maréchal Ledere, Boulevard Pierre Digne du n°1 au n°84, cours de Verdun du n°1 au n°124, place du 11 novembre, place du Général de Gaulle, place Planas, port de Gujan, port de Larros, port Petit Port Passerelle, résidence Larros, rue Armand Daney, rue du Château, rue Edmond Daubric du n°1 au n°26, rue Georges Clémenceau, rue du Maréchal Foch du n°1 au n°19, rue du Maréchal Joffre, rue Paul Poquet et rue Pierre Daney.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0003	ECOLE GAMBETTA	Rue Gambetta		NON	NON	COMPRIS DANS	Allée Birebousseau, allée Clos Cantaranne, allée du Hautat du n°1 au n°47, allée Matato, boulevard de la Côte d'Argent, chemin de Mestrasseau, cours de la République du n°23 au n°999, impasse de Rivoli, impasse de Wagram, impasse du Testey, impasse Pasteur, lieu-dit Carreyre Cantaranne, place de la Chapelle, port de la Barbotière, port du Canal, rue d'Arcole, rue de la Barbotière, rue de l'Yser, rue de Marengo et rue des Frères Larroque
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0004	ECOLE GAMBETTA	Rue Gambetta		NON	NON	COMPRIS DANS	Allée des Grives, allée de la Forêt du n°1 au n°39, allée du Hautat du n°48 au n°95, allée du Sablé, allée Lespugères, allée Mestrasseau, impasse de la Corderie, impasse des Grives, impasse Ferrat, Place de la Claire, rue Aurélien Daissou, rue Camille Dignac, rue Chante Cigale du n°1 au n°22, rue de la Liberté, rue de la Paix, rue du Docteur Bérian et rue Paul Bataille du n°1 au n°42.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0005	ECOLE DE MUSIQUE	Allée Honoré de Balzac	LOT CHANTE CIGALE	NON	NON	COMPRIS DANS	Allée Cantalade, allée David, allée Desbry, allée de la Forêt du n°40 au n°999, allée du Fin du n°55 au n°999, allée Freydeau, allée Labiche, allée Raphaël, cours de la Marne du n°48 au n°999, impasse Chante Cigale, impasse de Valentin, impasse du Purgaton, impasse du Moulin de Boisset, impasse Tiamplille, rue Chambrelent, rue Chante Cigale du n°23 au n°999 et rue Paul Bataille du n°43 au n°999
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0006	ECOLE MATERNELLE CHANTE CIGALE	Allée Molière	LOT CHANTE CIGALE	NON	NON	COMPRIS DANS	Allée Blaise Pascal, allée Clément Marot, allée de Bordeaux du n°308 au n°999, allée de la Bruyère, allée de Malpont, allée de Nay, allée de Valentin, allée Edouard Branly, allée Ferdinand de Lesseps, allée Forain, allée Guinguin, allée Honoré de Balzac, allée Jean-Jacques Rousseau, allée Jean de la Fontaine, allée Jean Racine, allée Louis Boilly, allée Molière, allée Nicolas Boileau, allée Pierre Corneille, allée Rembrandt, allée Ronsard, allée Van Gogh, allée Victor Hugo, allée Voltaire, impasse de la Berle, impasse Edouard Branly, lieu-dit Vauchuse, Résidence La Berle, rue Albert Marquet, rue Edmond Rostand
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0007	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	Allée Marc Nouaud	MEYRAN	NON	NON	COMPRIS DANS	Allée de Babole, allée de la Perrine, allée de la Plaine, allée de l'Ermitage, allée des Places du n°66 au n°91, allée des Tourterelles, allée du Barail, allée du Bassin, allée du Cabanon, allée du Mayne, allée du Petit Mestey, allée Fontebrière, allée Mongillard, allée Neyra, avenue de Meyran du n°26 au n°94, avenue de Lattre de Tassigny du n°180 au n°999, boulevard Pierre Digne du n°85 au n°139, chemin du Loup, cours de Verdun du n°125 au n°999, impasse de Bazelles, impasse des Claus, impasse des Foulques, impasse des Pmassotes, impasse du Mayne, lot. le clos de Fontebrière et place Henri Gaillard.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 199	Gujan-Mestras	0008	SALLE DU VIEUX MARCHE	Rue du Marché	LA HUME	NON	NON	COMPRIS DANS	Allée Alphonse Daudet, allée de la Pégallière, allée de la Procession, allée des Bileux, allée des Bruyères, allée des Camélias, allée des Coquelicots, allée des Deux Echoses, allée des Genêts, allée des Iris, allée des Jougulles, allée des Lils, allée des Mimosa, allée des Papillons, allée des Pins Verts, allée des Roses, allée du Domaine, allée du Muguet, allée du Paradis, allée du Yuc, avenue du maréchal de Lattre de Tassigny du n°1 au n°79, lot. les Cottages de la Hume et route des Lacs, allée Paul Cortier, allée Gilbert Burné





**ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019**

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	Codelnsce	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 212	Labescau	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 213	La Brède	0001	SALLE DES FETES	4bis av Charles de Gaulle		OUI	OUI	DELIMITE PAR	chemin d'Avignon, Chemin Barradey, chemin Cabron, impasse Cabron, avenue Charles Cante, avenue des Cassagnols, chemin Chante L'Oiseau, Avenue Edouard Capdeville, chemin Feytaud, Impasse Fortage, chemin de Fouchet, allée Glaudiche, allée et impasse Guillaume, allée Haute Berge, allée Haut de La Brède, chemin du Lavoir, allée Aliénor d'Aquitaine, chemin de Marsalette, chemin du Mayne, allée Millardet, allée des Muriers, allée Prê de la Roisère, allée des Princes, allée des Rosiers, allée Saint-Jean, chemin Souriguy.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 213	La Brède	0002	SALLE DES FETES	4bis av Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	chemin des Audets, Bel Air, chemin de Beney, allée du Bessau, chemin de la Borderie, allée de la Brédirère, chemin de Cassille, chemin de la Cosque, avenue du Château, chemin du Chec, avenue Adolphe Demons, impasse du Jamin, les Fougères, les Graves, chemin de la Lande, chemin Lassus, avenue de l'Esprit des Loix, allée Lescaubasses, chemin Malcoctant, chemin Maxime Ardraits, allée des Meuniers, allée Monplaisir, impasse Moras, allée du moulin d'Auzay, chemin du moulin Perthus, chemin de Nion, impasse de Nion, allée Pierre et Renée Barron, chemin de la Pépinière, avenue Peyret, chemin et place des Pompiers, chemin Prévost, chemin du Sablot, allée de Sainte Luce, rue des Templiers.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 213	La Brède	0003	SALLE DES FETES	4bis av Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	chemin d'Armingas, allée Blasco, avenue Bellevue, allée des Bleuettes, chemin de la Chisane, allée de la Clairière, Lieu dit Coartous, chemin Curtaut, allée et impasse de l'Estivette, chemin d'Étygom, chemin et impasse Galès, avenue Georges Hébert, chemin de la Grotte, allée Lassalle, chemin Magoas, impasse Michèle, allée la Mongie, avenue et rue du Moulin, chemin du Pape, avenue de Rambaud, avenue du Reys, allée des Roses Blanches, allée des Violettes.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 213	La Brède	0004	SALLE DES FETES	4bis av Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	allée Assens, allée Batons de Lalande, allée Bergery, avenue Charles de Gaulle, allée du Coudougnay, allée Denise, allée de l'Espérance, allée Filles, allée Françoise de Penel, allée Ginestas, chemin Haut Reynaut, allée Jean-Baptiste de Secondat, allée Jean de l'Isle, allée Jeanne de Lartigue, rue Latapie, allée des Lettres Persanes, rue et place Montesquiou, allée Perracade, place Saint Jean d'Estampes, avenue de la Saugue, chemin du Stade, avenue de Vians.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 214	Lacanau	0001	SALLE DES FETES	Avenue Albert François		OUI	OUI		l'agglomération du Bourg-est
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 214	Lacanau	0002	SALLE DES FETES	Avenue Albert François	Lacanau-Ville	NON	NON		l'agglomération du Bourg-ouest y compris la Cousteyre
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 214	Lacanau	0003	SALLE DES FETES	Avenue Albert François	Lacanau-Ville	NON	NON		Lieux-dits du Mouchet, de Talaris (y compris la Marina), de Mestre, de Méjos, de Mégas et Narot, de Piminguéy, de Carreyre, de la Grande Escoure, de Longarisse et des Nerps
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 214	Lacanau	0004	SALLE POLYVALENTE L'ESCOURE	lacanau-Océan		NON	NON		Lacanau-Océan nord jusqu'à la péninsule Nord, au Domaine du Golf, à l'Ardoise, au Bagamas et à l'Aubarède.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 214	Lacanau	0005	SALLE POLYVALENTE L'ESCOURE	Lacanau-Océan		NON	NON		Au Huga et à Lacanau-Océan Sud jusqu'à la péninsule Nord.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 215	Ladaux	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 216	Lados	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 218	Lagorce	0001	FOYER COMMUNAL	22 bis, rue Laguirande		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 219	La Lande-de-Fronsac	0001	MAIRIE	150 RUE DES TEMPLIERS		OUI	NON		rue des Auhardès, route de Barraud, impasse de Fichomi, route de Bisquet, chemin de Boisset, route de Branda, chemin de Commenstat, route de Compostelle, impasse de l'Estaminet, impasse du Mayne Fayot, chemin de Fourcade, impasse des Grèzes, chemin de Gallebeau, lotissement les Jacquets, chemin des Jauges, route des 3 journaux, le clos du lavoir, route du moine, chemin de Niotet, chemin du Pasquey, route du Puy, impasse de Rozat, impasse de Thoulairie et chemin de Touzant.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 219	La Lande-de-Fronsac	0002	RESTAURANT SCOLAIRE	CHEMIN DE LA CITOYENNETE		NON	NON		lotissement Les Abatis, lotissement les Agrivres, impasse de Brousteyrat, route de Carmou, chemin de Canteladet, impasse du Colombier, route de la Commanderie, l'Ardeuil, chemin de Fagère, chemin du Faure, route de Fauvay, route de Fronsadais, route de la Garenne, route de Georges, zone artisanale de l'Ilot, lotissement l'Ilot, route de Landecotte, impasse de Leyney, chemin du château Loiseau, chemin du Magné, chemin du Bois du Mas, Les Bois de Landecotte, route de Moulairé, leudat Naudon, impasse de l'Éperon d'Or, lotissement Clos du Pinquat, chemin de l'Éndroit du Roy, route Royale, route des Templiers, route de Vincemot.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 220	Lamarque	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 221	Lamothe-Landerron	0001	MAIRIE	le bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 222	Lalande-de-Pomerol	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 223	Landerrouat	0001	MAIRIE	3 rue de l'Ecole		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 224	Landerrouat-sur-Séguir	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 225	Landiras	0001	BUREAU A	FOYER FAMILIAL		OUI	NON	DELIMITE PAR	par le chemin départemental n° 11, côté est, et les limites des communes de Budos – Pajols sur Crion et Illats.
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 225	Landiras	0002	BUREAU B	FOYER FAMILIAL		NON	NON	DELIMITE PAR	le chemin départemental n° 11, côté ouest, et les limites des communes de Budos – Guillos – Cabanac et Villagrains – Saint Morillon – Saint Michel de Rieufret et Illats.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 226	Langoiran	0001	MAIRIE	4 place du Docteur Abaut		OUI	NON		Avenue du Général de Gaulle et toutes les rues adjacentes, avenue Michel Picon et toutes les rues adjacentes, route de Cadillac jusqu'au n° 40, route de Créon, route du Vallier, les lotissements de Pommarède, lotissement Le Belvédère, route de la Ruasse, lieu dit « le Biau », chemin Bequin jusqu'au n° 22, lieu dit « Graman », lieu dit « la Peyruche », lieu dit « Bellevue », quai Aristide Briand et les rues adjacentes, rue Bequin et les rues adjacentes, rue Bequin et les rues adjacentes, rue Boïd du l'Éssey et les rues adjacentes
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 226	Langoiran	0002	Salle d'activité de l'Ecole Maternelle	Groupe scolaire Parc de Pommarède		NON	NON		Route de Cadillac après le n°40 et les rues adjacentes, lieu dit « les Roches Caugères », lieu dit « les Caugères », lieu dit « le Chay de Galletteau », lieu dit « le Gardera », lieu dit « le Pied du Château », lieu dit « Banastreyre », route du Château, le bourg du Haut Langoiran, lieu dit le Pin, route de Caplan, lieux dits « Sauvage », « Terrason », « Couchebous », « Barreyre », « Faubert », « Pè de Loup », Tiffonet nord et sud », chemin de Plassan, chemin Sainte Catherine, chemin du Goudin, chemin du Sergent et les rues adjacentes, chemin de Martindot, chemin de Trincart, chemin du Gravat, chemin du Marcet, route de Bonnefous et route de Peybotte
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 227	Langon	0001	ESPACE ANDRE MOURLANNE	COURS DU 14 JUILLET		OUI	OUI		Cours du 14 Juillet, Résidence du 14 Juillet, Rue Albert Carnus, Route de Bazas, Lieu-dit Chanteleuse, Impasse Chantilly, Rue de la Cité Ducasse, Clos du Cerf Volant, Lieu-dit les Clachets, Rue du Colonel Noutary, Rue des Combattants Union AFN, Lieu-dit Ferson, Rue Ferrand, Cours Gambetta du côté pair à compter du n° 90 inclus, Cours Gambetta du côté impair, à compter du n° 105 inclus, Chemin de la Garenne, Allées Garron, Rue du Gaz, Rue Grand Préreyre, Rue du Gaz, Rue Grand Préreyre, Rue L. et P. Saint-Biancard, Résidence Le Paradon, Résidence Le Parc des Trois Vignobles, Résidence Le Verger des Hépatides, Boulevard Léon Blum du côté pair, Rue Léopold Méez, Rue Longin, Cours du Mal de Lattre de Tassigny du côté pair, jusqu'au n° 88 inclus, Cours du Mal de Lattre de Tassigny du côté impair, Rue Papon, Rue Pasteur, Rue Paul Langevin, Rue de Ponzberg, Lotissement Péan, Avenue des Résistants, Résidence Saint-Sapéry, Rue Papon, Impasse Simiot, Chemin des Tanneries, Rue Toulouse Lautrec, Lotissement Tealouge Lautrec, Résidence Val de Biron.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 227	Langon	0002	ESPACE CLAUDE NOUGARO	COURS DU ROCHER		NON	NON		Avenue du 8 Mai 1945, Rue du 11 Novembre, Avenue du 19 Mars 62, Rue Abel Gouergues du côté pair jusqu'au n° 28 inclus, Rue Anatole France, Rue Amad Dumeau, Rond point d'Aquitaine, Rue du Baron du côté impair jusqu'au n° 15 inclus, Rue du Baron du côté pair jusqu'au n° 26 inclus, Rue Brian, Route de Bordeaux, Résidence de la Brèche, Rue de la Brèche, Rue Brian, Chemin de Cantau, Cours des Carnes, Rue Charles Brannens du côté pair jusqu'au n° 30 inclus, Rue Charles Brannens du côté impair jusqu'au n° 3 inclus, Résidence Clos Beau Soleil, Impasse Courtyères, Rue des Docteurs Théry, Rue Docteur, Rue Fabre, Place du Forail, Résidence du Forail, Cours des Fosses, Cours Gambetta du côté pair jusqu'au n° 103 inclus, Cours Gambetta du côté impair jusqu'au n° 88 inclus, Place du Général de Gaulle, Cours du Général Leclerc, Rue Guy Aram, Place Henri Labat, Résidence de l'Hortage, Place de l'Hortage, Rue Jacques Mauriac, Allées Jean Jaures, Place Jérôme David, Rue Jules Ferry du côté impair jusqu'au n° 23 inclus, Rue Jules Ferry du côté pair jusqu'au n° 16 inclus, Place Kennedy, Rue Lafargue, Résidence Leclerc, Place de la Libération, Rue Louis Labrousse, Maisons du Vieux Port, Rue Maube, Rue du Mirail, Place Notre Dame, Lotissement Parc de Cantau, Place du Port, Rue de la Poste, Rue Pourrat, Rue Raymond Poincaré, Avenue Robert Voum, Cours du Rocher, Rue Ronde, Cours Sadi Carnot, Résidence Sadi Carnot, Rue Saint Louis Beaulieu, Rue Saint-Gervais, Résidence Saint-Gervais, Rue des Salètes, Place Stephan Kotsour, Rue Thiers, Cours de Verdun, Route de Villandroux.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 227	Langon	0003	SALLE FRANCOIS MAURIAIC	CENTRE DES CARMES	PLACE DES CARMES	NON	NON		Lieu-dit à Bayle, Lieu-dit à Dupois, Lieu-dit à Fenest-routte Brannens, Lieu-dit à Mauco, Rue André Caldron, Rue André Malraux, Avenue Arthur Gibaud, Lieu-dit au Bos, Lieu-dit au Brulé, Résidence André Malraux, Avenue Arthur Gibaud, Lieu-dit l'Avocat Ordonnat, Rue du Baron du côté pair, à compter du n° 28 inclus, Rue du Baron du côté impair à compter du n° 17 inclus, Lieu-dit Bertrac-routte d'Auros, Lieu-dit Bodanne, Lieu-dit Bois de la Mourasse, Lieu-dit Bourrat près Carnus, Port de Biron, Lieu-dit Caillivet, Lieu-dit Carnus, Lieu-dit Canne de Quatre, Lieu-dit la Carade, Lieu-dit la Carrelasse, Lieu-dit Cassouil, Lieu-dit Cantang, Allée des Cèdres, Chapelle château Respide, Rue Charles Brannens du côté impair à compter du n° 5 inclus, Rue Charles Brannens du côté pair à compter du n° 32 inclus, Château Respide, Lieu-dit Clos Arquey-routte Brannens, Clos Lehou-routte Auros, Rue Condorcet, Lieu-dit Coucouques, Lieu-dit la Croix, Zone artisanale Dumès, Lieu-dit Dumès, Avenue Elie Samon, Lotissement Gaillat, Lieu-dit Gaillat, Lieu-dit Grande Bidanne, Lieu-dit la Grande Bidanne Nord, Lieu-dit la Grande Bidanne Sud, Allée du Grusson, Port de Grusson, Cours Gambetta du côté impair jusqu'au n° 103 inclus, Lieu-dit La Lande de Pouillens, Lieu-dit La Malétrie, Lieu-dit La Mourasse Est, Lieu-dit La Verdure, Lieu-dit Labouère La Croix, Lieu-dit Lajourdy, Lieu-dit Le Barrail, Lieu-dit Le Baget, Lieu-dit Le Maître, Lieu-dit Le Petit Bourdeau - route d'Auros, Lotissement Le Petit Peyrot, Lotissement Le Pin France, Lieu-dit Le Tregney, Lieu-dit Les Barrières, Résidence Les Bords de Garonne, Lotissement Les Cèdres 1, Lotissement Les Cèdres 2, Résidence Les Jardins de Ferson, Lieu-dit Les Majauras, Lieu-dit Les Poullins, Lieu-dit Ludeman Nord, Lieu-dit Ludeman Sud, Cours du Mal de Lattre de Tassigny du côté pair à compter du n° 90 inclus, Rue Marcel Paul, Rue du Marché, Lieu-dit Martin, Port de Maube, Lieu-dit Mon, Moulin Campy Jeanot, Moulin de Ludeman Nord, Lieu-dit Nouzouy, Lieu-dit Ordonnat Est, Lieu-dit Passagat, Quartier Petitot, Lieu-dit Petite Bidanne, Chemin de Peyrot, Lotissement Peyrot, Allée du Pin France, Lotissement la Plaine de Ludeman, Lieu-dit Quacelle, Lieu-dit Repasse, Lieu-dit Respide, Lieu-dit Saint Blanc, Route de Saint-Pierre-de-Mons, Boulevard Salvador Allende, Allée des Sapinettes, Avenue des Sergents RF Cutler et GW Lee, Lieu-dit Toumlotte, Chemin des Vergers, Résidence des Vignes - Ordonnat, Villa Claude Joel - route d'Auros, Lieu-dit Ordonnat, Lieu-dit Guydon Nord, av Nelson Mandela.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 227	Langon	0004	FOYER DES PERSONNES AGEES	FOYER DES PERSONNES AGEES	RUE ABEL GOURGUES	NON	NON		Rue Abel Gouergues du côté impair, Rue Abel Gouergues du côté pair à compter du n° 30 inclus, Rue Anatole France, Lieu-dit Baillan, Rue Blanche Neige, Allée Brémontier, Rue des Bruyères, Lieu-dit Chevalier, Avenue de Comberfin, Lieu-dit Comète, Rue du Coucougnay, Lieu-dit Dargette, Lotissement Domaine des Vignes, Avenue Dacons du Haumont, Résidence Gacogne, Rue Georges Chémeneau, Rue Gilbert Pauty, Rue des Graves, Lotissement le Hameau de Gacian 1, Lotissement le Hameau de Gacian 2, Rue Jacques Prévost, Lieu-dit Jeanne de Devant, Avenue Jeanne de Devant du côté impair, Rue Jules Ferry du côté impair entre le n° 25 inclus et le n° 47 inclus, Rue Jules Ferry du côté pair entre le n° 18 inclus et le n° 22 inclus, Zone Industrielle la Châtaigneraie, Résidence La Tonnelierie, Résidence Lamarine, Avenue Lassalle du Ciron, Lieu-dit Le Floc - au Pouty, Avenue Léo Lagrange, Avenue Léon Jouhaux, Résidence Les Horizons Verts, Lieu-dit Les Landes, Résidence Les Portes de Langon, Résidence Lou Bel Onataou, Allée du Larou, Lieu-dit Massieux, Rue Montaigne, Rue Montesquiou, Lieu-dit Petit de l'Église, Lieu-dit Pied de Mourtau, Rue Pierre Vignolles, Allée des Pins, Avenue de la République, Rue Roquetpallade, Résidence Sainte Élie, Lieu-dit Tibermer, Lieu-dit Toré, Lieu-dit Vignes, Résidence Vignes, Lieu-dit Vignes, Zone Industrielle.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 227	Langon	0005	LYCEE JEAN MOULIN	BOULEVARD FRANCOIS MAURIAIC		NON	NON		Lieu-dit à Pages, Lieu-dit à Pasquière, Lieu-dit à Pougrière, Lieu-dit au Daney, Lieu-dit au Passager, Lieu-dit au Rocher, Lieu-dit Brondelle, Lieu-dit Broustey, Lieu-dit Calleton Pargade, Château Brondelle, Rue des Chênes, Clos la Mourasse, Lotissement Courtyères, Résidence Domaine Volatus, Chemin de Ducau, Lieu-dit Ducau, Lieu-dit l'Étoile, Lieu-dit Fougères route Roullan, Boulevard François Mauriac, Boulevard Jean Moulin, Avenue Jeanne de Devant du côté pair, Rue Jules Ferry du côté pair à compter du n° 24 inclus, Rue Jules Ferry du côté impair à compter du n° 49 inclus, Résidence La Garenne, Lieu-dit La Herfrière, Lieu-dit La Mourasse Ouest, Résidence La Prairie, Lieu-dit Lamothe, Lotissement Le Biron, Lotissement Le Broustey, Résidence Le Domaine de Batan, Lotissement Le Village de Sautez, Boulevard Léon Blum du côté impair, Lotissement Les Aubiers, Lieu-dit Les Guillemains, Résidence Les Jardins de la République, Rue des Mimosas, Domaine de Moléon, Lotissement Moléon, Résidence Moléon 2, Moulin du Baran, Lieu-dit Ordonnat Ouest, Allée des Ormeaux, Lieu-dit Pargade, Lieu-dit Petiteau, Boulevard Pierre Lagorce, Avenue René Cassin, Route de Rouillan, Domaine de Roland, Allée des Sables, Lieu-dit Saifère, Rue Saint-Jean, Lieu-dit Sautez, Lieu-dit Tiffon, Lieu-dit Porte-Morte, bd François Mauriac - résidence les Horizons Verts.
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 228	Lansac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 229	Lanton	0001	LANTON 1	CENTRE D'ANIMATION		OUI	NON		Rue des Baccharis, rue de la Bascule, rue des Bergeronnettes, route de Blagon, Résidence Le Boisset, rue des Bouviers, chemin du Braou, les jardins du Braou, rue des Calkiers, allée des Chardonnerets, résidence le bois des Chênes, route du pont des Chèvres du 49 au 99 et du 54 au 100, résidence le Clos des Bouviers, le Clos des Bouviers, le Clos Léon, route de l'Église, Lieu-dit les Escaliers, rue des Faventes, allée Saint-Florian, avenue Paul Gauguin, avenue Vincent Van Gogh, rue de l'Hôtel de Ville, route de Lema, avenue de la Libération du n° 1 au 33 et du 2 au 42, rue de Malineyre, allée de Marsolat, route de Marsolat du 1 au 12, résidence de Marsolat, chemin des Narguets, Les Narguets, Résidence le Noët, rue des Paniques, impasse des Papillons, résidence les Parguets, allée Pablo Picasso, route de la Plage, route du Pouzoum, rue Bernard Raynaud, hameau de la Renardière, allée Auguste Renoir, résidence les Chênes Verts RPA, route de la Sablière, Hameau des Sablines, route du Souvenir Français, rue Transversale, allée Maurice Urrillès, Les Jardins d'Antoinette.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 229	Lanton	0002	LANTON 2	CENTRE D'ANIMATION		NON	NON		Allée Marvay Bastié, allée Hériot, chemin du Breton, rue de la Bracquetterie, avenue de Califorme, allée des Châtaigniers, route du pont des Chênes du 27 au 47 et du 36 au 52, avenue Claude Debussy, allée l'Éclis, avenue Saint-Esprit, avenue Gabriel Faure, avenue Gabriel, avenue Gaynemer, avenue Daniel Hazera, avenue Amiral Lartieu, avenue de la Libération du 35 au 59 et du 44 au 60, avenue des Lilas, résidence de la Louisiane, avenue des Magnolias, allée des Maronniers, route de Marsolat du 13 au 34, avenue de Mermoz, avenue des Mimosas, avenue Jacques Offenbach, Résidence la Palméraie, Résidence du Parc, chemin de la Poste, rue des Francois, allée Maurice Ravé, avenue de la République-Aigrettes, avenue de la République du n° 20 au n° 58 et du n° 27 au n° 59, avenue Richardson, rue du Sabotier, allée Camille Saunier, allée Éric Soria, rue de la Samaine, chemin de Saurès, Avenue de la Bourdaine.
6	ARCACHON	8	3301	Andernos-les-Bains	33 229	Lanton	0003	TAUSSAT	SALLE DE QUARTIER		NON	NON		Allée de l'Arérum, allée des Apones, allée des Aruns, avenue Jean Bart, allée du Bassin, allée Bernard, allée Blanche, allée de la Boite, allée Bougainville, allée des Bois, allée des Cabanes, allée Cartegri, allée Carrière, avenue Guy Clément, l'Ombrière - rue Guy Clément, Place de la Chapelle, allée du Commandant Charcot, allée des Chênes, allée des Coqueleons, place de Courcy, allée de la Créche, allée Carpe Diem, rue Dominique, impasse du Château d'Eau, allée des Fiches, allée Elisabeth, allée d'Elles, allée de la Ferme, la Ferme de Tausat, allée des Figueurs, allée de la Forth, allée des Fumais, allée Gabrielle, avenue de la gare, boulevard Charles de Gaulle, allée des gombis, allée des géraniums, allée Amiral de Grasse, rue Amédée Guariad, allée Saint-Henri, allée Harlevon, allée Isabelle, allée des Jasmis, allée Troulère Lautrec, allée des Lavandières, Résidence des Lavandières, allée du Lavoir, allée des Lys, allée Marguerite, allée Marjolaine, avenue Ginette Manis, allée l'Irrelle, rue des Monettes, allée du Muguet, allée des Parquages, allée des Pensées, allée des Pétonias, allée de la Pignada, rue Albert Pierre, boulevard de la Plage, résidence du Vieux Port, rue de la Poste, allée Amédée Reuvel, allée de Rohanneville, allée des Roses, allée des Sallous, allée Suffren, allée Suscouf, allée Sylvester, allée des Tamaris, allée Thérèse, allée du Pin Torde, allée Thibaut, allée Duguay, Trouin, allée Duguay, Trouin-François, allée des Tuleries, allée des Tulipes, allée Fontaine-Vieille.

## ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	Codensée	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 229	Lanton	0004	BLAGON	SALLE DE QUARTIER		NON	NON		Rue des Albatros, route de Bienfait, lieu-dit Birot, le Hameau de Blagon, route du Chalet, allée des Cormorans, La Courbe, Lieu-dit Les Dorats, route du Cap-Ferret - C.D. 106, Lieu-dit Galaben, Allée des Goelands, chemin de la Huillarde, route de Jossamaes, chemin du Lac, la Isière de Blagon, le Hameau des Latins, route de Maisonnies, route de Marchepine, allée de Mautemps, Les Nargues, allée de la Passe, route de la piste 209, allée de la Salle de Quartier, Queuquillas - route du Cap-Ferret - route du Temple - R.D. 5
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 229	Lanton	0005	CASSY 1	ECOLE MATERNELLE DE CASSY	Avenue Marc Delest	NON	NON		Allée des Acacias, avenue des Aiguilles Vertes, allée des Arboisiers, résidence la Bergerie, avenue Bertin, allée des Bidoaux, avenue Rosa Bonheur, route de Bordeaux, impasse Saint-Nom-la-Breche, avenue Lucien Berton, allée des Bruyères, avenue des Catalans, impasse Chambrelent, impasse Chantaco, allée de Chatot, route du Pont des chèvres du 1 au 25 et du 2 au 34, impasse Chiberta, avenue de Chintreuil, rue Marc Delest, allée des Echarbes, allée des Erables, avenue Fleming, allée des Pin franc, avenue du Capitaine Garbay, avenue des Genêts, avenue Gérard, allée des Gouilles, avenue du Golf, impasse des Golfers, avenue Charles Gouand, allée de la Halle, impasse d'Hossegor, avenue Francis Hostein, Avenue Huet, impasse Huet, allée du Pin du Loop, avenue Lammus, impasse des Malak, rue François Mauriac, impasse de Mouton, avenue Montaigne, allée Montouquien, avenue Mozart, avenue de la Pisse de Mouchon, lotissement la Prouaise, allée du Pin Franc, avenue de la Prouaise, rue du Port, chemin du Port, résidence du Renet, avenue de la République du n° 16 au n° 18 et du n° 19 au n° 25, avenue Louis Robert, Place Abel Robin, Place Manuel Sayo, impasse de Souzaille, place des Sports, avenue de la Station, avenue Pierre Techoyeres, avenue de Temis, les Terrasses de Cassy, avenue Claude Yemet, Avenue David de Vignette, rue de l'Abbe Wolff.
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 229	Lanton	0006	CASSY 2	SALLE DE JEUX DE L'ECOLE MATERNELLE DE CASSY	Avenue Marc Delest	NON	NON		Rue Arrigps d'Adignac, Allée du Apôtre, avenue Guillaume Apollinaire, rue Joachim du Bellay, allée de la Berke, avenue Berthoud, allée Albert Cimus, allée des Grands Champs, rue André Chenier, allée de la Clairière, avenue de Compiègne, allée des Coquelons, avenue de Courbey, rue des Eucurails, rue Paul Euhard, avenue de l'Estey, avenue des Fougères, allée des Galips, rue de la Garenne, allée André Gide, allée Saint-Joseph, allée des Lauriers, avenue de Lucasson, avenue de Mapouchet, Résidence des Marins, Allée des Méasings, avenue Paul Meynard, avenue Gérard Mirambó, route de Mouchon, impasse de Mouchon, Avenue de Mouchallente, allée des Muriers, rue Alfred Musset, rue des Noisetiers, avenue de la Palombière, avenue de la République du n° 1 au n° 17 et du n° 2 au n° 14, allée du Pot de Réserve, avenue du Résineur, avenue Pierre de Romard, rue Albert Samain, route du Stade, avenue de Teychan, allée du Port de Tisonne, avenue Paul Valéry, rue Alfred de Vigny, impasse Othra.
9	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 230	Lapouyade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 231	Laroque	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 232	Lartigue	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 233	Laruscade	0001	MAIRIE			OUI	NON		la partie de la commune située au sud du ruisseau Le Meudon
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 233	Laruscade	0002	ECOLE DE LARUSCADE			NON	NON		la partie de la commune située au nord du ruisseau Le Meudon
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 234	Latresne	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON		rue du Bourg, chemin du stade, chemin de l'Estey, rue de Piroz, rue Croix Marron, rue de la Fontaine, allée de la Fontaine, rue de Cassis, impasse Saint-Joseph, rue de la chapelle, impasse de la chapelle, rue des Cabernets, rue de la Colline, rue des Malbecs, rue des Merlots, chemin de la Croix, rue Augustin, chemin de la Côte Rouge, rue de l'Eglise, place Sainte-Quittiere, rue des Arpèges, chemin de la Garenne, chemin de Saly, allée de Saly, allée de Bourdillet, chemin de Lamotte, chemin de Pardallan.
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 234	Latresne	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		rue du Moulin, domaine de Haute Terre (rue A. Daudet, rue Maître Cormille, impasse Haute Terre), route du Brun, chemin de la Bergerie, chemin de Cétris, chemin de Vidar, chemin de Berg, allée de Berg, allée de Bamboulary, lotissement de Bamboulary, impasse de la Croix d'Ardil, chemin de la Croix d'Ardil, chemin du Cardayre, chemin de Laclaise, chemin de Bouneford, chemin de Desclaux, chemin de Saugon, chemin de Malherbes, chemin de Sabouille, chemin du Moulin de Rambal, chemin de Pasco, route de Carignan, chemin de Somny, allée O'Canleou, chemin de Cantelaudette, allée de Ribassou, chemin de Jeandey, domaine de Jeandey, chemin de Ciron, allée de Pébigny
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 234	Latresne	0003	SALLE DES FETES			NON	NON		chemin du Bord de l'Eau, chemin de l'Ile, allée du Bastard, chemin de la Matte, chemin d'Arcins, chemin du Souquet, allée du Souquet, rue des Jardins de Tansieu, chemin de Tansieu, allée de la Selaye, route de la Selaye, chemin de Coumbon, chemin de Meydeu, chemin de Durbes, allée C'Ormeau, chemin de Foussat, route de Bordeaux, chemin du Port de l'Homme, chemin de Bernichon, chemin du Grand Estey, avenue de la Liberté, rue de la Selaye, rue Jean Saint-Marc, chemin de Masconlet, rue de la Mairie, place de la Mairie, rue du Casters, cité des Pins, route de Cadillac, route de Cenac, allée du Petit Parc.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 235	Lavazan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0001	MAIRIE DE LEGE-CAP-FERRET	79, avenue de la Mairie		OUI	NON	DELIMITE PAR	Avenue des Abeilles, impasse Charles Baudelaire, chemin de la Carasse, Square de la Carasse, allée Chasseloup, Allée de la Clairière, Le Clos du Collège, avenue de l'Escuraitre, avenue de la Gare, La Maisonnerie du Genmeux, avenue des Gemmeux, rue Roger Lazard, avenue Armand Larrivière, avenue de la Machetière, allée du Matouat, Square du Moulin, Route du Meudin, rue des Prêtres de l'Océan, Centre Paroissial, Impasse des Pinautes, impasse des Platanes, avenue des Platanes, allée des Piétons, lotissement Le Clos du Pré, lotissement Le Mayne du Roussinayre, impasse des Ruchers, allée des Stélla, rue Paul Verlaque, avenue de la Mairie, allée Roger Goubet, impasse du Roussinayre, rue de Clos du Pré
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0002	SALLE DES FETES DE LEGE	79, avenue de la mairie		NON	NON	DELIMITE PAR	lotissement Le Champ de Bête, allée de la Callune, allée du Corbisier, allée de la Daubine, impasse du Grand Housseau, allée du Grand Housseau, allée du Petit Oustau, allée Lagucy, impasse du Médou, avenue du Médou, avenue de la Plaine, allée du Riso, lotissement Le Ruste, Domaine de la Sausson, avenue Docteur Tempère, Rue Bertronn Berton, rue de la Fort de Bouchet, Chemin de la Hélie, allée du Souvenir Breton, rue du Barail, chemin du Barail, rue les portes du Canal, avenue Amiral Courbet, impasse de l'Amiral Courbet, allée du Château d'Eau, allée de la Doucine, avenue Duperré, avenue Paul Emile Victor, allée des Landes de Simon, impasse Albertine Labarthe.
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0003	ANCIENNE MAIRIE DE LEGE	56, avenue de la Mairie		NON	NON	DELIMITE PAR	Lieu-dit « Franc », allée des Aoudets, allée des Arioux, allée de Bénédicte, allée Veuve Berron, impasse du Cap du Bose, avenue du Bosquet, Résidence Clos du Bourgeon, Les Hauts du Bourgeon, Lotissement du Bourgeon, Chemin du Bourgeon, allée des Buissons, avenue des Champs, rue des Citadels, square des Coquelons, route d'Ignac, impasse des Etoules de Mer, impasse des Etoules, square des Faneux, lotissement Allées Forestière, Parc de la Forge, avenue de la Forge, square des Forgerons, impasse des Glanaises, avenue Jean-Jacques Gorry, allée du Grépin, chemin du Maréchal, rue des Piboles, square des Pigeons, avenue de la Poste, allée des Prés, avenue de la Prespe-He, allée des Roupets, rue Joseph Le Troquetier, chemin de la Madrague, impasse de Ferret
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0004	RPA Les Sylves	Avenue de Lescourre		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Agosta, Square du Belouga, Le Domaine du Berger, impasse des Bidoaux, avenue Bougainville, avenue de la Bourdaine, Zone Artisanale de Bredouille, avenue du Canal, Les Berges du Canal, rue Jacques Cassard, chemin du Cassieu, impasse des Cèpes, allée des Chantrelles, avenue des Chasseurs, résidence La Chèzière, lotissement Les Chênes, allée des Chênes Verts, avenue du Corsaire, avenue des Coulmerles, avenue du Grand Crobat, Maison Forestière du Grand Crobat, rue des Douglas, rue Ducazes, avenue Daguy-Trouin, rue Dauphine, impasse Danson d'Uville, avenue Dumont d'Uville, Maison de la Gendarmerie, rue Hermone, avenue des Héres, avenue de Lescourre, Maison Forestière Cousau de la Machine, avenue Magellan, avenue des Mélézes, square du Monotype, avenue des Morilles, square du Pacifique, avenue des Pins, rue La Praya, avenue des Régates, avenue des Roussettes, avenue des Saules, rue Suffren, Rpa Les Sylves, Forêt Aïcha Girou, avenue du Thym, rue des Vergers et square de la Yole
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0005	Club Soleil Couchant	20, avenue Jules Ferry	Claouey	NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des anémones, résidence des Arboisiers, rue du Chêne Argente, avenue Emilien Barreyre, avenue Jean Bart, place Pierre Benoit, avenue Jane de Boy, place Jane de Boy, square Edouard Branly, avenue Bérimontier, avenue de Capérans, résidence Cap Fort, avenue Chambrelent, avenue du Commandant Charcot, La Lède de Clauoy, rue des Coenniers, rue des Genêts d'Or, avenue des Dunes, avenue Jules Ferry, rue du Gaillardant, avenue du Général de Gaulle, avenue Alain Gerbault, avenue des Goelands, avenue du Grand Genêt, avenue Henri Guérin, avenue des Halles, avenue des Hérons, rue des Husgas, impasse du Houquet, rue du Houquet, allée des Journalistes, avenue de Lescourre, avenue de l'Anse, impasse de l'Anse, avenue Charles Lesca, avenue André Lhoté, rue de Madonne, rue du Magern, rue du Maillois, avenue du Matelot, allée François Mauriac, avenue Jean Mermoz, avenue Machelet, avenue des Mouttes, rue des Muriers, rue de la Dune des Oies, Place des Pastourelles, route des Pastourelles, avenue de Pl-Claouey, avenue Maître Pierre, rue « La Pignada », avenue du Port, allée du Petit Port, avenue des Primevères, avenue des Renardats, avenue du Rouchin, rue des Thyuas, avenue Toulouse Lautrec et avenue Le Toulemin
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0006	Médiathèque du Petit Piquéy	1bis, avenue des Ecoles		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue des Aigrettes, rue des Ajoncs de Piquéy, avenue des Alouettes, rue Ampère, rue Arago, impasse Bardet, avenue des Bécaasses, allée Belem, rue Berthelot, avenue des Biches, avenue de la Dune Blanche, route de Bordeaux, rue des Bruyères, avenue du Capitaine Buer, allée Calypso, avenue des Certs, allée des Chandonnières, avenue de la Pointe aux Chevaux, impasse de la Pointe aux Chevaux, impasse du Grand Coin, impasse de la Conche, rue Conte, avenue du Couchant, résidence Le Courbey, impasse des Courlis, Le Couvet, allée Pan Daick, avenue des Ecoles, avenue de la Drainne, avenue des Fauvettes, rue des Fougères, Le Four, impasse des Genêts, avenue des Genêts, avenue des Hirondelles, avenue des Jacotins, rue des Jacquets, rue René Krick, avenue Léon Lesca, avenue des Hippocampes, allée des Linots, avenue de la Litorme, impasse de la Loure, allée Manureva, rue des Marins, avenue du Martin Pêcheur, avenue de la Merle, avenue des Méasings, avenue du Milan, allée de la Mordorée, avenue de la Musicienne, allée Nautilus, avenue des Palombes, impasse des Pêcheurs, résidence Les Pinasses, avenue Notre Dame des Pins, avenue des Pinsons, impasse des Pinsons, Les Dunes de Piquéy, impasse des Pluviers, avenue des Ramiers, impasse des Réservoirs, impasse des Réservoirs, avenue du Riast, impasse de la Source, avenue des Tamars, allée des Tourterelles, avenue des Tourterelles, avenue de Tourville, avenue des Trémères, impasse des Traquets, allée des Vanneaux, avenue du Truc Vert, Maison Forestière du Truc Vert, avenue des Yuccas et impasse du Docteur Didon
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0007	Ancienne Ecole du Canon	10, boulevard des Mimosas		NON	NON	DELIMITE PAR	Route du Cap Ferret, allée Chamtezière, allée des Eucurails, allée de l'Escalier, allée de la Fontaine, allée Louis Ganme, esplanade Charles Pellegrin, allée de Grand Piquéy, allée du Rivage, Maison Forestière de Grand Piquéy, allée des Sauges, allée des Temis, allée Jean-Louis Armagnac, avenue du Bassin, passage du Bassin, avenue Bellevue, rue du Belvédère, allée des Bergails, rue des Bourneux, allée de la Chapelle, avenue des Chevreaux, square des Chevreaux, allée des Cigales, impasse des Cormorans, allée des Cupressus, allée de la Gélinotte, allée des Lilas, rue du Littoral, allée des Loriots, allée des Martinet, allée des Oiseaux, avenue de la Palombière, allée des Passereaux, allée des Penfrix, allée de la Promenade, allée des Rosignols, allée des Rouges Gorges, résidence Sandhaussen, place Sandhaussen, rue des Sifflets, impasse des Stemes et rue du Verdier
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0008	Mairie du Canon	Place de l'Europe		NON	NON	DELIMITE PAR	Villa Algérienne, boulevard des Arboisiers, avenue du Bernet, passage des Boulottes, impasse des Boulottes, avenue des Brigrantins, rue René Brunen, allée des Camélias, avenue du Canélon, passage des Canétons, avenue des Canoës, avenue des Caravelles, avenue de Caramans, allée des Cédres, impasse des Chaldans, avenue des Chaldans, avenue des Chaloupes, allée des Colibris, place du Congrès, avenue du Courbey, avenue d'Arguin, rond point d'Arguin, square d'Arguin, allée du Debarcadère, avenue des Dragons, place Max Dubroc, allée des Fims, impasse des Foulques, avenue du Bouchet Franc, avenue des Frégates, impasse des Frégates, allée des Glaicols, avenue des Goélettes, allée des Grillons, avenue Henri Gristel, avenue de Hautbelbe, avenue des Hortensias, allée des Lauriers, avenue de l'Herbe, avenue de Marens, boulevard des Mimosas, avenue du Muscula, avenue de l'Océan, rue de l'Océan, rond point de l'Ile aux Oiseaux, avenue des Orléans, avenue de Pelourdey, avenue des Pinaottes, avenue du Pénons, allée de la Plage, boulevard de la Plage, allée des Ramiers, avenue de la Roseau, allée des Roses, avenue de la Sablaye, rue Sainte Catherine, rue des Sloops, place du Teychan, avenue des Trimarcs, avenue des Tulipes, Les Vallons du Ferret, avenue du Verdier, Square du Val du Canon, allée des Siniacs.
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0009	Salle Arts et Culture La Forestière	Rue de la Forestière		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Acacias, rue des Ajoncs, Camp Américain, rue des Arboisiers, rond point de la Côte d'Argent, allée de la Baginade, allée des Barboux, avenue du Bassin, rue des Bergeronnettes, allée des Bobins, Le Bocque, avenue du Hocque, rue des Bouvrouils, avenue du Cabernet, rue des Sables d'Or, allée du Chalet, impasse du Chalet, impasse du Chardonney, avenue du Chasselais, allée des Cigales, allée des Coustais, allée de la Dune Bosnée, impasse de la Dune Bosnée, allée des Dunes, rue des Fauvettes, rue de la Forestière, résidence La Forestière, avenue des Genêts, impasse des Gourbets, allée des Gourbets, rue des Gourbets, allée des Grissets, rue des Hortensias, impasse de la Jagude, allée de la Jagude, allée des Jasmis, allée de la Jéte, avenue des Lauriers, rue des Lilas, allée des Loubanes, avenue du Malaga, avenue du Malbec, avenue du Merlot, rue des Méasings, rue des Mimosas, allée Morava, rue des Mimosas, avenue de la Mascadelle, avenue de l'Océan, rue des Orléans, impasse des Oyat, Résidence El Palomar, allée de la Prinde, avenue de Pajoupol, rquette Pajoupol, boulevard de la Plage, rue de la Plage, place du Rallèlement, rue des Roulières, rue des Rosignols, rue des Rouges-Gorges, allée de la Mascadelle, avenue du Monument Saliens, allée de Saussignon, allée du Semillon, impasse des Sifflets, avenue du Teinturin, avenue du Pied Tendré, avenue de la Vigne, Les Cottages de la Vigne, impasse du Point de Vue, allée des Sirènes, allée du Cottage, allée des Beaux Bars, allée du Rendez-Vous et allée de Bélaire.
6	ARCACHON	8	3301	Andornos-les-Bains	33 236	Lège-Cap-Ferret	0010	Mairie du Cap-Ferret	9, rue de la Mairie		NON	NON	DELIMITE PAR	Place des combattants d'AFN, rue des Albatros, rue des Abouettes, rquette des Abouettes, rue des Amandiers, rue André Armandy, allée Beauouille, allée Bellevue, rue des Bernachs, avenue de Bordeaux, rue de la Brise, allée du Capric, allée Belle Chasse, rue des Citromiers, allée du Bon Civet, allée Jean Cocteau, avenue de la Conche, rue des Cormorans, Quai des Courils, rue des Ecoles, allée des Eucurails, avenue des Eiders, rue des Ecoles, allée des Eucurails, allée de la Douane, Le Clos des Dunes, rue des Ecoles, allée des Eucurails, allée des Eucurails, avenue Est, allée du Flambeau, allée de la Franchise, rue des Goelands, rue des Grêbles, allée des Grives, avenue des 44 hectares, allée des Hérons, avenue des Hérons, rquette des Hérons, Quai du Jonc, rue des Jones, place Mauret Lafage, passage du Lapin, avenue de l'Atlantique, avenue de l'Escuraitre, place de la Liberté, avenue de la Ligue, allée des Macreuses, rue de la Mairie, avenue de la Marine, allée du Matoc, allée des Merles, rue du Minibou, Le Minibou, avenue Nord, résidence Cap Océan, rue des Oliviers, allée du Bel Onbraga, rue des Orangers, avenue Ouesé, rue des Palmiers, allée des Palombes, allée du Boage Pas, avenue de l'Atlantique, allée des Pelicans, allée de la Grenouillère, Quartier des Pêcheurs, rue des Pêcheurs, allée des Pelicans, rue des Petreux, avenue Nord du Fleure, promenade Tour du Fleure, avenue Sud du Fleure, allée des Pinguins, allée des Pinsons, rue des Pommes, rue des Pluviers, allée de la Pointe, allée des Pontons, rue de la Poste, allée des Ramiers, allée des Roseaux, allée des Piods Rouges, allée du Ruisseau de Sable, avenue Sautoulet, allée Saussignon, avenue de Semboure, Le Semaphore, rue Jean-Louis Seurin, allée des Sifflets, allée des Souchets, rue du Stade, rue des Tamars, allée des Tournepières, rue des Rosignols, allée des Tourterelles, rquette des Tourterelles, allée de la Traine, avenue du Tram, place Souchet Valmont et allée des Coks Verts.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 237	Léogats	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0001	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		OUI	NON		avenue de Mont de Marsan, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, cours Gambetta, rue de la grange dimière, chemin de Mignoy, chemin des bucheons, allée des bougés, chemin de Caupey jusqu'à la limite de la commune de Saucats.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0002	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		avenue de Bordeaux, chemin de bel air, chemin le treytrin, rue de l'airail de l'olivier, rue des résiniers, impasse du bois des palombières, chemin de la Peyre, chemin de Gazin, avenue de Cestas, chemin de Mignoy, chemin des bucheons, chemin de Caupey, allée des bougés et jusqu'aux limites des communes de Gradignan, Canejan et Cestas.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0003	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		avenue de Bordeaux, cours du Maréchal Leclerc, avenue de Gradignan, rue de Rambaud, chemin de Laguloup, chemin de la Peyre, impasse du bois des palombières, chemin le Teytrin, rue des Resiniers, rue de l'airail de l'olivier et le chemin de bel air.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0004	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		avenue de Bordeaux, rue de la Bouhume, rue des thuyas, allée des Girondins, impasse des Bouleaux, avenue de la Duragne, chemin de Jacquin, avenue de Cadaujac et jusqu'à la limite de la commune de Villeneuve d'Ornon.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0005	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		avenue de Cadaujac, chemin de Jacquin, allée des Girondins, impasse des Bouleaux, rue des Thuyas, rue de la Bouhume, avenue de Bordeaux, rue des Méasings, rue des Bouvreuils, rue des Fauvettes, rue de Douaumont, rue du Maréchal Gallieni, avenue Hoche, rue Kleber, rue Jules Guesdes, rue du 19 mars 1962, rue Louise Michel, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, avenue de Cadaujac, rue Saint-Martin, rue de la Liberté, chemin des Agnelles, chemin le Pape, chemin le Thil et jusqu'aux limites des communes de Martillac et Cadaujac.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0006	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		chemin le Thil, chemin le Pape, chemin des Agnelles, rue de la Liberté, rue Saint-Martin, rue de Bronan, avenue de la Brède, chemin de Bertrandille et jusqu'aux limites des communes de Martillac et de la Pède.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0007	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		chemin de Bertrandille, avenue de la Brède, rue de Bronan, avenue de Cadaujac, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue Jacques Thibaud, avenue Mont de Marsan et jusqu'aux limites des communes de Martillac et de Saucats.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0008	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		chemin du Bergey, avenue de Gradignan, rue de Rambaud, chemin de Laguloup, chemin de la Peyre, chemin de Gazin et avenue de Cestas.
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 238	Léognan	0009	SALLE POLYVALENTE "HALLES DE GASCOGNE"	RUE LOUISE MICHEL		NON	NON		cours Gambetta, rue de la Grange Dimière, rue Louise Michel, rue du 19 mars 1962, rue Jules Guesdes, rue Kleber, avenue Hoche, cours du Maréchal Gallieni, rue des Fauvettes, rue des Bouvreuils, rue des Méasings, avenue de Bordeaux, cours du Maréchal Leclerc et avenue de Gradignan.
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 239	Lerm-et-Musset	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 240	Lesparre-Médoc	0001	SALLE DES FETES	PLACE GAMBETTA		OUI	OUI	DELIMITE PAR	au nord, par les limites de la commune de Cività-Médoc; à l'est, par la route de Bégadan (jusqu'à la carrière des pompes) par le chemin rural de l'Acacia (jusqu'à son intersection avec le chemin des ânes); au sud, par le chemin des Anes, la rue Marcel Paul, le cours Jean-Jaures, la rue Jean-Jacques Rousseau, la rue Pierre Curie; à l'ouest, par les limites de la commune de Gaillan-en-Médoc
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 240	Lesparre-Médoc	0002	SALLE DES FETES	PLACE GAMBETTA		NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par la rue Pierre Curie, la rue Jean-Jacques Rousseau, le cours Jean-Jaures (jusqu'à son intersection avec la rue des violettes); à l'est, par la rue des Violettes, la rue Salvador Allende, la rue André Lafitte, le chemin du Broustey jusqu'à la voie ferrée; au sud par la voie ferrée Bordeaux-Le Vendon; à l'ouest par la limite de commune avec Gaillan-en-Médoc

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 240	Lesparre-Médoc	0003	SALLE DES FETES DE ST TRELODY	RUE JEAN FOURMENT		NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par les limites de la commune de Prignac-Médoc; à l'est, par le ruisseau de Canteranne jusqu'à son intersection avec le chemin départemental de Lesparre à Pauillac, par le chemin départemental de Lesparre à Pauillac jusqu'à son intersection avec le chemin rural de Renard, par le chemin rural de Fongrouse Renard, au sud par la voie ferrée Bordeaux-Le Verdon; à l'ouest par le chemin de l'Île d'Amour, par la rue A Lafitau, le chemin de la Toucaire, la rue des Violettes, le cours Jean-Jaures (jusqu'à son intersection avec la rue Marcel Paul), la rue Marcel Paul, le chemin des Îles, le chemin rural de Faciata, la route de Bégadan jusqu'au Pont de Coulon
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 240	Lesparre-Médoc	0004	SALLE DES FETES DE ST TRELODY	RUE JEAN FOURMENT		NON	NON	DELIMITE PAR	au nord, par les limites des communes de Prignac, Blaignan et Ordonnac; à l'est, par les limites des communes de Saint-Germain d'Estérel et d'Hourtin; au sud, par les limites de la commune de Naujac-sur-Mer; à l'ouest, par le ruisseau de Canteranne jusqu'à son intersection avec le chemin départemental de Lesparre à Pauillac, par le chemin départemental de Lesparre à Pauillac jusqu'à son intersection avec le chemin rural de Renard, par le chemin rural de Fongrouse au Renard, par la voie ferrée, par les limites de la commune avec celles de Gaillan-en-Médoc et de Naujac-sur-Mer
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 241	Lestiac-sur-Garonne	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 242	Les Lèves-et-Thoumeyragues	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0001	HOTEL DE VILLE	PLACE ABEL SURCHAMP		NON	NON	DELIMITE PAR	quai du Général d'Amade quai Souchet quai des Salinières rue Waldeck Rousseau rue du Théâtre place Abel Surchamp, rue Jules Ferry-rue des chais et composé des rues suivantes : rue Jules Ferry, quai du Général d'Amade, quai Souchet, rue des Murs, petite rue de Périgieux, rue des Chais, rue Fonnoeuve, rue de la Vieille Grange, rue de la Voie Corré, rue de Carreyron, impasse Jules Simon, rue Jules Simon (du n° 2 au 32 et du 1 au 23), rue Victor Hugo, rue C Lément Thomas, place Abel Surchamp, quai des Salinières, rue du Théâtre, rue Waldeck Rousseau, rue du Président Carnot et place du
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0002	HOTEL DE VILLE	PLACE ABEL SURCHAMP		OUI	OUI	DELIMITE PAR	quai de l'île rue Louise Michel avenue du Maréchal Foch (partielle) rue Fourcaud avenue Georges Clémenceau (partielle), allée Robert Boulin rue Gambetta place Abel Surchamp (non comprise) rue Montesquieu rue Waldeck Rousseau (non comprise) et composé des rues suivantes : rue de l'Union, rue Jules Favre, rue de l'Isle, rue du Président Wilson, rue Abel Boireau, rue Raymond Gouinod, allées Robert Boulin, quai de l'Isle, place Jean Moulin, rue de la Clé, avenue du Maréchal Foch (du n° 1 au 47 et du 2 au 82), rue Fourcaud, avenue Georges Clémenceau (du n° 1 au 37 et du 2 au 14), rue Gambetta, rue du Président Doumer (du n° 2 au 112 et du 1 au 115), rue Montesquieu, rue Jean Jacques Rousseau (du n° 33 au 69 et du 2 au 78), rue Orbe, place René Pricoteau et rue Louise Michel.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0003	PALAIS DE JUSTICE	22 RUE THIERS		NON	NON	DELIMITE PAR	quai du Priourat rue des Tonneliers rue des Quatre Frères Robert rue Trocard-rue Alexandre square du quinzième Dragon rue Michel Montaigne rue Jules Ferry-rue des chais (non comprises) place du Maréchal de Lattre de Tassigny (non comprise) et composé des rues suivantes : rue Alexandre, rue des Quatre Frères Robert, quai du Priourat, cours des Brosses, rue Lacaze, rue Boyer, impasse Cassan, rue Michel Montaigne, place de la Croix Rouge, place Joffre, place Saint-Jean, rue Lamothe, impasse Fauché, impasse Vardet, rue Belliquet, impasse Duperré, rue Jules Simon (du n° 34 au 70 et du 25 au 47), rue Paul Bert, rue des Tonneliers, rue du Priourat, impasse Paul Bert, rue Thiers, rue Trocard, impasse Trocard, ainsi que les électeurs qui habitent hors commune, les SDF, et les français établis à l'étranger dont le
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0004	PALAIS DE JUSTICE	22 RUE THIERS		NON	NON	DELIMITE PAR	quai du Priourat (non compris) quai de la Roquette rue de la Dordogne voie ferrée avenue de Verdun square du Quinzième Dragon (non compris) rue Trocard-rue Alexandre-rue des quatre frères Robert (non comprises) rue de la Liberté et composé des rues suivantes : rue de Montaudon, rue Falcherie, rue de la 1er R.A.C, impasse de la Paillette, rue Hoche, rue Grélot, boulevard du 57ème R.L., avenue de Verdun (du n° 1 au 47 et du 2 au 24), rue de la Sablière, rue Firmin Bloy, rue du Maréchal Lacroix, rue Surin, impasse Rousseau, rue Plaisance, rue de la Liberté, rue Bernard Crolier, rue Rocherol, impasse Bertin, rue Gabriel Massias, rue de l'Ermitage, rue de l'Argonne, rue de la Somme, rue des Frères Durand, rue de la Dordogne, rue de l'Yser, rue Bertrand Robin et quai de la Roquette.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0005	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES	23 RUE JEAN JAURES		NON	NON	DELIMITE PAR	rue Gambetta (non comprise) place Decazes rue des Treilles-rue Durand voie ferrée avenue de Verdun (non comprise) place Joffre (non comprise) rue Michel Montaigne (non comprise) et composé des rues suivantes : rue Robin, rue Roudier, rue Etienne Sabatié, rue Jean Jaures, rue des Docteurs Moyzes, rue Jean-Jacques Rousseau (du n° 80 au x et du 71 au x), cours Tourny, rue du Président Doumer (du n° 114 au x et du 117 au x), rue Elisabeth Geily, rue Lyrol, rue de la Tarnaye, place Decazes, rue François Constant, avenue Gallérié (du n° 1 au 111 et les n° pairs), impasse François Constant, rue Pistolet, rue de Géraux, rue Goureau, rue Chaperon, impasse Dumond, rue des Treilles, impasse des
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0006	ECOLE ELEMENTAIRE MYRIAM ERRERA	18 RUE DE LA GLACIERE		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Georges Clémenceau (partielle) rue Giraud et Carrère (non comprise) voie ferrée rue Pine Parmentier avenue Gallérié (partielle) place des Martyrs de la Résistance rue Chanzy allée Robert Boulin (non comprise) et composé des rues suivantes : impasse Blanis, rue du Haras, rue Blanqui, rue Leperche, impasse Largeteau, rue Largeteau, rue Guadet, place Guadet, rue Burgado, impasse Albert Chastre, rue Jules Steep (du n° 1 au 111 et du 2 au 102), impasse Besson, impasse Besson bis, rue Pine Parmentier, rue Vergniaud, rue Besson, rue Bebeuvre, rue de la Glacière (du n° 2 au 32 et du 1 au 45), avenue Georges Clémenceau (du n° 39 au x et du 16 au 132), rue Giraud, rue Dornel, rue Chanzy, rue Grangère, rue de la Cabanne, avenue Gallérié (du n° 113 au x), impasse Grangère, place des Martyrs de la
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0007	ECOLE ELEMENTAIRE MYRIAM ERRERA	18 RUE DE LA GLACIERE		NON	NON	DELIMITE PAR	l'Isle jusqu'au chemin de la Compe rue de Rabar avenue de la Roude (partielle) boulevard Sauvagnac rue Henri Barbusse boulevard Beauséjour rue Ferdinand Dalat avenue Georges Clémenceau (non comprise) place René Pricoteau rue Beillon rue des Trois Frères Bizard l'Isle et composé des rues suivantes : place René Beuchamp, rue des trois Frères Bizard, rue Beillon, rue Blanc, boulevard Beauséjour, rue Ferdinand Dalat, rue Henri Barbusse, rue de la Gamme, boulevard Sauvagnac, résidence de la Gamme, avenue du
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0008	ECOLE DES CHARRUAUDS	113 AVENUE DE LA ROUDET		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de la Roude (partielle) chemin de la Compe (non comprise) l'Isle jusqu'à un limite de commune le lac avenue de la Roude (partielle) allée des Castors (partielle) avenue Georges Pompidou jusqu'à un limite de commune le ruisseau de la Barbanne chemin de René (non compris) chemin de Grangeneuve la voie ferrée boulevard Sauvagnac (non compris) avenue Georges Pompidou rue de Rabar (non comprise) et composé des rues suivantes : chemin du Vélocrome, avenue Georges Pompidou, avenue de la Roude (du n° 19 au x et du 20 au x), chemin de Grangeneuve, allée des Alouettes.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0009	ECOLE DES CHARRUAUDS	113 AVENUE DE LA ROUDET		NON	NON	DELIMITE PAR	chemin de Saïles, chemin du Brûlé, chemin du Clos Palais, allée des Castors, allée des Chardonnerets, résidence de Piteley, impasse des Chardonnerets, allée des Cygnes, allée des Fauvettes, rue Sellenik, rue Léo Lagrange, rue Léon Duguit, rue Firmin Didot, avenue François Mitterrand, impasse Georges Pompidou et rue François Vidal, rue de Keynsham, rue de Logrono et rue de Schwandorf.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0010	ECOLE ELEMENTAIRE MYRIAM ERRERA	36 RUE CARRERE		NON	NON	DELIMITE PAR	allée des Castors (non comprise) entre l'Av. G. Pompidou et l'Av. de la Roude l'avenue de la Roude (non comprise) rue des Dagueys avenue Georges Pompidou (non comprise) et composé des rues suivantes : allée des Bouvreuil, allée des Meris, allée des Pinsons, allée des Hironnelles, allée des Colombes, allée des Mézanges, allée des Tourterelles, rue Paul Cazanave, rue Max Lador, allée des Rosignols, rue François Veneyre, rue Paul Gauguin, rue du Martin Pécheur, rue Eugène Delacroix, rue Fernand Léger, rue Edgar Degas, rue de Chantouste, avenue de la Ballastière, rue de l'Industrie, rue de la Barbanne, lotissement de la Barbanne, allée des Pinsons, impasse des Pinsons, allée des Hironnelles, impasse de la Roude, rue Cantermerie, rue Jean Bernard, rue Pierre Fauguet et impasse Nathalie Le mel
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0011	ECOLE ELEMENTAIRE MYRIAM ERRERA	36 RUE CARRERE		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Marne (partielle) impasse Bulle rue de la Marne rue du Docteur Nard (non comprise) résidence de la Dussade rue Raymond Fontémonting rue de la Marne (partielle) rue de Bonalque-chemin de Rifat-chemin des Ormeaux (partiel-non compris) chemin de Gardelle-rue de Montagne-chemin de la Commanderie-chemin de Plince rue du Rugby impasse du Verger rue Adèle Esquiros chemin du Casse (non compris) rue Ambroise Paré rue du Docteur Maupetit et composé des rues suivantes : rue de la Marne, rue de Bordes (du n° 32 au 116 et du 33 au 117), impasse Gontet, rue du Docteur Maupetit, rue Ambroise Paré, chemin de la Dussade, chemin de Plince, route de Montagny, chemin de Gardelle, rue de Bonalque, rue de la Pointe, chemin de Rifat, chemin du Rugby, impasse du Phénix, rue de la Bordette (du n° 32 au x et du 73 au x), impasse du Verger, impasse de la Marne, chemin de la Commanderie, rue Adèle Esquiros, rue Canteranne, impasse Bulle, rue Dumas et rue Raymond Fontémonting.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0012	ECOLE DE L'EPINETTE	4 RUE DU COLONEL PICOT		NON	NON	DELIMITE PAR	rue Carrere avenue Georges Clémenceau (partiel) lotissement Beauséjour-chemin du Petit Beauséjour-chemin de Béquille-chemin de Remé-chemin des Ormeaux avenue de l'Europe-Jean Mornet rue Marthe Bastié-rue Rozanoff Rue Docteur Nard rue de la Marne (non comprise) rue Dumas (non comprise) et composé des rues suivantes : rue Desdormil Costes, rue du Maréchal Gueguad, rue Sarvagron de Brazza, rue du Maroc, résidence la Roseraie, rue du Docteur Nard, rue Roland Garros, rue Rozanoff, rue Mayse Bastié, avenue de l'Europe Jean Mornet, chemin de Bonalque, chemin de Béquille.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0013	ECOLE DE L'EPINETTE	4 RUE DU COLONEL PICOT		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Verdun (partielle) rue de la Belote (non comprise) avenue de l'Épinette (partielle) rue Geneviève Anthoz de Gaulle-rue Germaine Tilon rue Georges Guynemer avenue du Général de Gaulle (non comprise) et composé des rues suivantes : avenue de Verdun (du n° 49 au 127), rue Georges Guynemer, rue Jean Mermoz, impasse Kleber, boulevard Kléber, impasse Jugla Cassin, rue André Nhévoit, avenue de l'Épinette (du n° 1 au 95 et du 2 au 108), hameau de
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0014	SALLEMUNICIPALE DU VERDET	RUE DE TOUSSAINT		NON	NON	DELIMITE PAR	La Grange, résidence les Jardins de l'Épinette, impasse des Canilles, place Aimée Teyssandier, rue Edith Collin Clerjaud, Rue avenue du Général de Gaulle, rue Suzanne Chauvaud, rue Lucie Aubrac, rue Geneviève Anthoz de Gaulle et rue Germaine Tilon
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0015	SALLEMUNICIPALE DU VERDET	RUE DE TOUSSAINT		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue des combattants en AFN (non comprise) boulevard Aristide Briand rue Lalaste rue James Faidenis place du Château d'Eau rue Victor Schoelcher rue de la Bordette-impasse Petit Village-impasse Sabatié rue Rosa Bonheur-chemin du Casse rue de la Lamberte et route de Saint-Emilion (non comprises) et composé des rues suivantes : rue Honoré Vison, rue de la Bordette (du n° 1 au 71 et du 2 a 80), impasse Vilrac, rue Delalande, petit chemin de la Bordette, rue Lalaste, rue James Faidenis, place du Château d'Eau, rue du Général Montabert, lotissement Petit Village, impasse de la Bordette, impasse Etienne Sabatié, rue Emile Huguet, résidence le Vert, rue Rosa Bonheur, chemin du Casse, lotissement les Narcisses, lotissement Duffourg Ducasse, impasse de la Petite Ferme, boulevard Aristide Briand, rue Victor Schoelcher et allée du Logg.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0016	ECOLE ELEMENTAIRE DU SUD	16, RUE JULES VEDRINES		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue du Général de Gaulle (non comprise) rue Georges Guynemer (non comprise) rue Geneviève Anthoz de Gaulle et Germaine Tilon (non comprises) route de Saint-Emilion (n° du 181 au x et du 174 au x) rue de la Lamberte-impasse de la Lamberte-chemin de la Lamberte limite communale jusqu'à l'avenue de l'Épinette avenue de l'Épinette (partielle) rues de Toussaint et Eugène Alget (non comprises) résidence Peyregourde et composé des rues suivantes : chemin de Tallier, chemin de Rouledinat, route de Saint Emilion (du n° 181 au x et du 174 au x), chemin du Ruste, impasse Barreau, rue de Barreau, avenue de l'Épinette (du n° 97 au 231 et du 110 au 244), chemin de Verdier, rue du Bison, Gris, rue des Chevrennes, rue du Grand Sioux, rue du Sibird, rue du Nouveau Monde, lotissement de Doumayne, petit chemin de Barreau, impasse Mirande, rue de la Lamberte, rue Martinchard, rue Henri Jean Moreau, place de l'Amitié, allée des Vergnes, lotissement le Basson, rue Jean Raymond Guyon, chemin de la Lamberte, résidence Peyregourde, rue de la Tour Cruzeau, rue Alphonse Glibon, rue Camille Claudel, rue Henry Guillier, impasse Henry Guillier, allée de Cruzeau, allée Bourges Saint Germain et rue Bal de Belleme.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0017	ECOLE PRIMAIRE MARIE MARVINGT	45, BOULEVARD DE GARDEROSE		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue du Général de Gaulle (partielle) rue Toussaint avenue de l'Épinette (partielle-non comprise) résidence du vieux Tillieu chemin de Verdier (non compris) et composé des rues suivantes : rue de Toussaint, rue Eugène Alget, lotissement Clos Chauvin, rue du Cormier, rue des Sautes, allée des Maronniers, allée des Erables, allée des Frères, allée des Charmes, allée des Sabiers, allée du Grand Chêne, place des Tillieux, Chénès, avenue de l'Épinette (du n° 159 au 223 et du 1 au 198 au 226).
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0018	ECOLE PRIMAIRE MARIE MARVINGT	45, BOULEVARD DE GARDEROSE		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Verdun (partielle) avenue de Gourinat rue Pierre Benoit (partielle) lotissement Clos de Garderose avenue Garderose avenue François Mauriac avenue du Parc des Sports rue des Hortensias-résidence des Hortensias-impasse Chatelier rue des Lilas et composé des rues suivantes : avenue du Parc des Sports, impasse Pierre Benoit, rue Pierre Benoit, avenue du Général de Gaulle (du n° 1 au 67 et du 2 au 52), avenue de Verdun (du n° 26 au 52), rue des Lilas, rue des Hortensias, résidence des Hortensias, impasse Chatelier, rue Jules Vedrines, rue des Rosiers, rue des Mimosa, rue des Glabiers, rue des Glyceres, rue des Eglantiers, résidence Ribeyrol, rue des Dalhis, résidence du Slade, impasse du Parc des Sports, passage de la Chartreuse, lotissement Clos de Garderose, avenue François Mauriac (du n° 1 au 29 et de 2 au 34), avenue de Gourinat, impasse Hélène Boucher, rue Henri Guillaumet, rue Saint-Exupéry et rue Toulouse Lautrec, rue Olympe de Gouges.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 243	Libourne	0019	ECOLE L'EPINETTE	4 RUE DU COLONEL PICOT		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue du Général de Gaulle à partir de l'avenue de Gourinat-résidence Peyromieu-avenue du Général de Gaulle du 113 au x et du 120 au x (non comprise)-chemin de carré-la rivière Dordogne-rue des réaux et impasse Monrepos (non comprise)-boulevard de Garderose-rue Gaucher Piola-rue Pierre et Marie Cure-avenue François Mauriac (n° du 37 à x et du 36 au x)-avenue de Gourinat et composé des rues suivantes : avenue du Général de Gaulle (n° du 69 au 111 et du 54 au 115)-rue Pierre et Marie Cure-résidence Garderose-boulevard de Garderose-avenue François Mauriac (du n° 31 à x et du 36 au x)-impasse François Mauriac-rue Souffran-chemin de Gueyrosse-allée des Peupliers-rue des L'ampirois-lotissement Petit Garderose-impasse Carré 1, 2, 3 et 4-chemin de Carré-rue Gaucher Piola-allée de Jouvence-résidence Peyromieu-rue Collette-impasse Monrepos-impasse la Jalousie
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0001	ESPACE CULTUREL DU BOIS FLEURY	PLACE DU 8 MAI 1945	43, route de l'Entre Deux Mers	OUI	OUI	DELIMITE PAR	le méandre de la rivière rue des Reaux-impasse Monrepos boulevard de Garderose (non comprise) rue de Vidélot (non comprise) avenue François Mauriac avenue du Parc des Sports-résidence du Slade (non comprise) la voie ferrée jusqu'à la rivière et composé des rues suivantes : avenue Louis Didier, impasse Louis Didier, impasse Flamperdot, chemin de Beaussette, avenue du Port du Roy, chemin de Belliquet, allée du Guesclin, impasse Lacapelle, rue de la Corbière, rue des Réaumes, chemin du Milieu, chemin de Couperie, chemin de Carreyron, place Antoine Jay, rue des Acaes
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0002	ESPACE CULTUREL DU BOIS FLEURY	PLACE DU 8 MAI 1945		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Condat, allée de Lousteaufeur, rue de Vidélot, rue du Général Rogot, impasse du Général Rogot, boulevard de Quinault, impasse Henri Brulle, chemin de Ridet, chemin du Roy, impasse des Sables, rue Aléonor d'Aquitaine, rue du Prince Noir, rue de l'Housteaufeur, chemin de la Corbière, avenue Château Gayard, rue Georges Kony, avenue Henri Brulle et impasse du Mont Blanc.
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0003	ECOLE DU GRAND TRESSAN	RUE ABEL GANCE		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue des combattants en AFN route de Saint Emilion (partie du 1 au 179 et du 2 au 172) lotissement le Lour impasse Jean Arnaud rue de la Pléiade avenue de l'Épinette (non comprise) rue de la Belote rue Chaperon-Grangère et composé des rues suivantes : rue Lafleur, résidence du Parc de l'Épinette, avenue du Parc, résidence les Vergers de l'Épinette, rue de la Pléiade, rue Alsace et Lorraine, boulevard Anatole France, rue de la Belote, impasse François Buisson, rue Chaperon Grangère, rue du Colonel Picot, résidence le Lour, rue Abbé Leuveni, rue de Bordes (du n° 2 au 30 et du 1 au 31), avenue des Combattants en AFN, place de l'Épinette, rue Françoise Dolto, impasse Jean Arnaud, route de Saint Emilion (du n° 1 au 179 et du 2 au 172) et résidence Riveauet, rue Jean Royer, rue Jeanne Louise Brieux, rue Léo David
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 244	Lignan-de-Bazas	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 245	Lignan-de-Bordeaux	0001	MAIRIE	Salle du Conseil	43, route de l'Entre Deux Mers	UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 246	Ligeux	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 247	Listrac-de-Durèze	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 248	Listrac-Médoc	0001	MAIRIE	23 GRANDE RUE		OUI	NON		côté droit de la RD 1215 comprenant les voies suivantes : Rue des Anciens Combattants, rue Louis Bihain, rue Maxime Hostein, rue Odilon Redon, rue Grande Rue, rue de l'Eglise, rue Saint-François, Chemin de Codres, Chemin Neuf, Chemin Dacau, Place du Maréchal Juin, Avenue de Soulaç, Avenue de Lesparre (côté droit RD 1215), Le Tris (côté droit RD 1215), Le Foucaç (côté droit RD 1215), Donissan, Médraç, Coucheme, Lafon, Barbat, Le Mayne.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 248	Listrac-Médoc	0002	MAIRIE	23 GRANDE RUE		NON	NON		côté gauche de la RD 1215 comprenant les voies suivantes : Avenue de Soulaç (côté gauche), Le Tris (côté gauche RD 1215), Le Foucaç (côté gauche RD 1215), Libardac, Bernones, Martinnes, Touloron, Berniquet, Semellian, Capdet, Matéou, Ludéy, Lambert, Route de Libardac, Route de Berniquet
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0001	ESPACE CULTUREL DU BOIS FLEURY	PLACE DU 8 MAI 1945		OUI	OUI	DELIMITE PAR	La Garonne à l'ouest, la rue de la Camarde, la rue Marc Tallavi, la rue André Dupin et l'avenue de la Résistance à l'est, l'autoroute, la rue Pille-Bourse et la Gardette au nord, l'usine Polet et Chausson et la rue du Pimpin au sud
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0002	ESPACE CULTUREL DU BOIS FLEURY	PLACE DU 8 MAI 1945		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de la Camarde et la rue Marc Tallavi à l'ouest, la rue Lavergne à l'est, la rue André Dupin au nord, la commune de Cenon et le Quartier Lissandre au sud.
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0003	ECOLE DU GRAND TRESSAN	RUE ABEL GANCE		NON	NON	DELIMITE PAR	La route d'Yvrac et le chemin des Tabernottes au nord, la Rocade rive droite à l'ouest et la commune d'Artigues-près-Bordeaux au sud et à l'est.

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0004	POLE EDUCATIF PAUL FORT	RUE DES PRIMEVERES		NON	NON	DELIMITE PAR	La Garonne à l'ouest, les communes de Carbon-Blanc et Bassens au nord et l'avenue des Acacias au sud et à l'est par la rue Nicolas Beaujon, la rue du Manoir et l'Autoroute A10
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0005	POLE EDUCATIF ROMAIN ROLLAND	BOULEVARD ODILON REDON		NON	NON	DELIMITE PAR	La Garonne à l'ouest, l'autoroute au sud-est et la place des fleurs et la rue des Dahlias au Nord
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0006	ESPACE CITOYEN GENICART	ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Garosnes au Nord, rue Albert Camus à l'Ouest, rue Henri Dunant au Sud et rue Jean Auriaac à l'Est
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0007	ESPACE CITOYEN GENICART	ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue du Colonel Fabien, allée du Vercois, allée Ferme de Richemont, rue Jean Moulin, rue Marc Nouaux, rue Général Delestraint, rue Pierre Brossolette et rue Nancel Pénaud
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0008	ECOLE MIXTE CONDORCET	RUE DU VAL VERT		NON	NON	DELIMITE PAR	La Rue de l'Ermitage Sainte Catherine au Nord, la Rue Condorcet à l'Ouest, la Rue de la Tour de Rouffiac au Sud et comprenant dans ces limites la Rue des Places, la Rue Coppinger, la Rue de la Nuit du 19 Mars 1962, la Rue de l'Espérance et la Rue du Val Vert, à la limite de l'Avenue de la Libération à l'Est
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0009	ECOLE MIXTE CONDORCET	RUE DU VAL VERT		NON	NON	DELIMITE PAR	La rue des Gravières au Nord, l'Avenue de la Libération à l'Ouest, la rue Edouard Herriot à l'Est et comprenant dans ces limites la rue Louis Pasteur, la rue Jules Ferry, l'Impasse Montesquieu, la rue Jean Bouin et le Hameau des 4 Pavillons, à la limite de la rue Elie Faure au Sud.
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0010	ECOLE MATERNELLE CONDORCET	9 RUE DU VAL VERT		NON	NON	DELIMITE PAR	La rue Jean Ihey et la rue Elie Faure au Nord, la rue Marcel Cerdan et la rue de la Battinière à l'Ouest, la Commune de Cenon au Sud et comprenant dans ces limites la rue des Cavaliers, La rue Georges Carpentier, l'Avenue du Président Allendé, la rue Géo André, la Rue du Périgord, Impasse Jean Ihey et Impasse Bouquet représentant les limites Est.
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0011	ECOLE DU GRAND TRESSAN	RUE ABEL GANCE		NON	NON	DELIMITE PAR	La commune de Sainte Eulalie au nord, la voie ferrée à l'ouest, la commune d'Yvrac à l'est, la route d'Yvrac et le Chemin des Tabernettes au sud
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0012	COLLEGE MICHEL MONTAIGNE	Esplanade François Mitterrand		NON	NON	DELIMITE PAR	La rue Ernest La Loué au Nord, l'Allée René Cassagne à l'Ouest, La Rocade Rive Droite avec la commune d'Artigues à l'Est, l'Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy au Sud et comprenant dans ces limites la rue Paul Prévost Sanaac de Traversay, la rue François Villon, la Rue du Commandant Cousteau, Impasse du Commandant Cousteau, la rue Daniel et la rue du Clos des Graves, rue Georges Jérôme Duret, rue Adrien Lorcher
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0013	ECOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND	RUE JEAN LURÇAT		NON	NON	DELIMITE PAR	La Zone Industrielle des Quatre Pavillons au Nord, la Rue François Rabelais à l'Ouest, la Rocade Rive Droite avec la rue René Gaudin, la rue Hyppolite Goudon à l'Est et comprenant dans ces limites la rue Jean Raymond Guyon, la Rue Ernest Bazille, la Place Elié Reclus et la rue Pierre de Ronsard, à la limite de la rue François Villon et de l'allée René Cassagne au Sud.
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 249	Lormont	0014	ECOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND	RUE JEAN LURÇAT		NON	NON	DELIMITE PAR	L'Autoroute A 10 L'Aquitaine avec la Commune de Carbon-Blanc au Nord, l'Avenue de la Résistance avec la rue Michel Montaigne à l'Ouest, la Voie Ferrée à l'Est et la Rue Gérard de Nerval avec la rue Eugène Leroy et la rue Voltaire au Sud et comprenant dans ces limites la rue du Belay, la rue George Sand, la rue Diderot, la rue Jean Zay, la rue Pré à Jules, la rue Canteledette, la rue Jean Lurçat, la rue du Courant, la rue de la Moine, l'Allée de l'Oiseau de France, la rue de l'Archevêque et la rue Jean Jacques Rousseau
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 250	Loubens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 251	Louchats	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 252	Loupes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 253	Loupiac	0001	Salle Polyvalente	3 Bis, route de l'Eglise		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 254	Loupiac-de-la-Réole	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 255	Lucmau	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 256	Ludon-Médoc	0001	Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal	1 rue de la Mairie		OUI	NON		5 avenue André Hertzig recevra le vote des électeurs domiciliés : allée des Coquelicots, avenue A. Hertzig, avenue de Canteloup, chemin de Noël, chemin des Anes, chemin des Garennes, chemin des Vignes, impasse Boucarut, impasse d'Aquitaine, impasse de Langa, impasse de Pigeat, impasse des Graves, impasse Portes du Médoc, place Louis Philippe, rue Cabernet Sauvignon, rue de l'Orée des Vignes, rue de La Gare, rue de La Lagune, rue de La Lande, rue de La Louberie, rue de Pigeat, rue des Méries, rue des Pontiers, rue du 8 Mai 1945, rue du Ballot, rue du Bicentenaire, rue du Maréchal Leclerc, rue du Moulin à Vent, rue Du Moulin de Poulet, rue du Stade, rue François Mitterrand, rue Ganteau, rue Lafont, Rue Nelson Mandela, rue Pierre Brégovoy, impasse de Peyhaute
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 256	Ludon-Médoc	0002	Hôtel de Ville - Hall d'entrée	1 rue de la Mairie		NON	NON		allée des Acacias, allée des Aubépines, allée des Chênes, allée des Orangers, Berton, chemin de Ladie, chemin des Clauzeaux, chemin du Bois des Roses, chemin du Roy, impasse Coutrille, impasse de Bizenadun, impasse de La Mouline, impasse de Macau, impasse du Forgeron, place Jean Jaurès, Pommes d'Agassac, Rigaud, route de La Garonne, route du Grand Vergier, rue Bourdoulge, rue Charles Pireau, rue de Bizenadun, rue de L'Acacia de Ricard, rue de La Mairie, rue de La Moutie, rue de La Sanchelle, rue de Phalot, rue des Carrays, rue des Eglantiers, rue des Marais, rue des Tamaris, rue des Tonnerres, rue du Château Agassac, rue du Flamant Rose, rue du Grand Communal, rue du Petit Verdier, rue La Tante, rue MeHot, rue Nelson, rue Pasteur, rue Lactis Aubrac, impasse de la Tour Carrée, allée des Cerisiers, rue de la Lesque, allée des Noisetiers, allée du Parc, allée des Sobriers
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 256	Ludon-Médoc	0003	Hôtel de Ville	1 rue de la Mairie		NON	NON		allée de La Lande, allée des Tilleuls, avenue de L'Europe, avenue du XI Novembre, Château de l'Hermitage, chemin de Coudannes, chemin de La Palanquette, chemin de Labardé, chemin des Chambres Neuves, chemin des Merles, chemin du Camp, chemin du Petit Feydiou, Gilet, impasse Brille de Perren, La Barbué, Lacombe, Le Coulob, place Bacalan, route de Pauillac, rue de La Louga, rue de Paloumey, rue des Genêts, rue des Pantayres, rue des Pommeries, rue des Résimiers, rue du Général de Gaulle, rue Poige de Beau, rue de l'Aygue Nègre, impasse du Petit Feydiou, rue de la Fousineye, impasse du Lac
3	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 257	Lugaignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 258	Lugasson	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 259	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	0001	MAIRIE	1, PLACE JEAN MOULIN		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 260	Lugos	0001	ECOLE PRIMAIRE	20 RUE DES ECOLES		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 261	Lussac	0001	FOYER COMMUNAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	5	3330	Le Sud-Médoc	33 262	Macau	0001	SALLE POLYVALENTE FRANCOIS MITTERRAND			OUI	NON		Voie Communale n° 5 depuis la commune de Labarde sur le côté Sud-Est de la voie, avenue des Trois Moulins du côté des immeubles pairs, avenue du Général de Gaulle du côté des immeubles impairs, rue Gambetta du côté des immeubles impairs, avenue du 11 Novembre du côté des immeubles pairs, allée Claude Pécastings du côté des immeubles pairs, chemin du Bord de l'Eau jusqu'au lieu-dit « Le Bout de l'Île » (limite avec Ludon-Médoc), du bout de l'Île jusqu'au ruisseau de la Maqueline (limite avec Ludon-Médoc), depuis cette limite en longeant la Maqueline puis l'Estey-Tort jusqu'à la voie communale n°10, du ruisseau de la Mouline jusqu'au lieu-dit « Fronton » (limites avec Ludon-Médoc et le Plan-Médoc), lieu-dit « La Hourigau » jusqu'à la Voie Communale n° 5 (limite avec Labarde), l'Île de Macau.
2	BORDEAUX	5	3330	Le Sud-Médoc	33 262	Macau	0002	ECOLE MATERNELLE	Chemin du Biroulet		NON	NON		Voie communale n° 5 depuis la commune de Labarde sur le côté Nord-Ouest de la voie, avenue des Trois Moulins du côté des immeubles pairs, avenue du Général de Gaulle du côté des immeubles pairs, rue Gambetta du côté des immeubles pairs, avenue du 11 Novembre du côté des immeubles impairs, allée Claude Pécastings du côté des immeubles impairs jusqu'au fleuve, le fleuve est longé jusqu'au lieu-dit « Grange Neuve » (limite avec Cantenac), les ruisseaux de la Maqueline, du Lariere et de la Fraichette sont longés (limite avec Labarde), chemin de la Croix-Neuve jusqu'à la voie communale n° 5.
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 263	Madirac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 264	Maransin	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 266	Marcenais	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 267	Marcillac	0001	SALLE DANIEL LHOUMEAU			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 268	Margaux-Cantenac	0001	MAIRIE de Margaux-Cantenac	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	12 rue de la Trémouaille	OUI	NON		Périmètre constitué par les limites territoriales de l'ancienne commune de Margaux
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 268	Margaux-Cantenac	0002	SALLE DE PORT AUBIN		23 B avenue de la 5ème République	NON	NON		Périmètre constitué par les limites territoriales de la commune déléguée de Cantenac
3	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 269	Margueron	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 270	Marimbault	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 271	Marions	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 272	Marsas	0001	MAIRIE	2 rue de la Fontaine		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 273	Martignas-sur-Jalle	0001	SALLE MUNICIPALE	avenue de la République		OUI	NON		lieux-dits Peyseaux, les Arioms, Guiraudan, les Treymis, le Bourg (côté Sud-Ouest), cité des Ecurieuls
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 273	Martignas-sur-Jalle	0002	ECOLE PRIMAIRE	avenue de Verdun		NON	NON		lotissement Terre Rouge (sauf l'avenue de Terre Rouge, l'avenue des Camélias et l'allée des Roses), logement les Chalets du Soleil, logement la Chenaise, le Camp de Souge, lieu-dit Poujeau-Roux.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 273	Martignas-sur-Jalle	0003	CENTRE DE LOISIRS			NON	NON		lotissement les Pins (côté des rues desservies par le chemin de Saint-Jacques qui débouche sur la RD 213 et jusqu'à l'avenue de Nauphe), lotissements la Pignada et le Courtiou



ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodetMse	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0056	ECOLE PRIMAIRE ANATOLE France	LA GLACIERE	4, rue Françoise Dolto	NON	NON		Rue André Magnin (côté pair et impair), Rue du Bourdillot (côté pair et impair), Rue Charles Boubes (côté pair et impair), Rue Château Thierry (du début au 16 côté pair) et (du 1 au 17 côté impair), Rue Emile Combes (du 169 au 225 côté impair), Rue d'Espagny (côté pair et impair), Rue Georges Bonnes (côté pair et impair), Rue Georges Leygues (côté pair et impair), Rue de L'industrie (du début au 14 côté pair) et (du 1 au 11 côté impair), Rue Louis Guilloit (côté pair et impair), Rue Louis Pasteur (côté pair et impair), Avenue du Maréchal Gallini (du 55 à la fin côté impair) et (du 92 à la fin côté pair), Rue Olivier Tazaudie (côté pair et impair), Rue Paul Doumer (du début au 60 côté pair) et (du 1 au 55 côté impair), Rue Roger Houquet (côté pair et impair), Impasse Roger Houquet (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0057	ECOLE PRIMAIRE MARCELIN BERTHELOT	ARLAC	Avenue Aristide Briand	NON	NON		Avenue Aristide Briand (du début au 78 côté pair) et (du 1 au 73 côté impair), Rue d'Arzac (du 1 à la fin côté impair), Rue Château Thierry (du 18 à la fin côté pair) et (du 19 à la fin côté impair), Avenue des Eyaquets (du début au 48 côté pair) et (du 1 au 63 côté impair), Allée des Eyaquets (côté pair et impair), Rue Francisco Ferrer (du 1 à la fin côté impair), Avenue François Mitterrand (du début au 46 côté pair) et (du 1 à la fin côté impair), Rue du Haut Tonds (côté pair et impair), Rue de l'Industrie (du 13 à la fin côté impair) et (du 16 à la fin côté pair), Rue Lucien Baudé (côté pair et impair), Impasse Maître Goy (côté pair et impair), Rue Médéric Colson Albert Chemin (côté pair et impair), Rue Robert Laurent (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0058	ECOLE PRIMAIRE MARCELIN BERTHELOT	ARLAC	Avenue Aristide Briand	NON	NON		Avenue Aristide Briand (du 117 au 139 côté impair) et (du 136 au 148 côté pair), Impasse Beaujour (côté pair et impair), Rue Camille Vie (côté pair et impair), Allée des Convivialis (côté pair et impair), Avenue des Eyaquets (du 50 au 104 côté pair) et (du 65 au 117 côté impair), Rue de la Fontaine d'Arzac (côté pair et impair), Allée des Fontaines (côté pair et impair), Avenue François Mitterrand (du 48 au 60 côté pair), Rue Hector Berlioz (côté pair et impair), Avenue Marcel Berthelot (côté pair et impair), Rue Raymond Lavigne (côté pair et impair), Rue Ranaud (côté pair et impair), Allée San Marco (côté pair et impair), Square Camille Vie (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0059	ECOLE PRIMAIRE MARCELIN BERTHELOT	ARLAC	Avenue Aristide Briand	NON	NON		Rue André Ampère (côté pair et impair), Avenue Aristide Briand (du 141 au 215 côté impair) et (du 150 au 168 côté pair), Rue de Beaujour (côté pair et impair), Avenue Blaise Pascal (côté pair et impair), Rue Bouly (côté pair et impair), Rue Claude Chappe (côté pair et impair), Rue du Clos des Charnes (côté pair et impair), Rue Denis Papin (côté pair et impair), Rue Emile Roux (côté pair et impair), Avenue des Eyaquets (du 106 au 238 côté pair) et (du 119 au 171 côté impair), Rue Fernand Forest (côté pair et impair), Place Frédéric Sauvage (côté pair et impair), Avenue des Frères Laurent (côté pair et impair), Rue Georges Méliès (côté pair et impair), Rue Jacques Daguerre (côté pair et impair), Allée des Laurentides (côté pair et impair), Rue Lavossier (côté pair et impair), Square de Psychotie, Avenue René Descartes (côté pair et impair), Rue de la Vallière (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0060	ECOLE PRIMAIRE MARCELIN BERTHELOT	ARLAC	Avenue Aristide Briand	NON	NON		Rue Alfred Smith (du 1 à la fin côté impair), Rue de Bordeaux (côté pair et impair), Rue des Carmes (du début à la fin côté pair), Rue Daniel Mellier (côté pair et impair), Rue Diderot (côté pair et impair), Rue Edmond About (côté pair et impair), Rue de la Fraternelle (côté pair et impair), Avenue de la Fraternelle (côté pair et impair), Rue Gérard Blot (du début au 38 côté pair) et (du 1 au 23 côté impair), Rue des Girondins (côté pair et impair), Avenue du Haut Brion (côté pair et impair), Rue Henri Biot (côté pair et impair), Rue Jean-Jacques Rousseau (côté pair et impair), Rue Jean XXIII (côté pair et impair), Rue Jules Ferry (côté pair et impair), Rue Jules Michelet (du début au 10 côté pair) et (du 1 au 11 côté impair), Rue de Lachy (du 1 à la fin côté impair), Rue de Lyon (côté pair et impair), Rue de Nantes (côté pair et impair), Rue de Paris (du début au 24 côté pair) et (du 1 au 19 côté impair), Rue Parmentier (côté pair et impair), Rue du Peugre (côté pair et impair), Place de la Réjouissance (côté pair et impair), Rue de Strasbourg (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0061	ECOLE PRIMAIRE MARCELIN BERTHELOT	ARLAC	Avenue Aristide Briand	NON	NON		Rue Albert Gombert (du début au 22 côté pair) et (du 1 au 17 côté impair), Rue Amiral Courbet (côté pair et impair), Rue André Messager (côté pair et impair), Avenue Aristide Briand (du 132 au 134 côté pair), Rue Benjamin Saurignon (côté pair et impair), Rue Bismontier (du début au 56 côté pair) et (du 1 au 47 côté impair), Avenue Carnot (du début au 36 côté pair) et (du 1 au 49 côté impair), Rue César Franck (côté pair et impair), Rue César Franck (côté pair et impair), Rue Chanzy (côté pair et impair), Avenue de la Chapelle Sainte Bernadette (du 6 à la fin côté pair) et (du 17 à la fin côté impair), Rue Claude Debussy (côté pair et impair), Rue Daniel François Esprit Auber (côté pair et impair), Rue Gabriel Pierné (côté pair et impair), Avenue Gambetta (du début au 44 côté pair) et (du 1 au 33 côté impair), Rue Hugla (côté pair et impair), Rue Marceau (côté pair et impair), Rue Marcel (côté pair et impair), Rue Maurice Ravel (côté pair et impair), Rue du Moulin (côté pair et impair), Rue Paul Claudel (côté pair et impair), Avenue du Vallon (côté pair et impair), Avenue Victor Hugo (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0062	ECOLE PRIMAIRE MARCELIN BERTHELOT	ARLAC	Avenue Aristide Briand	NON	NON		Rue d'Alger (côté pair et impair), Allée André Thuret (côté pair et impair), Avenue Aristide Briand (du 75 au 115 côté impair) et (du 80 au 130 côté pair), Allée Aristide Colotte (côté pair et impair), Rue des Avettes (côté pair et impair), Allée Bienville et Jean Sala (côté pair et impair), Rue de Carmaux (côté pair et impair), Avenue de la Chapelle Sainte Bernadette (du début au côté pair) et (du 1 au 15 côté impair), Impasse chapelle Sainte Bernadette (côté pair et impair), Allée Emile Galle (côté pair et impair), Allée Georges Dumoulin (côté pair et impair), Rue Gérard Blot (du 25 à la fin côté impair) et (du 40 à la fin côté pair), Allée Henri Navarre (côté pair et impair), Rue Jules Michelet (du 12 à la fin côté pair) et (du 13 à la fin côté impair), Rue de Marselle (côté pair et impair), Rue Raymond Maurice Marriot (côté pair et impair), Rue de Paris (du 21 à la fin côté impair) et (du 26 à la fin côté pair), Allée René Villeneuve (côté pair et impair), Place de la République (côté pair et impair), Place Sainte-Bernadette (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0063	CENTRE DE LOISIRS DU BURCK		9 rue du Maréchal Foch	NON	NON		Rue Albert Gombert (du 19 à la fin côté impair) et (du 24 à la fin côté pair), Impasse Alfred Corvois, Rue Brémontier (du 49 à la fin côté impair) et (du 58 à la fin côté pair), Rue du Cardinal Richiand, Avenue Carnot (du 38 à la fin côté pair) et (du 51 à la fin côté impair), Avenue Carnot, Impasse du Colonel Raynal, Avenue du Colonel Raynal, Chemin des Bagnas, Impasse Emile Verhaeren, Rue des Frères Goncourt, Impasse des Frères Goncourt, Avenue Gambetta (du 35 à la fin côté impair) et (du 46 à la fin côté pair), Impasse du Général Weygand, Rue du Général Weygand, Rue Georges Duhamel, Impasse Georges Duhamel, Rue Joachim du Bellay, Impasse Joachim du Bellay, Rue Jules Testaud, Avenue du Maréchal Joffre, Rue Michel Montaigne, Rue Pierre Benoit, Rue Pierre de Ronsard, Avenue Pierre Mendès France (du 74 à la fin côté pair) et (du 75 à la fin côté impair), Impasse Pierre de Ronsard, Chemin du Pontic (côté pair et impair), Avenue Robert Schumann, Impasse Robert Schumann, Rue Théophraste Renaudot, Impasse Théophraste Renaudot.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0064	CENTRE DE LOISIRS DU BURCK		9 rue du Maréchal Foch	NON	NON		Allée du Bois du Stade, Allée des Dahlias, Rue des Eglantines, Allée des Fougères, Allée des Géraniums, Rue des Hélotopes, Allée des Iris, Avenue Jeanne d'Arc, Allée des Kochias, Rue du Maréchal Foch, Avenue du Maréchal Juin, Allée des Pensées, Rue des Pétaunes.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0065	ECOLE PRIMAIRE ARNAUD LAFON	CHEMIN LONG	Avenue de la Somme	NON	NON		Avenue Aristide Briand (du 170 au 320 côté pair) et (du 217 au 329 côté impair), Chemin Bon Air (du début au 26 côté pair) et (du 1 au 21 côté impair), Avenue Bon Air (du début au 50 côté pair) et (du 1 au 51 côté impair), Impasse la Clairière des Ombres (côté pair et impair), Rue de la Clairière des Ombres (côté pair et impair), Rue du Domaine des Eyaquets (côté pair et impair), Avenue des Eyaquets (du 240 à la fin côté pair), Avenue des Gars (du 51 à la fin côté impair) et (du 54 à la fin côté pair), Rue Guy Levy (côté pair et impair), Rue du Haras (côté pair et impair), Rue du Haras des Chânes (côté pair et impair), Impasse des Lavrots (côté pair et impair), Rue du Parc des Ombres (côté pair et impair), Rue du Parc de Veyrines (côté pair et impair), Avenue Pierre Mendès France (du 46 au 73 côté pair) et (du 47 au 73 côté impair), Allée du Pré des Feuilles (côté pair et impair), Rue de la Tour de Veyrines (côté pair et impair), Square de Veyrines (côté pair et impair), Impasse Yvabal (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0066	ECOLE PRIMAIRE ARNAUD LAFON	CHEMIN LONG	Avenue de la Somme	NON	NON		Impasse des Ardennes (côté pair et impair), Rue des Ardennes (côté pair et impair), Rue Arthur Rubinstein (côté pair et impair), Square Arthur Rubinstein (côté pair et impair), Avenue de Bellfort (du 1 à la fin côté impair), Allée d'Espinal (côté pair et impair), Impasse de Jun (côté pair et impair), Rue de Jun (côté pair et impair), Impasse de Monelle (côté pair et impair), Place du Onze Novembre 1918 (côté pair et impair), Rue du Pradis (du début au 46 bis côté pair) et (du 1 au 41 côté impair), Allée Quistide (côté pair et impair), Rue René Bazin (côté pair et impair), Avenue de la Somme (du début au 50 côté pair) et (du 1 au 55 côté impair), Rue des Vosges (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0067	ECOLE PRIMAIRE ARNAUD LAFON	CHEMIN LONG	Avenue de la Somme	NON	NON		Rue Albert Einstein (côté pair et impair), Avenue de l'Alouette (du début au 44 côté pair) et (du 1 au 45 côté impair), Allée Boris Van (côté pair et impair), Rue Boris Van (côté pair et impair), Rue Georges Carpentier (côté pair et impair), Rue Cicéron (côté pair et impair), Allée des Clématides (côté pair et impair), Rue Demoussine (côté pair et impair), Impasse Demoussine (côté pair et impair), Rue Edgar Degas (côté pair et impair), Rue Edouard Maet (côté pair et impair), Rue Esler (côté pair et impair), Rue Eugène (côté pair et impair), Rue Eugène (côté pair et impair), Rue Frédéric Chopin (côté pair et impair), Rue Georg Ohm (côté pair et impair), Avenue Henri Vigneau (du 90 à la fin côté pair) et (du 91 à la fin côté impair), Rue Isaac Newton (côté pair et impair), Rue Jacques Anquetil (côté pair et impair), Allée James Watt (côté pair et impair), Avenue Matinhos (côté pair et impair), Rue de Peyandreu (côté pair et impair), Rue Platon (côté pair et impair), Chemin de Pouchon (côté pair et impair), Rue du Pradis (du 46 à la fin côté impair) et (du 48 à la fin côté pair), Avenue Président J F Kennedy (du début au 70 côté pair), Avenue René Cassin (côté pair et impair), Rue Rosa Bonheur (côté pair et impair), Rue Socrate (côté pair et impair), Avenue de la Somme (du 52 à la fin côté impair), Rue Thalès (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0068	ECOLE PRIMAIRE ARNAUD LAFON	CHEMIN LONG	Avenue de la Somme	NON	NON		Avenue Aristide Briand (du 322 à la fin côté pair) et (du 331 à la fin côté impair), Chemin Bon Air (du 23 à la fin côté impair) et (du 28 à la fin côté pair), Avenue Bon Air (du 52 à la fin côté pair) et (du 53 à la fin côté impair), Rue de Callonges (côté pair et impair), Impasse Champlain (côté pair et impair), Rue Champlain (côté pair et impair), Impasse des Chardonnettes (côté pair et impair), Rue Christophe Colomb (côté pair et impair), Impasse Daguenès (côté pair et impair), Rue de Gars (du début au 52 côté pair) et (du 1 au 49 côté impair), Rue Jean-Baptiste Charcot (côté pair et impair), Rue Magellan (côté pair et impair), Rue de Malbos (côté pair et impair), Rue de Malbos (côté pair et impair), Rue Marco Polo (côté pair et impair), Allée Michel Simon (côté pair et impair), Chemin du Montel (côté pair et impair), Rue Pierre Cyprien Oré (côté pair et impair), Chemin du Rouquet (côté pair et impair), Avenue du Rouquet (du 58 à la fin côté pair) et (du 59 à la fin côté impair), Impasse Suffren (côté pair et impair), Impasse Surcouf (côté pair et impair), Rue Surcouf (côté pair et impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0069	ECOLE PRIMAIRE ARNAUD LAFON	CHEMIN LONG	Avenue de la Somme	NON	NON		Rue Auguste Comte (côté pair et impair), Avenue du Bourgaill, Rue du Clos du Pin Vert (côté pair et impair), Avenue du Corps Francs Pommes (côté pair et impair), Rue des Eglantines (côté pair et impair), Rue Gutenberg (côté pair et impair), Chemin Guy Fodall (côté pair et impair), Rue Henri Sauquet (côté pair et impair), Rue Jean Brossat (côté pair et impair), Rue Jean Maridor (côté pair et impair), Rue Louis Aragon (côté pair et impair), Rue Miguel de Cervantes (côté pair et impair), Chemin des Ombres (côté pair et impair), Rue des Ombres (côté pair et impair), Rue Paul Druas (côté pair et impair), Rue Paul Druas (côté pair et impair), Avenue de l'Alouette (du 46 à la fin côté pair) et (du 47 à la fin côté impair), Impasse des Bouvrettes (côté pair et impair), Rue des Bouvrettes (côté pair et impair), Rue des Clarines (côté pair et impair), Impasse des Clarines (côté pair et impair), Rue de Fédélweis (côté pair et impair), Avenue de l'Europe (côté pair et impair), Rue de la Grenante (côté pair et impair), Rue de Grassat (côté pair et impair), Impasse de la Haye (côté pair et impair), Rue des Hellesbornes (côté pair et impair), Rue des Isards (côté pair et impair), Impasse des Isards (côté pair et impair), Impasse de Kaulack (côté pair et impair), Avenue de Kaulack (côté pair et impair), Avenue de Luxembourg (côté pair et impair), Impasse du Luxembourg (côté pair et impair), Rue Marian de Jacob (côté pair et impair), Rue Paul Benouar (du début à la fin côté pair), Rue des Primevères (côté pair et impair), Avenue du Rouquet (du début au 56 côté pair) et (du 1 au 57 côté impair).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0071	ECOLE PRIMAIRE OSCAR AURIAC	BEUTRE	Avenue de l'Argonne	NON	NON		Cité Maryse Bastie, Allée Antonio Canova, Impasse Archimède (côté pair et impair), Avenue Apollo (côté pair et impair), Rue Archimède (côté pair et impair), Avenue de l'Argonne (du début au 112 côté pair) et (du 1 au 97 côté impair), Rue Ariane, Rue Aristide Maillet, Place de l'Aubépine, Allée Braxate, Impasse des Broyeurs, Allée Camille Claudel, Rue Camille Flammarion, Allée Charles Darwin, Allée Cyclamen, Impasse Didier Daurat, Rue Desdondès Coites, Rue du Domaine de la Fontaine (côté pair et impair), Allée de Peyroulet (côté pair et impair), Allée Adrienne Bolland, Avenue de l'Argonne (du 99 au 235 côté impair) et (du 114 à la fin côté pair), Allée de l'Aubier, Allée Belladone, Rue Charles Raynaud, Allée Citronelle, Rue Charles Dugalit, Rue Eugénie Sue, Rue Georges Negrevergne, Avenue Jean Monnet (du début au 112 côté pair) et (du 101 au 125 côté impair) et (du 114 au 140 côté pair), Impasse des Landes, Impasse Lannes, Rue Marcel Pagnol, Impasse des Miriers, Allée d'Occident, Allée de Pagnens, Chemin du Pas de la Chauze (côté pair et impair), Allée du Petit Pré, Rue de Pissance, Chemin de la Princesse (du 1 à 53 côté impair), Chemin de la Procession, Allée Serpentine (du 25 au 61 côté impair) et (du 38 au 96 côté pair), Avenue du Souvenir, Allée du Tournesol, Impasse Turcotte, Rue Turcotte, Impasse Vauban, Place Vauban.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 281	Mérignac	0072	ECOLE PRIMAIRE OSCAR AURIAC	BEUTRE	Avenue de l'Argonne	NON	NON		Avenue de l'Argonne (du 214 à la fin côté pair) et (du 227 à la fin côté impair), Passe de Berganton (côté pair et impair), Chemin de Beutre, Impasse des Cantors, Impasse des Charoms, Rue Charles Peguy, Impasse des Chevreaux, Allée des Chevreaux (côté pair et impair), Rue de la Clairière de Pagnens, Impasse de la Clairière de Pagnens, Avenue des Colombes, Avenue des Courtilles, Chemin des deux Potons, est (côté pair et impair), Chemin des deux Potons, Rue des Bonnaux, Rue des Grèves, Rue Henri Yvonnet, Impasse des Hironnelles, Rue Jean de la Fontaine, Chemin de Lagace-Bielle (côté pair et impair), Chemin de Langerson, Impasse des Loutres, Chemin du Mier, Chemin de Pagnens, Rue des Penitrs, Rue des Provoins (du début au 24 côté pair) et (du 1 au 27 côté impair), Chemin du Pont des Biques, Chemin de la Poudrière, Chemin de la Princesse (du 55 à la fin côté impair), Chemin de Sabatey, Rue des Tourterelles.
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 282	Mérignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	Toute la commune	
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 283	Mesterrieux	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	Toute la commune	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0001	BUREAU 1	SALLE DES FETES DE MIOS	MIOS	OUI	NON	RUE DES ARGILEYRES, RUE DE CANET, RUE DE LA CARREYRE, RUE CHARLES DUOLE, Res. du VAL DE L'EYRE, IMP DES GEMMEURS, Rue de l'ic, CHE DE LAFAURIE, Rue du Maréchal Leclerc, Avenue de la Libération, IMP DU PRE DE SAINT-MARTIN, Allée des Minosas, Rue des Navarins, Allée DES PERDIRES, RUE DE PEYOT, IMPASSE DE LA FRAIE, Impasse de la Prairie, RUE DU RAOUFEU, ALL DU ZINGUEUR	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0002	BUREAU 2	SALLE DES FETES DE MIOS	MIOS	NON	NON	RUE DES ACACIAS, RTE DANTONE, ALL DE SAINT BRICE, RUE DU CLOS DE SAINT BRICE, Rue Raymond Bric, RTE DE CASTANDET, RTE DU BOIS DE CAUDOS, RTE DU PETIT CAUDOS, CHE DU CHOUAN, ALL DE LA COLONIE, COULARRE, RTE DE CURCHADE, CHE DU DUC, Avenue du Val de l'Eyre, RTE DE GASSIAN, RUE DES GRIVES, RTE DE HAUTE, RTE DES LACS, RTE DE MOURA, RUE DES RESINIERS, CHE DE LA ROSE, CHE DU ROUX, ALL DU TORT, RUE DES VIGNES	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0003	BUREAU 3	SALLE DES FETES DE MIOS	MIOS	NON	NON	Rue Francis Bernos, RUE DU CLOS DES CAVALIERS, ROUTE DE CLOCHE, IMP DE LA COLLINE D'ANDRON, ALLEE DE L'ESCAUDON, Impasse de la Fèvre, RUE DU BOIS DE FREUROU, CHE DU HOUDIN, CHE DE LAMOTHE, Rue du Parc de Masquet, IMP DE LA DUNE DE PELLIN, RUE DE LA DUNE DE PELLIN, Rue de la Lande de Peillon, RUE DE PELLIN, IMP DU PIEP, Chemin du Pagnady, RUE DE LA PINEDRE, RUE DU PUJEAU D'ANDRON, AV DE LA REPUBLIQUE, RUE DES VALLONS	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0004	BUREAU 4	SALLES DE REUNION	MIOS	NON	NON	Rue D'Andron, RUE DES ARIBAUTS, RUE DE L'AVENIR, Impasse Pierre Balleit, IMPASSE DE LA CASSEYRE, Rue Leon Delagrave, Rue des Ecoles, Impasse Ta l'Estur, RUE DE GANADURE, IMPASSE DE LA GARENNE, IMP DES GASSINIERS, Chemin des Gassiniers, Impasse des Iris, RUE ST JEAN, Chemin du Lavoir, Impasse Les Longues, Rue des Batailles Longues, Place du huit mai 1945, AV HUBERT MARTINIEU, IMP DES NAVARIX, Rue des Noisetiers, Rue du Noaire, PL DU ONZE NOVEMBRE, RUE DU PARC, Rue des Pâturages, Allée de la Plage, IMP DE LA POTERIE, LES VILLAS SERENA, IMP DES VIGNES, RUE DU VOISIN, Rue Marguerite Younceur	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0005	BUREAU 5	FOYER 3ème AGE	MIOS	NON	NON	Rue Lucie Aubert, RUE DE BENEAU, RUE DE L'ORGE DU BUIS, Rue des Boles, IMP DES CHAMPS, Rue des Charterelles, IMP JANVIER, IMP MARCEL LEIZERE, Route de Lescazelles, Rue de Mesquet, Res Tonga Sea, Rue Amélia Earhart, Rue Arne Frank, Rue Camille Claudel, Rue Cesaria Evara, Rue Georges Sand, Impasse Marie Gozard, Rue Nikki de Saint Phalle, Rue Olympe de Gouges, Rue Rosa Parks, Rue Sarah BERNHARD, Bot A zac	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0006	BUREAU 6	FOYER 3ème AGE	MIOS	NON	NON	Rue des Bergromettes, Chemin des Chènes, Chemin de Fétastayres, Rue de Flatter, Chemin du Hardit, Route de Lalande, Rue des Marguerites, Rue Jean Marie, Rue des Mézanges, Allée de Mounhombre, Allée du Pellut, Route de Petit, Rue du Hameau de Peyot, Rue des Pimons, Route du Pajau, Rue de Care, Rue de Virey, Rue des Galin	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0007	BUREAU 7	SALLE POLYVALENTE LILLET	MIOS	NON	NON	RTE D'ARNAUTON, CHE DU BRANON, RUE DU BRAOU, RTE DE CARCAGNON, ALL DE CAUSSAT, Route de Craque, RTE DE CRATALIS, CHE DES ECOLEIERS, AV DES LANDES DE GASCOGNE, Av du Général de Gaulle, RTE DE HORBE, Route de Lagnet, RTE DU MOULIN, RTE DE PEYLON, RTE DE REGANEAU, CHE DES ROUBERTS, RTE DE LA SAYE, CHE DE VIGNOLLES	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0008	BUREAU 8	ECOLE RAMONET	LACANAU-DE-MIOS	NON	NON	LE PAS DE L'ANE, Chemin du Bois, CHE DU BOUCHON, RUE DU CHATEAU DEAU, CHE des Chevreaux, IMP DU COLOSE, RTE DES DOUILS, RTE DE FLORENCE, Rue du Clos de Florence, RUE DE GARROT, Allée du Lacanau, Chemin du Lavoir, RTE DE JEAN LOY, RTE DE LAULASSE, RUE DE PAULON, CHE DE PEYROUX, CHE DES PRES, RUE DE PUJOLET, RUE DE LA RIVIERE, AV ARMAND RODER, RUE DE TECHOUYERES, AV DE VERDUN	
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 284	Mios	0009	BUREAU 9	ECOLE RAMONET	LACANAU-DE-MIOS	NON	NON	IMP DU BAGNEDEDY, RUE DU BARAIL, RTE DU BARP, RUE DU CLOS DU CHATEAU, CHE DE CROIX DHINS, RUE MARIE CURIE, Rue de l'Esouarte, RUE DES FOUGERES, rue de galeben, IMP DES GENETS, RUE DE HARGON, Rue de Lapugney, Rue de la Pégulleyre, Rue du Père AZAIS, RUE DES QUATRE ROUTES, RUE DE TESTAROUCH	
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 285	Mombrier	0001	MAIRIE	4, le Bourg		UNIQUE	NON	Rue des Noisetiers, Rue du Noaire, PL DU ONZE NOVEMBRE, RUE DU PARC, Rue des Pâturages, Allée de la Plage, IMP DE LA POTERIE, LES VILLAS SERENA, IMP DES VIGNES, RUE DU VOISIN, Rue Marguerite Younceur	
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 287	Mongauzy	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	Toute la commune	
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 288	Monprimblanc	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	Toute la commune	
3	LANGON	12	3327	Bastides	33 289	Monségur	0001	FOYER MUNICIPAL	12, rue Porte de La Réole		UNIQUE	NON	le CD 244 de la commune de Saint-Estélie au lieu-dit Ambrois, la VC 206 du lieu-dit Ambrois au lieu-dit Arrialth, la VC 205 du lieu-dit Paradis jusqu'à croisement du CD 122 en E, le CD 122 E jusqu'à croisement du CD 122 et le CD 122 jusqu'à la limite de la commune de Lussac.	
6	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 290	Montagne	0001	SALLE POLYVALENTE AUSONE			OUI	NON	la partie ouest de la commune	
6	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 290	Montagne	0002	SALLE POLYVALENTE AUSONE			NON	NON	DELIMITE PAR	
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 291	Montagoudin	0001	SALLE MUNICIPALE			UNIQUE	NON	Toute la commune	
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 292	Montignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	Toute la commune	
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 293	Montussan	0001	SALLE POLYVALENTE DE CARSOULE			OUI	NON	DELIMITE PAR	à Fouest par la commune d'Yvryac; au nord par la commune de Saint-Loubès; à l'est par la route de Caussade côté pair, la route d'Angéline côté pair et l'avenue de Verdun côté impair; au sud par la RN 89, la commune de Ponnignac et de la route d'accès à la RN 89 "n°3" jusqu'à la limite avec Beychac et Cailhau côté sud
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 293	Montussan	0002	SALLE POLYVALENTE DE CARSOULE			NON	NON	DELIMITE PAR	à Fouest par l'avenue de Verdun côté pair; au nord par la route de la Cure côté impair; à l'est par la route d'Orton côté pair; au sud en limite de la RN 89 en partant de l'avenue de Verdun côté pair et allant jusqu'à la deuxième entrée de la zone de Pagnens côté pair
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 293	Montussan	0003	SALLE POLYVALENTE DE CARSOULE			NON	NON	DELIMITE PAR	à Fouest de la bordure de RN 89 au niveau de la deuxième entrée de la zone de Pagnens côté impair; la route d'Orton côté impair; la route de la Cure côté pair; par la route d'Angéline côté impair et la route de Caussade côté impair; au nord par la commune de Saint-Loubès; à l'est par la ruisseau de Laurence en bordure de la commune de Saint Sulpice et Camyrie et la commune de Beychac et Cailhau; au sud en bordure de la RN 89 côté nord
3	LANGON	12	3327	Le Libournais-Fronsadais	33 294	Morizès								

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 296	Mouliets-et-Villemartin	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 297	Moulis-en-Médoc	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 298	Moulon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 299	Mourens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 300	Naujac-sur-Mer	0001	SALLE DES FETES	rue de Magagnan		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 301	Naujan-et-Postiac	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 302	Néac	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 303	Nérigean	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 304	Neuffons	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 305	Le Nizan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 306	Noaillac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 307	Noaillan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 308	Omet	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 309	Ordonnac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 310	Origne	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 311	Paillet	0001	CANTINE SCOLAIRE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 312	Parempuyre	0001	L'ART Y SHOW	1 rue de la Gare		OUI	NON	COMPRIS PAR	l'allée de Gascogne, l'allée de Guyenne, l'allée du Médoc, la rue d'Aquitaine, la rue de Macau, l'allée André Bauchant, l'allée Auguste Renoir, l'allée Camille Pissaro, l'allée des Ecuries, l'allée Frédéric Bazille, l'allée Giovanni Bellini, l'allée Paul Cézanne, l'allée Paul Gauguin, l'allée Rembrandt, l'allée Toulouse Lautrec, l'avenue de la forêt d'Arbois, la rue de Bordeaux, la rue de la gare, l'allée Carrière de Bos, l'allée des acacias, l'allée des vignes, rue des genêts, la rue du Cribadin et la rue du Procaryre, rue de la Gravière, allée des Sables, rue de la Liberté, allée Jean Métayer, Zone Artisanale de Bos
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 312	Parempuyre	0002	L'ART Y SHOW	1 rue de la Gare		NON	NON	COMPRIS PAR	le chemin du Laugat, la rue de Bigeau, la rue du Bourdillot, la rue Félix Jone, l'allée de l'Usine, l'allée de la Naoude, l'allée des Bouleaux, l'allée des Brandes, l'allée des Saules, l'allée du Moulin de Landegrand, le chemin des înes, le chemin des Courrées, la rue des compagnons de l'Abbe Pierre, la rue Daniel Delaube, la rue de bel air, la rue de l'usine, la rue de Landegrand, la rue des chênes, la rue des Pins et la rue du Laugat, rue de la Fraternité, allée des Graves
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 312	Parempuyre	0003	DOJO CLUB-HOUSE	avenue des Sports		NON	NON	COMPRIS PAR	l'allée de Cheytou, l'allée de Sapière, l'allée du Corps Franc Pommis, l'allée Front du Médoc, l'allée Hélène Boucher, l'impasse des filles, la rue de Fontaineu, la rue de Gaillard, la rue de la Brigade Carnot, la rue de Vassivry, la rue du Colonel Fabien, la rue du Maréchal de Luttre de Tassigny, la rue du Villa, la rue Jean Moulin, la rue Marcel Benac, la rue Maurice Fillon, l'avenue du Maréchal Leclerc, le clos Maurice Fillon, la rue André Malraux, la rue de Ségur, la rue du 8 mai 1945, la rue du Général de Larminat et la rue du Maquis de Saucats.
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 312	Parempuyre	0004	DOJO- CLUB HOUSE	avenue des Sports		NON	NON	COMPRIS PAR	l'allée de l'Eglise, l'allée du Centre, l'allée François Mauriac, la Place de la Libération, la rue de l'Eglise, la rue des Ecoles, la rue du Général de Gaulle, la rue Henri Foucaud, l'allée André Chemier, l'allée Clément Marot, l'allée du Bois du Château, l'allée du Stade, l'allée Joachim du Bellay, l'allée Paul Verlaine, l'avenue du Châneau Pichon, l'avenue des Saports, la rue Albert Camus, la rue Alphonse Daudet, la rue Anna de Noailles, la rue Etienne de la Boetie, la rue François Villon, la rue Pierre de Ronsard, la rue Victor Hugo, l'allée Charles Baudelaire, l'allée Jacques Prevert, l'avenue Durand Dussier, la rue Alphonse de Lamartine, la rue de Caillavet, la rue de Gossemer, la rue de la Poète et la rue Pablo Neruda, le Chemin Vert, allée du Bois
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 312	Parempuyre	0005	ATHÉNÉE MUNICIPAL	17 rue Camille Montoya		NON	NON	COMPRIS PAR	l'allée des Obiers, l'allée du héron, l'allée du rûle, la rue Camille Montoya, la rue de la vieille église, la rue de la violette, la rue des bécanisses, la rue des colverts, la rue des courlis, la rue des palus, la rue des pluviers, la rue des sarcelles, la rue des vaneaux, l'allée de Bondes, l'allée des pêcheurs, l'allée du flamand, l'allée Saint-Exupéry, l'avenue de Labarde, le chemin de Labarde, l'impasse Marcel Gaubert, le qui des mouettes, la rue d'olives, la rue de la Fontaine, la rue des Ardillères, la rue du bois de lartigue, la rue du port de Lagrange, allée des Fourbières, rue des Cypres Chauves, rue Léonce Dapeyrot, rue des Magnolias, allée des Miras, allée des Mésanges
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 314	Paulliac	0001	PAUILLAC EST	MAIRIE		OUI	NON	DELIMITE PAR	à l'est, les quais Jean Fleuret, A. Ferchaud, L.Ferrier, A. de Pichon, Paul Doumer, rue des Abattoirs; au sud, les limites du secteur de Paulliac Sud; à l'ouest, le CD 2/118 de son intersection avec le chemin de la Verrière et le prolongement constitué par les rues Georges Clémenceau, Albert 1er, rue Cornelle et rue du Maréchal Joffre pour tous les riverains des ces voies et pour les riverains Est du CD 2/118 pour la portion comprise entre la rue du Maréchal Joffre et la cite de Cagnon, au nord, le petit boulevard bordant le Centre d'Essence des Armes.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 314	Paulliac	0002	PAUILLAC OUEST	ECOLE HAUTEVILLE		NON	NON	DELIMITE PAR	à l'est, les limites du secteur géographique de Paulliac EST; au sud, les limites du secteur géographique de Paulliac SUD; à l'ouest, les limites de la commune de Saint-Laurent et Saint-Sauveur jusqu'à la limite nord du secteur; au nord, le chemin rural de Cagnon et les limites cadastrales des secteurs C et C1
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 314	Paulliac	0003	PAUILLAC NORD	SALLE DES FETES DE POUYALET		NON	NON	DELIMITE PAR	à l'est, les rives de la Gironde pour la portion comprise entre le petit boulevard et la raffinerie Shell; au sud, les limites de Paulliac OUEST; à l'ouest, les limites de la commune avec Saint-Sauveur pour la partie comprise entre Paulliac Ouest et Saint-Estèphe, au nord, les limites avec la commune Saint-Estèphe
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 314	Paulliac	0004	PAUILLAC SUD	SAINT LAMBERT		NON	NON	DELIMITE PAR	à l'ouest, le CD 1E/41 jusqu'à son intersection avec le chemin communal du Verdou; au sud, les limites de la commune avec Saint-Julien-Beycheville; à l'est, les rives de la Gironde pour la portion comprise entre le chemin de la Verrière et les limites de la commune avec Saint-Julien-Beycheville; au nord, le chemin communal de la Verrière (C2) et la passe communale qui prolonge cette voie jusqu'à son intersection avec le CD 1E/41
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 315	Les Peintures	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 316	Pellegrue	0001	RPA	19 ROUTE DE DURAS		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3320	Le Nord-Gironde	33 317	Périssac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0001	ECOLE J. CARTIER	rue Paul Boncour		OUI	OUI	DELIMITE PAR	avenue du Bourgaill (entre Mérignac et rue des As), rue Socrate (n°pairs), Autoroute A 630, limite Pessac-Mérignac.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0002	ECOLE J. CARTIER	rue Paul Boncour		NON	NON	DELIMITE PAR	rue René Descartes (n°pairs),avenue de Madran (n°pairs entre rue R. Descartes et avenue Pont de l'Orient), avenue du Pont de l'Orient (n°pairs entre avenues de Madran et Noes), avenue de Noes (n° pairs entre avenue Pont de l'Orient et rue A. Lauremon), rue Albert Lauremon (n°impairs), limite Pessac-Mérignac.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0003	ECOLE J. CARTIER	rue Paul Boncour		NON	NON	DELIMITE PAR	rue René Descartes (n° impairs), avenue de Madran (n°pairs entre rue R.Descartes et avenue du Bourgaill), autoroute 630, rue Socrate (n°impairs), avenue du Bourgaill (n°pairs entre Mérignac et rue Socrate), limite Pessac-Mérignac.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0004	ECOLE J. CARTIER	rue Paul Boncour		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue de Madran (n°pairs entre avenues Pont de l'Orient et Bourgaill), autoroute A 630, avenue Pasteur (n°pairs entre autoroute A630 et rue MI Foch), rue des Poissonniers (n°impairs) et avenue du Pont de l'Orient (n°pairs entre avenues Ste Marie et de Madran).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0005	ECOLE G. LEYGUES	avenue de la Châtaigneraie		NON	NON	DELIMITE PAR	Voie Romaine, avenue de Magellan (n°impairs), avenue du Haut-Lévêque (n°pairs), ligne SNCF, allée des Grillons (comprise), autoroute A630.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0006	ECOLE G. LEYGUES	avenue de la Châtaigneraie		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue de Casjan (n°pairs entre autoroute A630 et avenue Arago), autoroute A630, allée des Grillons (non comprise), rue Parmentier (n° impairs), avenue Xavier Armozan (n° impairs entre rue Antonin Antoune et rue de la Forge), avenue de la Châtaigneraie, avenue Arago (n° pairs entre avenues Chataigneraie et Canjan)
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0007	ECOLE G. LEYGUES	avenue de la Châtaigneraie		NON	NON	DELIMITE PAR	Autoroute A630, avenue Pasteur (n°pairs entre autoroute A630 et rue MI Foch), rue des Poissonniers (n°pairs), avenue du Pont de l'Orient (n°pairs entre rue Ste Marie et allée des Primevères), rue des Primevères (n°impairs), rue du Merlot (n° pairs), avenue Paul Montagne (n° impairs), rue Larrouilh (n°impairs), avenue Pasteur (n°impairs entre allée Chailier et rue Sabrazes), allée Chailier (n°pairs), ligne SNCF, avenue Xavier Armozan (n° pairs) entre rue de la Forge te rue Antonin Antoune, rue Parmentier (n° pairs), autoroute A630.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0008	ECOLE P. CASTAING	6, avenue Félix Faure		NON	NON	DELIMITE PAR	autoroute A630, ligne SNCF, Avenue du Haut-Lévêque (n° pairs entre ligne SNCF et avenue R. Clavié), avenue de Magellan (n°pairs entre avenue H. Lévêque et prolongement rue de France), rue de France (n°pairs), rue des Gravières (n°impairs), rue Jean Mermoz (n°impairs), avenue Général Leclerc (n°pairs entre avenue d'Amunzio et place GI de Gaulle), avenue du Bourgaill (n°pairs entre place GI de Gaulle et autoroute A630).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0009	ECOLE P. CASTAING	6, avenue Félix Faure		NON	NON	DELIMITE PAR	Ligne SNCF, avenue Bacalan (n° impairs), avenue Général Leclerc (n°pairs entre avenue Bacalan et avenue d'Amunzio), rue Jean Mermoz (n° pairs), rue des Gravières (n° pairs ), prolongement rue de France, avenue de Magellan (n°pairs entre limite Pessac et prolongement rue de France).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0010	ECOLE P. CASTAING	6, avenue Félix Faure		NON	NON	DELIMITE PAR	Autoroute A630, avenue du Bourgaill (n° impairs entre autoroute A630 et rue JB Lull), rue du GI Pommis (n° impairs), rue des Anciens de FAFN (n° pairs), rue La Bruyère (n°pairs), rue des Frères Rousière (n°pairs entre rue de la Bruyère et de l'Elite), rue Lino Ventura (n° impairs), avenue de Beutre (n° pairs entre rue L. Ventura et avenue des Provinces), limite Pessac-Mérignac.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0011	ECOLE P. CASTAING	6, avenue Félix Faure		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue La Bruyère (n°impairs), rue des Frères Rousière (n°pairs entre allée Chopin et avenue de Beutre), avenue de Beutre (n°pairs entre avenue Kennedy et rue P. de Coubertin), rue Pierre de Coubertin (n°pairs), rue JB Lull (n° impairs), Rue du GI Pommis (n° pairs), rue des Anciens de FAFN (n° impairs)
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0012	ECOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE	2 rue Joliot Curie		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue des Provinces (n°pairs entre avenues de Beutre et du Poitou), avenue du Poitou (n°pairs entre avenue des Provinces et rue de Langeais), rue de Langeais(n°impairs), rue Théodore Botrel (n°pairs), avenue Saint-Exupéry (n°pairs entre avenue Beutre et bd Ht Livrac), avenue de Beutre (n°pairs entre avenue St Exupéry et rue Frères Rousière), rue des frères Rousière (n°impairs), rue Lino Ventura (n°pairs), avenue de Beutre (n°pairs entre rue S. Bernhardt et avenue des Provinces)
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0013	ECOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE	2 rue Joliot Curie		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Général Leclerc (n°pairs entre rue F. Faure et rue St Hubert), rue Félix Faure (n°pairs entre avenue GI Leclerc et rue des Palmiers), rue des Palmiers (n°impairs), rue R. Vilanova (n° impairs entre rue des Palmiers et bd Ht Livrac), bd du Haut Livrac (n°pairs entre rue R.Vilanova et avenue St Exupéry), rue Théodore Botrel (n°impairs), rue de Langeais (n°pairs), rue du Poitou (n°pairs entre rue de Langeais et avenue de Los Angeles), avenue de Los Angeles (n°pairs entre rue d'Orégon et rue du Poitou), avenue de l'Orégon (n°pairs)et avenue de la Californie (n°pairs entre rue de Monterey et avenue GI Leclerc)
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0014	ECOLE PRIMAIRE JOLIOT CURIE	2 rue Joliot Curie		NON	NON	DELIMITE PAR	rue JB Lull (n°pairs), avenue P. de Coubertin (n°impairs), avenue de Beutre (n°pairs entre avenue P.de Coubertin et avenue St Exupéry), avenue Saint-Exupéry (n°pairs entre avenue de Beutre et bd Ht Livrac), bd du Haut Livrac (n°pairs entre avenue St Exupéry et rue R.Vilanova), rue Roger Vilanova (n°pairs entre bd Ht Livrac et rue des Palmiers), rue des Palmiers (n°pairs), rue Félix Faure (n°pairs entre rue des Palmiers et avenue GI Leclerc), avenue GI Leclerc (n°pairs entre rue F. Faure et place GI de Gaulle), avenue du Bourgaill (n°impairs entre place GI de Gaulle et autoroute A630).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0015	ECOLE CAP DE BOS	rue du Comté		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de l'Orégon (n°impairs), avenue de la Californie (n°impairs), avenue du GI Leclerc (n° pairs entre avenue de la Californie et avenue d'Amunzio), rue de Chamilly (n°pairs), avenue de Monterey (n°pairs), rue du Comté (n°pairs), rue de Belfort (n°impairs), avenue des Provinces (n°pairs entre rue Belfort et avenue du Poitou), avenue du Poitou (n°impairs), avenue de Los Angeles (n°pairs entre avenue du Poitou et rue de l'Orégon).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0016	ECOLE CAP DE BOS	rue du Comté		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de l'île de France (n°pairs), avenue de Bretagne (n°pairs), avenue de Champagne (n°pairs), avenue des Provinces (n°pairs entre rue Monterey et avenue de Champagne), rue du Comté (n°impairs), rue de Belfort (n°pairs), avenue des Provinces (n°impairs entre rue Belfort et avenue de l'île de France).

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0017	ECOLE CAP DE BOS	rue du Comté		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Poudrière (n°pairs entre avenue de Tassigny et allée de la Poudrière), avenue GI Leclerc (n°pairs entre la rue de la Poudrière et avenue des Provinces), avenue des Provinces (n°impairs entre avenue GI Leclerc et avenue de Champagne), avenue de Champagne (n°impairs), avenue de Bretagne (n°impairs), avenue Ile de France (n°impairs), avenue des Provinces (n°impairs entre avenue du Postou et ruisseau le Peugue), ruisseau le Peugue.
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0018	ECOLE CAP DE BOS	rue du Comté		NON	NON	DELIMITE PAR	ligne SNCF, avenue GI Leclerc (n°impairs entre rue de la Poudrière et avenue des Provinces), avenue des Provinces (n°pairs entre avenue GI Leclerc et rue du Comté), avenue de Monterey (n°impairs), rue de Chantilly (n°impairs), avenue GI Leclerc (n°pairs entre l'avenue d'Annunzio et rue de Bacalan), rue de Bacalan (n°pairs).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0019	ECOLE ELEMENTAIRE DE MAGONTY	Rue de Romainville		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Princesse (n°impairs entre la rue GI Monsabert et la rue de Romainville), rue de Romainville (n°pairs) et rue de la Poudrière (n°impairs entre la limite Mérignac et l'avenue de Magonty).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0020	ECOLE ELEMENTAIRE DE MAGONTY	Rue de Romainville		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Poudrière (n°pairs entre Mérignac et l'avenue de Magonty), avenue de Magonty (n°pairs) entre avenue de la Poudrière et la rue du Merle, rue du Merle (n°pairs) rue des Fauvettes (n°impairs), ruisseau le Peugue, avenue des Provinces (n°impairs), avenue de Beutre (n°impairs).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0021	ECOLE ELEMENTAIRE DE MAGONTY	Rue de Romainville		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Latre de Tassigny, rue du Général Monsabert (n°pairs), rue de la Princesse (n°pairs entre rue GI Monsabert et rue de Romainville), rue de Romainville (n°impairs), rue de la Poudrière (n°impairs entre la rue de Romainville et la rue des Bouvreuils), rue des Bouvreuils (n°pairs), avenue du Port Aérien (n°impairs).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0022	ECOLE ELEMENTAIRE DE MAGONTY	Rue de Romainville		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue du Port Aérien (n°pairs), rue des Bouvreuils (n°impairs), rue de la Poudrière (n°pairs), avenue de Magonty (n°impairs) rue du Merle (n°impairs), rue des Fauvettes (n°pairs), ruisseau le Peugue, rue de la Poudrière (n°impairs entre allée de la Poudrière et avenue de Tassigny).
2	BORDEAUX	7	3323	Pessac-1	33 318	Pessac	0023	MAISON DE QUARTIER TOCTOUCAU	TOCTOUCAU	Rue G. Pelletier	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Latre de Tassigny, limite Pessac-Cestas, limite Pessac-St Jean d'Illac, rue de la Princesse (n°pairs), rue du Général de Monsabert (n°impairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0024	ECOLE ARISTIDE BRIAND	17, rue Hermann Lemoine		NON	OUI	DELIMITE PAR	ligne SNCF, rue St Jacques (n°pairs), avenue Pasteur (n°impairs entre rue St Jacques et A.Pajot), rue André Pajot (n°impairs), avenue Roger Cobé (n°impairs), mail Mendès France (n°impairs), avenue Marcade (n°impairs) avenue Nancel Pénard (n°pairs), avenue du Poujeau (n°impairs), avenue Jean Jaures (n°impairs entre avenue Poqueau et rue de Chateaubriand).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0025	ECOLE ARISTIDE BRIAND	17, rue Hermann Lemoine		NON	NON	DELIMITE PAR	limite Pessac-Mérignac, avenue Pont de l'Orient (n°pairs entre Mérignac et rue du Grant), avenue Dandicol (n°pairs), rue P.Rambaud (n°pairs), rue Millet (n°impairs), avenue Baraillet (n°pairs), avenue L.Blum (n°impairs entre avenue R.Cobé et rue du Vivier), rue du Vivier (n°impairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0026	ECOLE ARISTIDE BRIAND	17, rue Hermann Lemoine		NON	NON	DELIMITE PAR	rue du Vivier (n°pairs), avenue Léon Blum (n°pairs entre rue du Vivier et avenue Roger Cobé), avenue Roger Cobé (n°impairs), mail Mendès France (n°pairs) avenue Marcade (n°pairs), avenue Nancel Pénard (n°impairs), rue du Pin Vert (n°impairs), rue Alexandre Millerand (n°pairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0027	ECOLE ARISTIDE BRIAND	17, rue Hermann Lemoine		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Raymond Poincaré (n°impairs), avenue P.Wich (n°impairs entre place Sardine et avenue Azam), avenue Montesquieu (n°pairs entre avenue P.Wich et allée Césaire), allée A.Césaire (n°pairs), avenue R.Chautem (n°impairs entre allée D.Mitterrand et ligne SNCF), ligne SNCF, rue Pont de Chiquet (n°pairs), avenue Gradignan (n°pairs) entre rue Pont de Chiquet et avenue Armistice).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0028	ECOLE ARISTIDE BRIAND	17, rue Hermann Lemoine		NON	NON	DELIMITE PAR	rue Albert Laurenon (n°pairs), Avenue de Noes (n°impairs entre rue Albert Laurenon et avenue Pont de l'Orient), avenue Pont de l'Orient (n°pairs) entre avenue de Noes et rue Léo Lagrange, allée des Primevères (n°pairs), rue du Merlot (n°impairs), avenue Paul Montagne (n°pairs), rue Larouillat (n°pairs), rue de la Paix (n°impairs), avenue du Pape Clément (n°pairs), impasse Maffre (n°impairs), rue Millet (n°pairs), rue Pierre Rambaud (n°impairs), rue Dandicol (n°impairs), avenue Pont de l'Orient (n°impairs) entre avenue Noes et Mérignac, limite Mérignac.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0029	ECOLE ARISTIDE BRIAND	17, rue Hermann Lemoine		NON	NON	DELIMITE PAR	ligne SNCF, rue du Prof.Sabrazes (n°pairs et impairs), rue de la Paix (n°pairs), avenue Pape Clément (n°impairs), impasse Maffre (n°pairs), avenue Baraillet (n°impairs), avenue de Noes (n°pairs entre avenue Baraillet et avenue Roger Cobé) avenue Roger Cobé (n°pairs), rue André Pajot (n°pairs), rue de la Paix (n°pairs) entre rue André Pajot et St Jacques), rue St Jacques (n°pairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0030	ECOLE J. CORDIER	rue Georges Bizet		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Fraternité (n°impairs), avenue Jean Cordier (n°impairs entre rues de la Fraternité et limite Bordeaux), rue Gallieni (n°impairs), limite Pessac-Talence, limite Pessac-Bordeaux, limite Pessac-Mérignac.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0031	ECOLE J. CORDIER	rue Georges Bizet		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Fraternité (n°impairs), rue Molière (n°pairs), rue A.Gilles (n°impairs), avenue Jean Cordier (n°impairs entre rues A.Gilles et du Pin Vert), rue du 11 Novembre (n°impairs), rue du Bas-Brion (n°pairs), ligne SNCF, rue du Pont de Chiquet (n°impairs), avenue du Poujeau (n°pairs), avenue Nancel Pénard (n°pairs) entre rues du Poujeau et du Pin Vert), rue du Pin Vert (n°pairs), avenue Léon Blum (n°impairs entre rues du Pin Vert et A.Millerand), et Alexandre Millerand (n°impairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0032	ECOLE J. CORDIER	rue Georges Bizet		NON	NON	DELIMITE PAR	rue de la Fraternité (n°pairs), rue Gallieni (n°pairs), rue Ader, ligne SNCF, rue du Bas-Brion (n°impairs), rue du 11 Novembre (n°pairs), avenue Jean Cordier (n°pairs), rue A.Gilles (n°pairs), rue Molière (n°impairs), rue de la Fraternité (n°pairs), avenue Schweitzer (n°impairs) et limite Pessac.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0033	ECOLE JULES FERRY	57, avenue de Brivazac		NON	NON	DELIMITE PAR	ligne SNCF, avenue de Candau (n°impairs et n°pairs) entre avenue Phénix Haut Brion et limite Talence), avenue Phénix Ht Brion (n°impairs), avenue Schweitzer (n°pairs) entre avenue Phénix Ht Brion et Talence) et limite Pessac-Talence.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0034	ECOLE JULES FERRY	57, avenue de Brivazac		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Gradignan (n°impairs) entre avenue R. Boivin et rue Pont de Chiquet), avenue Raymond Boivin (n°impairs), rue Dunant (n°pairs), avenue de Brivazac (n°pairs), avenue de Candau (n°pairs) entre avenue Brivazac et rue Pont de Chiquet).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0035	ECOLE JULES FERRY	57, avenue de Brivazac		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Gradignan (n°impairs) entre avenue Schweitzer et avenue Raymond Boivin), avenue Dr. Schweitzer (n°pairs) entre avenue Gradignan et avenue Phénix Ht Brion), avenue Phénix Ht Brion (n°pairs), avenue de Candau (n°pairs) entre avenues Phénix Ht Brion et Brivazac), avenue de Brivazac (n°impairs), rue Dunant (n°impairs), rue Raymond Boivin (n°pairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0037	ECOLE PRIMAIRE EDOUARD HERRIOT	21, avenue de Saige		NON	NON	DELIMITE PAR	rue Pontet Lamartine, (non compris), avenue du Pontet (n°impairs), avenue Bougnard (n°pairs), rue du Luc (n°impairs), avenue R.Chautem (n°impairs), allée A.Césaire (n°impairs), rue B.Pascal (n°pairs), avenue Bougnard (n°pairs), rue A.Calmon (n°impairs), avenue de Saige (n°pairs) entre rue A.Calmon et avenue MI Lyauze).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0038	ECOLE PRIMAIRE EDOUARD HERRIOT	21, avenue de Saige		NON	NON	DELIMITE PAR	autoroute A630, avenue Schweitzer (n°pairs) entre autoroute A630 et avenue MI Juin), avenue MI Juin (n°pairs), rue des Résédas (n°impairs), rue de l'Horloge (n°pairs), rue des Mimosas (n°pairs), avenue de Saige (n°pairs) et impairs entre rue de la Ramée et rue de l'Horloge), rue Scepter (n°impairs et pairs), rue Pontet Lamartine.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0039	ECOLE PRIMAIRE EDOUARD HERRIOT	21, avenue de Saige		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Marcel Juin (n°impairs), rue de la Ramée (n°impairs), avenue de Saige (n°impairs), rue A.Calmon (n°pairs), avenue Bougnard (n°impairs), avenue Montesquieu (n°impairs) entre allée Aimé Césaire et avenue Pierre Wichel), avenue Pierre Wichel (n°pairs) entre avenues Raymond Poincaré et Azam), avenue Raymond Poincaré (n°pairs), avenue de Gradignan (n°pairs) entre avenues Armistice et Schweitzer), avenue Schweitzer (n°pairs) entre allée Maine de Biran et avenue MI Juin). Ce bureau comprend également l'allée des Glycines.
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0040	ECOLE PRIMAIRE EDOUARD HERRIOT	21, avenue de Saige		NON	NON	DELIMITE PAR	allée des Résédas (n°pairs), rue de la Ramée (n°pairs), rue des Mimosas (n°impairs), rue de l'Horloge (n°impairs).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0041	ECOLE PRIMAIRE EDOUARD HERRIOT	21, avenue de Saige		NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Roger Chautem (n°impairs) entre avenue Arago et rue du Lac), rue du Luc (n°pairs), avenue Bougnard (n°pairs) entre rue du Luc et place Balzac), avenue du Pontet, autoroute A630, avenue de Canéjan (n°pairs) entre autoroute A630 et avenue Arago).
2	BORDEAUX	7	3324	Pessac-2	33 318	Pessac	0042	ECOLE PRIMAIRE EDOUARD HERRIOT	21, avenue de Saige		NON	NON	DELIMITE PAR	ligne SNCF, rue Prof. Sabrazes (non compris), avenue Pasteur (n°impairs), allée Chailier (n°impairs), ligne SNCF, rue Ciboulette, avenue Châtigneraie (n°pairs), avenue Arago (n°impairs), avenue R.Chautem (n°pairs).
9	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 319	Pessac-sur-Dordogne	0001	FOYER MUNICIPAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
9	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 320	Petit-Palais-et-Cornemps	0001	SALLE POLYVALENTE	66 route Emeraude		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 321	Peujard	0001	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE			OUI	NON		Le Limousin, le Clos du Limousin, les Jardins de Bracaud, Bracaud, domaine des Vignes, domaine de Peyre Blanc, hameau des Chênes Verts, hameau de Riou Long, le Clos Saint-André, place Jean Jaures, collège La Michère, clos du Vallon, le Marchal, les Pins Francs, les Terrasses de la Sicarderie, planche de la Sicarderie, la Sicarderie, moulin de la Sicarderie, clos du Moulin et les Bichons.
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 321	Peujard	0002	MAISON DU TEMPS LIBRE			NON	NON		Le Vieux Bourg, Jean-Bernard, le Sartre, les Scarabins, Mérit, Les Guillebeaux, Mezille, Le Blanc, La Roche, Les Ligiers, Godin, Château La Valade, le Roux, les Segues, le Roi des Jones, Bois Vert, Larrat, Souliac, les Vignaux, la Braque, les Jardins de Lazare, lotissement Bois de Lion, le Bois de Lion et domaine de Caulet
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 322	Le Pian-Médoc	0001	SALLE DES SPORTS			OUI	NON	DELIMITE PAR	allée Balzac, lotissement les Apones, chemin du bois d'Aubigny, impasse Bertranot, chemin Bourguignon, allée Brémontier, chemin des Chardonnerets, rue Chateaubriand, lotissement les Chênes, chemin du Dragon, rue Jean Giono, chemin de Gossemin, chemin des Meauges, rue Frédéric Mistral, rue Montaigne, allée Montesquieu, rue Pasteur, chemin des Pinsons, chemin de Renaurey, chemin des Rossignols, chemin des Rouges-Gorges, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Victor Hugo, chemin de Trénot, chemin de Morlan, chemin Duhil, lotissement les Vergers, rue Rosa Bonheur
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 322	Le Pian-Médoc	0002	SALLE DES SPORTS			NON	NON	DELIMITE PAR	route d'Arzac, chemin des Aubépines, chemin du Bernet, lotissement le Bernet, rue de la Boétie, chemin des Bruyères, chemin du Camp, chemin de Chopinot, lotissement les Clairières, chemin des Egalitiers, rue la Fontaine, lotissement Garli Senecaj, chemin Lamourous, chemin de la Lande, chemin de Lesage, chemin de Maillet, lotissement Marlene, allée Saint-Seurin, allée de Senecaj, chemin de la Tite, rue Voltaire, chemin des Bouvreuils, Maupan
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 322	Le Pian-Médoc	0003	SALLE DES SPORTS			NON	NON	DELIMITE PAR	chemin d'Ardoain, chemin de Blanquefort, chemin des Hameaux, rue Jean Graudoux, chemin du Petit Poujeau, route de Paullac, rue Alfred de Musset, lotissement la Prairie, lotissement les Arams, lotissement les Fougères, lotissement le Lac, lotissement les Genêts, chemin des Hibiscus, chemin de l'eau, rue Elisée Delaube, lotissement les Touleyres, chemin de la Vieille Usine, chemin des Vignes
2	BORDEAUX	5	3325	Les Portes du Médoc	33 322	Le Pian-Médoc	0004	SALLE DES SPORTS			NON	NON	DELIMITE PAR	rue Albert Camus, lotissement le Pontet, chemin de Courmatou, allée Grammont, chemin du Lugat, rue F.Mauriac, chemin Molinier, chemin du Pas de Lattigue, lotissement le Lugat, chemin de la Font Martin, chemin de Trénot, route de Soulac, chemin des Hameaux, chemin de Boutage, chemin de la Parge, chemin de Pionnet, chemin des Acacias, route d'Arzac, chemin de Chabaneau
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 323	Le Pian-sur-Garonne	0001	FOYER RURAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
9	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 324	Pineuilh	0001	MAIRIE	SALLE DES MARIAGES		OUI	OUI		Rue des Anguillères, Rue Aliénor d'Aquitaine, BAGATELLE, Allée des petites ballues, Rue Jean Bottgen, Allée des bouchets, Avenue Broca, Les Cabanes, Lot les Cabanes, Rue de Churry, Rue Commanderie (part), Rue Pierre et Marie Curie, Imp Sol dime / All Meauges, Allée du Sol de la Dime, Impasse des étangs, Allée des Fauvettes, Rue Jules Ferry, Résidence Gratiolot, Lotissement Gratiolot, Les Graverons, Château Graveron, Les Graves, Rue J.R. Guyon (impairs), Rue Roger Lanzac, Le Marchet, Le Maupas, Allée des Mesanges, Hameau de Mouret, Le Monnet, Place Pasteur, Rue Louis Pasteur, Résidence Terrasses de Perrière, Avenue Résistance, Allée du Chat de Riteau, Rue des Roques, Rue de la Roseirie, Rue de Tassigny, Rue Théodore Toulouse, Chemin de la Trapèlle, Rue Georges Villeneuve, Les Mineurs, Place de Pécoulh, Poste restante, Les Rochers, Rue Plains des sports, Rue des bouvreuils, Rue traversière et rue des cabannes.
9	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 324	Pineuilh	0002	SALLE MUNICIPALE			NON	NON		Z.A.E. l'Arbalétrier, Béneytout, Route de Bergerac, Brayat, Allée du Camping, La Carrière, Caville, Allée des Cèdres, rue Chastel, Avenue Clémenceau, Avenue Foch, Rue de la Gare, Avenue de la Gare, Rue de la Glacière, la Glacière, Avenue Herriot, Allée Ingres, Rue Ingres, Avenue du Maréchal Juin, rue de L'abbatier, Labrau, Rue du Lac, L'Arbalétrier, L'Enclus, Avenue Leclère, Rue Michellet, Rue Montesquieu, Rue Jean Modin, Rés Clos Mourennes, Rue Robert Pignot, Allée du Priola, Allée du Rance, Richelieu, Résidence Richelieu, Impasse Richelieu, Rue Richelieu, Rue Rochefort, Chemin de Kosteres, Rossiers, Le Sablonet, rue du Seignat, Rue du Plain Soleil, Chemin du Stade, Chemin de la Tappe, La Tappe, Les Tercers, Château les Tercers, Rue de la Tuilerie, Avenue de Verdun, Pointe de Vidal, Rue Hélène Bouchet, Rue St-Eugèny, Rue Dr.Coustou, Rue Frères Lumière, Rue J.Mermoz (lot seignat)
9	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 324	Pineuilh	0003	SALLE POLYVALENTE			NON	NON		Les Anguillères, Biarné, Impasse de l'Orée du Bois, Le Petit Bois, Bologne, La Borce, Allée des bouchets, Le Boudou, rue Robert Boulou, Le Bourg, Champs des Bournets, Les Bournets, Moulin des Bournets, rue Commanderie, Rue du château d'eau, rue de l'église, Impasse de La Ferme, Petit Fossade, Rue Gagnard, Gagnard, Place du Général de Gaulle, Sainte Germaine, Clos de Sainte Germaine, Gâteaux, Goubières, Les Guignards, Hameau des guignards, Rue J.F. Guyon (pairs), Jarfumat, Les Joyeuses, Rue du Lac, La Lambertie, Peau de Libère, L'espérance, Les Maingauds, Place de la Marié, Les Mangons, Rue du Marais, Rue Roland Mikol, Allée du Monsabert, Rue Michel Montaigne, Parc Montaigne, Clairs Logis Mourerine, Résidence des Mourerines, Font Neuve, Lotissement Ouard, Allée Ouard, Le Pas des Ouaillès, Rue Marcel Pagnol, rue Denis Pagny, Pagny, La Pirerie, Les Places, Puisseance, Rue des Platanes, Rabouchet, Château de Rabouchet, La Rayre, Saute Renard, Clairs Logis Roques, Rue Edmond Rostand, Les Roussets, Avenue des Sables, Château de Yaques, Yaques, Le val des anguillères, Domaine de Yaques, rue Paul Emile Victor
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 325	Plassac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 326	Pleine-Selve	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 327	Podensac	0001	MAIRIE			OUI	NON		entre l'axe de la route nationale 113 et la Garonne, cours Foch numéros impairs, et caserne de gendarmerie



ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 327	Podensac	0002	FOYER RURAL			NON	NON		entre l'axe de la route nationale 113 et le vignoble sauf ceux du cours Foch et de la gendarmerie
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 328	Pomerol	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 329	Pompéjac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 330	Pompignac	0001	ECOLE MATERNELLE	VOIE NOUVELLE		OUI	NON		Partie de l'agglomération vers le CENTRE par la voie chemin de la Caprétanie
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 330	Pompignac	0002	ECOLE MATERNELLE	VOIE NOUVELLE		NON	NON		Partie de l'agglomération NORD du chemin de la Caprétanie jusqu'à l'embranchement de la route de Touty
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 330	Pompignac	0003	ECOLE MATERNELLE	VOIE NOUVELLE		NON	NON		Partie de l'agglomération EST niveau route de la Poste avec Carnes et Castéra
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 331	Ponducat	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 332	Porchères	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 333	Le Porge	0001	SALLE DES FETES	Esplanade Brémontier		OUI	NON		Lot, l'Orée du bois, Le Clos des Bleuets, Lot, Les Halliers du Bourg, route de l'Esquiro, Lot, Le Ferron, Allée de la Forêt, Allée des Pins Francs, Chemin Gleysou, Chemin de la Gèle, Ave du Gressier, Lot le Parc de l'Océan I, Lot, Le Parc de l'Océan II, Route des Laes, Chemin de l'Archevêque, Chemin de Lauruz, Ave de l'Océan, Chemin de Milord, Lot, le Paysan, Lot, Le Petit Bois, Chemin de Pébete, Chemin de la Procession, Lot, Plein Soleil, Chemin du Vignas.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 333	Le Porge	0002	SALLE DES FETES	Esplanade Brémontier		NON	NON		Ave du Bassin d'Arcachon, Lot, Pré de Bardou, Lot, Les Bécauses, Allée Chambrelent, Chemin des Grands Champs, Chemin Duamin, Lot, Les Giroles, Chemin Janéou, Village la Jenny, Route de la Jenny, Lot, Moulin de la Lande, Chemin Moulin de la Lande, Chemin du Mineur, Chemin de la Nette, Chemin Craste Neuve, Chemin Patraile, Place Saint Seurin, Chemin du Seurin
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 333	Le Porge	0003	SALLE DES FETES	Esplanade Brémontier		NON	NON		Allée des Alosettes, Lot, Beauséjour, Lot, Pré du Bécadey, Ave de Bordeaux, Ave Côte d'Argent, Rés. Augustin Deschamps, Chemin des Eglantiers, Rue de la Gare, Allée Lescarran, Rue des Limondiers, Ave Maisonnieu, Rés. Les Mâines, Chemin des Mâines, Ave du Médoc, Domaine Médahil, Chemin du Mérot, Impasse du Vieux Moulin, Lot, Prairie de Lescarran, Rue des Grands Prés, Lot, Domaine Moulin Vieux, Lot, les Prés de Villeneuve, Lot, Villeneuve, Allée Villeneuve, ZAE de la Gare
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 334	Portets	0001	MAIRIE	Salle du Conseil Municipal	11 Grand' Rue	OUI	NON		Route de Mathas - Rue de Chaye - Impasse du Virol - Impasse de Mouton - Impasse de Caumont - Impasse de l'Espagnole - Chemin de Chaloupin - Chemin des Cavaliers - Chemin du contrain - Impasse Moutou - Chemin Jean de Maye - Impasse de la Perichère - Chemin du Pommar Doux - Rue de la Tailière - Rue du Pommer Doux - Pîtres - Route de la Palée - Rue de Pringoy - Impasse de la Coulette - Allée Vidéau - Impasse Vidéau - Chemin Lamothe - Chemin de Pierronet - Impasse Pierronet - Placot Darroubin - Rue de la Pelouse - Chemin de la Bécausse - Placot Tardieu - Impasse du Tramail - Rue de l'Hospital - Impasse de la Bonneterie - Rue de la Bonneterie - Rue des Vignes - Rue du Marichal Leclerc - Rue de la Liberté - Placot Jean Descacq - Rue du Port du Roy - Grand' Rue - Impasse des Phallayes - Rue Alexandre Delye - Placot Alexandre Delye - Rue des Tonneliers - Rue des Hilladeys - Rue du Baron de Gasq - Chemin de Candau - Impasse Mongean - Rue de Mongean - Placot des Gabares - Rue de la Gare - Rue du 8 Mai 1945 du N° 3 au N° 22 - Route de Bagny - Place Général de Gaulle et Chemin du Dort
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 334	Portets	0002	MAIRIE	Maison du Temps Libre	11 Grand' Rue	NON	NON		Chemin de Chachon - Rue de l'Ablon - Chemin de Mégalane - Chemin de Moutin - Allée du Merlot - Route des Graves - Impasse des Boudoubans - Impasse des Petits Boudoubans - Chemin de Papoula - Chemin de Peyrous - Chemin du Sauvignon - Chemin de Plegat - Chemin du Caladit - Impasse du Courneau - Chemin Batié - Impasse Batié - Chemin Notre Dame - Impasse Notre Dame - Rue Darroubin - Rue du Mirail - Chemin de Graveyron - Placot des Roumeaux - Chemin du Prou - Chemin du Malbec - Impasse du Courneau - Chemin Cabanieres - Chemin de la Muscadelle - Chemin de Pommaricé - Rue Gueydon - Chemin de Soule - Chemin de la Tour Bebeau - Chemin la Griffe - Chemin Bignan - Chemin de l'Agacq - Chemin Labore - Route du Cabernet - Chemin Lagacq - Chemin du Moulin à Vent - Chemin de Cursier Petiton - Rue Grangeneuve et Placot Gueydon - Impasse Saint Hilaire - Rue du 8 Mai 1945 n° 24 au N° 46 - Impasse Balguerie et Placot Peyrous
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 335	Le Pout	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 336	Préchac	0001	SALLE MUNICIPALE ST PIERRE	19 Bis place du 1er août		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 337	Preignac	0001	SALLE DES FETES	RUE DE LA REPUBLIQUE		OUI	NON		Rue du Port (côté impair), Rue de la République (sauf 2 et 4), Rue Gemin, Château des Rochers, Les Justices, Rivière, Solon Est, Saint-Amand, VC N° 5 de Rouquette-La Garegne, Chemin de Saint-Amand, Route de la Garegne, Rouquette Nord, Rouquette Saint-Amand, CR N° 42 de l'Hommeau, Lotissement Le Sensin, Chemin de l'Arrière, Château d'Amajon des Ormes, Place Peyroule, Le Juge, La Feuillie, Place Fambouquet, Rue de l'Égalité, Gillette, Z.A. Le Laptin, Quartier Le Laptin, Rue de la Résistance, Route de la Gare, Avenue Grillon, Le Puch Ouest, Rue des Frères Avril (côté pair), Impasse des Frères Avril, Rue Henri de Bourazel (côté pair), Rue Henri de Lar Sabon (côté pair), VC N° 207 de Michou Lacoste, Lanvignac, Clos du Pavillon, Le Mont, VC N° 14 de Veysres, VC N° 58 de Pagnin, CR N° 37 de Couite, Laville, Le Sabac, Champagne, CD 8E de Sauternes (côté pair), Lamothe, Clos du Booyrou, Le Rempart, Moulin de Lamothe, Le Tacau, Terre Rouge, Le Mayne, Battaney, La Carotte Sud, La Carotte Ouest, Trinquac, Clos de Juingne, Jeanmonie, Méselle Sud, Méselle Nord, Perrette Sud (n° 7, 9), J. Binette Ouest, Bagnac (côté pair), Candalle, Le Bion (à partir du n° 14), Le Pape (côté impair), Rue du Port (côté pair), Rue de la République (n° 2 et 4), Rue de la Liberté, Impasse de la Fourmoussière, Rue Henri de Lar Sabon (côté impair), Rue Henri de Bourazel (côté impair), Rue des Frères Avril (côté impair), Chemin de Jeanon, Les Grandes Vignes, Bordessoules Est, Bordessoules Ouest, Chemin du Gard, VC N° 25 de Couleyre, VC N° 17 de Guilhem du Rey, La Piastre, Le Gravaul, Montalier, Lotissement Couleyre, Lotissement Le Clos d'Espiet, Barcelone, CD 8° de Sauternes (côté impair), VC N° 11 de Fargues, CR N° 10 du Capon, Maille, Nant, Le Violet, Montel, Le Pic, Le Grand Pic, Les Arreux, Le Bouquet, Lamontagne Ouest, Lamontagne Est, Le Gravenon, Madalette, Château Suduraut, Cadroy, Le Péty, Bigardoy Sud, Le Tapisser Nord, Le Tapisser Sud, Arrignon, Le Grap, Perrin, Boute, Le Bion (du n° 2 au n° 14), Le Pape (côté pair), Bagnac (côté impair), Perrette Sud (du n° 1 au n° 5), Bréire Est, Le Brest, Le Haire, Le Passey
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 337	Preignac	0002	SALLE DES FETES	RUE DE LA REPUBLIQUE		NON	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 338	Prignac-en-Médoc	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 339	Prignac-et-Marcamps	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 341	Pugnac	0001	FOYER RURAL			OUI	NON		Partie de la commune délimitée au nord par la commune de Saint Vivien de Blaye, à l'ouest par la commune de Teuliac, au sud-ouest par la commune de Lanasac.
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 341	Pugnac	0002	FOYER RURAL			NON	NON		Partie de la commune délimitée à l'est par le ruisseau du Moron, au sud par la commune de Tauriac
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 342	Puisseguin	0001	PUISSEGUIN	MAIRIE		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 343	Pujols-sur-Ciron	0001	FOYER RURAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 344	Pujols	0001	FOYER MUNICIPAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 345	Le Puy	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 346	Puybarban	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 347	Puynormand	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 348	Queyrac	0001	FOYER COMMUNAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 349	Quinsac	0001	SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE	7, RUE GABRIEL MASSIAS		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 350	Rauzan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 351	Reignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 352	La Réole	0001	MAIRIE	ESPLANADE CHARLES DE GAULLE		OUI	NON	DELIMITE PAR	les communes de Gironde sur Dropt, les Escieutes, Bagas, et Saint-Sève, la RN 113 comprise jusqu'à la place Georges Chaigne et non comprise jusqu'à la place de la Libération, le CD 668 non compris jusqu'à la commune de Saint-Sève
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 352	La Réole	0002	MAIRIE -PORTE N° 12	ESPLANADE CHARLES DE GAULLE		NON	NON	DELIMITE PAR	la commune de Gironde sur Dropt, la RN 113 non comprise jusqu'à la place Georges Chaigne et comprise jusqu'à la place de la Libération (place Georges Chaigne comprise, place de la Libération non comprise), la rue du Général Leclerc non comprise jusqu'au CD n°9 non compris, la rue du Président Doumer comprise, l'avenue Jean-Jaurès comprise et l'avenue du Marichal Joffre comprise
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 352	La Réole	0003	Salle Marc Morell	ESPLANADE CHARLES DE GAULLE		NON	NON	DELIMITE PAR	le reste de la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 353	Rimons	0001	MAIRIE - SALLE DU CONSEIL			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Les Coteaux de Dordogne	33 354	Riocaud	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 355	Rions	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 356	La Rivière	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 357	Roailan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 358	Romagne	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 359	Roquebrune	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 360	La Roquille	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 361	Ruch	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 362	Sablons	0001	FOYER CULTUREL COMMUNAL			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 363	Sadirac	0001	MAIRIE	25 route de CRÉON		OUI	NON		Allée de Cyrènes, chemin Bernardon, chemin de Boutin, chemin de Brognon, chemin de Calamias, chemin côte de Pernadis, chemin de Darrigaut, chemin de la Poste, chemin de Dausane, chemin de l'Eglise, chemin de la Pinada, chemin de Peguin, chemin de Pierran, chemin du Pin du Merle, chemin du Merle, chemin du Moulin, Lotissement le Moulin, Chemin d'Arnaudet, chemin de Vilateau, clos de Sadirac, impasse de Farjou, impasse Lacroix, lotissement Beausjour, lotissement Maisonnerie de Pomadis, lotissement le Piron, route de Créon, route de Lignan, rue Jacques Sarrazin, rue de la Pimpine, rue Emile Lal
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 363	Sadirac	0002	SALLE CABRALES	Route de Saint Caprais		NON	NON		Chemin de Blayot, chemin de Carreyre, chemin du Carpe, chemin de Chalou, chemin de Jean d'Arnaud à Labory, chemin de Labory au Ruzat, chemin de Landot, chemin de Padouens, chemin Lavoir de Memusey, chemin du Memusey, chemin de Piron à Jean d'Arnaud, chemin de la Porterie, chemin de Régano, chemin du Ruzat, chemin de Rosquette, clos Alban, hameau des Légères Oubliés, impasse du Guillan, le Ruzat, lotissement clos du Guillan, lotissement hameau de Labory, lotissement le Grand Port, lotissement les Jardins du Blayot, lotissement le Hameau du Lavoir, Moulin, route de Citon Cénac, route de Saint Caprais, route départementale 14
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 363	Sadirac	0003	SALLE PIERRE BOSCH	Place de Lorient		NON	NON		Chemin d'Audet, chemin de Bel Air, chemin de Candélon, chemin de Cursan, chemin départemental n°13, chemin des Ecoles, chemin de Farzeau, chemin de Fouat, chemin de Gelot, chemin de Hêlé, chemin Lavoir de Lorient, chemin de Mousquet, chemin du Pas du Roy, chemin de Pélisse à Lignan, chemin de Pichebin, chemin de Piron, chemin du Poyat, chemin de Purnarsau, chemin de la Seinoise, chemin de Siron, chemin de Tardet, hameau de Siron, impasse clos de la Source, impasse de Farzeau, impasse de Fouat, impasse de Troulet, impasse Laurent Vidéau, le Moulin du Grand Vendu, lotissement Allée des Cerisiers, lotissement Domaine de Lorient, lotissement les Faures, lotissement les Prés de Siron, lotissement les Charmes de Lorient, place de Lorient, route de Camarsac, route départementale 671, route de Lorient et ZA de Bel Air, rue Max Moreau, rue René Carin
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 364	Saillans	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 365	Saint-Aignan	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0001	MAIRIE	PLACE RAOUL LARCHE		OUI	OUI	DELIMITE PAR	Allée de jugens, Allée de la cabeyre, Allée de la fontaine, Allée de la garosse, Allée de lapouyade, Allée du champ de foire, Allée du granger, Allée Jean-Raymond Gayon, Avenue de l'Europe (côté pair n° 2 à 478), Avenue Jules Ferry (côté pair), Avenue Michel Montaigne, Chemin de babode, Chemin de bellegrappe, Chemin de lapouyade, Chemin de moinein, Chemin du granger, Chemin du gymnase, Chemin du lavoir, Chemin du moulin, Chemin du village du granger, Cours Georges Clémenceau, Impasse Camille Flammarion, Impasse de fonboudeau, Impasse de jugens, Impasse des carrières, Impasse des chènes verts, Impasse du lavoir, Impasse Elie Faure, Impasse Jean Vigo, Impasse Toulouse Lautrec, Passage de la cabeyre, passage de la fontaine, Place Raoul Larche, Route de Paris (côté impair), Rue Alexis Millardet, Rue Anoune, Rue Colonel Rol Tangoy, Rue de fonboudeau, Rue de la dange, Rue de la fontaine, Rue du maréchal Ferrant, Rue Elie Faure, Rue Elisee Reclus, Rue Emile, Dantagnan (côté pair), Rue François Mauriac, Rue Georges Brassens, Rue Jacques Brel, Rue Louise Michel, Rue nationale (côté impair du n° 133 à 591), Rue Pablo Picasso, Rue Robert Orliet, Rue Simone Signoret
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0002	CHATEAU ROBILLARD	RUE ROBILLARD		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin du basque, Chemin du peuy, Chemin de la vignolle, Chemin des roquettes, Chemin du grand ormeau, Rue Adrien Piccau, Rue Pierre Traverser, Rue du coteau, Passage Améline, Rue Jean Jaurès, Impasse du château d'eau, Rue des meuniers, Rue du 8 mai, Impasse du 45 ème parallèle, Passage du grain, Passage des quatre vents, Impasse du grain, Rue Robillard (côté impair + pair du n° 2 à 30), Rue Courreau, Rue Soucarros, Rue Hubert de l'isle, Rue nationale (côté pair du n° 68 à 176), Rue montalou, Rue Lanessan, Rue des cordiers, Rue de la dange, Allée Robillard, Impasse de la tour du pin, Impasse du grain, Impasse Robillard, Passage du basquet, Passage du croissant, Rue de la tour du pin, Rue des moulins, Rue du commandant Cousteau (côté impair du n° 55 à 201)
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0003	SALLE DU MASCARET	Passage des Associations		NON	NON	DELIMITE PAR	Route de Bordeaux (côté impair), Chemin de barlet, Chemin de l'estalot, Chemin de lombague, Chemin de calonge, Impasse du passage, Chemin de penestre, Chemin de soustou, Chemin du six, Chemin de duabus, Chemin de timberlay, Avenue de la république, Rue constantin, Rue dourdeux, Impasse du couvent, Rue Saint Anne, Rue nationale (côté impair du n° 1 à 131), Rue mondanet, Place de la libération, Avenue de la gare, Impasse Gabriel Fauré, Rue de la gare, Impasse des cyprès, Rue de la cabeyre, Rue des places, Rue Emile Dantagnan (côté impair), Allée besnard, Place Saint Michel, Rue Pierre André Charron, Rue Dalzac, Rue des roses, Passage des associations, Impasse Dalzac, Impasse de la rue nationale, Impasse des jardins, Passage des jardins
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0004	ECOLE PIERRE DUFOUR	RUE HENRI GROUES DIT L'ABBE PIERRE		NON	NON	DELIMITE PAR	la route de Bourg, la rue du Commandant Cousteau, la rue Henri Grosuès dit l'Abbé Pierre, le chemin de Terrefort, les communes de Saint-Gervais et Cubzac-les-Ponts et la rive droite de la Dordogne.
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0005	ECOLE SUZANNE LACORE	CHEMIN DE LAPOUYADE		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de rocherreau, Allée du moulin de seignan, Allée du pont de bozes, Avenue de l'Europe (côté impair du n° 1 à 479), Avenue Jules Ferry (côté impair), Chemin de basouilly Nord, Chemin de Bourlémont, Chemin de cabarieu, Chemin de casteladeinde, Chemin de la prévôté, Chemin de ma roussie, Chemin de mailbos, Chemin de millet, Chemin de millet est, Chemin de moussin, Chemin de paradis, Chemin de rasteuillet, Chemin de redon, Chemin de sainte escale, Chemin de seignan, Chemin de seignan nord, Chemin de seignan sud, Chemin de trefy, Chemin du bois de lafont, Chemin du bourout, Chemin du moulin de seignan, Chemin du pas de monac, Chemin du pas de mullet, Chemin du peyrat, Chemin du rivet, Chemin du village de cabarieu, Impasse de la roussie, Passage de trefy, Passage du pas de monac, Passage du rivet, Route de libourne (côté pair), Route de saignac, Rue Henri Krasucki, Rue Marie Curie, Rue Nicolas Copernic, Rue Simone Buisson, Rue Yves Montand, Vencelle de la roussie, Rue Maxime Aisier, Impasse Jean Vigi, Impasse du pas de monac, Passage de la roussie
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0006	SALLE B DE L'ECOLE PIERRE DUFOUR	RUE HENRI GROUES DIT L'ABBE PIERRE		NON	NON	DELIMITE PAR	Le chemin de Terrefort, la rue Henri Grosuès dit l'Abbé Pierre, la rue Robillard, la rue Courreau, la Rue nationale, la route de Bordeaux et la commune de Cubzac-les-Ponts.
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0007	BUREAU DE NOTE N°7 (ECOLE BERTRAND CABANES) :	6 RUE DE LA FONTAINE		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin du tasta, Passage du tasta, Chemin de patoche, Allée des pins, Rue Elisabeth Tildé, Rue Colette Duval, Rue Maryse Braité, Rue Adienne Bolland, Rue Hélène Boucher, Rue Rémy Mouru, Rue Jean Lavialade, Allée des fougères, Rue Marie Marvingt, Avenue Bouscaut, Avenue Eiffel, Route de Blaye, Route de vireac, Chemin de Vireac, Chemin de Fronbonnet, Chemin de la Garosse, Chemin de la clic, Route de Paris (côté pair), Rue Nationale (côté pair du n° 178 à 500), Place du Général de Gaulle, Route de Saint Antoine, Rue Max Linder, Chemin de soubiole, Chemin de bellegrappe, Passage des lavandières, Chemin de perrot, Avenue de l'Europe (les deux côtés du n° 480 à 1550), Passage de l'Europe, Rue des droits de l'homme, Passage du parc, Chemin de Vireac, Chemin de l'hippodrome, Passage route de Blaye
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 366	Saint-André-de-Cubzac	0008	GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC	90 RUE LUCIE AUBRAC		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin de papétole, Rue Marie Claude Vaillant Couturier, Rue Claire Démar, Rue Louise Weiss, Rue Olympe de Gouges, Rue Irène Joliot Curie, Rue Lucie Aubrac Rue Blanche Maupas, Rue Aimée Lallemand, Rue Simone Buisson, Chemin de Bois Milon, Impasse Marie Louise Gachet, Impasse de l'aurore, Rue Paul Valéry, Allée de l'affût, Allée de baylot, Allée des chevreuils, Chemin de baylot, Route de Saint Romain La Virvée, Impasse de calonge, Impasse de l'estalot, Impasse de mailbos, Chemin de mailbos, Chemin de gasteau, Chemin de gasteau, Chemin de jaugat, Chemin de mailbos, Chemin de la garosette, Chemin de la grave, Chemin de metzey, Chemin du planier, Impasse des sarments, Chemin de fondouville Gasteau, Chemin du bois de la barge, Route de Libourne (côté impair)
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 367	Saint-André-du-Bois	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 369	Saint-André-et-Appelles	0001	31 LE PONT DE LA BEAUZE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 370	Saint-Androny	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 372	Saint-Antoine-du-Queyret	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 373	Saint-Antoine-sur-l'Isle	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 374	Saint-Aubin-de-Blaye	0001	MAISON DES ASSOCIATIONS			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 375	Saint-Aubin-de-Branne	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0001	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE	Route de Joli Bois	OUI	NON	DELIMITE PAR	Allée de la croix vieille, allée des campanules, allée des charmes, allée des églantiers, allée des fougères, allée des goélands, allée des lauriers, allée des merisiers, allée des perdrix, allée des pins, allée des platanes, allée des Tilleuls, allée du château Lassalle, allée du chêne vert, allée du grand pin, allée Gilberte Baquey, allée Euromédoc, allée Mathilde, chemin de la haude, chemin de Marceron, route de pont-à-cot, rue des mimosa, rue des mouettes et rue des varmeaux
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0002	SALLE RONSARD	ROUTE DE GERMIGNAN		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée du cagaron, allée de Chagneau, allée de Haute grave, allée des acacias, allée des châtaigniers, allée des coquelicots, allée des grives, allée des héliotropes, allée des marronniers, allée des tourterelles, allée du champ de l'église, allée du courtyou du merle, allée du Fontenoy, allée Odilon Redon, allée Rosa Bonheur, allée Van Gogh, allée des alouettes, avenue du lycée, Chemin de Bébian, chemin du commandant Cousteau, chemin de canterperix, chemin des écoles, chemin du verdet, route de Germignan, route de Saint-Médard et rue Emile Zola

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0003	SALLE RONSARD	ROUTE DE GERMIGNAN		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la genette, allée des ardlleys, allée des cépages, allée Merlot, allée Cabernet, allée Sauvignon, allée des cerfs, allée des cigales, allée des grillons, allée des palombes, allée des pignots, allée des renardières, allée du dées, allée du faisan doré, allée du pas du lièvre, allée du pic vert, chemin du foin, Impasse des biches, impasse des écurails et impasse du coq de bruyères
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0004	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	ROUTE DE LA SERPENTINE		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la chambre, allée de la cheneraie, allée de la graveyre, allée de pinsoles, allée des bécauses, allée des fragons, allée des gravettes, allée des gain, allée des genêts, allée des héliantes, allée des oliviers, allée des trigonnelles, allée du moulin à vent, allée de la Maisonnariae de pinsoles, allée des deux chênes, allée du clos de Bayard, allée du hameau des genêts, chemin de la pudote, chemin de poticon, chemin des mûres, route de barreau, route de coumataou, route de segonnes et route du pont de chagneau
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0005	ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	ROUTE DU LA SERPENTINE		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la chanterelle, allée de la forêt, allée des althéas, allée des bergeries, allée des bergesomettes, allée des bruyères, allée des chevreuils, allée des faïnes, allée des galops, allée des giroles, allée des hirondelles, allée des lotus, allée des pavés, allée du clos, allée du grépin, allée des jardins de villpreux, chemin du Mayne d'Estève, chemin du Mayne de Jouan, chemin du monastère, route de Castelnaud, route de Hourton, route de Loustaouviell et route de Saltaunes
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0006	ESPACE VILLEPREUX - SALLE TOPAZE	37 ROUTE DU TRONQUET		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Antoine de Saint Esapéry, allée Ariane, allée d'Andromède, allée d'Arcadie, allée de Cantelaud, allée de Cassiopée, allée de la garene, allée de la lyre, allée du bois de la licorne, allée du cygne, allée du hameau de Marcelon, allée du nord, allée du sud, allée Georges Guynemer, allée Hélène Boucher, allée Jean Mermoz, allée Lanclot de Ferron, allée Maryse Bastié, allée Pierre de Villpreux, chemin d'argos, chemin de la tuilerie, chemin des landes de basson, chemin du Hou, impasse Didier Daurat, route de la serpentine, route de Lacanau, route de Picot et route du Tronquet
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 376	Saint-Aubin-de-Médoc	0007	ESPACE VILLEPREUX - SALLE HERMES	37 ROUTE DU TRONQUET		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Pérouse, allée de la pinède, allée des amazons, allée des mésanges, allée des quatre vents, allée du médoc, allée du pas de la tourte, allée Eric Tabarly, allée Margaux, allée Saint Julien, chemin des quatre lagunes, chemin des vignes, impasse Scott, route de cujac, route de joli bois, route de louens, route de mauteemps, route de Moanic, rue Christophe Colomb, rue Jacques Cartier, rue James Cook, rue Magellan, rue Marco Polo et rue Vasco de Gama
3	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 377	Saint-Avit-de-Soulège	0001	MAIRIE	LIEU DIT J'Y VOIS CLAIR		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	0001	BOURG DE SAINT AVIT	MAIRIE	Salle du Conseil Municipal	OUI	NON	DELIMITE PAR	au sud par le côté droit de la route départementale 936 (du n°1211 route de Bergerac jusqu'au pont du Seignal en limite de la commune de Pineuilh) à l'ouest par le ruisseau le Seignal jusqu'à son embouchure sur la Dordogne ; au nord en partant de la route du Sac (dernière habitation n°284) dans l'axe rejoignant le chemin rural n°10 dit " des Carriers au Grand Pré " et par le Motron en incluant à l'Est, les maisons jusqu'au n°166, route de l'Etang ; à l'Est du Motron après l'habitation n°166, route de l'Etang en passant à l'Est du lieu-dit Grand Désir en ligne droite de la limite d'agglomération (cimetièrre) sur la route du Moulin (dernière habitation au n°542, jusqu'au n°1211, route de Bergerac)
3	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	0002	LES VILLAGES	MAIRIE	Restauration Scolaire	NON	NON	DELIMITE PAR	le reste de la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 379	Saint-Brice	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 380	Saint-Caprais-de-Blaye	0001	SALLE DES MARIAGES			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	0001	SALLE DE JEUX	ECOLE MATERNELLE	2 avenue de Loustallaut	OUI	NON	DELIMITE PAR	avenue de Loustallaut (côté pair), avenue de Mercade (côté impair), boîte postale 7, chemin de Carbonneau, chemin de Cocey, chemin de la Fosse Ferrière (côté pair), chemin de Grand Bertrand, chemin de Lartigue, chemin de Loupes, chemin de Manno, chemin de Peille Pelade, chemin de St-Front, chemin des Ormes, chemin des Sous-Bois, chemin des Tambourins, chemin du Limancet, impasse de la Mare, impasse des Oeilletes, impasse du 25 avril, impasse du Terroir, Le Limancet, Le Village de St Caprais, Lot Argenton, Lot des Tambourins, Lot La Grave, Lot La Margreuse, Lot Les Charmilles, Lotissement Lagrave, Lotissement Le Vallon, Lotissement Peille Pelade, Place de l'Eglise, Place des Jumelages, Place du Village, Platon, route Croix de la Mission (côté pair), route de Cambianes, route de Cénac, route de Crion, route de Sadirac (côté pair), rue Carvoctra, rue de l'Eglise, rue des Eucalyptus, rue des Poiriers
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	0002	CANTINE	ECOLE MATERNELLE	2 avenue de Loustallaut	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue de Luzanne (côté pair), chemin de Cénac, chemin de Fermidroit, chemin de Fontainebeau, cheminde la Bidane, chemin de la Sablière, chemin de l'Ombrière, chemin de Madrolle, chemin de Terral, chemin de Versailles, chemin des Gats, chemin des Meneaux, Le Carpe, Lot la Courte Paille, Lot les Hautes Terres, Lot les Peupliers, passage des Meneaux, route Croix de la Mission (côté impair), route de Madirac, route de Sadirac (côté impair), route de St-Genes route de Tabanae (côté pair), route départementale 14
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 381	Saint-Caprais-de-Bordeaux	0003	LE PATIO	ECOLE MATERNELLE	2 avenue de Loustallaut	NON	NON	DELIMITE PAR	allée Paul Gauguin, avenue de Loustallaut (côté impair), avenue de Luzanne (côté impair), avenue de Mercade (côté pair), Carreyre, chemin de Bazanac, chemin de Bichon, chemin de Carreyre, chemin de Clnet, chemin de Couder, chemin de Fosse Ferrière (côté impair), chemin de Mouynet, chemin de Pontac, chemin de Tempête, chemin de Teycheneyre, chemin du Buc, chemin du Lac, chemin du Petit Maître, Clos Bellas Vista, Hameau de Bichon, impasse Auguste Renoir, Le Hameau de Bichon, Les Hauts de St-Caprais, Lot Les Côteaux du Village, Lot la Garene, Lot Parc de Montadet, Lotissement Carreyre, Patagroux, route de Baurech, route de Cambes, route de Gourgues, route de Tabanae (côté impair), route du Stade, rue Auguste Renoir, rue Claude Monet, rue Marc Chagall, rue Pablo Picasso
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 382	Saint-Christoly-de-Blaye	0001	SALLE POLYVALENTE DE COURADE			OUI	NON	DELIMITE PAR	A l'Ouest de la départementale 132 (du sud au nord), à savoir : Lieu-dit « Glemm, Cathelineau, Rioucreux, Moulin de Rioucreux, Moumas, Ravion, La Musette, Vinet, Jussas, Les Denis, l'Etang (partie Ouest, n° 3, 3 bis, 4, 6, 8, 9, 9 bis, 10), le Heurt, Berland, Rabut, Pont Petit, Marchais, Le Maine, les Garelles, les Quins, les Pierrières, les Places, Moulin de Pessonier, Moulin-Neuf, Chante-Oiseau, la Corderie, Coarade, la Gare (n° 2-2bis, 3-3bis, du n° 6 au n° 9, les n° 23-23bis et 24), Métairie de Dubraud, Contrand, Montauban, Plassance, Moulin de Chauvin (n° 1), Au Midi de Dubraud, les Cluses, La Tuilerie, Le Terrain des Gailloux, Métairie de Meynard, Sous le Jaré de Menot, les Cabanes, Le Terrain des Cabanes, Le Jaré de Boudillias, Bellevue » avenue Paul Armandin, rue de la Gare (côté impair du n° 1 au n° 9), place de l'Eglise, rue de la Gare (côté pair du n° 2 au n° 10 - du n° 14 au n° 18 et du n° 22 au n° 32) - (côté impair n° 33bis) - (côté pair du n° 34 au n° 46 et du n° 50 au n° 54) - (côté impair n° 55) - (côté pair du n° 56 au n° 58) et route de Saint-Savin (côté pair du n° 2 au 30)
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 382	Saint-Christoly-de-Blaye	0002	SALLE POLYVALENTE DE COURADE			NON	NON	DELIMITE PAR	A l'Est de la Départementale 132 (du sud au nord), à savoir : Lieu-dit « Les Trias, Les Petits Ardouins, Grilol, Chante-Alouette, La Mouljasse, les Chaumes, Hervé, Rourier, Coffin, Petit Coffin, Raclet, Brisson, l'Etang (partie Est RD, n° 7, 11) Caillau, la Vergnée, Les Teureux, Querion, l'Ombrière, Bavolet, la Perotine, Morisseau, la Gare (les n° 4, 5, 11 et 11bis - du n° 12 au 22), Valade, Boulton, Brandelotte, Le Maine Blanc, Greleau, la Gache, Moulin de la Gache, Lac du Moulin Blanc, Bouillon Nord, Dubraud (les n° 4, 6 et 12), Chauvin, Moulin de Chauvin (n° 1), Au Midi de Dubraud, les Cluses, La Tuilerie, Le Terrain des Gailloux, Métairie de Meynard, Sous le Jaré de Menot, les Cabanes, Le Terrain des Cabanes, Le Jaré de Boudillias, Bellevue » avenue Paul Armandin, rue de la Gare (côté impair du n° 1 au 5 bis - le n° 11- du n° 15 au n° 23 ter et du n° 25 au n° 41), rue du 19 mars 1962, rue du Docteur Gabriel Perrachon, rue du Docteur Matus Pundik, rue des Anciens Combattants 1962 (côté pair du n° 2 au n° 10 bis) - et du n° 11 au n° 13), route de Saint-Savin (côté impair les n° 9, 13, 15 et 19) .
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 383	Saint-Christoly-Médoc	0001	SALLE COMMUNALE	MAIRIE		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 384	Saint-Christophe-des-Bardes	0001	Mairie	Salle des mariages		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 385	Saint-Christophe-de-Double	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement	Circo Mg	CA	Canton	Codelnsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
														Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 386	Saint-Cibard	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 387	Saint-Ciers-d'Abzac	0001	MAIRIE	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 388	Saint-Ciers-de-Canesse	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 389	Saint-Ciers-sur-Gironde	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON		lieux-dits Vitrezay, la Boulogne, la Boyevale, la Chaus, la Charent, la Melonne, les Hauts Ruffons, la Montratte, la Ballode, les Greniers, la Chapelle, Laudonne, les Calkongs, Pas d'Ozelle, chez Baudry, chez Driou, les Grelauds, chez Boisson, chez Maillet, la Brulerie, les Drouillards, Pas de Gourbeuil, Petit Village, cité des Entreprises, la Cassine, le Bourg, la Borderie.
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 389	Saint-Ciers-sur-Gironde	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		lieux-dits Cité des Pins, Cité des Vignes, Cité de la Gare, Cité Bellevue, Pinson, les Martinauds, les Reynards, le Liaga, les Bureauas, le Bois, le Sablard, l'Etang, le Grand Font, les Chauvelles, les Berthets, Cité de Michenauds, Pagnolet, les Ferrés, Saint-Fiacre, les Renauds, les Augrons, les Coyers, les Places
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 390	Sainte-Colombe	0001	SALLE ADMINISTRATIVE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 391	Saint-Côme	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 392	Sainte-Croix-du-Mont	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 393	Saint-Denis-de-Pile	0001	LE BOURG	LA MAISON DE L'ISLE - PLACE DE LA REPUBLIQUE		OUI	NON		Avenue F. Mitterrand et Champ de Foire, avenue du Général de Gaulle, chemin de Robert, chemin des Berufs, chemin des Gravères, impasse des Jardins, impasse du Docteur Pallat, impasse du Puits, impasse Lafayette, impasse Terminus, lotissement Les Sources, place de l'Eglise, quai de l'Isle, résidence de l'Isle, route de Coutras au carrefour de Frappe au giratoire F. Mitterrand, route de la Gare, route de Paris jusqu'au carrefour de Frappe, rue Albert Felloneau, rue de l'Eglise, rue des Chantiers, rue du Général Chazeau, rue du Pont, rue du Port Gabean, route de Lussac, rue Marie Curie, rue Georges Sand, Résidence du Tilleul, chemin des prés Cassat, Place Victor Hugo, Résidence du Bois Joli, rue Alfred de Musset et rue des Sources
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 393	Saint-Denis-de-Pile	0002	SAINT DENIS NORD	LA CHARTREUSE DE BOMALE	ROUTE DE GUITRES	NON	NON		Avenue de Bômale, avenue de la Liberté, chemin d'Assine, chemin de Chapet, chemin de la Fontaine, chemin des Brulés, chemin des Haras, impasse du Bois, lotissement Assine, résidence les Platanes, route de Coutras à partir du giratoire F. Mitterrand, route de Guitres, route de la Reulle, route de La Martin, route des Chèvres, route du Matha, route du Port du Flays, route des Naives Blanches, rue Daniel Balavoine, rue des Platanes, rue du Château Mexant, rue du Docteur Pierre Teurlay, rue du Port de Chaumette, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel, rue Léo Ferré, rue Maurice Ferchaud, rue Michel Berger, rue Saint Fort, zone artisanale Beaumale, rue Edith Piaf, rue Boris Vian, Impasse Barbara, résidence du Parc, Lotissement les Girondins et rue du Poncy.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 393	Saint-Denis-de-Pile	0003	SAINT DENIS SUD	SALLE OMNISPORTS	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	NON	NON		Chemin Champy Ytiaux, chemin de Bailly, chemin des Acacias, chemin des Rosignols, impasse des Chardonnetts, impasse des Grives, impasse du Lavoit, lotissement Clos les Eymetis, lotissement la Piccelle, Port de Savignac Nord, route de Breuil, route de Coudreau, route de Goujon, route de la Commanderie, route de Paris à partir du carrefour de Frappe, route de Pinaud, route de Robin, route de Saint Emilion, route des Bardes, route du Gros Chêne, rue de la Sclerie, rue du Bocage, rue du Magnolia, rue du Tommelet, rue des Bruyères, route du Moulin, route de Nouet, rue des Genêts, rue de Petit Frappe, allée du Mauriens, chemin de la Moulinette, Le Grand Jolin, rue des Bruyères, Lotissement La Piccelle et rue Clément Ader.
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 393	Saint-Denis-de-Pile	0004	SAINT-DENIS EST	SALLE DES FETES	PLACE DE LA REPUBLIQUE	NON	NON		Chemin de Guaydon, chemin de la Cabane, chemin de la Pétouse, chemin de l'Abreuvoir, chemin de l'Ascendrome, chemin de l'Aigron, chemin des Péralas, chemin des Tailis, chemin des Treilles, chemin du Bois Rond, chemin du Champ d'Henri, chemin du Grand Bouquet, chemin du Pin Franc, chemin du Pradot, chemin Latéral, lotissement Pré de Lombière, route de la Pinère, route de Lamarche, route de l'Europe, route de Lyon, route de Punguy, route des Artigues, route des Lavandières, route du Barry, route du Bois de Caille, route du Pas du Loup, rue des Bouvreuilis, rue des Charpentiers, rue des Merles, rue Durand, rue des Plaqueottes, chemin de Dalcau, chemin des Laurettes, impasse des Renardières, chemin des Terriers, rue du Lavié, route de la Fiote, Impasse du Grand Callevat, Avenue de l'Europe, chemin des Grillaux, Impasse des Treilles, Impasse du Picard, route des Terriers, route du Vignon
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 394	Saint-Emilion	0001	ESPACE GUADET			OUI	NON		Lieux-dits situés au nord de la route départementale 243 ainsi que dans toutes les rues du bourg délimitées par l'avenue de Verdun, l'avenue du 8 Mai, le chemin de la Pège, la rue de la Madeleine, la voie communale de Fongaban et les lieux-dits « la Clotte » et « Bergat ».
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 394	Saint-Emilion	0002	ESPACE GUADET			NON	NON		Lieux-dits situés au sud de la route départementale 243 et du bourg
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 395	Saint-Estèphe	0001	MAIRIE	LIEU DIT CANTELOUP		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 396	Saint-Etienne-de-Lisse	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Eulalie	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON	DELIMITE PAR	Au nord et à l'est par la commune de Saint Loubès, au sud par l'allée Cuvier y compris rue Georges de Sonnevillie uniquement côté pair inclus et rue de la Tour Guayraud non incluse ; à l'ouest par l'avenue de l'Europe et la rue A. Pousson non incluses
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Eulalie	0002	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	Au nord par la commune d'Ambarès et Lagrave ; à l'est par l'avenue de l'Europe et la rue E.Cotelette, rue du professeur Moure, la rue Georges de Sonnevillie incluse uniquement côté impair, au sud par la rue Michel Montaigne y compris rue Pasteur
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Eulalie	0003	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	Au nord par la rue A.Piquet et la rue Laroque incluses ; à l'est par la rue Savinien Vivien et impasse Baron incluse ; au sud par la rue Gustave Eiffel non incluse ; à l'ouest par l'autoroute A.10 et l'avenue de l'Aquitaine incluse.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Eulalie	0004	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	Au nord par l'avenue Gustave Eiffel incluse et la rue de la Tour Guayraud incluse ; à l'est par la commune d'Yvrac ; au sud par la commune de Lormont ; à l'ouest par l'autoroute A.10 et la rue Marcel Pagnol non incluse
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 398	Saint-Exupéry	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 399	Saint-Félix-de-Foncaude	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 400	Saint-Ferme	0001	SALLE D'ACCUEIL DE L'ABBAYE			UNIQUE	NON		Toute la commune

## ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
				Les Coteaux de Dordogne	33 401	Sainte-Florence	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Le Réolais et Les Bastides	33 402	Sainte-Foy-la-Grande	0001	COMPLEXE CULTUREL "CLARISSE BRIAN RECLUS"			OUI	NON	DELIMITE PAR	les quais du Québec (de la rue M. Montaigne à la rue J.J. Rousseau, côté impair), la rue J.J. Rousseau (des quais de la Brèche au Boulevard Garrau, côté pair), Boulevard Garrau (rue J.J. Rousseau côté impair à la Place Broca), Place Broca du n° 12 au n° 16, Avenue de Verdun (de la Place Broca au ruisseau le Veneyrol), rue Michelet (Avenue de Verdun à la limite de Pineuilh), rue Ithier Gorin (du Veneyrol à la rue M. Montaigne) et la rue M. Montaigne du n° 9 au n° 1.
				Le Réolais et Les Bastides	33 402	Sainte-Foy-la-Grande	0002	COMPLEXE CULTUREL "CLARISSE BRIAN RECLUS"			NON	NON	DELIMITE PAR	l'Avenue de Verdun (Lyée à la Place Broca), Place Broca (Avenue du Verdun au Veneyrol), rue des Bains (Avenue P. Broca à la rue Chastel), rue Chastel (rue des Bains à la rue E. Faure), Avenue de la Gare du n° 22 au n° 44, Place du 8 mai 1945, rue A. Mathieu (Avenue de la Gare à la limite de Pineuilh), rue P. Tourny (de la limite avenue Foch de Pineuilh à l'angle de l'avenue Maréchal Juin de Pineuilh), avenue Maréchal Juin en limite de Pineuilh, à la Dordogne, Quais de la Brèche (avenue Faucher à la rue J.J. Rousseau côté pair), rue J.J. Rousseau (Quais de la Brèche au Boulevard Garrau côté impair), et Boulevard Garrau (rue Chastel à la Place Broca).
				L'Entre-Deux-Mers	33 403	Sainte-Foy-la-Longue	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	DELIMITE PAR	Toute la commune
				Le Réolais et Les Bastides	33 404	Sainte-Gemme	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				L'Estuaire	33 405	Saint-Genès-de-Blaye	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Les Coteaux de Dordogne	33 406	Saint-Genès-de-Castillon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Le Nord-Gironde	33 407	Saint-Genès-de-Fronsac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Créon	33 408	Saint-Genès-de-Lombaud	0001	SALLE POLYVALENTE	1 ROUTE DE CREON		UNIQUE	NON		Toute la commune
				L'Entre-Deux-Mers	33 409	Saint-Genis-du-Bois	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				L'Entre-Deux-Mers	33 411	Saint-Germain-de-Grave	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Le Nord-Médoc	33 412	Saint-Germain-d'Esteuil	0001	MAIRIE			OUI	NON		Le Bourg
				Le Nord-Médoc	33 412	Saint-Germain-d'Esteuil	0002	SALLE DES FETES D'ARTIGUILLON			NON	NON		Liard, Laroza La Tour, Saint Gaux, les Poyseaux, Lagune, Darrat, Deux-Lagunes, Artiguillon, Guibean, Fombardin
				Les Coteaux de Dordogne	33 413	Saint-Germain-du-Puch	0001	ECOLE MATERNELLE			OUI	NON		Partie Ouest de la commune délimitée par la route départementale n°20 jusqu'aux limites des communes de Vayres, Beybès et Caillan, Sillibout, Croignon (sauf chemin de Morbeuf)
				Les Coteaux de Dordogne	33 413	Saint-Germain-du-Puch	0002	ECOLE MATERNELLE			NON	NON		Partie Est de la commune délimitée par la route départementale n°20 jusqu'aux limites des communes de Arveyres, Nérigean et Baron (Rajout du chemin de Morbeuf)
				Le Libournais-Fronsadais	33 414	Saint-Germain-de-la-Rivière	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Le Nord-Gironde	33 415	Saint-Gervais	0001	MAIRIE	Salle du conseil Municipal		UNIQUE	NON		Toute la commune
				Le Nord-Gironde	33 416	Saint-Girons-d'Aiguevives	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
				Le Sud-Médoc	33 417	Sainte-Hélène	0001	SALLE DES FETES	3, route de Castelnaud		OUI	NON		Le Bourg de la commune domiciliés à l'Est de la route départementale n°5 ainsi que le hameaux de cette partie de la commune: la Providence, Sadoullan, Surtz, Gémeillan, Bacquerins et Bédillon

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo	Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330		Le Sud-Médoc	33 417	Sainte-Hélène	0002	SALLE DES FETES	3, route de Castelnaud		NON	NON		Le Bourg de la commune domiciliés à l'Ouest de la route départementale n°5 ainsi que le shameaux suivants : Les Vallons, Lande des Moulins, le Devés, Cordes, les Constantinens, petit Ludé, Grand Ludé, Planquepeyre, Touriac, les Tronquats, Tausat, la Rade et Villeveuve
3	LANGON	12	3327		Le Réolais et Les Bastides	33 418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327		Le Réolais et Les Bastides	33 419	Saint-Hilaire-du-Bois	0001	SALLE DE REUNION	à proximité de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3310		Les Coteaux de Dordogne	33 420	Saint-Hippolyte	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3310		Les Coteaux de Dordogne	33 421	Saint-Jean-de-Blaignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0001	ESPACE SIMONE VILLENAVE	40 avenue du Las		OUI	NON	DELIMITE PAR	Place Charles de Gaulle, impasse des Miriers, rue des Acacias, rue de Camarey, rue des Tamaris, rue du Crabe, rue de la Pinède, impasse Pierre Laticôtre, rue Louis Bréguet, impasse Charles Nungesser, impasse Alberto Santos Dumont, impasse François Coli, impasse des Bolets, rue des Cèpes, rue des Coulemelles, rue des Coprins, impasse des Bidouas, rue du Pas du Bois, allée des Charbonnières, avenue de Pierrotin.
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0002	ESPACE SIMONE VILLENAVE	40 avenue du Las		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Giroles, avenue de Francillon, rue des Monilles, impasse des Mousserons, impasse de la Chénraie, impasse Videau, allée du Bois Doré, rue du Pas de la Craste, allée des Abeilles, allée des Papillons, impasse des Cigales, allée des Ecuriels, rue des Chanterelles, rue des Armillaires, impasse des Lactaires, impasse Cantemerle, avenue du Duc de Lorge (impair entre avenue du Las et giratoire Tillon-Giroles), avenue du Duc de Lorge (pair et impair entre giratoire Tillon-Giroles et Berganton), allée d'Blaguet (entre avenue du Duc de Lorge et avenue de Pierrotin).
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0003	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de Tillon, rue de la Garloche, rue de la Pierre, allée d'Ilaguet (entre carrefour Bergeries-Tillon et avenue du Duc de Lorge), impasse du Pont de Cavernes, rue de la Craste Neuve, impasse des Arbusiers, impasse des Mouttes, impasse des Genêts, rue des Jonquilles, impasse de la Chénaie, impasse des Jassions, impasse Elise Deroche, chemin de Ribot, rue Louis Blériot, impasse Roland Garros, impasse Charles Voisin, impasse Hélène Boucher, rue Jacqueline Auriol, impasse Dieudonné Costes, impasse Didier Daurat, impasse Georges Guyonnet, rue Clément Ader, impasse Henri Farman, rue Jean Mermoz, impasse Maryse Bastié, place Antoine de Saint-Exupéry, allée des Bergeries, avenue du Duc de Lorge (pair entre avenue du Las et giratoire Tillon-Giroles), avenue du Las (impair du giratoire de la Fontaine au giratoire des Bergeries).
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0004	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Las (depuis le giratoire du collège jusqu'au feu du Las), avenue du Cap Ferret, chemin de Tison, rue du Grand Barrail, allée de Saussets, allée de Maisonnieux, allée de la Vignotte, allée des Gravettes, allée des Paons, impasse des Pendreaux, allée des Palombes, rue des Tourterelles, impasse de la Bugade, rue des Grives, rue des Loriots, rue de la Piste du Gard, impasse de la Molinie, rue de la Salicaire, rue des Ajoncs, allée de Berganton, impasse Ernest Demigès, allée des Primevères, chemin du Vigeon, chemin de l'Ombroise.
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0005	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Las (du giratoire des Bergeries au giratoire du collège), impasse François Mauriac, impasse Michel Montaigne, rue Montesquieu, rue Alfred de Musset, impasse Prosper Mérimée, impasse Frédéric Mistral, rue André Malraux, rue Guy de Maupassant, avenue d'Arnaudot, impasse Pomerol, avenue Saint-Emilion, allée Puisseguin, impasse Fronsac, impasse de l'Entre Deux Mers, impasse des Gemelles, allée du Hapshot, allée du Pitey, rue de la Gemme, impasse du Barras, allée des Résiniers, rue du Galip, allée de l'Escourat, allée de la Palmette.
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0006	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Las (pair du giratoire de l'église au giratoire des Bergeries), allée du Paysan, avenue de la Clairière Saint-Jean, avenue du Bossut, rue des Fauvettes, impasse des Abscettes, rue des Mésanges, impasse des Vanneaux, rue des Pignons, rue de la Pelouse, rue de Bergos, impasse des Lilas, impasse des Bleuets, impasse des Coquelicots, impasse du Muguet, allée du Flamand, allée du Joli Bois, avenue des Chênes, allée des Brayères, rue du Courtiou, avenue des Pins (jusqu'au giratoire du Courtiou).
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0008	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue des Pins (depuis le giratoire du Courtiou), impasse des Frénes, rue des Fougères, allée du Parc, rue des Erables, impasse des Platanes, rue de Chambrière, impasse des Sapinettes, allée des Epictas, allée de la Pignada, allée des Pinastres, avenue de Mariagnas, rue de la Matoque, impasse du Laugay, rue de Mongran, rue de Chantegrive, impasse Verlaire, impasse Lamartine, impasse Victor Hugo, avenue de Bordeaux (jusqu'au giratoire du Blayais), rue des Badines, impasse Louis Pasteur, rue Joliot Curie, impasse Denis Papin, rue des Prairies, impasse des Frères Lumière, impasse Alexandre Flemming, impasse Güttenberg.
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0007	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue de Bordeaux (depuis le giratoire du Blayais jusqu'en limite de commune), chemin du Blayais, chemin de la Princesse, impasse des Audeilles, allée des Anguillères, chemin du Libraire, allée Aristide Briand, allée Léon Joshua, allée Léon Bourgeois, allée Ferdinand Buisson, allée René Cassin, impasse Duke Ellington, allée Albert Schweitzer, allée Frédéric Passy, allée Norah Jones, allée Louis Armstrong, allée Ella Fitzgerald, impasse Sarah Vaughan, allée des Palanques, allée des Dunes, allée du Mayne, avenue d'Armauchot, rue Lafourcade, avenue de Boulae, rue du Camp de Souge, rue Dauphine, chemin de la Métairie, allée du Partage, impasse de Boulae, allée Isaac Newton, allée du Pirsan, allée de Barlan, rue Marie Curie, chemin du Baron, allée Benjamin Franklin, allée Paul Langevin, allée Thomas Edison, rue Nicolas Copernic, rue André Marie Ampère, rue Blaise Pascal, rue Guy Lussac, impasse Johannes Kepler, allée de Péronette, impasse du Druandier, impasse du Forgeron, allée des Deux Poteaux, allée Courbet, chemin de la Poudrière.
2	BORDEAUX	6	3319		Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Illac	0008	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Bourg de Saint Julien, lieux-dits « Talbot », « Barton », « La Mouline », « Le Tasta », « Le moulin Riche », « Lagrange ».
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322		Le Nord-Médoc	33 423	Saint-Julien-Beychevelle	0001	SALLE DU CONSEIL			OUI	NON		de Beychevelle, lieux-dits « Beaucaillou », « Grand-Larose ».
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322		Le Nord-Médoc	33 423	Saint-Julien-Beychevelle	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		au nord de la départementale 104 (comprise entre la route de Carcans et la route nationale 215)
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330		Le Sud-Médoc	33 424	Saint-Laurent-Médoc	0001	SALLE DES MARIAGES			OUI	NON		à l'est de la nationale 215 jusqu'à la limite de Saussac inclus
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330		Le Sud-Médoc	33 424	Saint-Laurent-Médoc	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		au sud de la départementale 104 et de la nationale 215 y compris les villages de Corconnac et suivants
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330		Le Sud-Médoc	33 424	Saint-Laurent-Médoc	0003	SALLE DES FETES			NON	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320		Le Nord-Gironde	33 425	Saint-Laurent-d'Arce	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3310		Les Coteaux de Dordogne	33 426	Saint-Laurent-des-Combes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune

## ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
														Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 427	Saint-Laurent-du-Bois	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 428	Saint-Laurent-du-Plan	0001	MAIRIE	au bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 429	Saint-Léger-de-Balson	0001	MAIRIE	SALLE DE REUNION		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 431	Saint-Léon	0001	MAIRIE	14, route de Mondon		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 432	Saint-Loubert	0001	SALLE DES FETES RAYMOND CASTAING	LIEU-DIT BENQUET		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0001	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		OUI	NON		au nord, par la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'est, par les communes de Izon et Saint Sulpice et Cameyrac ; au sud, par la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'ouest, par l'avenue de Port et le chemin de la Cavemière
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0002	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'est, par la commune de Saint Sulpice et Cameyrac ; au sud, par la RD 242 (avenue de la République) ; à l'ouest, par le Chemin de la Cavemière.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0003	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la RD 242 (avenue de la République) ; à l'est, par la commune de Saint Sulpice et Cameyrac ; au sud, par la commune de Montussan, le chemin du Roy, la rue du Truch et le chemin de la Liberté ; à l'ouest, par la commune de Sainte Eulalie, le chemin de Terrefort et le chemin de Mage
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0004	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par le chemin des Anglais ; à l'est, par le chemin de Mage, le chemin du Roy, la rue du Truch et le chemin de la liberté ; au sud, par les communes de Yvrac et Montussan ; à l'ouest, par la commune de Sainte Eulalie, le chemin de Terrefort et le chemin de Poummy.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0005	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la Donlogne ; à l'est, par les chemins Maubourget et la Cavemière, l'avenue du Port et la RD 115 (chemin du Poumey) ; au sud, par le chemin de Terrefort ; à l'ouest, par les communes de Ambarès et Lagrave, Saint Vincent de Paul et Sainte Eulalie).
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0006	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la RD 242 (route d'Ambarès, avenue pasteur, avenue de la République) ; à l'est, par la rue Max Linder ; au sud, par le chemin des Anglais ; à l'ouest, par le chemin de Maubourget.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 434	Saint-Louis-de-Montferrand	0001	ECOLE MATERNELLE "LES BORDS DE GARONNE"			OUI	NON		Rue Marcel Boudy, rue Gaston Bourreau, rue Louis Caillaud, rue Albert Chalaux, avenue Victor Hugo EDF, Gajus, avenue de la Garonne - du 95 au 195 côté impair et du 106 au 196 côté pair, rue Gaudin, Impasse Grande du Gu, avenue Victor Hugo, rue Camille Laidys, rue Louis Lagardère, rue des Lauriers, place de la Main, rue Louis Monteau, rue de la Pais, impasse de la Pais, rue Marcel Paul, impasse Pierre Poi, Place de la Revolution, rue Belle Rive, rue Jean Sabourain, groupe Scolaire
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 434	Saint-Louis-de-Montferrand	0002	FOYER INTERGENERATIONNEL	Rue Louis Monteau		NON	NON		Impasse Baudelaire, impasse Georges Baudry, rue Jean Michel Bertranet, rue Georges Brasseur, avenue Jacques Brel, impasse André Brisson, rue Joliot Curie, rue Roger Espagnat, les Fonds de la Palanque, impasse Jean de la Fontaine, avenue de la Garonne - du 1 au 93 côté impair et du 2 au 104 côté pair, rue de la Jalle, impasse Jaumouille, rue du Clos de Jourdanne, rue du Pre de Jourdanne, rue des Lilas, lieu-dit la Mothe, lieu-dit la Palanque, impasse Prevost, impasse Roncard, rue des Rossiers, impasse Georges Sand, rue des Tamaris et rue Boris Vian, rue du Temps Passé, rue Lucie Aubrac
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 435	Saint-Macaire	0001	MAIRIE	8 allée des tilleuls		UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 436	Saint-Magne	0001	MAIRIE	12 route de Bordeaux		OUI	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 436	Saint-Magne	0002	SALLE DES FETES	LIEU DIT DOUENCE		NON	NON		Partie de la commune située au nord du chemin départemental 936 et délimitée par les communes de Saint Pey d'Armens, Saint Etienne de Lisse, Sainte Colombe, Belvès de Castillon et Castillon la Bataille
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 437	Saint-Magne-de-Castillon	0001	SALLE POLYVALENTE			OUI	NON		Partie de la commune située au sud du chemin départemental 936 et la commune de Sainte Terre et la rivière « Dordogne
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 437	Saint-Magne-de-Castillon	0002	SALLE POLYVALENTE			NON	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 438	Saint-Maixant	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 439	Saint-Mariens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 440	Saint-Martial	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 441	Saint-Martin-Lacaussade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 442	Saint-Martin-de-Laye	0001	SALLE DES ASSOCIATIONS - 4 BOUTEILLE SUD			UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo	Mg	CA	Canton	Codelnsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
															Toute la commune
3	LANGON		12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 443	Saint-Martin-de-Lerm	0001	SALLE DE REUNION			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON		12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 444	Saint-Martin-de-Sescas	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	LIBOURNE		11	3321	Le Nord-Libournais	33 445	Saint-Martin-du-Bois	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON		12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 446	Saint-Martin-du-Puy	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	LIBOURNE		11	3321	Le Nord-Libournais	33 447	Saint-Médard-de-Guizières	0001	MAIRIE			OUI	NON		au sud de la route nationale 89
6	LIBOURNE		11	3321	Le Nord-Libournais	33 447	Saint-Médard-de-Guizières	0002	SALLE DE LA ROSE GUIZIEROISE	24 COURS DU GENERAL DE GAULLE		NON	NON		au nord de la route nationale 89
2	BORDEAUX		9	3308	La Brède	33 448	Saint-Médard-d'Eyrans	0001	SALLE DES FETES	Place du 11 novembre		OUI	NON		Allée Auguste Renoir, allée Paul Cézanne, Allée du Bédat, Allée Coudouneau, Allée Dulac, Avenue du Cordon d'Or, Chemin du Pontet, Rue Bernard Buffet, Rue Rembrandt, Rue des Iris, Rue des Gilettes, Rue Edouard Manet, Rue P. Gauguin, Rue Salvador Dali, Rue T. Lautrec, Rue Vincent Van-Gogh, Rue Pablo Picasso ainsi que les électeurs rattachés administratifs
2	BORDEAUX		9	3308	La Brède	33 448	Saint-Médard-d'Eyrans	0002	SALLE DES FETES	Place du 11 novembre		NON	NON		Allée des Mézanges, Allée du Milan, Rue des Micocouliers, Allée du Lavoir, Avenue de Canterane, Avenue de l'Esteyrolle, Avenue du 8 mai, Avenue de Baron, Chemin de la Bugonne, Côte de Monteroy, Place des Bouilleurs de cru, Place du XI novembre, Rue des Fauvettes, Rue du Lavoir, Rue du Milan, Allée Camille Claudel, Allée des Alamandiers, Allée des Cerisiers, Allée des Erables, Allée des Bruyères, Allée des Genêts, Allée des Pommières, Avenue de Baron, Chemin du Muguet, Chemin du Cabernet, Rue des Cyprés, Rue des Vignes
2	BORDEAUX		9	3308	La Brède	33 448	Saint-Médard-d'Eyrans	0003	SALLE DES FETES	Place du 11 novembre		NON	NON		Chemin des Bouvreuils, Chemin de Manant, Chemin du Château, Chemin du Petit Bréuil, Route de l'Isle Saint Georges, Allée de la Chapelle, Allée Naudin, Allée des Acacias, Allée des Châtaigniers, Allée des Chênes, Allée des Fusains, Allée des Merisiers, Allée des Peupliers, Allée Cruzeau, Allée des Pins, Avenue du Sablé d'Espert, Chemin Gladiche, Chemin de la Peguileyre, Chemin de Matot, Chemin de Mons, Chemin des Marais, Chemin des Prés, Chemin des Rosiers, Chemin des Sables, Chemin des Brulleaux, Chemin du Pin Parasol, Chemin du Priou, Rue des Tamaris, Route départementale 1113, Route des Brouilleaux, Route de Larchey, Rue des Lauriers, Sentier du Cruzeau, Rue Muscadelle, Rue Simillon, Rue des Eglantiers
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0001	HOTEL DE VILLE - HALL D'ACCUEIL	Place de l'Hôtel de Ville		OUI	OUI		Passage Cadier, Place du 8 mai 1945, Place de l'Hôtel de Ville, Rue Jean Jaurès, Avenue Montesquieu, Rue Albert Mennaut, Rue Francis Poulenc, Rue Jean Duperrier (du n° 57 au n°999), Place de la République, Chemin des Vergers, Rue François Mitterrand, Place François Mitterrand, Rue Antoine Lamoignon, Rue Armand Berlan, Rue Firmin Montaigne, Rue François Fourcade, Rue Pierre Lasserre et Rue Serge Nouilles
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0002	CENTRE 1	Ecole Maternelle Montaigne, annexe	Avenue de la Boetie	NON	NON		rue Clément Destalles, rue Paul Dethomas, rue d'Amis, allée du Béarn, rue de Gascogne, rue de Guyenne, rue du Languedoc, rue du Périgord, impasse Raoul Dautry, rue Saintonge, allée des anémones, avenue de la Boétie, avenue du Cramat, allée des Glycines, allée des Jonquilles, allée des mimosa, allée des roses, chemin de Titan et avenue Montaigne du n°114 au n°178, avenue Montaigne du n°91 au n°145
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0003	LA GARENNE 1	Ecole Élémentaire de la Garenne - Hall principal	allée des Acacias	NON	NON		allée des chênes, allée des hêtres, allée des Iris, place des Ormeaux, allée des cèdres, allée des Aubépines, allée des Bruyères, allée des Fougères, allée des Genêts, rue des Ajoncs, rue des Vimes, rue des Chardons, allée des Escureuls, allée des Escarrets, rue Frédéric Mistral, rue Jean Balde, allée des Mèlèzes, rue du docteur Romedort, chemin du Roy, rue Jasmin, rue du Tromquet, boulevard de l'Europe
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0004	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	23 rue Jean Duperrier		NON	NON		rue André Gendreau, place Charles Garraud, allée Dordins, impasse du Gabachot, rue Henri Dunant, rue Henri Martin, rue Jean Duperrier (du n° 2 au n° 38), rue Jean Duperrier (du n° 1 au n° 55), rue Maurice Cayrou, rue Toussaint Balestie, rue Maurice François, rue René Dongey, allée Joseph Cruchon, rue André Gide, rue Alphonse Daudet, rue Charles Baudelaire, chemin de Cartelade, rue Charles Péguy, rue Elot Degay, rue Gustave Flaubert, rue Honoré de Balzac, rue Honoré Jules Esyquem, rue Stendhal, rue Théobald Turenne, chemin du Camp des Lanciers, chemin de Berry, rue Bérlioz, avenue Montaigne (du n° 1 au n° 89), route de Corbas (du n° 1 au n° 113), route de Corbas (du n° 2 au n° 106), rue Louis Mauriel
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0005	GAJAC 1	Ecole Maternelle Villagexpo	Salle de Jeu - rue Théophile Gautier	NON	NON		Avenue René Descartes, Rue Edouard Herriot, Rue Gambetta, Rue Charles Chaumel, Rue du docteur Corvisart, Avenue Montaigne (du n° 2 au n° 112), Passage Chaumel, Rue Alfred Nobel, Rue Dominique Ingres, Rue Georges Braque, Rue Paul Valéry, Rue Sully Prudhomme, Rue Théophile Gautier, Rue Léo Lagrange, Rue Pierre de Coubertin, Avenue de Berlioz (du n° 1 au n° 25), Avenue de Berlioz (du n° 2 au n° 40) Chemin de Bos, Allée de Pado, rue Charles Chaumel
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0006	CERILLAN 1	Ecole élémentaire de Cérillan	avenue Voltaire - Réfectoire	NON	NON		avenue du Jeandron, allée de Terre Vieille, allée de la Rose des Sables, rue Fernand Labrousse, rue Amédée Berque, allée du Pont de la Pierre, rue du Point du Jour, allée des Fleuries, allée Camille Saint-Saëns, rue Georges Bizet, rue Vincent d'Indy, rue Erik Satie, allée des Préludes, rue Jules Massenet, avenue Voltaire, rue Henri Rol Tanguy, impasse Amédée Berque, allée des Symphonies, rue César Franck, complexe des Gravettes, Domaine de Rallye Souge.
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0007	HASTIGNAN 1	Ecole Élémentaire d'Hastignan - Grand Hall	chemin de Linas	NON	NON		Rue Charles Gounod, Rue du Pinton, Rue Henri Moissant, Rue Alain Gerbault, Rue Francis Pellissier, Rue Jean Berha, Rue Jean Bouain, Rue Jules Ladoumègue, Rue Marcel Cerdan, Rue Roland Garros, Rue Yves du Manoir, Rue Hector Berlioz et Rue Pierre Ramond (du n° 2 au n° 120)
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0008	MAGUDAS 1	Ecole Elementaire Carrié - Réfectoire	rue du Commandant Charcot	NON	NON		Allée Denis Didrot, Rue Charles Darwin, Rue Desfontaines, Avenue Denis Papin, Rue Félix Dujardin, Avenue de Pagnot, Rue Linoé, Rue Louis Daubenton, Rue Robespierre, Rue Jacques Brisot, Allée de la Convention, Rue de la Convention, Allée Jacques Brisot, Rue de Pouy, Rue de Pouy, Impasse Robespierre, Allée Fontfède, Rue Madame Roland, Place Georges Blanc, Rue François Arago, Rue Georges Buffon, Rue Georges Arago, Rue Jean Henri Fabre, Avenue de Martignas, Rue Pierre Hugon, Impasse Domant, Passage Le Coureau, Rue Gay Lussac, Résidence Maurice Chevalier, Allée Fabre d'Eglantine, Allée Maurice Chevalier, Rue Gaston Bachelard, Impasse Le Coureau, Lieu-dit Montignac, Lieu-dit Vieilleville, Route de Beaumésart, Rue Jean Nicol
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0009	CORBIAC 1	Salle Polyvalente	avenue du Haillan	NON	NON		Chemin Lafon (du n° 1 au n° 41), Allée Aimé Césaire, Rue du docteur Magendie, Rue Claude Lorrain, Rue Fleming, Rue Ignacio Zuluaga, Rue Jean-Baptiste Greuze, Rue Laënnec, Rue Aimé Césaire, Rue Louis David, Rue Toulouse Lautrec, Avenue de Berlioz (du n° 27 au n° 999), Avenue de Berlioz (du n° 42 au n° 998), Rue Francisco Goya, Rue Robert Koch, Rue Nelson Mandela, Allée Muraour, Rue Pierre Ramond (du n° 122 au n° 168), Rue Pierre Ramond (du n° 95 au n° 149), Impasse Pierre Ramond, Allée Marie Laurencin, Rue Cuvier, Rue Gérard Philippe, Rue Louis Jouvet, Allée du Pasten, Rue Pierre Fresnay, Allée du Bécot, Allée de Vieilleville, Allée Paul Rivet et Rue Joséphine Baker
2	BORDEAUX		6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0010	CAUPIAN	Restaurant du village d'enfants Louise Michel	rue Georges Clémenceau	NON	NON		Allée des Biges, Rue Jean-Baptiste Clément, Rue Jules Guesde, Chemin des Biots, Allée de Feuillas, Rue François Coppée, Rue Rosemond Gérard, Rue Charles Voisin, Allée Charles Voisin, Allée Georges Clémenceau, Rue Bellonte, Rue Coste, Rue Georges Clémenceau, Rue Jean Mermoz, Rue Charles Guyonnet, Allée Jules Védriès, Rue Louis Blériot, Allée Muraour, Rue Pierre Ramond (du n° 122 au n° 168), Rue Pierre Ramond (du n° 95 au n° 149), Impasse Pierre Ramond, Allée Vieille, Résidence du CAEPE, Rue Alberto Santos Dumont, Rue Adrien Holland, Rue du Lieutenant Colonel Le Toule, Rue du Sous-Lieutenant Tupin, Rue du 92ème Bataillon du Génie, Résidence de l'Air, Rue Berthelot, Rue Lavossier



ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodetInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0011	CORBIAC 2	Ecole élémentaire de Corbiac - réfectoire	avenue du Haillan	NON	NON		rue Camille Julian, rue Marc Bloch, rue Alexandre Falguière, rue du Docteur Faure, rue Etienne Falcomet, rue Germain Pilon, rue Jacques Callot, rue Fernand Brandel, impasse Fernand Braudel, allée Fernand Braudel, rue Antoine Bourdelle, allée Barradot, rue François Rade, rue Jacques Gabriel, rue Jean-Baptiste Carpeaux, rue Raoul Larche, chemin de Veillances, rue Léo Douvry, rue Henri Irénée Marrou et chemin du Petit Bois, rue Jean-Paul Sartre, Impasse Jean Gabriel
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0012	CENTRE 2	Ecole maternelle Montaigne - réfectoire	avenue de la Boétie	NON	NON		rue du Colonel Roux, rue Damien Rivière, rue du Docteur Férie, rue Elie Rallion, rue Frédéric Delmestre, rue Georges Almon, rue Gustave Gaillard, rue Joseph Vieilleville, rue Louis Cays, rue Maximilien Fitte, rue Benjamin Franklin, rue Bertholet, rue Chappe, rue Copernic, rue Einstein, rue Galilée, rue Lebon, rue Léonard de Vinci, rue Magellan, rue Newton, rue du Colonel Rozanoff, rue Daurat, rue Hélène Boucher, rue Maryse Bastie, rue Maryse Hilsz et allée René Couzinet, rue Clément Dessales, allée du Preuilha, rue Renard, rue du Curé Linas,
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0013	LA GARENNE 2	Grand Hall de l'Ecole Elémentaire	allée des Acacias	NON	NON		Chemin de Peyremartin, Allée des Peupliers, Allée de Beauminié, Rue Chateaubriand, Avenue du Général de Gaulle (du n° 41 au n° 149), Avenue du Général de Gaulle (du n° 46 au n° 180), Rue Georges Duhamel, Rue Jean Richepin, Avenue de Montaignon, Rue Pierre Benoit, Rue Pierre Loti, Rue Alain Fournier, Rue Jean de la Ville de Mimon, Rue de la Chaumière, Rue Paul Claudel, Rue Charles Nungesser, Rue Clément Ader, Rue François Coli, Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 75 au n° 123)
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0014	GAJAC 2	Ecole Elémentaire GAJAC-Salle A.P.S.	rue Lamartine	NON	NON		Rue Edmond Michelet, Rue Alfred de Vigny, Chemin de l'école, Avenue de Gamard, Rue Lamartine, Avenue du Thil, Résidence les Sources, Rue Louis Barbeau, Rue Aristide Briand, Rue Paul Doumer, Rue Jules Ferry, Chemin de Mauriet, Rue Thiers, Rue Alcide Bouchon, Rue Edouard Vaillant, Rue Jean Zay, Allée Paul Doumer, Passage Brand
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0015	GAJAC 3	Ecole Maternelle Villagexpo - réfectoire	rue Théophile Gautier	NON	NON		Chemin Lafon (du n° 2 au n° 100), Chemin Lafon (du n° 43 au n° 103), Impasse Lafon, Rue Antoine Wattiau, Rue Auguste Renoir, Rue Edouard Manet, Rue Eugène Delacroix, Rue Gustave Courbet, Rue Henry Matisse, Rue Jean-Baptiste Corot, Rue Jean-Baptiste Chardin, Rue Jean Fragonard, Rue Edgar Degas, Rue Nicolas Poussin, Rue Paul Gauguin, Rue Paul Cézanne, Rue Maurice Utrillo, Rue Pablo Picasso, Rue Raoul Dufy, Rue du docteur Schweitzer et Rue Charles Vernet, Rue des Augustins
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0016	ISSAC	Maison de quartier d'Issac	rue du Général Niox	NON	NON		Avenue Blaise Pascal (du n° 13 au n° 999), Avenue Blaise Pascal (du n° 18 au n° 998), Avenue de Capdebos, Rue Chambrélet, Rue du Général Niox, Rue du Général Malherre, Allée des Gravettes, Avenue du Lignan, Rue Marconi, Allée Millepertuis, Rue Montgolfier, Allée de Ninon, Rue Parmentier, Avenue du Temple, Route du Porge, Allée Sargat, Allée des Palombes, Rue de la Lagune, Allée Cap de Bos, Allée Noël Lacombe, Avenue Cap de Bos, Allée Kiebler Ferron, Impasse des Prés de Ninon, Rue des Palombes, Impasse de Ninon, Rue de Bellfort, Rue de la Croix du Lignan
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0017	HASTIGNAN 2	Ecole Elémentaire d'Hastignan	réfectoire - Chemin de Linas	NON	NON		Avenues Anatole France, Rue Gabriel Faure, Rue du Glaube, Chemin de Linas, Rue Victor Grignard, Rue Eugène Chevreul, Allée Jean Jossomme, Rue Aristide Berges, Rue Charles Chaplin, Rue Charles de Foucault, Rue Francis Jammes, Allée Jacques Pulon, Rue Jacques Tati, Chemin du Moulat, Rue de Geles et Rue Louis Blanc, Rue Pierre Ramond (du n° 1 au n° 93), Place de la Renaissance
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0018	CORBIAC 3	Salle de jeux de l'école maternelle	avenue du Haillan	NON	NON		Rue Barthélémy Giraudou, Rue du docteur Monod, Rue Antoine Thierrie, Route de Corbiac (du n° 108 au n° 190), Route de Corbiac (du n° 115 au n° 181), Allée Pichelèbe, Rue Albert Calmette, Rue Camille Guérin, Rue du docteur Charles Richet, Rue du docteur Partier, Rue Irène Frédéric-Joliot Curie, Allée Jean-Etienne Esquirol, Rue Charles Nisolle, Rue du docteur Emile Roux, Rue Louis Braille et Rue Paul Langevin
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0019	CENTRE 3	École élémentaire Montaigne – réfectoire	7 avenue de la Boétie	NON	NON		Impasse Albert Camus, Rue Alexandre Dumas, Impasse Apollinaire, Rue Frédéric Thévenard, Chemin de Casy-Vincy, Rue de Chanoine Montfort, Impasse Ehaud, Rue Georges Sand, Rue Guy de Maupassant, Rue Jean Giraudoux, Rue Jean Valmy Bayssé, Rue Marcel Proust, Rue Meste Verdé, Place du Onze Novembre, Rue Saint-Exupéry, Route de Saint-Aubin, Allée Daurat, Allée Jauffé Rudel, Rue Eugène Leroy, Rue Emile Zola, Rue Sainte Beuve, Rue Cante Coucut, Rue Gérard de Nerval, Rue Prosper Mérimée, Rue Pierre Mauroy et Rue Mazonnobe, Impasse Abel, Impasse Noble, Passage Barbarin, Rue Marquoyrol
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0020	MAGUDAS 2	Ecole maternelle Carrié- Salle de jeux	Rue du Commandant Charcot	NON	NON		rue des Sablons, avenue Andromède, avenue du Haillan (du n° 1 au n° 51), avenue du Haillan (du n° 2 au n° 28), rue Auguste Rodin, avenue de Capeyron, avenue de Mazeran, allée Charles André Julien, allée Georges Canguilhem, allée Jean Cavailles, résidence Les Sablons, impasse du Capitaine, rue du Commandant Charcot, rue de Sieyès, rue Condorcet, allée Olympe de Gouge, rue Pierre Vergnaud, rue Danton, allée Camille Desmoulins, allée Mirabeau, rue Charles Romme, avenue Mirabeau, allée de Sieyès, allée Armand Gensoune, rue Marguerite-Élie-Guadet, impasse de la Hudine, impasse des Lavandières, rue des Vergnes, rue Ulysse Maleyran, avenue de Cassopet, avenue de Touban
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0021	LA GARENNE 3	Ecole maternelle de la Garenne - Salle de jeux	Rue des Ormeaux	NON	NON		rue Alexis Puyo, rue Antoine Bérard, rue Arnaud Deniges, rue Aurel Chazeau, rue de Grailly, chemin de Jales, rue Jules Gravey, chemin de Mauran, rue des Ormeaux, allée des Pins, rue Jules Delabue, impasse Denigès, allée de Picot, résidence le Clos d'Hastignan, allée des Maronniers, allée des Tilleuls, impasse de la Motte, allée des Acacias, rue de Péricot, allée de Péricot, route de Lacanau
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0022	CERILLAN 2	Ecole Maternelle de Cérillan - réfectoire	Avenue Voltaire	NON	NON		Rue Ambroise Paré, Avenue Blaise Pascal (du n° 2 au n° 16), Avenue Blaise Pascal (du n° 1 au n° 11), Rue Brémontier, Rue Edouard Branly, Rue Gustave Eiffel, Rue Augustin Fresnel, Allée Nicolas Appert, Rue de la Fonderie, Allée de la Purgand, Rue des Frères Lumière, Rue Gutenberg, Rue André Ampère, Rue Thomas Edison, Rue Jacques Daguerre, Rue Carnot et Rue Bernard Palissy
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0023	CERILLAN 3	Ecole Elémentaire de Cérillan - salle polyvalente	Avenue Voltaire	NON	NON		Voie Jean Ferrat, Allée du Bacquet, Rue Claude Debussy, Rue Maurice Ravel, Rue Igor Stravinsky, Rue Frédéric Chopin, Rue Franz Litz, Avenue Beethoven, Rue Vivaldi, Avenue Léon Blum, Chemin de la Métaire, Rue Christine de Pisan, Rue Chico Mendès, Rue Jean Dérès, Chemin du Vamaney, Rue Philippe François, Allée Jacques Boutet, Rue René Lacouade
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0024	CORBIAC 4	Ecole Elémentaire de Corbiac - Local APS	Avenue du Haillan	NON	NON		Allée Niki de Saint-Phalle, Allée de Crabey, Route de Feydit, Rue Gabriel Durand, Allée des Abeilles, Chemin Touya, Chemin de Feydit, Rue Lucie Aubrac, Rue Marcel Pagnol, Rue André Malraux, Rue Claude Bernard, Rue Maurice Lestage, Rue Paul Broca, Avenue du Haillan (du n° 30 au n° 200), Avenue du Haillan (du n° 53 au n° 199), Rue Jean Goujon et Rue Maillo
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0025	CENTRE 4	École élémentaire Montaigne – réfectoire	7 avenue de la Boétie	NON	NON		Avenue du Général de Gaulle (du n° 1 au n° 39), Avenue du Général de Gaulle (du n° 2 au n° 44), Rue du docteur Robert, Rue Henri Farman, Rue Arsène Lauba, Rue Arthur Rimbaud, Rue Edmond Rostand, Rue Gabriel Garbay, Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 1 au n° 73), Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 2 au n° 130), Rue Victor Hugo, Impasse Etienne Fournier, Rue François Mauriac, Rue Geneste, Rue Jean Giono, Rue Dauriche, Rue Berninet, Rue Maurouard, Rue Sarrau
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0026	GAJAC 4 - CLUB HOUSE	COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU	Rue Charles Capsec	NON	NON		Rue Alcide Castaing, Allée du Berdus, Place de La Carreyre, Rue Charles Nodier, Place de la Liberté, Rue Martin Balade, Rue Albert Dubet, Rue Bequeres, Rue Charles Capsec, Avenue Paul Berniard, Rue Pasteur, Rue Pierre Curie, Passage Soulié, Rue William Chaumet, Impasse Charles Capsec, Rue Jean-Pierre Florian, Rue Maurice Dupont, Rue Vital lauba, Rue François Peychaud
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 450	Saint-Michel-de-Castelnau	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 451	Saint-Michel-de-Fronsac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 452	Saint-Michel-de-Rieufret	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	Codelnsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
														Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 453	Saint-Michel-de-Lapujade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 454	Saint-Morillon	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 456	Saint-Palais	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 457	Saint-Pardon-de-Conques	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 458	Saint-Paul	0001	SALLE DES ASSOCIATIONS	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 459	Saint-Pey-d'Armens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 460	Saint-Pey-de-Castets	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 461	Saint-Philippe-d'Aiguille	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 462	Saint-Philippe-du-Seignal	0001	MAIRIE	91 route de Montbazillac		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 463	Saint-Pierre-d'Aurillac	0001	ECOLE MUNICIPALE	122 AVENUE DE LA Libération		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 464	Saint-Pierre-de-Bat	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 465	Saint-Pierre-de-Mons	0001	SALLE DES AMIS REUNIS	SALLE COMMUNALE		UNIQUE	NON		Partie de la commune située au sud du RD 936
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 466	Saint-Quentin-de-Baron	0001	Salle de motricité de l'Ecole Maternelle	Ecole Jean-André Coutures, 21 rue Léo Drouyn, 33 750, Saint-Quentin-de-Baron		NON	NON		Partie de la commune située au nord du RD 936.
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 466	Saint-Quentin-de-Baron	0002	réfectoire de l'école	Ecole Jean-André Coutures 21 rue Léo Drouyn 33750 St Quentin de Baron		OUI	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 467	Saint-Quentin-de-Caplong	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 468	Sainte-Radegonde	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libourmais-Fronsadais	33 470	Saint-Romain-la-Virvée	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 471	Saint-Sauveur	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 473	Saint-Savin	0001	MAIRIE	MAIRIE		OUI	NON		Beneysseau, le Barraill, Bel Air, la Belette, Belfort, les Bidanes, Blanchet, Blois, le Bois, Brochet, la Brochette, Brulant, Cap d'Avias, la Chaise, Chailou, la Chironne, les Cluses Sud, Durand, l'Épine Fortlandier, Gabrielson, la Ganne, la Grand Font, Grinand, Guenilles, la Garenne, Jappeloup, le Jard de Bourdillas, le Jard Nollet, le Jarrot, les Linaudes, Loulleau, Meillier, le Moron, le Moulin, Naudon, la Nauve de Gui, l'Omrière, le Pas de la Vergne, rue Paul Petit, les Petits, le Petit Gain, le Petit Moron, le Petit Pas, le Petit Terrier, Piaissance, Prades, Prends y garde, Robinson, les Rosiers, Roudelmer, Terrefort, le Vallon de la Chaise, la Verrière, le Bourg, rue du Château d'eau (côté impair), rue Céléstin Joubert (côté pair jusqu'au n° 10), place de la Libération, rue du 8 Mai, rue de la Mairie, impasse Raul Travers, rue Jacques Vergès (côté impair), rue des Vignes, les lieux-dits suivants : La Pointe Nord, les landes de Blois, le Champ des seigles, le chemin des verges, Les landes de Blois, la veige, Rue du Méralin, Les Cognians, les Jardins de SAINT-SAVIN, Les Vignobles de SAINT-SAVIN, Les Coteaux de guérin, la Garenne, Chemin des Grandes Versennes, la charpenterie, les grands pré, Chemin de la voie ferrée, Chemin de Durand, rue de la Chaise, Chemin de Blanchet, Impasse des Joualles Barres, Rue du petit terrier, rue du Vallon

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	Codelnsse	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 473	Saint-Savin	0002	MAIRIE	MAIRIE		NON	NON		la Baconne, route de la Baconne, Barre, Bellevue, Ballanger, Berlan, Bois de Guérin, Briot, le Carrefour, rue du Château d'eau (côté pair), route de Civrac, place Fernand Courreau, rue de la Cure, rue du 19 mars, Drouin, place Dufaure, Ecole, lotissement les Ecurieuls, Guet, Guérin, rue des Halles, les Jonchères, les Jonchères, rue Célestin Joubert (sauf côté pair jusqu'au n° 10), rue Maurice Lacoste, rue Rémi Latoche, Margotteau, Marjoléau, rue Alphonse Micheau, le Petit Paye, le Moulin de Guérin, Ouvrard, le Pont, la Prise, route de Pugnac, les Saugues, Souchet, Terrain de Ballanger, rue Jacques Vergennes (côté pair), les lieux-dits suivants : Place Dufaure, Place tisonneau, Lotissement les Jardins de la Cure, Lotissement Lazare Ponticelli, Lotissement les Portes de Bellevue, Lotissement le Carré des grands vignobles, Lotissement les Jardins de Marjoléau, Rue du Domaine, Rue des Domaines, Lotissement les grands chênes, Lotissement le grand Barrail, le Champ des sables, rue du petit paye, rue Guy Redoulh, rue de Marjoléau, rue du 11 novembre 2018, impasse de la source, chemin de Guet
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 474	Saint-Selve	0001	MAISON DES ASSOCIATIONS	2 ROUTE DE CASTRES		OUI	NON	DELIMITE PAR	Route d'Andron, Allée des Bigareaux, Chemin du Bonnet, Chemin de Cantegril, Chemin de Carros, Allée des Corvies, Place du Château d'eau, Rue des Chênes, rue de la Clairière, Chemin de la Croûpette, Chemin de Gaillardas, Chemin Gallien, Rue de la Ganne, Route de Garraug, Route de Grenade, Allée des Griottes, Impasse de la Haze, Chemin de la Hourtaie, Place de Jeanotte, Chemin de Labouret, Impasse Notre dame de la Houe, Chemin de l'Orée du Bourg, Route de Lescourjollès, Rue du Levant, Impasse des Levaats, Chemin de Menjouran, Aerial de Naaline, Chemin de Naudine, Chemin Neuf, Allée des Noisetiers, Chemin du Port, Route de Portets, Chemin de la Prairie, Chemin de Richot, Chemin de Riston, Chemin des Sables, Route de Sarraosot, Allée des Tilleuls, Rue de la Tonnelerie, Route de la Tuillière, Impasse des Vignes, Route de Villagram
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 474	Saint-Selve	0002	MAISON DES ASSOCIATIONS	2 ROUTE DE CASTRES		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue de l'Abrevoir, Allée des Arbousiers, Route des Argelins, Chemin de la Belle Troude, Route de Bigard, lotissement le Bois de Civrac, Allée des Bruyères, Route de Cahanaq, Route de Castres, Bouquet des Châtaigniers, Allée des Chanterelles, Rue de Civrac, Allée des Colébiques, Impasse des Coulmellès, Chemin de Cottérad, Chemin de Curand, Rue du Guvier, Chemin des Esoliers, Allée des Eglantines, Rue des Erables, Place du Forail, Chemin de Foncroise, Impasse de Foncroise, Chemin de la Fontaine, Rue de la Forge, Route de Fortage, Impasse des Fougères, Place du Fournil, Rue du Gastouret, Carrefour du Gat Mort, Allée des Genêts, Allée des Giroules, Grand Rue, Route des Graves, Impasse des Hérissons, Chemin de Jeantonette, Hameau de Jeantonette, Chemin de la Laisière, Chemin de Malalm, Allée de Mathas, Allée des Mimosas, Impasse le Mome, Allée des Morilles, Rue du Moulin, Chemin de Mounet, Impasse Notre dame de la Houe, Chemin de l'Orée du Bourg, Route de la Paloumeyre, Chemin de la Palus, Chemin du Pas du Couraud, Chemin de Pelin, Route de Paschot, Impasse du Pré à Barrière, Place du Puit, Route de Saint-Morillon, Rue du Soleil, Rue de Tartillane, Route de La Brède, Les Rouvres du Vaïson, Allée Vignolles
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 475	Saint-Seurin-de-Bourg	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 476	Saint-Seurin-de-Cadourne	0001	Mairie	1 place du 11 novembre 1918		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 477	Saint-Seurin-de-Cursac	0001	CANTINE SCOLAIRE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	0001	MANUFACTURE BONNOT			OUI	NON		Rue du 19 mars 1962, Rue Henri Barbusse, Route de Bordeaux, Rue Albert Camus, Rue Francis Carco, Avenue Georges Clémenceau, Rue Alphonse Daudet, Espace Charles de Gaulle, Rue Jean de la Fontaine, Rue de la Gare, Rue du Maréchal Koenig, La Ponne, Rue Lamarine, Chemin de Lavergne, Rue Louis Blériot, Rue André Malraux, Rue François Mauriac, Rue Jean Mermor, Rue Albert Mie, Rue Michel Montaigne, Moulin de Camps, Rue Alfred Musset, Rue Marcel Pagnol, Rue Charles Péguy, Rue de la République, Rue Edmond Rostand, Rue Saint Eusèbe, Rue Georges Sand, Rue Victor Hugo, Rue Jean Jaures, Rue Paul Verlaine, Rue Jules Verne, Chemin des Favettes, Rue Marguerite Duras, Chemin des Bouvreuils, Chemin des Pins, Chemin des Prairies, Chemin des Rossignols, Rue Georges Guynemer, Avenue de Lattre de Tassigny, Rue des Champs Fleuris
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	0002	MANUFACTURE BONNOT			NON	NON		Rue du 11 novembre, Rue du 8 mai 1945, Rue de l'Argonne, Rue Charles Baudelaire, Rue Paul Cézanne, Rue de la République, Rue Frédéric Chopin, Chemin de Cottemie, Rue Eugène Delacroix, Rue Gustave Flaubert, Rue du Maréchal Foch, Rue Paul Gauguin, Avenue des Grands Champs, Rue du Maréchal Joffre, Place du Maréchal Juin, Rue Alfred de Vigny, Avenue du Maréchal Léclerc, Rue Leconte de Lisle, Rue Maréchal Lyautey, Rue Edouard Manet, Rue Maréchal Fayolle, Rue Maréchal Franchet d'Espèrey, Rue de la Marne, Rue Henri Matisse, Rue Jean-François Millet, Route de Périgueux, Petite Route, Chemin des Poupiliers, Rue Pablo Picasso, Rue Pierre de Coubertin, Rue Auguste Renoir, Rue Roman Rolland, Rue Rosa Bonheur, Rue de la Somme, Rue du Stade, Rue Paul Valéry, Avenue de Verdun, Place de la Victoire, Rue Eugène Leroy
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 479	Saint-Sève	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 481	Saint-Sulpice-de-Guilleragues	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0001	BUREAU A	Salle des Fêtes		OUI	NON		dans la partie Nord-Ouest de la commune (à l'ouest d'une ligne route du chemin large, route du stade, place du canton, rue de la ruade, route du Maine Martin, rue Lecric, allée Lecric, rue de Jaugaret)
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0002	BUREAU B	Salle des Fêtes		NON	NON		dans la partie Nord-Est de la commune (à l'est d'une ligne route du chemin large, route du stade, place du canton, rue de la ruade, route du Maine Martin, rue Lecric, allée Lecric, rue de Jaugaret)
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0003	BUREAU C	Salle des Fêtes		NON	NON		dans la partie Sud-Ouest de la commune (à l'ouest d'une ligne route du chemin large, route de Laborde, route de Cameyrac, allée de la reine, allée de la gravette)
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0004	BUREAU D	Salle des Fêtes		NON	NON		dans la partie Sud-Est de la commune (à l'est d'une ligne route du chemin large, route de Laborde, route de Cameyrac, allée de la reine, allée de la Gravette)
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 484	Saint-Symphorien	0001	SALLE COMMUNALE			OUI	NON		au nord de la commune délimitée par la D 111 E et la D 8
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 484	Saint-Symphorien	0002	SALLE COMMUNALE			NON	NON		au sud de la commune délimitée par la D 111 E et la D 8
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 485	Sainte-Terre	0001	MAIRIE DE SAINTE TERRE	Le Bourg		OUI	NON		au Nord, par la commune de Saint-Pey-d'Arrens ; à l'Est, par la commune de Saint-Magne-de-Castillon ; au Sud, par la rivière « la Dordogne » ; à l'Ouest, par le chemin rural côté est (du ruisseau de Lacares à la voie ordinaire n° 23), la voie ordinaire n° 23 côté est (du chemin rural à la voie communale ordinaire n° 8), la voie communale ordinaire n° 8 (de la voie ordinaire n° 23 au lieu-dit Mouster) par le côté est d'une ligne rejoignant la route départementale 670, la route départementale 670 côté est jusqu'à son intersection avec le ruisseau « l'Estey de la Chapelle » et par le côté est d'une ligne allant de la route départementale 670 à la départementale 123 au lieu-dit « la Grave »

## ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo	Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
															le reste de la commune
5	LIBOURNE		10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 485	Sainte-Terre	0002	LAVAGNAC	OFFICE DU TOURISME		NON	NON		
1	BLAYE		11	3313	L'Estuaire	33 486	Saint-Trojan	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX		4	3326	La Presqu'île	33 487	Saint-Vincent-de-Paul	0001	NOUVELLE MAIRIE	2, avenue Paul Princeteau		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE		10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 488	Saint-Vincent-de-Pertignas	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE		11	3320	Le Nord-Gironde	33 489	Saint-Vivien-de-Blaye	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC		5	3322	Le Nord-Médoc	33 490	Saint-Vivien-de-Médoc	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON		12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 491	Saint-Vivien-de-Monségur	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE		11	3320	Le Nord-Gironde	33 492	Saint-Yzan-de-Soudiac	0001	MAIRIE			OUI	NON		Tous les électeurs résidant à l'Ouest de la rue Neuve (celle-ci non comprise) soit le chemin de l'Arillas du 1 au 15 et du 2 au 6, l'avenue du Général de Gaulle du 87 au 111 et du 122 au 129 et toute la rue des Saules sauf le 14 bis
1	BLAYE		11	3320	Le Nord-Gironde	33 492	Saint-Yzan-de-Soudiac	0002	SALLE POLYVALENTE			NON	NON		Tous les électeurs résidant à l'Est de la rue Neuve (celle-ci comprise) soit le chemin de l'Arillas du 17 au 41 et du 8 au 42, l'avenue du Général de Gaulle du 1 au 85 et du 2 au 120 et le 14 bis rue des Saules
4	LESPARRE-MEDOC		5	3322	Le Nord-Médoc	33 493	Saint-Yzans-de-Médoc	0001	ANCIEN PRESBYTERE	PLACE DE LA MAIRIE		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC		5	3330	Le Sud-Médoc	33 494	Salaunes	0001	SALLE LA GARENNE	CHEMIN DE LA GARE		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX		12	3311	Créon	33 496	Salleboeuf	0001	MAIRIE	3 avenue de la Tour		OUI	NON		zone est, la RD 671 depuis Loupes, la RD 936 (Branne-Bordeaux), la RD 13 jusqu'à Beychac et Cailleur, Loupes, Camarsac, Saint Germain du Puch et Beychac et Cailleur.
2	BORDEAUX		12	3311	Créon	33 496	Salleboeuf	0002	RESTAURANT SCOLAIRE	7 avenue de la Tour		NON	NON		zone ouest, la RD 671 depuis Loupes, la RD 936 (Branne-Bordeaux), la RD 13 jusqu'à Beychac et Cailleur, Bonnetan, Pompignac et Beychac et Cailleur
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0001	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		OUI	OUI		Allée de la Gare, allée de l'Argileyre, allée du Champ de Foire, chemin de Camélave, chemin de Guérin, chemin de la Matte, chemin de Péloce, chemin des Ruches, place de la Carrière, place de la Mairie, place de l'Eglise, place du Champ de Foire, place Saint Pierre, résidence Emeraude, résidence Picotrin, route de la Garenne, rue de la Croix Blanche, rue de la Haute Lande, rue de l'Eglise, rue du Castéra, rue du Château, rue Sylvie Ducourneau et rue Va au Champ
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0002	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin de Heurot, chemin de la Barrière de Badet, chemin de la Lézarrière, chemin des Prés de Badet, chemin du Pesquey, chemin du Pujau, chemin des Vignes, chemin de Cachaou, Petit Chemin, résidence de Badet, résidence du Barne, résidence du Val de l'Eyre, résidence Grand chemin, route de Badet, route du Béguay, route du Val de l'Eyre, rue Jean Despujol, rue Chambreck et rue Bétonnier
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0003	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin d'Arnaudille, chemin de Bullos, chemin de Barrioc, chemin de Gachon, chemin de Grollet, chemin de Péchon, chemin de Sanguinet, chemin du Jet, chemin du Jin, chemin du Tambour, domaine de Laghereau, résidence Beau Site, résidence Beausjour, route de la Moie, route du Capitaine et route du Martinet
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0004	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin de Bas, chemin de Bourre, chemin de Capet, chemin de Fachat, chemin de la Bastide, chemin de la Planquette, chemin de Lucatet, chemin de Phalip, chemin de Sanguet, chemin du Basquin, chemin du Bouges, chemin du Halop, chemin du Sargent, chemin du Tréin, chemin de Toulon, résidence du Pont de Martin, route de Naz de Hé, route de Perrin, route de Peybideau et route du Moulin de Gardères
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0005	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Route d'Argilas, route de l'Argileyre, chemin de Blanquette, chemin du Pujau de Bos, chemin de Calvin, chemin du Grand Carré, chemin de Courgeyres, résidence de Courgeyres, chemin de la Craste, chemin du Moulin de Debat, chemin du Moulin de Dabern, chemin de Fourat, chemin de Hourcet, chemin de Jacques, route de Jean de Jeanne, chemin de Lanquette, chemin de Larrieu, route du Pont de Martin, chemin de Paris, chemin de la Pelouse, chemin de Peicham, route de Peyfalon, chemin du Porge, chemin de la Rivale et chemin du Pujau de la Vigne
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0006	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin de Jeantollic, chemin de la Bleuade, chemin de Luce, chemin de Mallet, chemin de Sillac, chemin de Sempy, chemin de Sillac, chemin du Barail de Gaillot, chemin du Bran, chemin du Moulin des Vaches, route de Bilos, route de Jean Roux, route de Minoy, route du Lanot, route du Mayne, rue Pierre Deycard et rue Sylvain Doreon
6	ARCACHON		9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0007	SALLE DES FETES DE LAVIGNOLLE	146 route de Compostelle		NON	NON		Chemin de Castor, chemin de Lévêque, chemin de Nelson, chemin de Piron, chemin de Thiot, chemin de Tutou, chemin du Heutge, chemin du Lapin, chemin du Pique, chemin du Pity, route de Compostelle, route de la Fleur et route de Lavignolle
5	LIBOURNE		10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 499	Les Salles-de-Castillon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE		11	3313	L'Estuaire	33 500	Samonac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX		9	3308	La Brède	33 501	Saucats	0001	SALLE LA RUCHE	1 allée Montesquieu		OUI	NON		route d'Arcachon, Argilas, la Bargueyre, les Barreyres, lotissement Branel, lotissement les Bosquets de Branel, chemin de Capet, chemin du Château, chemin de l'Eglise, la Hatté, la Jalousie, la Lagune Vinatière, Lassime, la Lue, chemin de la Mairie, le Marbeuil, route du Médoc, Peyon, Pins Verts, chemin de Pouchau, Richemont, Domaine des Saules, Verdillon, chemin des Vignes, lotissement Morisson, le Hameau des Merisiers, chemin du Russeau, résidence les Etaines, lotissement la Pinsède, lotissement Beau Pré, lotissement le Hameau des Viviers, lotissement Le Clos Saint Hubert, Allée des Ajomes, allée coquelicots, allée des Bleuets, allée des Eglantines, impasse chevrefeuille, impasse du Sarreau, impasse des Miriers, impasse des Jouquets, impasse de la Pelouse, impasse de Lassime, chemin du Pujau Noir, Résidence Les Noisetiers, Les Callanes, allée des Chênes, allée de Mersson, allée des Châtaigniers, Impasse des Primevères, Impasse des Violettes
2	BORDEAUX		9	3308	La Brède	33 501	Saucats	0002	SALLE LA RUCHE	1 allée Montesquieu		NON	NON		chemin des Acaïas, lotissement Bel Air, l'Arcey, chemin de Basades, chemin de Biartrigue, le Bourdieu, chemin des Bruyères, chemin de Cassinay, chemin Faisant, allée Saint-Jean d'Estampes, chemin des Genêts, chemin des Gravrières, Joachim, route de La Brède, chemin de Lacassagne, chemin de Lagies, Laguloup, chemin de Laguloup, avenue Joseph Henri Lainé, les Margueyres, Migelane, allée Montesquieu, le Pin, aux Padoles, les Quatre Pujoux, Ramounic, chemin de Réjout, chemin des Résimiers, chemin de la Sablière, le Son, le Sonat, avenue de la Technopole, chemin des Tilleuls, Tréin, chemin de la Voile, lotissement la Palombière, avenue Charles de Gaulle et route des Landes, Allée de Gieu, chemin du Moulin de l'Eglise, Allée Rousseau, allée Diderot, allée Montaigne, allée Mauriac, impasse Mauriac, place Voltaire, Impasse du Cercle
1	BLAYE		11	3320	Le Nord-Gironde	33 502	Saugon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC		5	3330	Le Sud-Médoc	33 503	Saumos	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON		9	3329	Le Sud-Gironde	33 504	Sauternes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX		12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 505	La Sauve	0001	MAIRIE	19 RUE SAINT JEAN		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON		12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 506	Sauveterre-de-Guyenne	0001	SALLE DES FETES	Rue Saint Romain		OUI	NON		à l'Est d'une ligne composée de la route départementale n°672, de la rue Lafon (côté des numéros pairs), place de la République et de la rue Saint-Léger (côté des numéros impairs)

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	Codelnsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
														à l'Ouest de la ligne composée de la route départementale n°672, de la rue Lafon (côté des numéros impairs), place de la République (des numéros 2 à 10) et de la rue Saint-Léger (côté pair)
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 506	Sauveterre-de-Guyenne	0002	SALLE DES FETES	Rue Saint Romain		NON	NON		
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 507	Sauviac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 508	Savignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 509	Savignac-de-l'Isle	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 510	Semens	0001	SALLE DES FETES	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 511	Sendets	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 512	Sigalens	0001	MAIRIE	le bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 513	Sillas	0001	MAIRIE	route de Captieux		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 514	Soulac-sur-Mer	0001	SALLE SOCIOCULTURELLE	7 Rue du Maréchal d'Ornano		OUI	NON	DELIMITE PAR	à l'Ouest la frange littorale, à l'Est les limites de la commune du Verdon, au Sud par la rue Amiral Courbet, prolongée par la rue Trouche, au sud de la partie du Boulevard Alsace-Lorraine, allant de l'intersection de la rue Trouche jusqu'à l'avenue du Général de Gaulle, la rue Laporte jusqu'à l'intersection de la route de Bordeaux, la rue Roland Dorgelés, le chemin des Vaneaux ainsi que la passe du Cros délimitée à ses extrémités par la route de Bordeaux jusqu'à la RD 1215.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 514	Soulac-sur-Mer	0002	CENTRE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF			NON	NON	DELIMITE PAR	à l'Ouest par le boulevard Charcot, le boulevard du Front de Mer, la bande littorale, au sud par la limite de la commune de Grayan, à l'Est par le boulevard Alsace-Lorraine jusqu'à l'angle de la rue Trouche, la rue A Briand, la place Clémenceau, la rue St-Esupéry, le boulevard Marsan de Monbrun (partie sud) le boulevard Jean Moulin (partie sud) la RD 101 (route des Laes depuis le bd Jean Moulin) jusqu'à la limite Est de Talais et la limite sud de Grayan
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 514	Soulac-sur-Mer	0003	ECOLE MATERNELLE			NON	NON	DELIMITE PAR	à l'Ouest par la rue A Briand, non comprise la place Clémenceau, non comprise la rue St-Esupéry, non compris le boulevard Marsan de Monbrun (partie nord), le boulevard Jean Moulin (partie nord), à l'Est de l'Avenue du Général de Gaulle, au Sud de la rue Laporte, la route de Bordeaux depuis l'intersection de la rue Laporte jusqu'au carrefour de la RD 1215, au nord les limites territoriales de la commune du Verdon sur Mer, à l'Est l'estuaire de la Gironde, au Sud les limites territoriales de la commune de Talais.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 515	Sougnac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 516	Soussac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 517	Soussans	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 518	Tabanac	0001	Salle des Fêtes	Place de l'Eglise		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0001	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	PLACE MICHEL REGLADE		OUI	NON		Rue Clément Ader, Square Sidney Bechet, rue Georges Bizet, la Fontaine Bleue, impasse Louis Breguet, rue René Cassin, rue Frédéric Chopin, rue Marcel Dassault, rue du Dispensaire, allée privée des Jallès, rue Franz Liszt, rue du 8 mai 1945, rue de la Vieille Maison, avenue Mozart, rue du 11 novembre 1918, rue de Pechon, lotissement Pexoto, rue Maurice Ravel, rue du Docteur Romefort les deux du 1 au 4, rue de Sandillon, square Vincent Scotti, avenue de Soulaux côté impair du 1 au 109, côté pair du 68 au 90, rue Stéphan, allée Charles Goumou, allée Claude Debussy, allée de Sandillon, allée des Jallès, allée Gabriel Fauré, impasse Résidence de la Poste, lotissement de la Sablière, place A.F.N., rue de la Maison des Jeunes, rue de la Sablière, rue Jacques Offenbach, rue Jean-Roger Ducaze, impasse du Vieux Puits, impasse du Cuvier, avenue François Mitterrand impair
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0002	SALLE LA BOETIE	AVENUE BOSSUET		NON	NON		Chemin des Artilleurs, place Antoine Louis Bary, allée Bandclair, allée du Bellay, avenue des Bergeronnettes, avenue de la Boétie côté impair du 147 au 187, avenue Bossuet, avenue des Bouvreuils, place Buffon, allée de Baccaguet, avenue des Chardonnets, allée André Chenier, allée Corneille, rue Honoré Daumier, rue Gustave Doré, allée Jean de la Fontaine, place Fontenelle, place Tony Johannot, allée Lamartine, Lycée Sud Médoc, avenue des Mézanges, avenue Molère, avenue Montaigne, place Montesquieu, allée Alfred de Musset, avenue des Pinsons, allée Rabelais, allée Racine, allée Ronsard, avenue des Rouges-Gorges, lotissement le Grand Thil, allée Alfred de Vigny, Place Voltaire, allée du Poujean de la Galle, rue Labryère, place Sully, rue François Villon
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0003	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN POMETAN	RUE DE LA LIBERTE		NON	NON		Allée des Accacias, avenue de la Boétie côté impair du 1 au 47, chemin Haun de Castets, rue Colbert, rue Condorcet, lotissement le clos de Lacussade, rue de Lacussade, rue de Lafayette, rue de Lariboisière, allée de Marotte, lotissement le Clos du Médoc, chemin du Bois des Ormes, allée de Peydeblanc, rue du Docteur Romefort les deux du 5 au 33, rue des sables, rue de la Liberté, rue Pargaud, Chemin de la Plante du Bois des Ormes, Impasse du Bois des Ormes, rue Victor Schoelcher, rue de la Voie Romaine,
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0004	LE PALIO	AVENUE DU STADE		NON	NON		Rue Antonie, impasse Bergeron, avenue de la Boétie côté pair du 2 au 66, impasse Branas, rue Brillotte, rue de Calaret, impasse des Chênes, allée des Chênes, impasse des Cèlèbris, rue Guignard, rue de la Haye, rue Mauvein, impasse la Morère, rue de la Moulne, rue Pomeys, impasse Riart, rue de Plein Soleil, avenue Chasse Spléen, avenue du Stade côté pair du 2 au 74, côté impair du 1 au 77, rue Terre de Vimes, chemin du Petit Houtac, place des Fougères, rue André Iharrart, rue de Renouille, rue des Arboisiers, rue des Bruyères, rue des Genets, rue des Houx.
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0005	ECOLE ERIC TABARLY	RUE ERIC TABARLY		NON	NON		Chemin de Baudin, lotissement le Clos de Baudin, lieu-dit Moulin Blanc, rue du Moulin Blanc, avenue de la Dame Blanche, rue du Village du Château, avenue de la Croix, impasse Pen Duick, place du Général de Gaulle, lotissement Château Lavie, lotissement le Petit Parc, lotissement le Bois de la Pargaud, rue François Ransinange, avenue de Soulaux côté pair du 2 au 66, rue Eric Tabarly, Château du Taillan, allée de Gironilhac, rue de Gironilhac, allée de la Source, avenue de Braud, chemin de la Belgique, rue de Jacques, rue de Lagorce, impasse du Vivier, allée des Cressonnères, chemin de Salzedo, avenue Pierre Mendès France, avenue François Mitterrand (pair)
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0006	LE PALIO	AVENUE DU STADE		NON	NON		Chemin du Four à Chaux, chemin du Courmalet, chemin de Jean d'Arzac, chemin du Fein, Chemin de Gèles, domaine du Gîte, rue de l'Escureuil, lotissement du Puy du Lac, chemin du Puy du Lac, chemin de Machadey, chemin des Peyreyres, avenue de Soulaux côté pair du 92 au 324, côté impair du 111 au 325, chemin de Tamats, allée de la Piste, allée des Renardières, allée du Bourdieu, rue de la Chaunière, allée Francisco Goya, rue Vassily Kandinski, rue Odilon Redon
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0007	ECOLE MATERNELLE JEAN POMETAN	RUE DE LA LIBERTE		NON	NON		Avenue de la Boétie côté pair du 88 au 188, côté impair du 97 au 145, rue de Brian, rue Albert Camus, chemin de Cante Gric côté impair du 49 au 79, côté pair du 54 au 80, chemin de Jau, chemin de Lapey, lotissement de Lapey, rue du Poujean, chemin du Pradignan, avenue du Stade côté impair du 141 au 147, côté pair du 128 au 146, rue Boris Vian, allée de Carzanos, impasse de Carzanos, avenue de Carzanos, avenue de Gernignac côté impair du 63 au 131, côté pair du 72 au 132, chemin de Graveyron, chemin de la Vinière, chemin de Mélaye, chemin du Chai côté pair du 66 au 114, côté impair du 69 au 115, chemin du Peyroux, chemin Profond, rue du Mayne, rue du Plantey, rue de la Pompe, allée du Gourdou, chemin de Brame Pan, allée Roland Cany
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0008	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN POMETAN	RUE DE LA LIBERTE		NON	NON		Chemin de la vigne blanche, chemin de Plante Blanche, avenue de la Boétie côté impair du 49 au 95, chemin de Bousaguet, chemin du Chai côté pair du 2 au 64, côté impair du 1 au 67, impasse du Chai, allée des Dumangs, allée de l'Enclous, avenue de Gernignac côté pair du 2 au 70, côté impair du 1 au 61, lieu-dit les Graves, chemin des Graves, chemin de Cante Gric côté impair du 1 au 47, côté pair du 2 au 52, allée des Pins, chemin de Sabaton, allée des Vignes, allée de Covoynat, allée de Joli Bois, allée des Jonquilles, allée du Fer à Cheval, allée du Tertre, chemin des Agrêtres.
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 519	Le Taillan-Médoc	0009	LE PALIO	AVENUE DU STADE		NON	NON		Allée de Curé, allée de Trottelle, allée des Fleurs, allée des Grives, allée des Mimosas, allée des Noisetiers, allée des Roses, allée du Sergent, allée Jean Descat, impasse Jean Descat, avenue de la Boétie côté pair du 68 au 86, avenue du Stade côté pair du 76 au 126, côté impair du 79 au 139, chemin de Cassonnet, chemin de la Lagune Plate, chemin de Mathydeux, Harceau de Jau, impasse de Trottelle, impasse du Stade, La Maisonnette du Stade, Allée des Terres Rouges, rue de Grimon-La Louissière, rue de Moudis, rue de Liétrac, rue de Margaux, allée du Pas de Lièvre, Rue de Saint-Julien
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 520	Taillecavat	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 521	Talais	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0001	BUREAU 1	ECOLE JOLIOT CURIE	AVENUE ESPELETA	OUI	OUI		allée Peixotto, avenue Espeleta, place du 8 mai 1945, rue A. Paré, rue Bahus, rue Blanqui, rue de Sazon du début au n° 160 côté pair / impair, rue du Professeur Arnoz, rue F. Ferrer, rue G. Boué, rue J. Vallès, rue Lamartine du n° 82 à la fin côté pair et du n° 91 à la fin côté impair, rue Peydavant du début au n° 46 côté pair et du début au n° 37 côté impair, rue R. Lavigne, rue Waldeck-Rousseau
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0002	BUREAU 2	ECOLE JOLIOT CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		allée des Foreurs, impasse de la Favette, impasse de Sazon, place A. Fallières, rue A. Fallières, rue de Sazon du n° 162 au n° 208 côté pair et du n° 161 au n° 221 côté impair, rue des Sports, rue Domaine Duplantier, rue Dourout, rue du Professeur Bergonié, rue J. Delord, rue L. Bordier du n° 38 à la fin côté pair et du n° 43 à la fin côté impair, rue M. Bastié, rue Petit Chemin d'Arx, rue Robespierre du début au n° 125 côté pair / impair, rue R. Lapébie, rue Saint Joseph.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0003	BUREAU 3	ECOLE JOLIOT CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		avenue G. Lasserre côté pair, avenue Maréchal Leclerc, Rond-Point Crespy, rue Chambréant, rue Descartes, rue du Professeur Roux, rue M. Sliutsky, rue Parmentier, rue Peydavant du n° 48 au n° 128 côté pair et du n° 39 au n° 135 côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0004	BUREAU 4	ECOLE JOLIOT CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		allée du 7 <sup>me</sup> Art, avenue Vieille Tour du n° 132 au n° 244 côté pair et du n° 121 au n° 209 côté impair, impasse C'los du Haut-Carré, rue du Haut-Carré, impasse Doyen H. Vizior, rue Doyen H. Vizior, place de l'Eglise, rue A. Gide, rue C. Pelletan, rue P. Nouilles du début au n° 40 côté pair / impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0005	BUREAU 5	ECOLE JOLIOT CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, avenue Président R. Poincaré, cours de la Libération du début au n° 340 côté pair et du début au n° 315 côté impair, cours Gambetta du n° 136 à la fin côté pair / impair, rue J. Chaban-Delmas, rue J. Juillat, rue Lamartine du début au n° 80 côté pair et du début au n° 89 côté impair, rue M. Berteaux, rue Mirabeau, rue P. Curie, rue P. Renaudel, rue R. Salembro, rue V. Basch.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0006	BUREAU 6	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		cours Gambetta du n° 64 au n° 134 côté pair et du n° 67 au n° 135 côté impair, impasse Dedieu, rue Berthomé, rue de l'Espérance, rue des Charmilles, rue des Epoux Leisgourges, rue Desplats, rue E. Combes, rue E. Olibet, rue H. Brisson, rue J. Mette, rue Louise, rue L. Trarieux, rue M. Berthelot, rue Marie, rue M. Marthe, rue R. Ballou, rue Roustan du début au n° 26 côté pair et du début au n° 35 côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0007	BUREAU 7	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		boulevard du Président Roosevelt, cours Gambetta du début au n° 62 côté pair et du début au n° 65 côté impair, impasse de la République, impasse Régis, place A. Briand, rue A. Allard, rue A. Thiers, rue Bourbaki, rue de l'Égalité, rue de la Fraternité, rue de la République, rue E. Loubet du n° 15 à la fin côté pair / impair, rue F. Faure, rue F. de Pressensé, rue Hoche, rue J. Irigoin, rue J. Ferry, rue J. Simon, rue Marceau, rue Pasteur, rue P. Lafargue, rue V. Hugo.

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0008	BUREAU 8	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		boulevard George V du n° 93 à la fin côté impair, cours de Reims, rue A. Hac, rue A. France, rue Beaulieu, rue Carnot, rue C. Laterrade, rue Danguilhem, rue Danton, rue de la Demi-Lune, rue de la Liberté, rue du Quatorze Juillet du début au n° 162 côté pair / impair, rue E. Loubet du début au n° 14 côté pair / impair, rue G. Blot, rue J. Moulin, rue L. Bordier du début au n° 36 côté pair et du début au n° 39 côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0009	BUREAU 9	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		boulevard George V du début au n° 91 côté impair, cours Maréchal Gallieni du début au n° 132 côté pair, impasse Archambaud, impasse de la Chocolaterie, place A. Thomas, place E. Zola, rue C. Floquet, rue de Lorraine, rue du Quatorze Juillet du n° 189 à la fin côté pair / impair, rue du Quatre Septembre du début au n° 32 côté pair et du début au n° 37 côté impair, rue E. Reclus, rue E. Zola, rue François, rue F. Coppès, rue Henri Fosse, rue J.-B. Ponsias, rue J.-J. Rousseau, rue L. Say.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0010	BUREAU 10	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	RUE LAVOISIER	NON	NON		avenue P. Bert, cours Maréchal Gallieni du n° 134 au n° 242 côté pair, impasse Carros, impasse J. Marzat, impasse Sainte Marie, passage Sainte Marie, rue A. Laroze, rue Cléris, rue de Bazailles, rue de Coudimiers, rue de la Médoquine du début au n° 60 côté pair et du début au n° 47 côté impair, rue de la passerelle, rue de la Renaissance, rue des Anciens Talas, rue du Quatorze Juillet du n° 163 au n° 188 côté pair / impair, rue du Quatre Septembre du n° 34 à la fin côté pair et du n° 39 à la fin côté impair, rue Edison, rue Pougnat, rue Redeuilh.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0011	BUREAU 11	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	RUE LAVOISIER	NON	NON		avenue de la Mission Haut-Brisson du début au n° 208 côté pair et du début à la fin côté impair, avenue de la Gare, avenue Vieille Tour, chemin Gaston, cours Maréchal Gallieni du 244 à la fin côté pair, impasse Peybouquet, rue Peybouquet, place du Onze Novembre, place Mozart, rue Adet, rue Avison, rue Brémontier, rue D. Papin, rue Didrot, rue Dubernet, rue E. Rostand, rue E. Dolet, rue G. Denev, rue Lafon, rue Lavossier, rue L. Blanc, rue M. Sembat, rue Petite Mission.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0012	BUREAU 12	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	RUE LAVOISIER	NON	NON		avenue Sainte Marie, impasse F. Audouin, rue A. Pressenmann, rue de la Médoquine du 62 à la fin côté pair et du 49 à la fin côté impair, rue Duguesclin, rue E. Brantly, rue F. Izer, rue Gutenberg, rue Porte Bonheur, rue Roustaing du 28 à la fin côté pair et du n° 37 à la fin côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0013	BUREAU 13	ECOLE MATERNELLE	AVENUE JEAN JAURES	NON	NON		impasse Bouvreuil, impasse J. Delord, impasse Martinon, impasse M. Perrin, passage Fontan, rue A. Durand, rue Bourges, rue de Cadrères, rue de la Paix, rue du Puits, rue E. Robin, rue Fourcand, rue H. Sicard, rue J. Jaurès, rue Léonville, rue P. Doumer, rue R. Goblet, rue Rouget de Lisle.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0014	BUREAU 14	ECOLE MATERNELLE	AVENUE JEAN JAURES	NON	NON		allée Candide, place C. Desmoulins, route de Toulouse du n° 53 au n° 121 côté impair, rue A. Comte, rue d'Albaac, rue de Balzac, rue de Freyinet, rue de Suzon du n° 210 à la fin côté pair et du n° 223 à la fin côté impair, rue Deluns-Montaud, rue Desferet-Rochereau, rue Colonel Moll, rue Gay, rue G. Blot, rue J. Moulin, rue L. Bordier du début au n° 36 côté pair et du début au n° 39 côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0015	BUREAU 15	ECOLE MATERNELLE	AVENUE JEAN JAURES	NON	NON		impasse Agnès, impasse Bontemps, rue Bontemps du n° 38 à la fin côté pair et du n° 31 à la fin côté impair, route de Toulouse du n° 123 au n° 273 côté impair, rue de la Verrée, rue de Leyssotte du début au n° 39 côté impair, rue du Colonel Picard, rue F. Sévère du n° 216 à la fin côté pair / impair, rue J. Zubeta, rue P. Sauboua, rue P. Massieux, rue Robespierre du n° 126 à la fin côté pair / impair, rue Vergnaud, rue Voltaire.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0016	BUREAU 16	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		passage C. Thomas, rue A. Carles, rue B. Pascal, rue Blamerel, rue Condoret, rue Commandant Charcot, rue du Professeur Jeanneyrie, rue E. Herriot, rue F. Sévère du début au n° 215 côté pair / impair, rue J. Cocteau, rue Jouis, rue Lafontaine, rue L. Blum, rue M. Montagne, rue P. Romain, rue R. Vaché, rue Verdeau.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0017	BUREAU 17	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		impasse Bel-Air, impasse des Airelles, impasse des Eillettes, impasse des Platanes, impasse des Rossignols, passage des Marguerites, passage des Tulipes, rue Bayard, rue Bontemps du début au n° 36 côté pair et du début au n° 29 côté impair, rue C. Thomas, rue de Leyssotte du n° 41 au n° 177 côté impair, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, rue G. Pompidou, rue des Arques.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0018	BUREAU 18	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		chemin de Bénédictine, impasse des Acacias, impasse des Hélicites, impasse des Méangues, impasse des Mimosas, impasse des Primevères, impasse Duprat et Durand, passage du Magnat, place Peydayvan, rue Aldona, rue C. Franck, rue de Leyssotte du n° 179 à la fin côté impair, rue des Camélias, rue du Bois Gentil, rue du Général Bordas du n° 44 à la fin côté pair et du n° 39 à la fin côté impair, rue du Général Chanzy du n° 8 à la fin côté pair / impair, rue du Général Sarrai, rue E. Michelet, rue Lafitte du début au n° 41 côté pair / impair, rue Pacaris, rue Peydayvan du n° 164 à la fin côté pair et du n° 159 à la fin côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0019	BUREAU 19	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		avenue G. Lasnier côté impair, avenue P. Lapié, place du Président Wilson, place Franklin, rue de Mégret, rue de Tréméque, rue de Verdun, rue du Général Bordas du début au n° 42 côté pair et du début au n° 37 côté impair, rue du Général Chanzy du début au n° 7 côté pair / impair, rue du Général Marguerite, rue du Général Percin, rue du Maréchal Foch, rue Montesquieu, rue Peydayvan du n° 130 au n° 162 côté pair et du n° 137 au n° 157 côté impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0020	BUREAU 20	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		allée des Peupliers, avenue de Breuil, avenue de l'Université du début au n° 19 côté pair / impair, avenue du Château, avenue du Lycée, avenue G. Clémenceau, avenue Marly, cours de la Libération du n° 452 au n° 562 côté pair et du n° 457 au n° 571 côté impair, place du Premier Mai, rue A. Charlonnet, rue L. Bourgeois, rue P. L. Courcier.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0021	BUREAU 21	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		allée Baudouin, allée P. de Coubertin, allée R. Lanouangue, avenue de la Mission Haut-Brisson du n° 210 à la fin côté pair, avenue Collège, avenue de l'Université du n° 20 à la fin côté pair / impair, avenue des Facilités, avenue Roaul, avenue Road, avenue Vieille Tour du n° 211 à la fin côté impair, cours de la Libération du n° 342 au n° 450 côté pair et du n° 317 au n° 455 côté impair, esplanade des Arts et Métiers, rue du Docteur Dupoux, rue du Général André, rue E. Renan, rue F. Mitterrand, rue J. Guéde, rue M. Sangnier, rue Matteotti, rue P. Nouilles du n° 41 à la fin côté pair / impair, rue Prévoist.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0022	BUREAU 22	ECOLE JULES MICHELET	RUE PAUL VERLAINE	NON	NON		allée des Petits Rots, avenue de la Marnie, avenue de Thouars du n° 236 à la fin côté pair / impair, avenue Pey-Berland, avenue Villéméjan, chemin des Maures, cours de la Libération du n° 564 à la fin côté pair et du n° 573 à la fin côté impair, rue A. de Musset, rue A. Daudet, rue Bri-Hokim, rue de l'Yvar, rue de Bonnard, rue Dubouey, rue du Mont Cassin, rue El-Alamein, rue G. Fauré, rue J. Massenet, rue Malherbe, rue Marivaux, rue R. Belleau, rue S. Allende.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0023	BUREAU 23	ECOLE JULES MICHELET	RUE PAUL VERLAINE	NON	NON		allée des Charms, avenue de Thouars du n° 72 au n° 78 côté pair et du n° 71 au n° 97 côté impair, impasse C. Goumou, rue A. Messager, rue C. Camelle, rue C. Goumou, rue du 19 Mars 1962, rue Fénelon, rue F. Rabelais, rue G. Bizet du début au n° 16 côté pair / impair, rue Lafitte du n° 42 au n° 51 côté pair / impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0024	BUREAU 24	ECOLE JULES MICHELET	RUE PAUL VERLAINE	NON	NON		avenue de Thouars du n° 80 au n° 234 côté pair et du n° 99 au n° 225 côté impair, rue Alambert, rue A. Messager côté impair, rue A. Maillet, rue Châteaubriand, rue D. Ingres, rue E. Degas, rue F. Boucher, rue G. Chopin, rue G. Bizet du n° 17 à la fin côté pair / impair, rue G. Brague, rue G. Courbet, rue H. Berlioz, rue Lafitte du n° 52 à la fin côté pair / impair, rue L. David, rue M. Ravel, rue P. Verlaine, rue R. Dufy, rue S. Malarmé.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0025	BUREAU 25	ECOLE JULES MICHELET	RUE PAUL VERLAINE	NON	NON		avenue P. Cornelle, impasse des Provoines, rue C. Saint-Saens, rue E. Delacroix, rue G. Seurat, rue H. de Montherlant, rue J. Dubuffet, rue J. Groussat, rue J.-P. Rameau, rue J. Racine, rue J. Racine, rue L. Delibes, rue L. Jouhaux, rue M. Ferras, rue M. Utrillo, rue O. Redon, rue P. Signac.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0026	BUREAU 26	ECOLE JULES MICHELET	RUE PAUL VERLAINE	NON	NON		avenue A. Rimbaud, place C. de Gaulle, rue P. Gaspard, rue A. Renoir, rue H. de Toulouse-Lautrec, rue H. Daumier, rue N. Poussin, rue P. Cézanne.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 523	Targon	0001	ESPACE RENE LAZARE	ALLEE D'AMOUR		OUI	NON	DELIMITE PAR	A partir des limites séparatives avec les communes de Blégouges, Saint-Léon, La Saucy, Cyprien, Soulagin, la route du Branne côté pair à partir de la limite séparative avec la commune de Blégouges, la route de Sauverette côté pair entre le 2 et le 4 de cette voie, le Chemin de Barriost côté pair, la rue des Ecoles côté pair, la rue Place de la Mairie, la Grand'Rue côté impair, la route de Soulagin côté impair jusqu'à la limite avec la commune de Soulagin.
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 523	Targon	0002	ESPACE RENE LAZARE	ALLEE D'AMOUR		NON	NON	DELIMITE PAR	A partir des limites séparatives avec les communes de Faleyras, Bellibat, Montignac, Ladoux, Soulagin, la route de Branne côté impair à partir de la limite séparative avec la commune de Faleyras, la route de Sauverette côté impair entre le 1 et le 3 de cette voie, le Chemin de Barriost côté impair, la rue des Ecoles côté impair, la rue Place de l'Eglise, la Grand'Rue côté pair, la route de Soulagin côté pair jusqu'à la limite avec la commune de Soulagin.
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 524	Tarnès	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 525	Tauriac	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 526	Tayac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0001	SALLE DES FETES	AVENUE DE LA COTE D'ARGENT		OUI	NON	COMPRIS DANS	Rue Edouard et Jacques BEYNEL, rue du Bouscat, allée de Cantelade, impasse Cantelade, Résidence Cantelade, impasse de Caroline, rue du Château, impasse de la Chenaie, rue de la Chenaie, rue René Durée, rue du Marquisat, rue de Pelle, rue de Penhodor, rue des Perlières, rue de la Petite Forêt, rue du Peyrat, rue des Poissonniers, rue du Pont, rue du Raui.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0002	ECOLE PRIMAIRE DU DELTA	RUE CLAUDE LAYMAND		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue des Castings, rue Claude Laymand, avenue Coulet, rue des Fleurs, avenue de la Gare, rue de l'Industrie, rue Jeangard, rue Mathega, rue Martial Garmug, Lotissement des Orchéides, Place Pierre Dubernet, rue du Pont Neuf, rue du Port, rue des Prés Fleuris, rue Saint André, rue Saint Louis, rue des Sternes, allée du Teychan.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0003	ECOLE PRIMAIRE DU DELTA	RUE CLAUDE LAYMAND		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue des Baccharis, impasse de Biche, chemin des Bordasses, chemin des Catalans, rue de la Fontaine Saint Jean, avenue de Lamothe, rue des Marois, rue de Mathias, rue de Mourras, rue de Mourey, rue des Ormondes, allée des Papillons, rue des Plaines, rue des Salicornes, rue du Stade, rue des Tilleuls, rue des Cotonniers, rue des Tautzies.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0004	ECOLE MATERNELLE DU DELTA	RUE CLAUDE LAYMAND		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue Auguste Lafon, Lotissement les Abouettes, allée de Botereau, avenue de Camps, rue des Fougères, rue du Hourmey, rue Jacqueline Despeyroux, rue Marcel Legendre, impasse de la Pinède.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0005	MAISON DES ASSOCIATIONS	PLACE PIERRE DUBERNET		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue des Ancêtres, allée des Bruyères, allée de Canterame, allée de Chiquoy, avenue de la Côte d'Argent, rue des Galines, chemin de Guignols, rue des Haras, rue du Hoggas, chemin rural du Hoggas, rue Jacques Seurin, chemin de Matato, rue de Milon, rue de Nodin, allée des Oiseaux, rue du Pajon, rue des Vignes, rue des Auzbas.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0006	PÔLE CULTUREL -L'EKLA	67 RUE DES PINS		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue des Arbousiers, rue de Balanos, impasse de la Baqueyre, rue du Bois de Manot, avenue de Boudaure, rue Cyprien, rue des Coquelicots, avenue de l'Elipse, rue de Française, Lieu-dit Grangeneuve, rue Lagrault, allée des Lauriers, chemin du Lavoit, allée de Malakof, rue des Mimosas, rue du Nan, chemin de Nézac, rue de Nezer, rue des Oliviers, rue des Palmiers, Lieu-dit Sylvalbelle, rue des Tamaris, Lieu-dit du Taron.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0007	ECOLE PRIMAIRE VAL DES PINS	AV FRANCOIS MITTERRAND		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue des Alouettes, rue des Ajoncs, allée des Bécanons, rue de Boulange, allée des Bouvreuils, allée du Burgat, Cantébruc, rue des Eucraules, impasse des Etables, rue de Gallevent, allée des Grives, allée du Houdin, allée des Méangues, Lotissement de la Petite Forêt - avenue François Mitterrand, rue des Pins, allée des Tourterelles, avenue François Mitterrand.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 527	Le Teich	0008	ECOLE MATERNELLE VAL DES PINS	AV FRANCOIS MITTERRAND		NON	NON	COMPRIS DANS	Rue Abeille, rue André Malraux, Lotissement Basallane, rue du Caplande, Lotissement Gallivent, allée des Genêts, allée de Grangeneuve, rue Marie Curie, rue de la Mission, rue du Moulin, square du Moulin, rue Paul Faugère, allée de Pouliche, rue de Pouliche, rue de la Prada.
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 528	Le Temple	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0001	THEATRE PIERRE CRAVEY	Rue Gilbert Sore		OUI	OUI	DELIMITE PAR	la rue du Maréchal Foch, rue du Général Gallieni, rue Victor Hugo, rue Gilbert Sore, rue de Péchic, rue de Menan, rue des Boyens, rue Saubonna, rue de la Brasserie, rue Francon, Place Thiers, rue Paul Daussy, rue Clément Ramond, rue du Président Carnot, rue du Capitat.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0002	THEATRE PIERRE CRAVEY	Rue Gilbert Sore		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Francon, la Place Thiers, rue de la Brasserie, rue Saubonna, rue de la Migréque, rue Gustave Loude, rue Béranger, rue des Facteurs, rue du Président Carnot, rue Clément Ramond, rue Paul Daussy.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0003	THEATRE PIERRE CRAVEY	Rue Gilbert Sore		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de l'Oustalet, rue de la Migréque, N 250, rue de la Calandrelle, rue Dieudonné Costes, rue de la Scoubé.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0004	THEATRE PIERRE CRAVEY	Rue Gilbert Sore		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue de l'Oustalet, rue de la Migréque, rue Gustave Loude, rue Guynemer, rue des Boyens, rue de Péchic, rue de Menan, rue Gilbert Sore, rue Victor Hugo, Carrefour de l'Hôpital.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0005	THEATRE PIERRE CRAVEY	Rue Gilbert Sore		NON	NON	DELIMITE PAR	le lieu-dit le Laurey, chemin des Prés Tremblants, rue des Prés Salés, rue Camille Pelletan, avenue du Général Leclerc, rue du Port, rue du Maréchal Foch, rue du Général Chanzy, rue Victor Hugo, carrefour de l'Hôpital.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0006	E.S.P.A.C.E REGUE VERTE	Avenue de la Régue Verte		NON	NON	DELIMITE PAR	le lieu-dit le Laurey, chemin des Prés Tremblants, rue des Prés Salés, rue Camille Pelletan, rue du Général Leclerc, avenue des Ostréiculteurs, limite de la commune d'Arcachon.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0007	SALLE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN	Rue Pierre de Coubertin		NON	NON	DELIMITE PAR	l'avenue des Ostréiculteurs, CD 650, voie ferrée Arcachon/Bordeaux, avenue du Général de Gaulle, rue Saint-Georges, chemin de la Pégulière, complexe ostréicole Rocher.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0008	SALLE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN	Rue Pierre de Coubertin		NON	NON	DELIMITE PAR	le complexe Ostréicole Rocher, rue de la Pégulière, rue Saint Georges, avenue du Général de Gaulle, voie ferrée La Teste de Buch/Cazeaux, rue Gaston de Fois, avenue de la Pinède de Conteau, rue Saint-Marc, limite de la commune de Gujan-Mestras.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0009	SALLE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN	Rue Pierre de Coubertin		NON	NON	DELIMITE PAR	la commune de Gujan-Mestras, rue Saint-Marc, avenue de la Pinède de Conteau, voie ferrée La Teste de Buch/Cazeaux, rue Henri Dheuril, rue Pierre de Coubertin, rue Paul Langévin, rue Frédéric de Candale, RN 250.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0010	SALLE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN	Rue Pierre de Coubertin		NON	NON	DELIMITE PAR	voie ferrée Arcachon/Bordeaux, CD 650, avenue du Général de Gaulle, voie ferrée La Teste de Buch/Cazeaux, impasse Bramoulop, rue de l'Anjou, rue Gaston de Fois, rue Jean de Grally, rue du Président Carnot, rue du Capitat, place Jean Hameau, rue du Port.

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement Canton	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0011	SALLE MAUGIS	Rue du Petit Prince		NON	NON	DELIMITE PAR	la rue Jean de Grailly, rue Gaston de Fox, voie ferrée La Teste de Buch/Cazeaux, avenue Frédéric de Candale, RN 250, chemin de la procession, chemin de Maugis, avenue de Bissérié.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0012	SALLE MAUGIS	Rue du Petit Prince		NON	NON	DELIMITE PAR	L'avenue de Bissérié, rue de Maugis, chemin de la procession, RN 250, impasse des Bosquets, rue Icare, rue Béranger, rue des Facteurs, rue des Allées.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0013	ECOLE MATERNELLE DES MIQUELOTS	Avenue du Pays de Buch		NON	NON	DELIMITE PAR	Impasse des Bosquets, rue Icare, rue Béranger, rue de la Calandrelle, RN 250, allée des Bouleaux, l'avenue du Pays de Buch, l'avenue Chantebois, boulevard des Miquelots, Boulevard de Cazaux.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0014	ECOLE MATERNELLE DES MIQUELOTS	Avenue du Pays de Buch		NON	NON	DELIMITE PAR	la RN 250, limite de la commune de Gujan-Mestras, piste 213, piste 214, boulevard de Cazaux, boulevard des Miquelots, avenue de Chantebois.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0015	E.S.P.A.C.E MIQUELOTS - SALLE JEAN FLEURY	Avenue du Pays de Buch		NON	NON	DELIMITE PAR	la RN 250, allée des Aigrettes, allée des Bouleaux, avenue du Pays de Buch, avenue de Chantebois, boulevard des Miquelots, boulevard de Cazaux, piste 214, Cottages de la Fontaine Saint-Jean.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0016	CENTRE CULTUREL PIERRE DIGNAC	Pyla sur Mer	avenue du Sémaphore	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Saint Thomas d'Aquin, avenue des Arbusiers, boulevard d'Arcachon, avenue Armand, allée de l'Aurore, square des Baies, avenue des Bates, allée de la Balance, square de la Balance, avenue du Bassin, avenue de Bellevue, allée Brumaire, avenue des Bruyères, avenue des Camélias côté pair, impasse des clapots, avenue Fustel de Coulanges, boulevard des Crêtes, allée des Dauphins, avenue des Ecuries, square des Embruns, avenue de l'Ermitage, avenue des Etoiles, avenue du Fiquet, boulevard du Firmament, square Floral, Allée Floral, avenue du Maréchal Foch, avenue Frimaire, allée Fructidor, avenue des Galipès, avenue du Général de Gaulle, avenue des Genêts, allée Germain, avenue des Hortensias, avenue Thomas Jibrinus, avenue Maréchal Joffre, Garde Feu du Juge, avenue du Docteur Lalanne, allée des Lauriers, avenue du Levant, boulevard du Maréchal Lyautey, avenue de la Mer, allée Messidor, allée Nivôse, boulevard de l'Océan, avenue de Paris, avenue Pasteur (Pyla), allée de la Pinède, avenue des Pins, avenue de la Plage, allée Priraal, avenue des Roses, allée du Sagittaire, avenue du Soleil, allée de la Croix du Sud, allée Thermidor, avenue Thermidor, avenue des Tropiques, allée Vendémiaire, allée Ventôse, avenue des Violettes, avenue Saint-François Xavier et square du Zénith.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0017	CENTRE CULTUREL PIERRE DIGNAC	Pyla sur Mer	avenue du Sémaphore	NON	NON	DELIMITE PAR	allée des Acacias, avenue des Ajaques, avenue des Albatros, avenue des Allées, boulevard de l'Atlantique, avenue des Bains, avenue des Bécasses, square I. Van Beethoven, square Hector Berlioz, avenue de Bernot, route de Biscarosse, avenue de Biscarosse, avenue des Bourneils, lot Le Parc des Brétants, avenue des Camélias, allée des Canaris, avenue du Casino, avenue Chambretout, allée de la Chapelle, square de la Chénaie, avenue des Chênes, avenue du Chergui, avenue des Cigales, avenue des Colombes, avenue des Courlis, avenue de la Croix, rond point J. A. Dancy, allée Debray, avenue Claude Debussy, avenue du Domaine, avenue des Dunes, lieudit Eden, avenue Eskualduna, lot Les Pins de la Famille, impasse Gabriel Fauré, avenue des Fauvettes, avenue de Chapelle Finestrère, avenue de la Forêt, allée des Fougères, avenue Louis Gauguin, avenue des Goumeaux, avenue des Grolands, avenue des Kerguelans, avenue de la Grève, avenue Pierre Goudouff, avenue Hantz, square de l'Île, allée de la Lagune, boulevard Louis Ligon, avenue des Lirois, avenue Jules Massenet, place Daniel Mellet, avenue des Merles, avenue Jean Mermoz, avenue des Mézanges, avenue des Mimoses, square du Mistral, avenue des Moutons, avenue de l'Observatoire, boulevard de l'Océan, allée de la Patache, avenue des Pinsons, avenue des Pluviers, lot Les Hauts de Pyla, square Maurice Ravel, allée Robinson, avenue des Rotelets, avenue des Sables, avenue du Sablonay, allée Camille Saint Saens, avenue du Colonel Saldou, rue du Colonel Saldou, avenue des Sarcelles, avenue du Sémaphore, avenue du Simoun, avenue du Sinco, avenue des Stermes, avenue des Temis, avenue des Tourterelles, avenue de la Tramontane, rue des Vanneaux, avenue des Verdiers, avenue du Grand Verdura, avenue des Collasverts, avenue des Chênes verts et allée Vivadi.
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0018	SALLE DES FETES DE CAZAUX	CAZAUX	18 rue du Maréchal Leclerc	NON	NON	DELIMITE PAR	RD 112, résidence La Bransoye, Lieu-dit Jaumard-Saoubère-Labat de Sabuc, Domaine du Cap, allée du Cap du Mount, allée de Nezert, rue de la Caone, impasse de la Caone, route des pétroles, impasse de la Pignada, avenue des Fusillés, rue de la Clef de Cazaux, rue Paul Crosnier, allée Rive Gauche du Canal, rue Gustave Fernand Pils, rue Etienne Bonis, rue Jean Castandet, allée de la Charière, rue Marin Saugères, rue Raoul Harand, rue Hubert Dessant, rue Joseph Castrin, allée des Myosotis, allée des Piverts, allée des Colchiques, allée des Sous-Bois
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0019	SALLE DES FETES DE CAZAUX	CAZAUX	18 rue du Maréchal Leclerc	NON	NON	DELIMITE PAR	avenue Edmond Doré, rue Guynemer, impasse Guynemer, route du Lac, allée Osmin Dupuy, rue du Docteur Orfila, rue des Ecuries, allée Jean Dargos, allée de l'Orée du Lac, rue Jean Lavigne, allée Pierre Guilhem, allée Valmon Bal, allée François Dandreaux, allée Marcel Lagouey, allée des Frères Dupuy, impasse des Frères Dupuy, allée Guy Gervais, allée du Commandant Marzac, impasse du Commandant Marzac, avenue de Verdun, cité de Verdun, BA 120, impasse Mouchet, allée Jean Dassié, allée des Gemelles, allée des Renettes
6	ARCACHON	8	3332	La Teste-de-Buch	33 529	La Teste-de-Buch	0020	SALLE DES FETES DE CAZAUX	CAZAUX	18 rue du Maréchal Leclerc	NON	NON	DELIMITE PAR	Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 530	Teuillac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
8	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 531	Tizac-de-Curton	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
8	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 532	Tizac-de-Lapouyade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 533	Toulence	0001	COMPLEXE SPORTIF	30 rue de Vincennes		OUI	NON		Allée de la Chéneraie - Allée de la Fontaine - Allée des Aubiers - Allée des Châtaigniers - Allée des Chênes - Allée des Ecuries - Allée des Genêts - Allée des Quatre Vents - Allée des Rosiers - Allée des Silènes - Allée des Vignes - Allée du Bois - Allée du Petit Parc - Allée du Peuplier - Chemin des Menjots - Chemin Le Sablé - Hameau de Vincennes - Route de Beau Fossé - Route de Jean Blanc - Route de Landiras - Route de Villandraut - Rue de Gazette - Rue de Millasot - Rue de Vincennes - Rue des Erables - Rue des Vidéaux - Rue Tizac
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 533	Toulence	0002	ESPACE CULTUREL	81 AVENUE DU 8 MAI 1945		NON	NON		Allée de Louloumet - Allée des Acacias - Allée des Violettes - Allée de la Tertre - Allée Louis Langlois - Avenue du 8 mai 1945 - Avenue du Stade - Avenue Saint Julien - Chai Neuf - Chemin des Graves - Courbon - Impasse de Cantau - Impasse de Gavach - Impasse de Gravière - Impasse des Pins Francs - Impasse du Château d'Eau - Mailard - Place de l'Horloge - Route de Bordeaux - Route de Gavach - Route de la Garonne - Route de l'Argile - Route de Sèves - Route du Château de Maille - Route du Château Respière - Hameau de Tourte - Route du Mourguet - Rue de Cantau - Rue de Jean Cabos - Rue de la Caminasse - Rue de la Gravière - Rue de l'Église - Rue des Pins Francs - Rue des Violettes - Rue du Château d'Eau - Rue du Mayne
2	BORDEAUX	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 534	Le Tourne	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0001	MAIRIE			OUI	NON		Allée de Paludey, Avenue de LAUDUC, Avenue de Sénalbac, Avenue des trois lieues, Avenue du Périgord, Châlet de Fabre, Chemin de Fabre, Chemin de Lapeyre, Chemin de Périnet, Chemin Lacanau, Clos du Mayne, Hameau de Fabre, Hameau du Bourdieu, Haut de Fabre, Lotissement les Airelles, Lotissement les Hauts de Tresses, Lotissement les lauriers, les Lilas, Saché, les Mestives, rue de Guignon, rue des Faurès, rue du Botteleur, rue du Mayne
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0002	MAIRIE	RESTAURANT SCOLAIRE-ECOLE ELEMENTAIRE		NON	NON		Allée Armand, Allée de la Chaire, allée de la colline, allée des champs, allée des ombrages, allée du Birt, allée du Bosquet, allée du château, allée des claustraux, allée du domaine, avenue de mélaux, chemin de Bérency, chemin de comtesse, chemin Salvador, domaine cantocaux, impasse Arnaud, impasse du ruisseau, lot Fontaadin e2, les Mirabelles, les Pomniers, les Trois Seurs, le Manège, Les Hauts de Béguey, rue de Béguey, lotissement du Château
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0003	ECOLE MATERNELLE			NON	NON		Allée du Bassin, Avenue de Mars, Avenue des 4 vents, Avenue des écoles, Avenue du Desclaud 1 et 2, Chemin de Peychon, Clos de Queyron, Domaine de Peychon, Hameau de Perrin, clos Lemy, le Parc, la Seguinie, l'églantine, le Mélaux, Lafosse, Millepertuis, zone artisanale, rue du Meunier, Allée de la Mouture, Rue Pascal, Impasse du rucher
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0004	PLACE DU MARRONNIER			NON	NON		Allée de Beysellance, Allée de la Chaumière, Allée de la Fourcade, Allée des Ormes, Allée du Charpentier, Allée du Pétouret, Allée Jean Hourat, Avenue de Branne, Avenue des Bons enfants, Avenue Jean François Dupuch, Chemin belle étoile, chemin de Bibonne, chemin des Barre, chemin de Cadoux, chemin de jolibois, chemin de l'ancienne cure, chemin de la perrière, chemin de merle, chemin d'opéros, chemin de vidéau, chemin du moulin, domaine fontentille, domaine belle étoile, domaine de lissennes, domaine de Lachaux, Hameau du Collège, impasse du Moulin, les chenes, la chataigneraie, la Chaire, le Lavoir, Les Aissiers, Place Marroinier, le Bourg, le Charpentier, rue de Bibonne, rue de l'église
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 536	Le Tuzan	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 537	Uzeste	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 538	Valeyrac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
8	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 539	Vayres	0001	SALLE DU BLASON	44, AVENUE DE LIBOURNE		OUI	NON	COMPRIS DANS	Le confluent du Gestas et la rivière Dordogne en limites séparatives au sud entre les communes d'Arveyres, de Saint-Germain-du-Puch, Beychac-et-Caillau, sur la partie sud de la RN 89 ainsi que le Bourg de Vayres, de l'Avenue de Libourne, L'Avenue Juncaret, le Chemin du Pin et la Fillaurie
8	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 539	Vayres	0002	ECOLE MATERNELLE	42, AVENUE DU THIL	Lieu-dit SAINT-PARDON	NON	NON	COMPRIS DANS	Le confluent du Gestas et la rivière Dordogne en limites séparatives du nord entre la commune d'Izon et au nord de l'Avenue d'Izon.
8	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 539	Vayres	0003	SALLE POLYVALENTE	44, AVENUE DE LIBOURNE		NON	NON	COMPRIS DANS	En limites séparatives des communes de Beychac-et-Caillau, Saint-Sulpice-et-Cameyrac au nord de la RN 89, incluant les lieux dits Grand Cazeau, Gayat, l'Avenue de Bel Air, l'Avenue du Stade (de part et d'autre de la voie) et jusqu'au 44 avenue de Libourne (mairie)
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 540	Vendays-Montalivet	0001	MAIRIE DE VENDAYS			OUI	NON		Vendays
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 540	Vendays-Montalivet	0002	ECOLE DE MONTALIVET			NON	NON		Agglomération de Montalivet
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 541	Vensac	0001	MAIRIE	le bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
8	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 542	Vérac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 543	Verdelais	0001	ECOLLES	PLACE DE VERDELAIS		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 544	Le Verdon-sur-Mer	0001	MAIRIE - SALLE D'HONNEUR			OUI	NON		à l'est, l'estuaire de la Gironde ; au nord, la voie de chemin de fer de Bordeaux à la Pointe de Grave (depuis les brandes jusqu'au passage à niveau de la briquetterie), le camping de la plage ; à l'ouest, les bois des brandes ; au sud, le lieu-dit « Le Môle », la route du Môle et la zone industrielle
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 544	Le Verdon-sur-Mer	0002	SALLE GUGUEN			NON	NON		Partie de la commune située hors du bourg tel qu'il a été délimité ci-dessus.

ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arondissement	Circo Mg	CA	Canton	Codelnsce	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc Les Coteaux de Dordogne	33 545	Vertheuil	0001	RESTAURANT SCOLAIRE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310		33 546	Vignonet	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 547	Villandraut	0001	MAIRIE	PLACE DU GENERAL DE GAULLE		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 548	Villegouge	0001	Salle des Fêtes	Place de la Libération		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 549	Villeneuve-de-Rions	0001	MAIRIE	Lieu dit Normand		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0001	SALLE ASSOCIATIVE CHORALE 1	Domaine Saint Georges		OUI	OUI	DELIMITE PAR	Rue Henri Bousselet, place Aristide Briand, rue du Professeur Calmette, résidence Le Castel, résidence Le Château, rue du Commandant Charcot, avenue Marx Dormoy, rue Paul Doumer, Hôtel de Ville, rue Raoul Jouré, avenue du Maréchal Juin, rue du Levant, avenue Maréchal Léclerc du 1 au 35, rue Jean Mermoz, rue Guyonnet, Allée du Commandant Moos, rue du Professeur Ross, S.D.F., résidence Saint-Martin, rue de la Soueise, rue Traversière et rue Jules Verne et SDP rattaché à la commune de V.O.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0002	SALLE ASSOCIATIVE CHORALE 2	Domaine Saint Georges		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin Bel Air, rue Salvador Allende, rue Pierre Arrubio, impasse du Béam, château Beunon, allée de Beunon, avenue Georges Clémenceau, rue Aurélie Ducros, impasse de la Franche-Comté, rue de l'Hérault, impasse des Landés, allée Jules Lassansau, rue Jean Lecointe, allée des Marguerites, rue Jean Pages, rue Marcel Pagnol, rue de Provence, impasse du Tam, route de Toulouse à partir du 482, rue du Troquet, Château de Villeneuve, impasse du Clos Lorrain, impasse du Clos du Pont de la Moye et C.E.S. de la Moye.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0003	ECOLE MATERNELLE LA CASCADE	Entrée Avenue Edouard Bourloux		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue de Bardame, place Claude Bourvard, avenue Edouard Bourloux, place Edouard Branly, place Pierre Brostelette, place Joseph Capus, Home Marie Curie, place Charles Dullin, place Saint-Eusèpe, place Michel Favreau, place du Docteur Fernand Grosse, place Docteur Lamaze, place Langevin, avenue de la Libération, place de la Libération, impasse de la Libération, rue des Lupins, place Marc Nouthaux, rue Roger Robert, avenue des Sciences, place Pierre Semard, avenue du Travail, place Ambroise Croizat, place Coquilin, place Joliot Curie, résidence Val d'eau Bourde, chemin de Leyssotte du 1 à la fin impair, rue des Peupliers et chemin des dacs.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0004	MAISON POUR TOUS - CANTELOUP	Rue du Commandant Charcot		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Aleyone, impasse Jacques Anquetil, résidence Antinida rue Victor Jara, rue Nicolas Appert, impasse des Bénédicques, allée Louison Bobet, rue Calypso, rue Paul Cézanne, allée Chantelouzeau, rue Jacques Yves Cousteau, résidence Croix du Sud, rue Salvador Dali, rue Jean-François, rue Eugène Freyssinet, impasse Charles de Gaulle, rue Goya, rue Jean Grosset, rue Victor Jara, avenue Roger Lapobbe, Haut Madère Ouest, chemin du Haut Madère, chemin des Maires, rue de la croix de Monjeux, rue Henry de Montherlant, rue Pablo Neruda, rue Pablo Picasso, avenue Pierre Proudhon, impasse de la IV république, avenue de la République, rue Schyler, allée Saint-Joseph, rue Charles Tellier, avenue de Thouars, rue Vincent Van Gogh, rue Yvon Massignon et avenue Pasteur
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0005	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE - REFECTOIRE	Rue du 11 novembre		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Acacias, rue Alta Maya, place Jean-Jacques Bosc, rue Bonche, rue Britmann, rue Bachou, allée des Châtaigniers, rue Saint-Jean, rue Léon Jouhaux, chemin de Leyssotte du 2 au 50 pair, rue Elie Loumet, rue Jean-Louis Lovat, rue du 11 novembre, avenue de l'Orée du Bois, chemin des Orpélins, Hôpital Robert Piquet, route de Toulouse du 2 au 472 pair et du 227 au 481 impair et rue René Voisin.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0006	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE - SALLE DE JEUX	Rue du 11 novembre		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue André Amanieu, rue Yves Arditier, rue Léon Blum, allée du Château, rue Marcel Delattre, rue Dubos, allée Dubos, village Dubos, rue Alexandre Dumas, rue Gustave Flaubert, rue du Maréchal Joffre, rue Oseda, résidence La Roquette, résidence Saint-Bris, rue Saint-Bris, rue Georges Texier, impasse de Toulouse et rue Max Bertin
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0007	JULES VERNE - SALLE PLURIVALENTE	Rue Colette Besson		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Manufacture, rue Louis de Funès, avenue du 7 <sup>th</sup> art, impasse Barreyre, rue André Bourvil, place de Courréjan, château Geneste, avenue Mérieu de Labarre, la Manufacture, rue Lino Ventura, rue Alain Mimoun, rue Colette Besson, rue Laurent Fignon, rue Philippe Desrubiats, rue Françoise Dolto, rue Camille Maffait
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0008	ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE - REFECTOIRE	Rue Paul-André Nouvel		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Mal de Latre de Tassigny, allée Sallegourde, avenue du Gal de Castelnaud, rue Paul-André Nouvel, boulevard Cheverfin, rue du Hameau de l'Eglise, rue Guy-Moyat, chemin Toustou, rue des Anciens d'A.F.N, chemin Tillon, impasse de Leyran, chemin de Leyran, Petit chemin de Leyran, allée des Troènes, allée Olivier de Serres, impasse des Maraichers, impasse Adrien Daphil, chemin de Hourcade, impasse de Hourcade, chemin du Pas de la Côte, rue Adrien Daphil, château de Villeneuve
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0009	GYMNASSE DU BOURG	Rue du Maréchal Foch		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin de l'Abresvoir, rue Pierre Benoît, impasse Pierre Benoît, chemin de la Camrasse, rue Albert Camus, allée Charlie Chaplin, rue Georges Courteline, rue Dalon, rue Georges Duhamel, place Marc Dulout, rue Euclide, impasse Galgou, chemin de Macau, hameau de Cante Blanche, château Galgou, chemin de Galgou, rue du Capitaine Gilles, allée du château de Guiteronde, château de Guiteronde, chemin de Guiteronde, impasse Camille Jordan, chemin de Marteau, rue Melhau Bordes, rue Jean Moulin, chemin du port de Courréjan, rue Pythagore, impasse de la Roubine, rue du Docteur Schweitzer, rue Thales, rue Georges Charpak, le Petit Servantin, allée du Capitaine, rue Théodore Monod et rue Gustave Gounouhou.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0010	GYMNASSE DU BOURG	Rue du Maréchal Foch		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Amaryllis, allée Emile Augier, rue Bois de Lafande, chemin de Cadajac, chemin de la Chartreuse, chemin des Cressonnères, allée Léo Drouyn, rue Saint Rieul Dupouy, avenue du Maréchal Foch, allée Henri Lacordaire, allée Emile Laurent, allée Franz List, allée Stéphane Mallarmé, Foyer La Marquise, allée Madame de Pompadour, allée Gaston de Pradines, allée Georges Sand, chartreuse Saint Rieul, rue Saint Rieul, Parc de Saint Rieul, allée des Tulipes, rue Carle Verret, allée Verte Campagne, rue Paul Emile Victor, allée de Vignoles, rue Paul Ramadier, Château Sallegourde, impasse Henri Dunant, allée Etienne Sabatié, rue J. Roland Pillet, rue Jean Xambilly et rue Marcel Hervé.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0011	FOYER LA FORET	Avenue Fernand Coin		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Aizies, rue Paul Bourgoïn, rue Louis Braille, rue Louis Bréguet, avenue Fernand Coin, résidence Les Finances, allée du Galipot, avenue Fernand Granet, avenue de Lahontan, résidence La Hontan, chemin du Minaou, rue Frédéric Mistral, rue de la Mousson, allée du Sous Bois, allée Jeanne Thorens, allée Alfred de Vigny, rue François Duast et chemin des Sables
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0012	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY - REFECTOIRE	Rue Maurice Ravel		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue André Ampère, rue du professeur Aurais, square André Ballande, rue Edouard Branly, allée Jacques Brel, rue Thomas Edison, rue du Maréchal Gallieni, rue Galvani, rue Gay Lussac, rue René Laennec, rue Emile Lalanne, cité Julien Mahic, rue Denis Papin, résidence Pontac, château Pontac, place de Pontac, rue du Haut Pontac, allée Charles Trénet, impasse Charles Trénet, rue Maurice Utrillo, rue Maréchal Lyautey, rue Commandant Marchand, chemin Bailhou, rue Montrignac et impasse des Pyrénées
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0013	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY - REFECTOIRE	Rue Maurice Ravel		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin de la Balisique, rue Blaise Cendrars, allée Dalphome, allée Durfort, chemin du Frezat, chemin de Gamaude, chemin de la Gravette, rue des Jacobins, rue Saint Just, impasse Marat, le Moulin de l'Eau Blanche, Impasse Necke, résidence Les Nivandes, rue Gérard Philippe, avenue des Pyrénées à partir du 156 pair et à partir de 171 impair, rue Maurice Ravel, impasse Robespierre, rue Victor Schoelcher, chemin de Terrefort, allée de Causa, allée Alexis de Basquiart, rue du docteur Fleming, rue Jean Gabin, rue Charles Gounaud, rue Antoine Lavoisier, rue André Messager, rue du 19 mars 1962, et Le Moulin de l'Eau Blanche
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0014	ECOLE MATERNELLE DELAUNAY - REFECTOIRE	Place Schubert		NON	NON	DELIMITE PAR	Place Hector Berlioz, rue Georges Bizet, rue Frédéric Chopin, chemin de Couhins du 2 au 120 pair et du 1 au 119 Bis impair, rue Claude Debussy, rue Louis Hérold, rue d'Irlande, rue Henri Marcellie, rue Mozart, chemin d'Oquin, rue du Parc d'Ornon, impasse des Palmiers, rue Gabriel Pierné, rue Jean-Philippe Rameau, rue Auguste Renoir, rue Pierre de Ronsard, rue Rouget de Lisle, rue Camille Saint-Saëns, Place Schubert et résidence Trigan.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0015	ESPACE D'ORNON - REFECTOIRE	Route de Léognan		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Amandiers, rue Louis Aragon, domaine de Beauséjour, allée de Beauséjour, rue Georges Brassens, château Carbonnieux, chemin de Couhins, place de Couhins, le Désert, impasse des Dolmens, rue Paul Eluard, avenue de Ferron, allée du Jasmin, impasse des Lauriers, impasse des Lilas, rue André Malraux, chemin de Martillac, chemin de Michères, rue des Mémoires, rue Paul Nizan, impasse de l'Obélisque, rue Paganon, domaine de Pauge, allée Pauliac, impasse Peyrehaut, Peyrehaut, rue Jacques Prévert, rue des Pyramides, rue Elou Trollet, rue Paul Valéry, chemin de Veyres, rue Boris Vian, chemin des Vignonnais, chemin de Pagnonssau et allée la Chaîne de Regallou
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0016	ESPACE D'ORNON - REFECTOIRE	Route de Léognan		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Alouettes, rue des Bleuettes, rue des Bolets, allée John Lewis Brown, impasse des Camélias, impasse des Campanules, C.E.S. de Chambéry, allée des Chanterelles, impasse des Colibris, rue des Colombes, allée des Coulemelles, impasse des Cygnes, rue Joachim du Bellay, chemin des Foins, allée domaine de Gladly, rue Edgard Gladly, impasse des Goelands, impasse des Hirondelles, impasse des Lactaires, route de Léognan à partir du 137, allée Magellan, rue des Mésanges, rue des Morilles, chemin de Pauge, impasse des Pissons, rue des Pleurottes, rue Gaston Rigault, impasse des Roses, rue des Tourterelles et allée des Iris.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0017	FOYER DES GRAVES	Place du XIV Juillet		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Vincent Aurial, rue Marcellin Berthelot à partir du n° 28, rue Ferdinand Buisson, rue Winston Churchill, rue René Coty, rue Pierre Curie du 2 au 80 pair et du 1 au 65 impair, résidence Pierre Curie, rue Jean Durbertier, rue Léon Gambetta, rue Léo Lagrange, Place de la Liberté, résidence la Monnaie, place de la Monnaie, rue Waldeck Rousseau, allée de Saint Lys, résidence le Hameau de Saint-Lys et place du XIV Juillet
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0018	ECOLE ELEMENTAIRE JULES MICHELET - REFECTOIRE	Rue Jules Michelet		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Jean Bonnardel à partir du 22 pair et à partir du 31 impair, résidence le Clos de Bonnardel, rue Courbet, rue Pierre Curie à partir du 67 impair et à partir du 82 pair, rue Delacroix, rue Jules Dupré, rue Anatole France à partir du 29, rue Victor Hugo à partir du 25, rue Jean-Baptiste Lebas, rue de la Paix jusqu'au 79, résidence Plein Soleil, rue Raymond Poincaré, rue Toulouse Lautrec, chemin Brignon, allée de Platanes, avenue des Pyrénées du 1 au 169 impair et du 2 au 154 pair.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0019	ECOLE ELEMENTAIRE JULES MICHELET - SALLE DE JEUX	Rue Jules Michelet		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue Baret, rue Buffon, chemin Camparian, résidence Camparian, allée Chamfort, rue André Chenier, rue Condorcet, rue Madame d'Épinay, Square Fabre, allée Fabre d'Églantine, rue Florian, rue Fontenelle, allée Gresset, rue de la Harpe, résidence La Hé d'Ornon, rue Alain Lesage, rue Marivaux, rue Jean-François Marmontel, allée de l'Abbé Saint Pierre, Rés Les Quatre Platanes, parc Rignoux, impasse Madame Roland, allée de Brazzaville, allée des Cottages et Château Baret.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0020	ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET	Rue Jules Michelet		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin Becard, allée Brignon, impasse Brignon, rue Marcel Cachin, rue de Chambéry, Petit Chemin de la Générale, rue Fernand Jarnac, chemin Lalaurie, rue Jules Michelet, résidence Marc Nouaux, rue de la Paix, chemin des Ronces et rue Fernand Soares
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0021	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES - REFECTOIRE	Rue du Professeur Chavannaz		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Honoré de Balzac, rue Henri Barbasse, rue du Professeur Bergsnié, rue Bossuet, rue du Maréchal Bugaud, résidence Parc de Chambéry, rue du Professeur Chavannaz, rue Jean Cocteau, rue du Professeur Daguin, rue Descartes, rue Camille Desmoulins, rue Saint-Eusèpe, rue Henri Fabre, rue Félix Faure, rue Fénélon, rue Ferrère, Place Edouard Herriot, rue Isartier, rue Jean Jaurès, rue Lafargue, rue Magenta, rue Georges Mandel, rue François Mauriac, rue Montaigne, rue Montesquieu, rue Parmentier, rue Walter Poupot, rue du Professeur Rechu, place Ernest Renan, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jules Massenet, rue du professeur Arrouzet et rue Thiers
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0022	ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES - REFECTOIRE	Rue du Professeur Chavannaz		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Alsace Lorraine, rue Arago, rue Jean Bart, rue Maryste Bastié, rue de la Boëtie, rue Boileau, rue de Brazza, avenue Carnot, rue Sadi Carnot, rue Champlain, rue Charles Chaumet, rue Jean Colbert, rue Christophe Colomb, rue Cornicille, rue Duguay Trouin, rue Duplessis, rue Lucien Faure, rue Franklin, rue Gutenberg, rue Henri IV, rue Lafayette, rue Lamartine, rue Lehan, route de Léognan du 26 au 136 pair et du 35 au 135 impair, avenue de la Liberté, rue Molère, rue Montclair, rue Montgolfier, chemin de l'Abbé Moreau, rue Alfred Musset, rue Nungesser et Coli, rue Jean Perrin, rue Rabelais, rue Jean Racine, rue Sully, rue Surcouf, rue Vauban, rue Vercingetorix, rue Voltaire, rue de l'Yser, rue Emile Zola, rue Jacques Cartier, rue Bertrand de Goth, rue Mongrand, place J.R. Gayon, rue Le Bris et rue Solferino,
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0023	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE - REFECTOIRE	Rue A. Nobel		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Simone de Beauvoir, allée des Catalpas, rue Chateaubriand, rue Coort, rue du Professeur Demons, rue Diderot, rue Charles de Foucauld, place Melvin Jones, rue Lafontaine, rue Laplace, place du 8 mai 1945, rue du 8 mai 1945, rue des Mimosas, rue Alfred Nobel, rue Auguste Piccard, allée des Pins, rue de Verdun, résidence Vercein, rue Sally Prudhomme, rue Marcellin Berthelot du 1 au 27, route de Léognan du 19 au 33 impair et du 20 au 24 pair, allée Petite Savoir, rue Anatole France du 1 au 28, rue Jean Bonnardel du 2 au 20 pair et du 1 au 29 impair et rue Victor Hugo du 1 au 24.



ANNEXE A L'ARRETE DU 24 AOUT 2018 LISTANT LES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

AR	Arrondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0024	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - REFECTOIRE	chemin Gaston		NON	NON	DELIMITE PAR	Résidence Sarcignan, rue des Aubépines, allée du Carrousel, rue des Chênes, rue des Églantiers, rue des Érables, rue des Fougères, allée du Lac, rue des Primevères, avenue Jean Rostand, allée des Tilleuls, place Pierre Versein, avenue Jean Monnet, rue Raymond Bierge, route de Lzoignan du 0 au 17, chemin Burgos et allée des Rosiers.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0025	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - SALLE D'ACTIVITES	chemin Gaston		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin Gaston, chemin du Brusca, Petit chemin du Brusca, rue Marcel Cerdan, rue Jules Simon, allée des Charmes, Parvis Raoul Léonard Guillemot, allée Stonestreet, rue Raoul Stonestreet, rue Roger Senturemme, rue du Bois Nérus, impasse Gaston, avenue Maréchal Leclerc à partir du 36, impasse Yvon Mansencal, chemin de Sarcignan, place de Sarcignan et domaine de Bauge, le chemin Baugé
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 551	Villeneuve	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 552	Virelade	0001	MAIRIE	4 rue de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 553	Virsac	0001	MAIRIE	105, Route de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 554	Yvrac	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON	DELIMITE PAR	au nord par l'avenue de Blanzac (exclue), à l'ouest par l'avenue des Tabernottes incluse; au sud par les communes d'Artigues-Près-de-Bordeaux, Tresses et Pompignac; à l'est par les communes de Montussan et Saint-Loubès
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 554	Yvrac	0002	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	au nord par les communes de Montussan et Sainte-Eulalie; à l'ouest par les communes de Sainte-Eulalie et Lormont; au sud par la commune d'Artigues-Près-de-Bordeaux et l'avenue de Blanzac incluse; à l'est par l'avenue des Tabernottes (exclue)
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 555	Marcheprime	0001	SALLE DES FETES	rue du Parc		OUI	NON		rue Jacques Blicke, avenue de la Libération, avenue de Testemaure, résidence les Alices, résidence et allée Daniel Brettes, les violettes, les lilas, les roses, lotissement la gareme, les genêts, rue Léo Lagrange, rue du parc, résidence les portes du parc, rue du val de l'eyre, allée de la source, rue de la fontaine, la lande du Phys, route du Biap, Chemin Bouchon, Commune de rattachement, cité Delest, rue du Cristal, rue de la Silice, rue Nicolas Brémontier, rue de la Scierie, avenue de la République, résidence les Chênes, allée des Bruyères, domaine de Testemaure, impasse des Quartz, impasse de la Rose des Sables, allée des Ajoncs.
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 555	Marcheprime	0002	SALLE DES SPORTS	rue du parc		NON	NON		avenue d'Aquitaine, lotissement la prairie, avenue Pierre Raymond, lotissement les stèles, rue de la pinède, rue des chevreaux, rue Léon de Lagrange, rue cantelade, lotissement l'Esquira, rue Daniel Digneux, lieu-dit « nigné », rue réganeau, allée de montréal, avenue de la côte d'Argent, résidence Houguevie 1 et 2, résidence Georges Good, résidence Pierre, rue Clément Ader, impasse des Magnolias, impasse des Domaines, rue Elise Dereche, rue de l'Esquira, rue Henri Farman, résidence l'Arnial, avenue Léon Delagrang, résidence les Genêts, résidence les Pommiers, rue des Stèles, rue Louis Blériot, impasse Roger Morin, résidence l'Orée du Bois, rue Elise Dereche, me élon d'aster, rue Suzanne Lenglen, rue Victor Rigal
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 555	Marcheprime	0003	ECOLE MAURICE FOGNET	avenue de la republique		NON	NON		Lieu-dit Biard, les Bouleaux, les Bruyères, les Catalpas, les Chataigniers, les chênes, rue du Colonel Robert Picqué, lotissement Côte d'Argent, avenue de la Possession, chemin de la voile, lotissement du centre, les érables, les fougères, les mimosa, les pins, allée des Acacias, impasse les Arbousiers, impasse des Bruyères, place des Catalpas, impasse des Cèdres, impasse des Chataigniers, allée des Chênes, impasse des Cytises, allée des Bouleaux, allée des Érables, impasse des Pins, impasse des Fougères, impasse des Lauriers, impasse des Mimosa, impasse des Tilleuls, lieu de la Possession
6	ARCACHON	8	3314	Gujan-Mestras	33 555	Marcheprime	0004	ECOLE ANNEXE CROIX D'HINS	rue Lafayette		NON	NON		impasse Belle idée, lotissement Belle idée, rue de la Cité, zone industrielle Croix d'Hins, le hameau de Croix d'Hins, rue de la Croix d'Hins, rue du Général Pershing, boulevard des Girondins, zone industrielle, lieu-dit la Renardière, rue Lafayette, résidence Saint-Phil, rue de la Station, le Haras de Croix d'Hins, allée Louis Gaillard, rue de la Maison Blanche, impasse de TSF